

Cahier noir d'Octobre

Comité national contre la torture
Alger, 1989

Vingt ans après, que reste-t-il d'Octobre 88 ?

En guise de préface,

Vingt ans après, que reste-t-il d'Octobre 1988 et de ses centaines de morts ? Un crime impuni d'abord, la torture. Puis des victimes suppliciées qui souffrent encore dans leurs âmes, et, pour beaucoup, dans leurs corps. Enfin des tortionnaires d'État impunis et confortés dans leurs pratiques.

Ce constat est amer. Pour que la victoire des tortionnaires ne soit pas complète en Algérie, il faut lui opposer sans cesse la parole des victimes, à défaut de justice.

Il y a presque vingt ans, mes compagnons du *Comité national contre la torture* m'avaient fait l'honneur, largement non mérité, de me choisir comme secrétaire général de notre association. Mais c'est en tant que simple militant pour le respect des droits de l'homme et du plus sacré d'entre eux, celui du respect, inconditionnel en toutes circonstances, de l'intégrité du corps humain que j'ai pris l'initiative de « republier », deux décennies après, le terrible document que constitue *le Cahier Noir d'Octobre*. En plus des témoignages déchirants des victimes et de documents en annexes sur les activités du CACT et de prises de position de différentes organisations, je me suis permis d'y ajouter un certain nombre d'articles que j'avais écrits alors sur ce sujet.

Anouar Benmalek (Secrétaire général du CACT, 1989-1991)

5 octobre 2008

**CAHIER
NOIR
D' OCTOBRE**

Comité National Contre la Torture

Plus Jamais Çà !

Des hommes - des centaines et l'on dit même un millier - ont été arrêtés, battus, suppliciés, torturés et pour la plupart à jamais meurtris dans leur chair et dans leur mémoire.

Cela s'est passé en octobre 1988 lors de ce que la chronique désigne encore une fois par l'euphémisme "événements".

Cela s'est déroulé ici, en Algérie.

Oui, dans notre pays encore blessé par les exactions du colonialisme et de la guerre, sur cette terre irrémédiablement symbolisée par le mot martyr. Et l'atrocité de ces retournements de l'histoire atteint l'intolérable lorsqu'un torturé rapporte que l'un de ses tortionnaires raconte avoir lui-même subi la "gégène" par l'armée coloniale.

Des hommes nous disent dans ce livre les faits de leur douleur. Et leurs témoignages noués, presque murmurés ont la force du cri car ils dénoncent les mensonges officiels, le silence et l'oubli qu'on a voulu imposer.

Ils nous relatent des faits, presque cliniquement et nous disent avec angoisse et pudeur la souffrance vive et nue de l'homme écrasé dans sa déréliction.

Écoutons-les car tout torturé a d'abord besoin de notre écoute; écoutons-les pour eux mais aussi pour nous-mêmes, pour savoir l'atrocité de la torture, écoutons-les pour prémunir notre société de funestes avenir car leurs paroles ont la force de "*la mémoire contre l'oubli*".

Leurs témoignages posent une question, une grave question:

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Est-ce en effet une malédiction que la torture pour notre peuple. Les "enfumades" et supplices lors de la conquête coloniale, les exterminations de 1871, les viols de femmes et meurtres d'enfants, la "gégène" et les fours à chaux durant la guerre de libération nationale, n'ont-ils pas suffi pour espérer que l'horreur du mot torture soit bannie de notre pays à l'indépendance recouvrée ? Sans doute le pensaient les millions d'Algériennes et d'Algériens au moment de la liesse populaire fêtant la liberté. Et pourtant "on" tortura encore et encore et la liste serait bien longue de tous les crimes perpétrés au nom de la raison d'état. PRS, FFS, ORP, PAGES, intégristes, benbellistes, divers opposants ou victimes des luttes d'appareils - à chaque "affaire" de répression politique et policière cette pratique revient et parfois les torturés d'hier - ou leurs exécutants - torturent, ou se taisent, au nom du pouvoir. A chaque "affaire" les récits hallucinatoires devant une justice impuissante ou lâchement complice. A chaque "affaire" des silences gênés, des atermoiements de la mauvaise conscience, des dérobades. A chaque "affaire" un livre de dénonciation.

Puisse ce livre être dans ce genre le dernier ! Car il était temps - et ce, payé par le sang des enfants d'octobre - que s'édifie un vaste et puissant mouvement pour dire à ceux qui nous gouvernent comme à ceux qui y aspirent :

Plus jamais çà !

C'est pourquoi ce livre se veut d'abord un hommage, une réparation pour tous ceux qui ont osé braver la terreur, vaincre la peur et parler. Leurs témoignages sont la marque de leur honneur et de leur dignité.

Il faut en effet mesurer combien ces hommes ont dû lutter contre la peur et ses terreurs, la honte et ses pudeurs pour révéler l'innommable et transgresser l'intouchable secret des géôles, véritable "loi" de la torture comme le secret est celui de la mafia. Leurs témoignages nous disent : vous devez savoir ce que nous avons souffert pour que jamais plus personne ne dise "j'ignorais". Vous devez connaître l'enfer que nous avons vécu afin que jamais aucun de vous ne le subisse. Car ces êtres qui nous parlent ne parlent pas seulement d'eux, leur témoignage est une conjuration du silence pour briser la longue chaîne des persécutions et leur récit, une prière, une litanie contre cette "malédiction" qu'est la torture.

Ils savent sans doute, ils le ressentent, qu'aucune parole, aucun mot fût-il le plus précis ne pourra nous restituer leur expérience de la douleur. Mais ils parlent tout de même, ils racontent et leurs paroles portent une voix humaine plus forte que la force sur laquelle s'appuie la terreur d'état : le bâillon du silence.

Faire taire après la sale besogne est en effet l'arme absolue par laquelle se perpétue la torture.

L'ordalie se pratiquait sur la place publique au moyen-âge.

La torture commanditée par les états d'aujourd'hui est honteuse. Effacer les traces, gommer les cicatrices, sécher le sang, cacher les instruments, nier les faits - voilà ce que fait tout tortionnaire à la fin de son méfait accompli.

Ce livre est donc celui de l'aveu, un miroir qui poursuivra tous ceux - exécutants, commanditaires et complices - qui ont osé en cet octobre 1988, salir la mémoire d'un peuple.

Des hommes ont été blessés, irrémédiablement, à l'excès.

Ils ont connu les affres de la torture dans toute sa radicalité. Pour certains, ce que la pudeur juridique nomme honteusement des "*sévices et mauvais traitements*". Triste euphémisme car il s'agit de bastonnades, de fil électrique, d'isolement prolongé ou alors d'enfermement par dizaines dans une cellule de 10 mètres carrés. Pour la plupart, la torture, l'atrocité de l'ordalie, celle qui laisse d'indélébiles traces sur le corps.

Certes tant de livres ont relaté les méthodes des tortionnaires dans le monde et il est même possible d'étudier l'évolution des "*instruments*" et des "*techniques*"; mais est-il jamais possible de parler de la torture à la place des torturés ? Est-il possible de rendre compte de l'horreur par des mots ? Immersions prolongés dans la merde et l'urine, bouches bâillonnées plongées dans les excréments et les eaux usées, privation prolongée du sommeil, cigarettes consumées sur les auréoles des seins, traitements électriques sur les parties intimes, sexe et testicules violemment écrasés dans un tiroir, simulacres d'exécution, chantage sur les épouses, violences sexuelles sur des adolescents, gourdins dans l'anus - méthodes féroces, bestiales se conjuguant aux procédés considérés plus subtils ou raffinés ou chaque acte d'horreur est "*cliniquement exécuté*" - parfois, un témoignage nous le rapporte, sous contrôle d'un médecin - chaque technique étudiée, préparée, classée, nommée : "*la baignoire*", "*la gégène*", "*le planton*"... Un code de l'horreur ! Jusqu'où aller dans l'énumération, dans la description de ces actes sans faillir ? Lisons ces témoignages bien en face et sans ciller car la vérité a aussi ce visage quand se perd le sens de la dignité de l'homme.

Il serait toutefois trop commode de réduire le mal au seul sadisme du tortionnaire quand la main du crime est guidée par des commanditaires et justifiée par la raison d'Etat. Aussi convient-il de souligner que ces témoignages ne désignent pas les seuls exécutants de basse besogne mais il montrent du doigt les responsables du pouvoir et des armes.

Oui la responsabilité des autorités est engagée, qu'ils aient ordonné ces actes ou qu'ils aient laissé faire ou couvert.

Nous n'admettons pas au demeurant, que soient pesés à la même balance les actes de violence sociale d'une révolte populaire et ceux commis par une répression d'état. Et rien ne peut annuler l'acte de torture en justifiant une violence par une autre. D'ailleurs la chronologie des faits, les témoignages qui suivent attestent que la répression a été froidement préméditée, que la torture a été préparée. Des universitaires ont en effet été arbitrairement arrêtés et torturés dans la nuit du 3 au 4 octobre alors que les émeutes populaires n'ont débuté que le 5. L'ampleur, la similitude des procédés, la dissémination de lieux de torture sur quasiment l'ensemble du territoire national apportent des preuves irréfutables sur le fait que la torture a été programmée et institutionnalisée.

Aussi toute condamnation morale doit aller encore plus loin : aux racines du mal pour abolir, proscrire, prévenir la torture.

Car, que vise en effet le tortionnaire sinon à arracher à un homme un secret ou à l'anéantir, le dégrader, le détruire, l'aliéner ? Et pourquoi donc sinon que parce que la torture a un fondement politique par lequel "*tout torturé est un ennemi*" ? Un homme est ainsi mis "*hors d'état de nuire*" selon le vocabulaire policier, c'est à dire annihilé non seulement devant cet Autre qui se voudrait par la violence son maître de l'instant, mais en réalité devant un pouvoir qui veut le soumettre.

Ces hommes n'oublieront sans doute jamais. Dès leur sortie de l'enfer, tout au début d'octobre et malgré les menaces des tortionnaires, les pressions des commanditaires et les risques sérieux d'une nouvelle répression, ils ont pris le courage de parler, de raconter. Tous ceux qui ont assisté aux premiers témoignages publics ont été bouleversés et en même temps frappés par le courage et la sérénité. Comme l'a dit l'un d'eux, lorsque les torturés sont isolés dans le silence du cachot, emmurés dans leur déréliction, ils ne sont rattachés qu'à un seul espoir : vous, nous, l'"*opinion publique*". Ils attendent que l'on sache qui ils sont, où ils sont, que leur existence, que leur identité demeurent rattachées à la vie; ils espèrent cette solidarité qui les arrachera au bourreau. On comprend alors qu'échappés de la douleur, ils parlent, redisent leur témoignage - deux fois, trois fois et autant de fois pour que plus personne ne l'ignore.

Leur témoignage est en effet leur acte de justice, de dénonciation mais aussi leur réhabilitation.

Cependant aujourd'hui seule la JUSTICE DE NOTRE PAYS - et il y va de son honneur ! - pourrait, si elle dispose réellement de son indépendance comme elle le proclame, réconcilier le désir d'oublier le cauchemar et l'obligation de situer les responsabilités afin que plus jamais ce mal ne se fasse.

La constitution et la loi sont désormais claires là-dessus.

Les plus hautes autorités se sont engagées pour cela devant la nation.

L'Algérie a ratifié le pacte international contre la torture. Qu'attend-on donc pour instruire le procès de la torture et des tortionnaires?

C'est une dette et une indemnité que doit l'avènement d'un "*Etat de droit*" à la société et qui entachera sa crédibilité tant qu'elle ne sera pas payée.

La récupération du droit de librement penser, la possibilité d'affirmer dans le pluralisme et la tolérance ses idées nécessitent une réparation de cette honte que la torture subie par les enfants de notre peuple.

Car aucun texte, fut-il suprême, aucune déclaration, fut-elle la plus autorisée ne fera oublier la torture.

Faut-il simplement rappeler que la constitution de 1963 bannissait la torture alors que ce procédé fut si souvent appliqué ? Faut-il encore nous contenter d'"interdire" dans une constitution alors que celle de 1976 aurait dû nous prémunir contre les tortures de 1980, 1982, 1985, 1986, 1987 et octobre 1988 ?

L'expérience est faite et douloureusement faite.

Si nous nous félicitons que l'article 33 de la constitution du 23 février 1989 vienne encore garantir l'"*intégrité physique et morale de la personne humaine*", nous ne pouvons nous contenter d'une garantie de "*papier*".

Seule la vigilance sans faille s'appuyant sur une large et forte mobilisation fera reculer ces méthodes.

C'est cette conviction qui a réuni des milliers d'hommes et de femmes, de milieux divers, d'opinions politiques et de convictions idéologiques diverses, au sein du COMITE NATIONAL CONTRE LA TORTURE.

Créé sous le choc des premiers témoignages le 17 octobre 1988, il s'est fixé deux objectifs :

- Abolition de la torture
- Jugement des tortionnaires conformément à la constitution et à la loi.

Les dizaines de milliers de pétitionnaires, plus de 10.000 manifestants lors de la marche contre la torture à BAB-EZZOUAR, la préparation d'un "procès symbolique de la torture" qui a permis un grand rassemblement populaire devant la salle HARCHA malgré son interdiction, des prises de position multiples de divers forces et courants ont montré que NOTRE SOCIETE EXIGE QUE SOIT BANNIE LA GANGRENE.

Nous poursuivrons ce combat, exigeant un procès public de la torture et des tortionnaires car notre profonde conviction est que seul un tel acte peut politiquement et symboliquement abolir ce mal.

Aucun système - parmi ceux se déclarant les plus "démocratiques" - n'est préservé de la torture. Aussi si nous considérons que l'exercice réel des libertés démocratiques est une condition, il ne suffit pas en lui même pour extirper ces pratiques atroces car l'hydre peut repousser à la faveur de toute "crise".

Aussi ce livre noir qui porte témoignage se veut aussi un livre d'espérance. En assurant sa diffusion, vous aiderez non seulement à faire reculer le mensonge et le silence mais aussi à et surtout à protéger l'espoir de l'avenir démocratique dans notre pays et celui de nos enfants pour qu'ils ne connaissent plus jamais ce mal.

Cela, ne l'oublions jamais, nous le devons aux enfants d'octobre et à ceux qui ont osé ici témoigner.

Ceux dont, par reconnaissance et hommage, le Poète dit : (1)

*" Ceux qu'on a brûlé au sexe et au désir
A qui l'on a fait ce que je n'ose dire.
Ceux qu'on a foulé dans le noir.
Ceux qui saignent à trop en voir.
Quand ils s'avancent criant revanche,
Les retiennent sagement par la manche,
Leurs fous espoirs de liberté "*

Le comité National Contre la torture

1) Mohamed SEHABA, hymne improvisé pour des funérailles absentes (inédit, nov.1988)

Ils ont Témoigné ...

ALGER

Addat, 20 ans, torturé à Alger
(article de Libération du 21 Novembre 1988).
Grangereau Philippe.

Séances sexuelles, gégène, bastonnade, interpellé en octobre dernier, pendant les émeutes, un jeune algérien décrit son calvaire dans les geôles de sûreté.

"On nous a fait descendre au sous-sol de l'immeuble de la DGSN (Direction générale de la sûreté nationale) de Bab-el-oued, face au lycée Emir Abdelkader, avec 200 autres jeunes personnes arrêtées ce 5 octobre. Dans les escaliers, les militaires étaient en train de remonter un corps inerte couvert d'échymoses sur un brancard, avec un linceul jeté négligemment dessus."

C'est à ce moment que Addat Hakoum, 20 ans, a compris qu'il n'allait jamais oublier...

Un par un pour commencer, ses camarades passent à l'épreuve du seau. La tête plongée dans une eau saturée de liquide vaisselle, beaucoup suffoquent, s'évanouissent. Asthmatique, Addat, est quant à lui, immédiatement pris d'une crise : c'est ce qui lui épargnera les violences physiques les plus dures, mais pas les sévices sexuels. On l'amène dans une salle à l'écart. A trois reprises, à un quart d'heure d'intervalle, les militaires le sodomisent, "l'un de sang froid, les deux autres comme si c'était routinier", le forcent avec d'autres à "s'asseoir" des heures durant, nus sur des bouteilles. Son anus sombre dans une douleur "intense".

Retour à la cellule commune. Les cris, les beuglements de souffrance "sont partout", tout le temps", ils ne traversent pas les murs, épais, de la grande "salle de torture", elle est séparée en deux. Derrière un grillage, sont entassés, par terre, les "200 personnes sous surveillance". Elles sont appelées une par une, ou trois par trois de l'autre côté pour passer à la torture, sous le regard effaré des suivants et des précédents.

Le "coordinateur" (un capitaine des commandos) et deux officiers de la sécurité militaire, observent eux aussi, témoigne Addat. La gégène, trois chaises spéciales où Addat voit les torturés sursauter de douleur au milieu de fils pincés au cou, aux bras, aux organes génitaux. L'allée de bouteille de verre brisées, où à coup de matraques les détenus sont forcés de ramper nus. Les membres entaillés, Addat, préfère ne pas les regarder pour que le cauchemar cesse.

"Les hommes en uniforme frappaient certains d'entre nous pour les faire saigner. Les autres écopaient d'un traitement aussi violent, mais les militaires prenaient garde à ne pas laisser de traces. J'ignore pourtant comment ils choisissaient... il n'y avait pas de logique".

"L'échelle" : les compagnons de cellule de Addat, tous des hommes, y sont attachés sur le dos, puis on laisse tomber l'échelle un nombre de fois indéfini.

"Pourquoi nous torturaient-ils ? obtenir des informations ne semblait pas être un motif primordial... Je pense qu'ils cherchaient à nous faire peur", raconte Addat. "Comme moi, pratiquement tous les autres ont été arrêtés au hasard, dans les rues ou chez eux".

Simple et horrible, beaucoup subissent le coup du "tiroir" : les militaires y placent les organes génitaux, puis on ferme brutalement, avec un éclatement de douleur.

Deux jours plus tard, le 7 octobre, un des amis d'enfance d'Addat, un policier, réussit à le faire sortir de l'immeuble de la DGSN. Une semaine après, cet ami parvient à lui rendre ses papiers, tous confisqués lors de son arrestation. Après s'être caché plusieurs semaines (aujourd'hui encore, des gens sont arrêtés, tous les jours), Addat décide de venir en France, où il n'a pas de famille. Par chance il n'est pas arrêté à l'aéroport.

Il se trouve depuis quelques jours à l'hôpital Saint Louis à Paris. Il souffre surtout de crise de nerfs quotidiennes et d'insomnie. "Dès que la nuit tombe, je revois mon arrestation. J'étais venu d'Alger à Bab-el-oued pour rencontrer ma petite amie. J'étais bien habillé, en costume, même pas en jeans, qui est une tenue "suspecte". Dans la rue, les casques bleus (CRS Algériens) m'ont demandé d'où j'étais, quand je leur ai dit que je ve-

nais de Baraki, ils m'ont frappé à coup de crosse en me disant "tu es venu là pour foutre la pagaille!".

C'est là que ça a commencé !

Balabas Mourad, 27 ans (Sidi M'hamed)

J'ai été victime de violences le 19 octobre 1988 à 9h du matin. Voici les faits : cela a commencé dans mon quartier, rue Yahia Akzoul place du 1er Mai devant le ministère du commerce. Je me trouvais avec mon voisin, handicapé, vendeur de cigarettes autorisé par l'A.P.C. de Sidi M'hamed, lorsque trois agents de l'ordre se sont présentés pour acheter du tabac à chiquer. Ces derniers ont trouvé le prix abusif. Vu la situation, le handicapé m'a prié d'aller intervenir auprès de leurs supérieurs. Je me suis alors présenté à l'agent se trouvant devant la porte du ministère du commerce pour informer leurs responsables des faits; celui-ci m'accabla d'insultes pendant qu'un autre agent qui sortait de l'intérieur du ministère se rua vers moi et me brutalisa sans motif, me poussant de force dans le fourgon cellulaire qui se trouvait dans le parc du ministère. C'est là qu'a commencé la violence. Après m'avoir dénudé de force et ligoté, ils me frappèrent à coups de matraques ainsi que de coups de pieds sur toutes les parties de mon corps et ce malgré l'intervention du secrétaire général du ministère du commerce ainsi que ses proches collaborateurs. Les coups n'ont pas cessé jusqu'à l'arrivée d'un véhicule de la sûreté du 8ème arrondissement, qui a réussi à m'évacuer vers l'hôpital Mustapha dans un état lamentable, où les médecins (3) ont constaté : des échymoses frontales sous orbitaire gauche et à la racine du nez, des échymoses multiples et importantes aux deux fesses et à la cuisse droite avec impotence fonctionnelle (impossibilité de s'asseoir), plaie suturée du cuir chevelu (4cm), aux deux faces dorsales de deux pieds, fractures des têtes métatarsiennes du 2è, 3è, 4è et 5è du pied droit, fractures des têtes métatarsiennes du 3è, 4è et 5è, du pied gauche. On a dû me plâtrer les deux pieds d'ailleurs.

Propos recueillis par Linda Ababsa.

ALGERIE ACTUALITE n 1204, semaine du 10 au 16 nov. 1988.

Hacène Benazouz (35ans), directeur de dépt. à l'ONAMO.

J'ai été arrêté le 4.10.1988 à 17h 30 à la sortie de mon travail (rue Didouche Mourad) par deux individus. Ils m'avaient affirmé que je devais les suivre pour une vérification d'identité et que je n'allais pas être retenu longtemps. Ils ont refusé de me laisser avertir ma famille. J'ai été embarqué dans une 504 familiale blanche. Pendant le trajet, on m'avait obligé à baisser la tête. A l'arrivée, on m'a mis une cagoule. Je me suis retrouvé dans une sorte de garage où je suis resté debout pendant 1/2 heure, face au mur. Ensuite, j'ai été conduit dans un bureau, là on me fit vider mes poches et enlever les habits. C'est à ce moment que j'ai compris que j'étais en état d'arrestation. On me remit une combinaison bleue, je la mis. Je fus conduit pieds nus à la cellule N°4. Peu de temps après, ils sont revenus me chercher pour me photographier et me demander des renseignements d'état civil.

Après cela, les interrogatoires commencèrent, dans un bureau du premier étage. On m'accusa d'être un responsable du PAGS. On me fit croire qu'ils avaient ramené ma femme dans leurs locaux et qu'ils étaient en train de la "faire parler". On me déclara qu'ils avaient perquisitionné chez moi. Ils me montrèrent des documents qu'ils affirmaient avoir trouvés chez moi, me faisant croire que ma femme avait signé une déclaration dans ce sens. J'ai refusé de reconnaître ces fausses accusations. C'est alors qu'ils sont

passés à la torture physique. Ils ont utilisé l'électricité en plaçant les électrodes sur une oreille et sur mon sein droit. Je n'étais pas le seul à subir la torture, pendant trois jours, des cris inhumains parvenaient à mes oreilles.

Finalement, on me fit signer des papiers attestant mon appartenance à l'organisation suscitée. On me montra par la suite un papier que j'aurais "signé" et qui attestait de ma volonté de collaborer avec eux. J'ai été libéré le 9.10.1988 à 23h. A ma libération, ils me remirent quatre sachets en plastique contenant des livres pris de chez moi.

Pendant ma détention, ma femme avait reçu la visite de trois personnes qui lui dirent qu'elle était en état d'arrestation. Ils lui montrèrent un papier et se livrèrent à une perquisition qui dura 2h 30. Ils ont fouillé toutes les chambres, y compris la salle de bain et le WC. Ils ont lu notre courrier intime (lettres échangées avec ma femme pendant mon service national). Ils ont emporté avec eux des livres de Marx, Lénine, Maïakovski, la Charte d'Alger de 1964, etc, livres qui n'avaient rien d'illégal puisque vendus à la librairie du FLN.

Malgré mon état physique et surtout moral, je repris immédiatement mon travail. Quelques jours plus tard, le 29.10.1988, deux individus se réclamant de la sécurité militaire se sont présentés à mon lieu de travail pour me demander de collaborer avec eux. Je leur ai opposé un refus catégorique et ils m'ont répondu qu'ils en informeraient leurs supérieurs. Je tins à préciser que je refusai absolument de travailler avec eux, quelles que soient les menaces et les intimidations.

Nourredine Kerrouit dit " Ras El Kabous ".

(Témoignage fait au cours de l'AG du 15.12.1988 à l'USTHB)

Je dois vous dire que j'ai fait de la prison quand j'étais jeune. Je suis sorti de prison en 1976. Je me suis rangé depuis cette date, je suis marié et j'ai des enfants.

Le mercredi 12.10.1988, les policiers se sont présentés chez moi, munis de pistolets mitrailleurs, de mats. Ils m'ont demandé de les suivre et m'ont amené avec eux au commissariat de police dans une 504.

A la descente de voiture, ils m'ont donné un coup de crosse sur l'épaule. Au commissariat, ils m'ont accueilli comme s'ils avaient capturé Dellinger ou Al Capone. Ils m'ont accusé d'avoir cassé, pillé et d'avoir fait un tas de choses. J'ai naturellement nié puisque je n'avais rien fait de tout cela. Ils m'ont passé les menottes aux poignets, ensuite ils m'ont ligoté comme une saucisse.

Ils m'ont cassé les dents et se sont mis à cinq sur moi pour me brûler les parties génitales. Mon sang coulait abondamment, alors ils m'ont enlevé les cordes et m'ont amené à la clinique des Glycines qui dépend de la police. Les médecins m'ont dit : " Nous pouvons te soigner, mais nous ne le ferons pas". Puis ils m'ont orienté sur l'hôpital militaire de Aïn Nadja où un bilan m'a été fait. Les médecins parlaient entre eux sans que je comprenne ce qu'ils disaient, sauf le terme "bloc opératoire".

J'ai repris connaissance le vendredi 13.10.1988. Je suis resté à l'hôpital jusqu'au 22.10.1988, date à laquelle j'ai été reconduit au commissariat central, j'ai été de nouveau interrogé et il m'a été demandé de reconnaître ce qui m'était reproché. Ils m'ont rédigé un procès-verbal qu'ils m'ont demandé de signer, ce que j'ai refusé de faire.

Je suis resté à l'infirmerie du commissariat central du 22.10.1988 au 03.11.1988, date à laquelle j'ai été libéré le soir à 23h. J'ai été accueilli à mon arrivée à Bab El Oued par un groupe de voisins comme un Moudjahed. Les voisins poussaient des youyou.

Des journalistes de TF1 se sont présentés chez moi, je leur ai raconté et montré ce qu'on m'avait fait. Quatre jours plus tard, j'ai été convoqué par le divisionnaire de police, il m'a appelé "Si Nourredine", je lui ai répondu que je ne m'appelle plus Nourredine, mais "Ras El Kabous". Il m'a reproché le témoignage à TF1, à des étrangers, j'ai répondu que la presse nationale ne s'est pas manifestée quant à elle, et de plus, les autorités n'avaient qu'à ne pas laisser les journalistes étrangers entrer en Algérie.

Pour conclure, il me dit : " Nous allons t'envoyer en justice " .

Des policiers m'ont conduit au tribunal. Je suis passé devant le juge d'instruction, lequel a pris ma déposition. Pendant que je parlais, je me suis déshabillé pour lui montrer les traces de la torture. J'ai dit au juge : " Si j'avais fait quelque chose de mal, est-ce-que vous admettriez qu'on me fasse cela ?" il a répondu que "non bien sûr". "Et bien je vous dis que je n'ai absolument rien fait, et pourtant on m'a fait ce que vous voyez". J'ai été mis en liberté provisoire.

Le lundi 12.11.1988, je suis allé à REVOLUTIONAFRICAIN pour une table ronde sur les droits de l'homme. Devaient participer des représentants des ministères de l'Intérieur et de la Justice (mais ils ne se sont pas présentés), ainsi que ceux des différentes ligues des droits de l'homme. Les responsables de la revue nous ont demandé de parler des droits de l'homme, mais pas de la torture; nous avons refusé et la table ronde ne s'est pas tenue.

J'apporte ce témoignage pour qu'à l'avenir plus personne ne soit torturé dans ce pays.

Kamel Kateb, enseignant à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

Dans la nuit du 3 au 4 octobre 1988, j'ai été réveillé par des coups de sonnette à ma porte. j'ai regardé par l'oeil de boeuf et j'ai vu plusieurs personnes à ma porte. Ils se sont présentés comme étant des agents de police (chorta). J'ai refusé d'ouvrir la porte car ils ne se sont pas présentés aux heures prévues par la loi. Je leur ai demandé de justifier leur appartenance à la police, ils m'ont glissé sous la porte un papier avec entête du ministère de la défense, et au bas un cachet et une signature illisibles.

J'ai attendu 6h du matin pour ouvrir la porte, il y avait plus d'une dizaine de personnes sur le palier. L'un d'eux voulait entrer, j'ai exigé un mandat de perquisition signé du juge, conformément à la loi. Pour toute réponse, je fus happé par une dizaine de mains, j'ai commencé à crier et à protester, ils m'ont mis leurs mains sur la bouche et m'ont entraîné dehors. Ils étaient plusieurs, m'ont fait monter dans une voiture blanche dont je n'ai vu ni la marque, ni l'immatriculation. Je me suis retrouvé à l'arrière de la voiture entre deux individus, l'un d'eux me mit la tête sous sa cuisse afin de m'empêcher de voir le trajet.

Lorsque la voiture s'arrêta, ils me mirent une cagoule et me firent suivre un chemin en forme de labyrinthe, conduisant à une salle où il y avait un bureau et du matériel photographique. Ils me demandèrent de vider mes poches et de me déshabiller, tout nu, ils me remirent une combinaison bleue sans boutons et me prirent en photo, de face et de profil, avant de me conduire vers une cellule sans fenêtre, de deux mètres de long sur un peu plus d'un mètre de large. Dans cette cellule il n'y avait qu'un matelas en éponge et une couverture.

Quelques temps après, on vint me chercher pour me monter à l'étage du dessus où devaient commencer les interrogatoires. Comble de l'ironie, ils me questionnèrent sur les raisons de ma présence dans leurs locaux. J'ai protesté contre l'illégalité de leur action, ils m'ont reproché d'avoir fait du boucan lors de mon arrestation (plutôt enlèvement, dans les formes où cela s'est fait). J'ai rétorqué en leur disant que j'étais un honnête citoyen et que si les services de sécurité m'avaient fait une convocation en bonne et due forme, je me serais présenté, ils étaient une vingtaine à participer à l'interrogatoire . Ils se sont présentés comme étant de la DGPS.

Ils affirmèrent que j'étais un responsable du PAGES et que j'étais l'organisateur des événements qui allaient se dérouler les jours suivants. Ils ont cherché après un tract appelant au soulèvement pour le cinq octobre. Je leur ai répondu que je n'avais jamais vu un tel tract. L'interrogatoire se faisait de jour comme de nuit, avec de brèves accalmies où l'on me redescendait dans le cachot que j'occupais (n°12).

Ils disaient et répétaient qu'ils me feraient parler sans utiliser la torture, ils me firent croire que ma femme était entre leurs mains et qu'elle avait parlé, que mon fils était à l'hôpital, etc...

Le mercredi 5.10.1988, ils firent un simulacre de torture à l'électricité, ensuite me passèrent à tabac (coups de pieds, gifles, utilisation d'un bâton à décharge électrique); après cela, l'interrogatoire reprit dans les mêmes formes que la veille, c'est à dire plusieurs équipesse succédant.

Le jeudi 6.10.1988, après plusieurs interrogatoires, je fus conduit à la salle de torture. Ils m'ont obligé à me déshabiller et m'ont allongé sur un sommier métallique, puis, ils ont commencé à appliquer l'électricité à l'oreille et au sein. Ils étaient quatre, deux qui dirigeaient et deux qui exécutaient, ils veillaient à ne pas laisser de traces et modulaient les décharges électriques. Ensuite, ils ont ramené quatre paires de menottes et m'ont fixé au sommier, ils continuèrent à appliquer l'électricité en me mettant un bâillon dans la bouche et en jetant sur mon corps de l'eau. Ils imbibèrent le bâillon de crésyl, puis versèrent carrement du crésyl sur le chiffon, pendant qu'un des exécutants, en s'aidant de la combinaison, appuyait sur mes jambes, ils m'appliquèrent l'électricité sur les parties génitales. Après cela, l'interrogatoire reprit et se poursuivit tard dans la nuit. Le lendemain, vendredi 7.10.1988, l'interrogatoire reprit encore, avec passage à tabac et se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Je suis resté dans le cachot jusqu'au mardi 11.10.1988. Ce jour là, on me donna du matériel pour rasage et après m'être rasé, on me conduisit à l'étage du dessus où il y avait d'autres personnes arrêtées. On nous offrit du café et on nous projeta la cassette vidéo du discours prononcé par le Président de la République, le 10.10.1988. A la suite de l'allocution, on nous demanda notre avis, et un débat s'est engagé.

Le mercredi 12.10.1988, au soir, j'ai été libéré, ils m'ont fait signé au préalable des papiers attestant entre autre que j'avais été bien traité. Il faut signaler enfin que pendant toute cette période, j'ai entendu des personnes crier du fait des supplices qu'elles subissaient. Pendant les rares moments d'accalmies, on pouvait entendre des voix de femmes et d'enfants.

Mohamed Bouchakour, Enseignant à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.

Le 04.10.1988, après avoir appris l'arrestation de Kamel Kateb, un collègue de travail, je me suis spontanément associé à une délégation de six autres collègues qui décida de se déplacer au domicile de Kateb, en vue de s'enquérir de cette arrestation auprès de son épouse, elle aussi une collègue de travail.

Une fois sur place, je fus séquestré, ainsi que toute la délégation, par trois individus qui avaient déjà séquestré Mme Kateb, son fils, son beau-frère et sa belle-soeur. L'un d'eux était armé d'un revolver, mis en évidence à sa ceinture et portait un talky-walky, les deux autres semblaient être sous ses ordres. Il téléphona pour informer ses supérieurs de notre capture, il parlait en code. En nous présentant un papier sur lequel je n'eus le temps de lire que l'entête du ministère de la défense, il nous demanda nos pièces d'identité et ordonna à l'un de ses adjoints de prendre des photos de la délégation (ils étaient munis d'un appareil).

Après une deuxième conversation téléphonique avec ses supérieurs, il nous demanda de nous préparer à sortir par groupe de deux accompagnés de ses adjoints pour aller vers une destination qu'il refusa de nous indiquer. La délégation refusa jusqu'à l'arrivée d'un renfort de plus d'une dizaine de personnes accompagnées d'un supérieur. Les yeux brillants de colère, il nous somma de nous lever et de sortir en file indienne.

Nous fûmes entassés dans un fourgon cellulaire aux vitres peintes. Après plus d'une 1/2 heure de route, le véhicule s'arrêta. Cagoule à la tête, on nous fit entrer dans un labyrinthe au bout duquel il y avait une pièce où l'on nous fit asseoir, le visage au mur, en nous interdisant de parler. Un à un, on nous fit entrer dans un bureau, lorsque mon tour arriva, on prit mon état civil et on me fit signer l'inventaire de mes effets personnels. On me demanda de me déshabiller complètement et l'on me remit une combinaison de toile bleue foncée. Après avoir pris ma taille, mes empreintes digitales et ma photo de face et

de profil, on me conduisit, pieds nus, en me faisant baisser la tête, vers la cellule n°16 (environ 1m sur 2m) où se trouvait un matelas en mousse et une couverture ANP. Il n'y avait pas de fenêtre, il devait être 19 h

Un bon moment s'est écoulé avant qu'un gardien ne soit venu me faire monter à l'étage du dessus par un escalier en colimaçon, en me forçant à baisser la tête. Il me fit entrer dans un bureau où trois personnes m'attendaient pour me soumettre à l'interrogatoire.

Ils commencèrent par m'informer que la "tolérance dont avait bénéficié le PAGES à la faveur d'un compromis historique propre aux années 1970 était terminée", que "le contexte avait profondément changé" et que "cette organisation est devenue indésirable et qu'elle allait être désormais combattue". En m'accusant d'être "un fédéral du PAGES", il me firent savoir qu'ils avaient tout leur temps pour me faire parler.

Ayant été pratiquement kidnappé, et devant de tels chefs d'inculpation, je me mis à exiger le droit de téléphoner à ma famille, et de prendre un avocat, refusant de faire toute déposition. On me répliqua qu'il fallait que je pense à ma famille avant ce jour, qu'ici je n'avais aucun droit, que c'était inutile que je cherche "à gagner du temps", et qu'ils avaient tout leur temps pour me faire parler, puisque je ne devais plus "voir le soleil avant longtemps".

C'est alors qu'une quatrième personne est entrée, suivie de plusieurs autres. Le discours politique qu'il me fit sur la situation générale du pays - en m'accusant au passage d'être responsable des grèves dans la zone industrielle de ROUBA (!) et des événements qui allaient se dérouler (!) ainsi que l'attitude effacée des autres, prêté à croire qu'il s'agissait d'un supérieur hiérarchique. Lorsque j'ai répété ce que j'avais dit un instant auparavant, il fut irrité, les autres se mirent à me brutaliser (coup de pieds, de poings et de bâton), il sortit et je ne le revis plus. On me raccompagna à ma cellule en me demandant de réfléchir à mon attitude.

Le lendemain, mercredi 05.10.1988, l'interrogatoire reprit. Mon attitude n'ayant pas changé, ils me firent passer à la salle de torture où l'on me demanda de me déshabiller et de m'allonger sur un sommier métallique, ce que j'ai refusé de faire en leur affirmant qu'ils n'avaient pas le droit. Une dizaine de personnes était là, et moi dans le coin, le dos au mur. Ils m'ont roué de coups de pieds, de coups de poings et de coups de bâtons sur le dos, la poitrine, les épaules, les fesses et les jambes, j'ai perdu l'ouïe à l'oreille gauche, à la suite d'une gifle qui me fut administrée de plein fouet par l'un d'eux, une armoire à glace.

Comme pour m'humilier d'avantage ou pour se donner plus de courage (car il est impossible qu'un être humain puisse avoir une bonne conscience en se livrant à de telles pratiques), ils me battaient en hurlant des grossièretés de la plus grande bassesse à mon encontre et à l'encontre de mes proches (ma femme et ma mère qui est décédée). Les hurlements de douleur et de colère que je pouvais les déciderent à interrompre la séance, en me montrant la gégène (l'appareil était effectivement là, posé par terre) et en me demandant de réfléchir à mon attitude. Ils me firent redescendre dans ma cellule, avec l'assistance du gardien, car je pouvais difficilement marcher.

Quelques heures après, je me retrouvai à nouveau à l'étage, dans un bureau. Je persistai dans mon attitude. On me fit passer à la salle de torture, en me reprochant de continuer à jouer les martyrs dans l'état où j'étais, alors "que les autres avaient craché le morceau". Ils étaient encore une dizaine, et moi dans un coin le dos au mur. Après m'avoir déchiré la combinaison que je portais, ils m'ont allongé tout nu sur un sommier métallique et fixé les poignets à l'aide de menottes. Ils commencèrent par m'assener, de toutes leurs forces et en se relayant, des coups de pieds, des coups de poings et des coups de bâtons sur les fesses et sur le dos, ainsi que sur les bras chaque fois que j'essayais de me soulever pour me blottir. Ils juraient en hurlant qu'ils me feraient "cracher le morceau", je hurlais de douleur et de colère contre la pratique humiliante de la torture dans l'Algérie indépendante, et que je ferais savoir tout ce qu'on m'aurait fait subir. Interprétant ma réaction comme un défi arrogant, alors qu'il ne s'agissait que de mes droits de citoyen, ils redoublèrent d'efforts. Pour étouffer les cris, ils m'appliquèrent en guise de bâillon un chiffon imbibé d'une forte odeur de crésyl et d'ammoniac (de l'urine probablement). Tout en continuant le passage à tabac, ils m'administrèrent l'électricité. Ils m'ont appliqué les pinces de la gégène à l'oreille et au sein, en me demandant de taper de la main sur le som-

mier dès que je déciderais de parler. Pendant que les décharges électriques me secouaient, ils me sommaient de parler dans mon intérêt; ensuite ils m'ont appliqué l'électricité aux parties génitales.

Quant ils interrompaient les décharges électriques, c'était pour reprendre le passage à tabac. Tous s'y sont relayés, à l'exception d'un seul qui était assis "à mon chevet", tenant un bloc note et un stylo. Mais il s'est cru obligé de participer au supplice en me proférant des menaces de mort par simulation de suicide, et en me confiant que ma femme était là et qu'ils allaient la faire venir pour qu'elle constate l'état dans lequel s'était mis son mari, alors qu'il aurait pu mener la vie honorable et paisible d'un enseignant de l'université. Lorsque celui qui semblait superviser la séance de torture réalisa que j'étais à bout, il ordonna qu'on me fisse redescendre dans ma cellule.

Je ne me souviens pas du nombre de fois où l'on m'a fait faire la navette entre la cellule et l'étage du dessus. Depuis le début, je me retrouvais souvent en face de personnes différentes, dans des bureaux différents, seules les questions posées, les injures et les coups étaient les mêmes. Ils m'ont fait passer à la salle de torture une dernière fois le jeudi 06.10.1988, en début d'après-midi. A partir du vendredi 07.10.1988, ils m'ont soumis à l'isolement total, je suis resté enfermé dans ma cellule jusqu'au mercredi 12.10.1988. Ce jour là, tard dans la soirée, le gardien est venu me remettre mes vêtements. Dans le local où j'avais été accueilli à mon arrivée (toise, photo, etc...) en me fit signer des papiers à la va-vite, en m'informant que j'allais être libéré. Parmi ces papiers, j'ai eu le temps de remarquer une déclaration dans laquelle je reconnaissais avoir été bien traité.

On me fit monter dans un fourgon cellulaire aux vitres peintes, une dizaine d'autres personnes libérées s'y trouvait, ceux que j'entendais du fond de ma cellule hurler de toutes leurs tripes, sous les supplices honteux et inhumains de la torture. On me déposa à KOU-BA, vers 22 h avec les derniers passagers. Les premières pluies de l'automne 1988, commençaient à donner leurs gouttes. C'était délicieux de marcher sur la route déserte. Au coin d'un carrefour, un char était stationné, entouré de quelques militaires en tenue de combat. Que s'était-il donc passé à Alger ?

Arezki Tedjeddine, Travailleur du Paramédical (Témoignage fait le 24.10.1988).

Je travaille et réside à BOU-SAADA. Le mercredi 05.10.1988, au soir en regardant TV, j'ai pris connaissance des graves événements qui se déroulaient. Inquiet pour ma famille qui réside à Alger, j'ai rejoint dès jeudi matin la capitale. A la maison tout allait bien. Afin de changer les idées et pour éviter les endroits "chauds", je décidai avec un ami, d'aller me promener, hors d'Alger, au bord de la mer. Dans l'après-midi, n'ayant pas trouvé de taxi pour rejoindre le quartier où réside ma famille (Clairval), nous sommes allés à pied vers Staouéli. A l'entrée du village, nous fûmes arrêtés par un commando de militaire. C'était aux environs de 19h. Sans qu'on ait eu le temps de souffler ou de présenter nos papiers, une pluie de coups s'abattit sur nous, coups de poings, de pieds, et de casques. Nous avons été agenouillés, les mains derrière la nuque devant la porte de la Banque de Développement de Staouéli.

Nous fûmes ensuite dirigés vers la caserne située au milieu de la forêt de Sidi-Fredj. Dès l'entrée nous vîmes un groupe de jeunes vêtus uniquement de slips. On nous força nous aussi à nous déshabiller et à rejoindre le groupe.

LECAUCHEMAR COMMENCA.

Pour commencer, nous fûmes douchés avec des eaux usées. Dans le groupe de commandos, un civil dirigeait les opérations. Il exigea de nous de ramper sur un terrain caillouteux. Pendant que nous rampions, on nous rouait de coups de crosse, de bâton, de coups de pieds, c'était infernal !

La cadence et l'intensité des coups augmentait. A un moment, je sentis un coup si douloureux dans mon cerveau que mon corps se souleva sans que je m'en rende compte. Cette réaction redoubla la colère du civil. C'est incroyable ! Il m'enfonça la baïonnette dans le corps et la retira. Je me suis brutalement affalé sur le sol pendant que mon sang coulait à flot.

Un militaire est intervenu auprès de ce civil pour que l'on m'évacue à l'hôpital. Il opposa un refus, affirmant sa détermination à me "laisser crever comme un chien". Pendant un bon moment, mon sang continuait à couler à flot. Finalement, le civil accepta de me livrer au militaire. Ce dernier, probablement un infirmier, m'aida à m'habiller et m'évacua sur l'hôpital de Zéralda où l'on me fit subir une opération chirurgicale. Ce militaire m'a sauvé la vie.

Après l'opération chirurgicale, les militaires voulaient me récupérer, mais l'équipe médicale et paramédicale du service de chirurgie de l'hôpital s'y opposa, ce qui probablement me sauva la vie une seconde fois. Cela n'empêcha pas les interrogatoires de se poursuivre pendant mon hospitalisation, du 6.10.1988 au 16.10.1988, aussi bien par des civils que par des militaires, de jour comme de nuit.

Le bilan médical porte les indications suivantes : plusieurs points de suture à l'intestin grêle, 7 points de suture sur le flanc gauche, 15 points de suture au ventre. A cela s'ajoute un ulcère du stress découvert par les médecins pendant mon hospitalisation.

J'ai été torturé physiquement et moralement. Ma santé et ma dignité ont été brisées. Pourquoi ? Au nom de quelle loi humaine ? Dans quels intérêts ?

Chaba Mohamed Lamine, maître assistant, E.P.A.U. El Harrach

A Monsieur le Procureur de la République

OBJET: Plainte concernant mon arrestation illégale.

J'ai l'honneur de venir très respectueusement porter à votre connaissance les conditions de mon arrestation illégale et ma détention pendant neuf jours du 4 octobre 1988 au 12 octobre 1988 au soir.

En apprenant l'arrestation de notre collègue enseignant Mr Kateb Kamel, nous nous sommes dépêchés (un groupe d'enseignants) chez lui, en nous inquiétant du pourquoi et de l'état de sa famille. Arrivant chez lui, nous étions séquestrés, arrêtés et conduits d'une manière illégale (sans mandat d'arrêt ni perquisition) dans des conditions telles qu'on a pas su où (dans un fourgon gris grillagé, vitres peintes en blanc) vers un casernement. Il y avait un militaire en tenue d'été à l'arrivée. En descendant du fourgon, on nous mit des cagoules. Après avoir déposé mes objets, j'ai été enfermé dans une cellule 2,20m à 2,50m à peu près, peinte en noir et où il y avait un demi matelas en éponge et une couverture.

A partir de ce moment, c'était interrogatoire après interrogatoire, jour et nuit et à n'importe quelle heure; torture après torture jusqu'à samedi; d'ailleurs à un moment donné je n'avais plus la notion du temps.

Le premier qui m'a interrogé s'est présenté de la DGPS (Direction Générale de la Prévoyance et de la Sécurité); il était grand de taille, robuste, avec des moustaches, visage rond et joufflu, accent ouest du pays, ensuite ceux qui n'interrogeaient, s'alternaient mais l'un d'eux était presque en permanence (taille moyenne, visage rond, des moustaches noires, cheveux raides) s'est présenté en tant qu'universitaire.

Ils s'alternaient dans l'interrogatoire (des fois 3, des fois 4, 6 et plus); je me rappelle un peu de quelques uns :

1-Brun, coupe à la brosse, petite moustache, court de taille.

2-Jeune d'âge, taille 1,75m, cheveux courts, une marque entre les yeux, celui là m'a beaucoup giflé, donné des coups de pieds, coups de poings au visage, et dirigé la torture à l'électricité (la gégène).

3-Taille effilée, cheveux raides et courts, avec moustaches, costume gris, a opéré plusieurs fois à mon interrogatoire et dirigé la torture à l'électricité d'une manière enragée, en augmentant l'intensité, m'a frappé plusieurs fois.

4-D'autres plus âgés, ils devaient certainement diriger les interrogatoires et la torture (un avec des cheveux gris, taille moyenne, l'autre avec des cheveux complètement blancs, une veste en cuir ou en daim marron et portait des lunettes de vue, monture marron).

Parmi les 15 ou 20 qui nous ont conduit au lieu de détention, je me suis souvenu d'un parmi eux : long, costume bleu ciel, cheveux crépus, que j'ai revu la veille de ma libération.

* Conditions de ma détention :

C'était interrogatoire après interrogatoire. Ces interrogatoires se faisaient en m'humiliant, en me mettant souvent tout nu, en me conduisant de la cellule qui était toute noire, au bureau de l'interrogatoire avec une cagoule ou en me baissant la tête, des fois tout nu, combinaison sur la tête, en me giflant, en me donnant des coups de pieds, de poings, en utilisant un bâton à décharge électrique, se regroupant autour de moi des fois six à sept ou bien en me conduisant à la salle de torture à l'électricité.

Ils me mettaient tout nu, attaché sur le dos avec des menottes, sur un sommier métallique, me branchaient des pincettes aux oreilles une fois, après à chaque fois au sein gauche et au sexe, versaient de l'eau sur tout mon corps (pour qu'il soit conducteur), me mettaient un chiffon des fois imbibé d'eau, des fois d'urine dans la bouche et le poussaient avec un bâton, tout en actionnant l'électricité; il y avait quelqu'un derrière moi que je n'ai pas pu qui en donnait des coups de bâton sur le sommier; c'était une résonance atroce, laquelle résonance m'est restée quelques jours après ma sortie.

Ce qui est plus atroce c'est qu'on m'a fait subir une torture morale en me faisant admettre que ma femme était arrêtée, torturée et chaque fois, ils me disaient que si je ne parlais

pas, ils vont la baiser devant moi, sans ajouter à cela leur langage utilisé, qui était indigne (qu'ils allaient me baiser, me rendre impuissant avec l'électricité, etc...).

Monsieur le Procureur, je viens avec respect devant vous en tant que représentant de la loi, faire cette plainte contre X et un service qui s'est présenté, contre les méthodes d'arrestations illégales et de tortures dans un pays indépendant depuis 26 ans et dont ses enfants ont été torturés avec les mêmes méthodes pendant la colonisation, cette plainte est aussi un témoignage des méthodes de torture utilisées par des Algériens contre des citoyens Algériens et mon souhait le plus cher est que ces méthodes soient bannies à jamais dans notre pays qui nous est très cher.

AIN - TAYA

PETITION DE LA POPULATION DE AIN-TAYA :

Le jeudi 13 octobre 1988, le soir, des inconnus armés et accompagnés du patron et de certains videurs du Tamaris (hôtel, dancing, bar, restaurant) ont procédé à l'enlèvement de quatre jeunes de Aïn-Taya.

Les différents services de sûreté et de sécurité contactés immédiatement par la population et les parents des quatre jeunes ont déclaré qu'ils n'étaient pas à l'origine de cet enlèvement.

Le lendemain le vendredi 14 octobre 1988 vers 17h30 trois inconnus armés, à bord d'une voiture de marque VW Jetta grise, immatriculée "00669-187-16" enlèvent deux autres jeunes. Après les avoir menacés, les inconnus leur déclarent qu'ils étaient à l'origine du premier enlèvement, puis ils les ont relâchés à la sortie de la ville.

Juste après ce deuxième enlèvement la population de la ville, consciente de la gravité de ces enlèvements, s'est rassemblée sur la place publique et a exigé la libération immédiate des jeunes enlevés.

Aux environs de 21h, les quatre jeunes ont été libérés dans un état traumatique suite aux atrocités qu'ils ont subies et aux tortures d'une férocité incroyable.

Nous citoyens d'Aïn-Taya réunis en assemblée générale le 15-10-88, DENONCONS ET CONDAMNONS ENERGIQUEMENT:

-LA CAMPAGNE DE TERREUR ET D'ENLEVEMENTS QUI S'ABAT SUR NOTRE POPULATION.

-LA PRATIQUE DE LA TORTURE A L'ENCONTRE DES JEUNES DANS L'ALGERIE INDEPENDANTE.

NOUS EXIGEONS:

-QUE LES RESPONSABLES DE CES ACTES EN PARTICULIER LE PATRON DU "TAMARIS" ET CEUX QUI AGISSENT AVEC LUI SOIENT SEVEREMENT PUNIS.

-UNE AMNISTIE GENERALE POUR TOUS LES DETENUS VICTIMES DES DERNIERS EVENEMENTS.

L'AFFAIRE DU "TAMARIS" (Aïn-Taya).

(Algérie-Actualité N°1204, semaine du 10 au 16 novembre 1988)

Témoignage de Allab Djamel, 28 ans, employé à la S.N.T.V.

"ça s'est passé le 13 octobre. J'étais assis à la pizzeria avec des copains, quand deux personnes se présentent à moi et m'entraînent à l'extérieur où deux autres essaient de me passer les menottes.

Puis très vite, ils me jettent à l'intérieur d'un fourgon NAFTAL (deux jours auparavant, nous avons remarqué ce même fourgon devant le commissariat). A l'intérieur tout était blindé, il y avait une autre personne de Aïn-Taya. Puis nous roulons quelques instants. Après quoi, ils embarquent une autre personne et 10mn plus tard une quatrième personne nous rejoint dans les mêmes conditions: kidnapping.

Nous roulons environ 1h30mn. Puis arrivés à un endroit, ils nous sortent et nous passent des cagoules. Nous sommes introduits dans une caserne. J'entends les bruits d'une marche militaire (1-2, 1-2,...). Après nous avoir retiré les objets personnels, nous passons dans une cellule. Là, ils reviennent munis d'un câble d'électricité et d'un nerf de boeuf. Ils nous ordonnent de nous mettre à poil. Pour ma part, j'ai enlevé le pull et les chaussures, mais j'ai refusé d'enlever mon pantalon. Alors ils m'ont dit: "Toi tu es un cas spécial, pour l'instant tu verras ce qu'on fera à tes copains, on s'occupera de toi plus tard". C'était une torture morale pour moi. Alors ils les mettaient par terre leur retenant la tête et les pieds pendant qu'un autre leur fouettait les fesses et les autres parties du corps. La suite, vous l'entendrez des copains car ce sont eux qui ont été le plus torturés. Moi, je pleurais, j'étais devenu fou. Je ne comprenais pas ce qui nous arrivait, j'avais peur de ne plus jamais ressortir vivant.

Après avoir roulé 10km à peu près, je lève discrètement la tête et je vois une plaque: Hydra. Enfin on s'arrête. Ils arrêtent un taxi R18 et lui demandent de nous accompagner à Aïn-Taya. Bien sûr, ils nous disent: "Ne parlez à personne, celui qui vous adresse la parole dites lui: "il n'y a rien, rentrez vous coucher".

Témoignage de SALAH Mohamed, 22 ans, peintre à Bouzaréah.

Ce n'est pas la peine que je reprenne ce qu'a dit mon copain. L'enlèvement ayant été fait dans les mêmes conditions et nous étions dans la même cellule (je précise avant tout que j'ai déjà travaillé comme peintre au "Tamaris", et à l'époque j'avais eu une altercation avec Hadj Moumen parce qu'il avait refusé de me payer comme on s'était entendu au départ). Alors à partir du moment où ils nous mettent à poil, ils commencent à nous tabasser, des véritables karatékas. Les coups de fouet et de câble d'électricité pleuvaient comme dans les scènes de la Cenzala (Mademoiselle). Ensuite ils nous fouettaient la plante des pieds, après quoi tu ne peux plus te tenir debout. Ils insistaient également sur les fesses. Quand j'ai perdu connaissance, ils m'ont balancé une bassine d'eau froide sur le corps meurtri par les différentes plaies. Ensuite, ils m'ont mis debout et m'administrèrent des gifles de toutes leurs forces (ils se relayaient), et bien sûr tout cela était accompagné d'insultes et de grossièretés. A tel point que quand ils me disaient: "Quel est ton nom?", je leur répondais que je ne savais pas, que je ne savais plus, et c'était vrai; je ne savais plus, sous la torture. Ensuite, ils m'ont amené dans une salle de bain où ils m'introduisirent un tuyau à pression.

A un moment, l'eau me sortait par les oreilles. Après quoi ils me douchent. Je sentais que mon corps brûlait. Ils ont continué à me fouetter les fesses et les autres parties du corps avec le câble et le fouet. Puis, ils mouillèrent la cellule où j'avais rejoint les copains. A ce moment, il y en a un qui s'est approché un briquet allumé à la main et il se

mit à nous brûler le sexe et toutes les parties génitales, et avec ça ils nous ordonnaient de ne pas bouger.

Six fois de suite et à chaque fois que je bougeais sous la douleur, il me frappait le sexe avec le câble d'électricité. 10mn plus tard, ils nous amènent une bouteille d'eau. Puis ils ressortent, ils seront remplacés par d'autres. Interrogatoires "c'est toi qui a volé les 30 millions au Tamaris", "c'est toi qui a volé le perroquet de Hadj Moumen?". Alors je leur disais : "relâchez-moi, je n'ai rien volé, mais je vous achèterai 10 perroquets si vous voulez". Ils me répondaient par des coups. A ce moment là on les a vu préparer un sommier, remplir une bassine d'eau. Il y avait aussi un paquet d'Omo et une serpillière. Je précise que c'est la population de Aïn-Taya qui avait donné un ultimatum aux autorités (APC, Police, Gendarmerie) pour que nous soyons retrouvés. Les autorités avaient promis que nous allions être libérés sous peu. Pas besoin de dire que depuis notre enlèvement nous n'avions rien mangé. C'est ainsi que le vendredi (après les tortures qui ont duré toute la nuit) vers 21h ils nous donnèrent un café au lait bizarre. D'ailleurs, quelques instants plus tard, nous étions sujets à des troubles et à des hallucinations. A tel point que lorsqu'ils nous relâchèrent, je n'ai même pas reconnu mon père, je lui disais: "qui es-tu, fous moi la paix, je ne te connais pas, qu'est ce que tu me veux, etc...". Ah j'ai oublié un détail important. A un moment donné, quand ils nous ont amenés dans un bureau pour signer des PV (sur des feuilles vierges), j'ai entendu l'un d'eux répondre au téléphone, il se retourne vers son copain et lui dit : "El Hadj Moumen a dit qu'il faut libérer les gars de Aïn-Taya". Vers 8h, 8h30 du soir, ils nous embarquent tous les quatre dans une Volkswagen fourgonnette où ils m'ont couché pour que je ne reconnaisse pas le trajet. Puis, on a roulé je ne sais pas combien de temps. Quand on s'est arrêté, un taxi R18 nous raccompagne à Aïn-Taya. Là, nous avons trouvé toute la population dehors qui nous attendait. Voilà ce que je peux dire.

REGHAIA

Témoignage de Yahi Achour, 21 ans, étudiant

Mardi 11 octobre, vers 22 heures, quatre agents de police de Réghaïa se présentent chez mes parents, les armes à la main, et me demandent. Lorsque je me suis présenté, l'un d'eux m'a tiré vers lui et il a plaqué son arme contre moi en me bousculant, et il m'a entraîné vers une ambulance de la commune de Réghaïa qui servait aux policiers, sans même me laisser le temps de me chausser ou de prendre mes papiers. Il y avait déjà dans l'ambulance trois autres jeunes du quartier que je connais. On nous a conduit au commissariat de Réghaïa et mis dans une cellule. Les cellules étaient pleines de jeunes. Avec eux, il y avait un copain du quartier; il l'ont arrêté le même jour, vers 16 heures. Je ne savais rien du motif de mon arrestation et ils ne m'ont pas présenté de mandat d'arrêt, ou un quelconque papier. Quelques inspecteurs de police m'ont questionné sur le lieu où je me trouvais le jour des événements d'octobre. Puis ils me firent monter chez le commissaire qui me questionna sur des prétendus tracts du PAGES appelant les travailleurs à sortir manifester dans la rue, que j'aurais distribué. Il me questionna aussi sur d'autres documents du PAGES que je passais à des amis qui étaient eux aussi détenus avec moi au niveau du commissariat. Et c'est là qu'a commencé la torture, avec différentes formes et usages : coups de poings, coups de pieds, bastonnade, chiffon mouillé sur le visage, etc... Et ça se répétait à chaque fois que j'étais muet devant leurs questions ou accusations. Les tortionnaires, au nombre d'une dizaine, se relayaient sur moi. J'ai passé la nuit sans manger ni même dormir car ils ne nous laissaient pas de répit.

Le lendemain, vers 11 heures, ils me conduisirent avec d'autres jeunes au commissariat de Boudouaou où j'ai passé trois jours. Nous étions 15 dans une cellule de 5 ou 6 mètres carrés, sans nourriture ni couverture. Ils ne laissaient même pas passer la nourriture qu'apportaient les parents qui avaient réussi à déterminer où se trouvaient leurs enfants. Et ceux ci, malgré la longue recherche à travers les commissariats de la région, n'ont pas pu nous voir.

Le samedi 15, nous sommes passés devant le juge d'instruction de Rouiba, et de là, nous avons été emprisonnés au pénitencier d'El Harrach. J'y ai passé une semaine dans des conditions humainement insupportables.

Le jeudi 20 octobre, vers 13 heures, un ami étudiant et moi, avons été conduits chez le commissaire principal de Boumerdès qui était au commissariat de Rouiba, qui nous a relâché après nous avoir fait un peu de "morale".

Comité de liberté démocratique : le 5 novembre 1988

témoignage N°1

né le 2-7-1957 à Staouéli, employé dans une fabrique de tissage.

Le samedi 7-10-88 à 10 h 30, étant assis dans mon quartier, rue Colonel Si M'hamed, je fus interpellé par un agent de police nommé Griche Mohamed (dit Kaci-Saïd) pour vérification d'identité, selon lui. Comme je n'avais pas mes papiers, il me répondit que cela n'était pas nécessaire et il m'embarqua dans le fourgon de police pour le commissariat. Arrivé au poste de police de Aïn-Benian, et à peine entré au poste cet agent me faucha et me mit à terre; en essayant de me relever je reçus un coup de pied en pleine poitrine par cette même personne, qui m'ordonna de ne pas bouger. Ensuite il m'agrippa par le col arrière de la veste et m'entraînant sur le sol il me fit parcourir toute la distance qui nous séparait des escaliers (environ 5m). Arrivé devant un inspecteur en civil qui m'est inconnu de nom, il me désigna du doigt à cette personne en disant tout simplement : "C'est lui".

Ils m'ordonnèrent de me dépouiller de tous mes effets personnels, de mes lunettes de vue et de 1200 DA.

A ce moment là ils se mirent à sept pour me battre. Je reçus un coup de poing à l'estomac, un autre derrière le dos, un troisième m'administra un coup de manche de pioche dans le dos, ensuite je reçus plusieurs coups de poing à la figure et qui me firent perdre deux dents; je me mis à saigner du nez et de la bouche, ils me descendirent donc à la cellule où je retrouvais les deux frères Kourichi, les trois frères Dilmi et leur beau-frère, Haddadi Madjid, El-Anabi, Bakir Kamel, Zanaz Lounes, H'mida Abouda, et plusieurs autres dont je n'arrive pas à me souvenir du nom; nous étions au moins une vingtaine de personnes dans cette même cellule; nous sommes restés sans manger ni boire, jusqu'à environ 18 h 30. Ils me firent sortir le lendemain, dimanche le 8-10-1988 à environ 18 h et ils me firent monter avec quelques compagnons de cellule dans le fourgon, tous à plat ventre et les policiers, tout simplement, firent le trajet au-dessus de nous en nous piétinant, en nous disant aussi : "Si quelqu'un d'entre vous bouge ou relève la tête on lui tire dessus"; tout au long du trajet ils nous administraient des coups de matraque dans le derrière, insultant notre dignité, nos mères et nos soeurs.

Arrivés au commissariat de Chéraga, ils nous firent entrer un par un à l'intérieur du garage de police; dès l'entrée, la même scène recommença, à savoir coups de poings, de matraques, etc...

Ils nous laissèrent dans une cellule environ une heure, un agent de police m'appela, moi et El-Anabi, dans son bureau. Des policiers me demandèrent de mettre les mains sur la table, et commencèrent à me frapper sur ces dernières, ils me demandaient de donner les noms des manifestants, et de dénoncer des personnes masquées par des foulards; comme je ne savais rien et que je refusais de tirer des noms au hasard, ils me renvoyèrent à la cellule tout en me disant que les paras vont s'occuper de moi et que je le regretterais. Un moment après un policier me demanda de citer dix noms avec la promesse de me relâcher si je le faisais. Comme je refusais il me menaça.

Tard dans la nuit, un para avec des agents de police vinrent nous chercher, ils nous entassèrent dans un fourgon de police l'un sur l'autre, ils nous demandèrent de ne pas lever la tête, ils nous administraient des coups avec des tuyaux et des câbles électriques, suivis d'insultes; comme je suis asthmatique et que je suffoquais sous ce traitement, je voulais relever la tête pour respirer, je reçus une gifle d'un policier qui m'a dit : "crève".

Arrivé à destination, ils nous déshabillèrent et ne nous laissèrent qu'en slip. Ils ont commencé à nous faire ramper sur du gravier, tout en nous jetant de l'eau et en nous administrant des coups de bâton, de tuyaux etc... Cela dura sur une bonne distance. Ensuite ils nous mirent debout face au mur; étant pieds nus, les paras nous écrasèrent les pieds au niveau des orteils, ensuite un sous-lieutenant me coupa les cheveux de la partie gauche de la tête, un para nommé Monument m'ordonna de nettoyer les toilettes qui étaient bou-

chées depuis 2 h. Pendant que je nettoyait un para me faucha en me faisant tomber dans les immondices, ensuite je rejoignis la salle. Ils nous demandèrent de crier que nous étions des vandales et vive Chadli.

Ensuite après quelques jours nous sommes repartis à Chéraga en Mazda civil. Nous nous sommes fait tabasser par les policiers. Le 10-10-88 ils nous présentèrent devant le procureur de Chéraga qui nous fit un dossier pour incarcération sans nous interroger et puis nous avons rejoint la prison d'El Harrach et c'était les insultes et la faim jusqu'à la liberté provisoire.

**Propos recueillis par Ibarissen Salah
Bouderoua Abdelkader et Toubi Mohamed**

**Témoignage N°2
Né le 8-7-1940 à Toudja (W.Béjaïa)**

Je soussigné, x, né le 8-7-1940 à Toudja (W.Béjaïa) déclare faire le témoignage suivant : le vendredi 7-10-88 à environ 13 h 30 (heure de sortie de la prière du vendredi) je cherchais mes enfants qui n'étaient pas rentrés à la maison de toute la matinée.

Arrivé à hauteur du portail du dépôt de police je fus appréhendé par quatre personnes qui ont sorti des revolvers et m'ont ordonné de lever les mains en l'air; il y avait avec moi Mahmoud Iguechtal qui a aussi été appréhendé. J'ai essayé de m'expliquer en leur disant que je cherchais mes enfants; je leur ai demandé de me laisser les reprendre à la maison et que je me rendrais ensuite au commissariat. Le fourgon de police est arrivé presque aussitôt. ils nous emmenèrent au commissariat de police puis nous firent monter aux bureaux. Il y avait là un agent en civil, assis derrière un bureau, nous étions assis par terre liés par des menottes. Il me posa la question suivante : "qu'est-ce qui t'as amené ici", suivi de grossièretés à mon encontre puis me flanqua un coup de poing. Moi, je répondis que cherchant mes enfants, je n'avais rien à me reprocher. Il reprit me disant qu'il faut que je lui donne des noms d'au moins quatre personnes avec adresse, etc, me menaçant de me faire emprisonner si je ne le faisais pas. Je répondis que je n'avais rien à lui dire ni rien à me reprocher. Une heure après ou moins que ça, un policier en civil, court de taille un peu épais, teint brun, âgé d'environ 40 à 45 ans est rentré dans le bureau et a commencé à nous battre tous les deux (nous étions par terre liés l'un à l'autre). Il m'a pris par les cheveux, me frappant la tête contre le mur puis me jeta, nous entraînant par terre. il continuait de nous battre à coup de pieds sur la tête et au hasard tout en vociférant des insultes puis il sortit. Ils nous laissèrent là, sur le tapis, surveillés par quatre gardiens. Ils nous emmenèrent, toujours liés l'un à l'autre, en cellule.

La cellule était humide, les toilettes étaient bouchées, et l'eau dégoulinaient entraînant les excréments dans son cheminement. Il y avait un robinet cassé ou plutôt il n'y avait pas de robinet du tout, l'eau s'écoulait librement; nous appelâmes les policiers pour fermer l'eau mais rien n'y fit; nous fûmes obligés de boucher le tuyau nous mêmes.

D'autres personnes arrivèrent, nous étions toujours liés mon compagnon d'infortune et moi, par les menottes. Plus tard, on nous délia; on apprit qu'il avait oublié les clefs des menottes à la maison où il s'était rendu pour dîner. Le samedi matin on nous sortit de la cellule à coup de pieds pour nous faire monter dans le fourgon cellulaire. J'ai chuté, me suis relevé et suis monté dans le fourgon cellulaire qui démarra; nous étions couchés à l'intérieur sur le plancher vers une destination inconnue; après un certain temps, nous arrivâmes. Ils demandèrent de sortir, nous passâmes à travers une haie de policiers et qui du pied, qui du poing ou du casse tête abattirent sur nous une pluie de coups; direction la cellule ou nous trouvâmes des citoyens de Chéraga. Ils appelèrent Badjou Ayache, plus tard ils le ramenèrent par les pieds et les mains et le jetèrent au cachot.

Vers 22 heures, plusieurs policiers vinrent nous sortir : ils firent l'appel; un par un nous sortîmes et ils nous firent monter dans un fourgon cellulaire grillagé, nous étions allon-

gés à plat ventre sur le plancher l'un à côté de l'autre. Le fourgon était plein, nouvelle direction inconnue; arrivés à destination on nous intima l'ordre de nous déshabiller complètement, sauf ceux qui avait des slips, puis ils nous mirent à genoux. Les paras étaient nombreux, une file de chaque côté, et ils nous firent marcher à genoux jusqu'au bout puis ils nous aspergèrent d'eau et ils nous battirent aux tuyaux, coups de rangers, coups de crosse, sans merci, et cela sur une distance de près de cinq cent mètres.

Arrivés au bout, nous trouvâmes des habits, ils nous intimèrent l'ordre de nous habiller, nous nous habillâmes avec du linge qui ne nous appartenait pas, c'était du linge d'autres détenus.

On nous jeta dans une cave spacieuse mais basse, elle contenait près de cinq cent personnes, nous passâmes la nuit du samedi 8-10-88 puis nous passâmes les journées et les nuits du dimanche, lundi, mardi puis le mercredi matin, des officiers et des soldats vinrent avec une liste : ils appelèrent environ 15 à 20 personnes tous âges confondus originaires de Staouéli, Bouchaoui, Ain-Benian, Chéraga qu'ils casèrent dans une salle. J'en faisais partie. Je me rappelle que plusieurs personnes qui suffoquaient en raison des tuyauteries cassés d'où émanait des odeurs pestilentielles, furent sorties pour respirer un peu.

Le mardi on nous avait fait signer des feuilles dont nous ne connaissions pas le contenu, 8 feuilles en tout, ceux qui refusaient de signer étaient emmenés dans une pièce située en haut.

Jeudi matin vers 7h des militaires paras vinrent accompagnés de civils vinrent faire l'appel et nous firent sortir pour nous faire monter dans un fourgon cellulaire dans les mêmes conditions que précédemment; ils nous présentèrent au procureur. Ils firent l'appel, puis s'ensuivit un interrogatoire; enfin ils nous firent rentrer de nouveau dans le fourgon qui nous emmena, nous le constatâmes à l'arrivée, à la maison d'arrêt d'El Harrach. Il faisait nuit; on ne nous servit rien à manger; on nous présenta dans un bureau pour y déposer nos objets personnels; on nous donna une couverture chacun, puis on nous emmena dans une salle commune pouvant contenir 240 personnes. Au bout de sept jours, on nous emmena dans un fourgon cellulaire en direction de Chéraga. Nous étions debout cette fois-ci puis jugés en présence de juge. On nous ramena à El Harrach. Nous fûmes libérés provisoirement dans les conditions que tout le monde connaît.

Fait à Aïn Benian le 6-11-88

Ce témoignage a été fait en présence de:

**Kalouf Abderrahmane, Ait Idir Hamid, Boudroua Hakim
Gagueche Mourad et Mebarki Brahim**

Témoignage N°3

Je soussigné, x, né le 16-10-1966 à Aïn Benian, Tipasa, déclare avoir été appréhendé par trois policiers en civil armés de pistolets et trois en tenue armés de mitraillettes, devant mon domicile, à 14 heures le 9 octobre 1988. En me bousculant et me frappant ils m'ont fait monter dans un fourgon.

Description des policiers:

Je reconnais un policier chauve avec moustache de petite taille et un civil. Il habite à Staouéli et travaille au commissariat de Aïn Benian. Un autre policier exerce au commissariat de Chéraga : il était en civil, long et maigre, sans moustache visage brun, une cicatrice sur la joue, cheveux châtain, habillé d'une jaquette en cuir noir, un pantalon clochard et une paire de training Stan Smith. Un autre policier mince, taille moyenne, corps large, vêtu comme l'autre exerce à Chéraga. Et les autres sont du commissariat de Aïn Benian et si je les voyais, je les reconnaîtrais tous; et il y a un policier en état d'ivresse

sentant fortement l'alcool. Je fus acheminé au commissariat de Aïn Benian tout en m'interrogeant et me menaçant. J'avais très peur. Ils voulaient m'inculper sans aucune preuve. Ils me mirent les menottes et me firent monter dans le fourgon cellulaire, tout cela sans mandat d'arrêt réglementaire.

Au commissariat j'étais condamné ipso facto. Ils m'ont fait subir un interrogatoire, en me donnant des coups de pieds chaussés de rangers pouvant entraîner la mort. Impossible de se faire entendre d'eux et ils m'introduisirent de force dans la chambre des tortures après les coups reçus. Dans la chambre de torture, un policier m'a fait un croc-en-jambe et je suis tombé à terre; il me dit de dire la vérité, que j'ai tout fait (cassé, brûlé, volé, etc...) et je tremblais de peur. Au sol il y avait des vomissements et des tâches de sang. Et ils continuaient à me frapper avec les rangers et les coups de poings à la tête en me tirant fortement les oreilles et en me donnant des grosses gifles au visage. Après sont venus d'autres policiers qui m'ont dit de me relever, et je remarque un policier de Aïn Benian en train de frapper les autres prisonniers un après l'autre. Mon coeur battait fort. Un prisonnier a été saisi par les cheveux par les policiers qui le firent tournoyer et rouler par terre. Ils le frappèrent avec leurs rangers, leurs poings et avec les matraques. Ils m'ont repris à l'interrogatoire et un policier m'a insulté : "fils de chienne et de chien, ramène nous ta soeur, une putain on va la baiser, aujourd'hui c'est ta mort"; et je ne pouvais pas répondre avec la peur qui me tenait. Il y avait beaucoup de policiers, en majorité de Aïn Benian. Ils m'ont fait agenouiller, et un commissaire était présent, un stylo à l'oreille. Ils l'appelaient des fois commissaire et des fois inspecteur. Ce policier porte des renseignements sur une fiche. Il m'a demandé mon nom, le nom de mon père, de ma mère, ma date de naissance et mon lieu de travail; j'ai répondu que je travaille comme ouvrier dans l'usine de sirop. Il m'a dit : "est-ce-que tu as cassé, allumé le feu etc...". Et il a tout inscrit sur son dossier, j'étais obligé de mentir en disant que j'ai pris des marchandises de peur d'être torturé à fond comme les autres prisonniers et il m'a dit de donner des noms de ceux qui ont participé à la casse et au vol, et sous la peur, je lui ai donné des faux noms, pensant ainsi me sortir de cette situation. Ils me redescendirent à la cellule en me bousculant et me frappant, tous armés. Ils ont appelé les autres prisonniers pour l'interrogatoire. J'ai remarqué que tous les prisonniers étaient fouettés et frappés durement, et beaucoup ont été blessés, torturés et ils leur ont fait boire de l'eau d'égout et savonneuse. Quand ils ont appelé Zanaz Lounès, quand il est monté en haut et j'entendais des grands coups, le toit bougeait et il fut redescendu à la cellule et criait : "vous m'avez massacré, détruit, tué", et il ne pouvait même pas s'asseoir à cause des douleurs et j'en fus fortement choqué au coeur. Quelques temps après, dans la nuit, ils m'ont fait remonter pour l'interrogatoire, et mon cousin est venu pour me faire sortir, mais les policiers refusaient de me libérer.

Deux policiers en civil, ivres, et qui ne savaient pas ce qu'ils racontaient insultaient et frappaient sans pitié.

L'un d'eux m'a dit : "je te donne à manger, une fille, seulement répond aux interrogatoires". Entre temps, ils mangeaient, fumaient, buvaient pendant que nous crevions de faim. Ils m'ont enlevé même mes cigarettes. Un soldat en tenue de combat, m'a dit "Hé pédé, salaud, fils de putain" et il m'a lancé un coup de poing à l'oreille et jusqu'à présent je suis affecté d'un traumatisme interne et apparent, douloureux et mon oreille se gonfle. Il ajoutait : "parle pédé parle !" et me lança des coups de poings à la tête et j'ai reconnu malgré moi que j'ai pris des produits alimentaires de peur d'être encore torturé gravement; et ils m'ont fait descendre brusquement dans une cellule, et tous les policiers et soldats étaient méchants et toute l'atmosphère sentait l'alcool et les mauvaises odeurs. Un des policiers avait une bouteille de vin rouge à moitié pleine dans sa main et circulait avec.

Ils travaillent la journée et même la nuit et dans les locaux il y avait de la marchandise saisie que les policiers et les militaires mangeaient. L'un d'eux a pris un pistolet et l'a mis sur mon visage en disant : "toi tu es un pédé spécialisé" "je vais te baiser" "et si tu parles pas la vérité je te troue avec ce pistolet". Ils m'ont ramené à la cellule et ne voulaient pas me libérer. Il y a des prisonniers qui sont frappés pendant deux heures; l'un des prisonniers a raconté qu'après avoir été durement frappé et torturé, on lui a fait boire cinq litres d'eau savonneuse. De toute façon tout le monde fut torturé, frappé et massacré. En-

tre temps ils frappaient fort même dans la cellule; en rentrant et sortant, ils fermaient la porte dans un grand bruit de fer.

La cellule était pleine d'eau, mais on manquait d'eau à boire et de nourriture : on était dans une situation d'esclaves.

Ils nous ont laissés quatre jours dans une situation invivable. Certains de nous étaient désignés pour nettoyer les WC et laver les parterres du commissariat. Ils nous donnaient parfois des miettes de pain et des morceaux de pomme de terre, mais rarement; et pendant ces quatre jours nous étions gardés en cellule. Ils refusaient de nous autoriser à aller au WC, ou à boire de l'eau. Tout cela s'est passé au commissariat de Aïn-Benian. Ils nous ont dit que celui qui veut pisser ou chier le fasse dans la cellule. Le lendemain du quatrième jour, ils nous ont pris, entassés par dizaines dans un fourgon et mit à plat ventre et ils nous ont averti que si quelqu'un bougeait, ils lui tireraient dessus. Un policier m'a mis un pistolet sous le nez et m'a menacé de tirer. Tous les prisonniers furent déposés à la caserne de police de Chéraga où on avait subi un interrogatoire non réglementaire et il y a eu plusieurs qui ont été frappés.

Témoignage N°4

Oudjbara Samir, 20 ans, commerçant de fruits et légumes.

Ce jour du 5-10-88 nous recueillons le témoignage ci-dessous qui est le suivant:

"Le samedi 8 octobre 1988 à dix heures lors de mon retour du marché de gros de Bougara, j'ai constaté la disparition de mon frère âgé de 17 ans, qui travaillait régulièrement avec moi.

C'est alors qu'un de mes collègues m'a orienté et conseillé de me renseigner auprès de la sûreté nationale (commissariat de Aïn Benian). Une fois arrivé, l'un des agents de l'ordre public habillé en civil m'a demandé de m'asseoir. Puis deux agents se sont présentés à moi et j'ai voulu me renseigner au sujet de mon frère, et j'ai eu comme réponse de ne pas m'occuper de ça. Puis, les agents se sont retournés contre moi en me harcelant de questions à propos des événements en m'invitant à déclarer l'identité d'au moins une dizaine de personnes qui ont participé à ce mouvement. J'ai répondu que je suis dans l'incapacité d'y répondre étant donné que j'étais sur le marché de gros de Bougara. Quelques minutes après les questions avec intimidation ont eu lieu:

Les agents me prirent chacun par un bras et le troisième a commencé à me cogner dessus (sur le visage, le ventre et la partie inférieure). Non satisfait de cela, il me conduisirent aux toilettes et m'enfoncèrent la tête dans la cuvette. Vu que je n'étais pas capable de répondre aux questions ils utilisèrent d'autres moyens encore plus dégradants en me pissant dessus (le visage et le corps). Puis la torture reprit encore plus atroce. On me mit des chiffons dans la bouche, essayant de m'étouffer jusqu'au point de perdre conscience; cela se répéta plusieurs fois jusqu'à l'évanouissement. Inquiets de mon état, ils me laissèrent dans un coin. Après que j'ai repris connaissance, ils me conduisirent en cellule où j'ai retrouvé au moins une vingtaine d'autres personnes qui ont subi le même sort ou même plus. Je vais citer quelques-uns des détenus : Abouda Hmida 23 ans, Achami Rachid 31 ans, les deux frères Korichi, Dilmî Chérif, Zengal, Haddadi Madjid, Zaïm Eddine Ammar... et mes deux frères.

Après 2 jours en cellule sans nourriture ni eau nous nous sommes manifestés pour obtenir au moins un morceau de pain. Vers les coups de cinq heures du soir ils nous ramenèrent quatre pains à partager entre les vingt détenus.

Puis, on nous poussa dans le fourgon, à plat ventre, pour cacher la destination. L'opération s'est déroulée avec le matraquage et des insultes jusqu'à l'arrivée, toujours à plat ventre et les agents assis au dessus de nous (destination inconnue).

D'autres agents nous ont conduit en cellule. On nous sortait un par un pour l'interrogatoire. Une fois que mon tour est arrivé, on me pris dans une chambre et me harcela de questions : les mêmes citées ci-dessus à Aïn Benian. On nous menaçait d'être fusillés par

l'armée si on ne disait rien et j'ai reçu deux gifles, puis on me reconduisit en cellule. Vers une heure du matin on nous emmena, toujours à plat ventre. Nous sommes arrivés à un endroit que je ne peux citer, où l'armée nous attendait. On nous fait descendre sans habit, complètement nus. On nous faisait marcher nus, à genoux, entre deux rangs de militaires. Le rang de gauche nous jetait de l'eau froide et le rang de droite nous frappait avec la crosse, d'autres avec la baïonnette, d'autres utilisaient des coups de pieds avec des barres de fer. Les coups durèrent jusqu'à l'arrivée dans une cave.

Une fois dans la cave, les militaires nous cognèrent dessus, et cela dura jusqu'au matin, toujours nus.

On nous mena dans une grande salle, tous les détenus à genoux, face au mur, toujours avec le matraquage sur la tête et tout le corps.

Puis un commandant arriva et nous demanda de dire à haute voix "Hna Moukharibin" (nous sommes des destructeurs). Une fois le commandant parti, d'autres militaires recommencèrent à nous matraquer. Nous sommes restés plus de 24 heures toujours nus, à genoux, face au mur, et celui qui tente de s'asseoir on le harcèle de coups n'importe où. Le lendemain vers huit heures on nous montait 5 par 5 dans une chambre que les militaires nommaient "la chambre rouge". Toujours à genoux on assistait au retour des détenus complètement massacrés et méconnaissables, pleins de sang. Lorsque arriva mon tour : étant donné que je suis malade au niveau du coeur j'avais peur de ne pas revenir vivant j'ai accepté de signer tout ce qu'on me posa sur la table (ceux qui ont perdu conscience, les militaires prirent leurs mains et les faisaient signer). On me ramena à la salle et je ne sais quand ils arrêtèrent de nous frapper et nous menèrent dans une autre cave. On nous ramena un demi-pain et des haricots dedans : le premier repas depuis qu'on est arrivé à cet endroit. Nous étions huit cent au moins dans la cave et nous avons passé la nuit l'un sur l'autre.

Le jeudi matin on nous donna du lait que plusieurs ne pouvaient pas boire en raison de leurs blessures.

Puis des policiers nous ramenèrent dans un fourgon jusqu'à Chéraga, au palais de justice. On passa un par un devant le juge qui nous demanda ce que nous avions fait, sans prendre en considération nos blessures qu'on lui montrait, ni de la torture que nous avons subie.

Puis vers 6 heures on nous mena à la prison d'El Harrach; on nous a donné une seule couverture à chacun pour s'allonger dessus et se couvrir. Nous sommes restés sans nourriture jusqu'au lendemain à environ midi. Puis on nous donnait un petit pain par jour. On se battait comme des animaux pour avoir un peu de soupe (nous étions 240 détenus et nous ramenait uniquement la part de 50 personnes au plus)

On m'a emmené dans un bureau et on m'a fait signer des papiers. Et puis c'était la routine (1 pain par jour et l'attente dans la cellule) jusqu'au jour de ma libération. J'étais dans la même salle que mon frère et mon beau-frère. Ce que j'ai subi, ils l'ont subi eux aussi. Je n'ai pas tout cité, je ne me rappelle pas de tout (les insultes qui portent atteinte à la dignité de ma mère, de ma soeur etc...)

Il ne me reste plus la fierté d'être un homme, ni surtout celle d'un citoyen de l'Algérie démocratique après avoir subi toutes ces tortures inhumaines devant mon frère et mon beau-frère.

Témoignage recueilli par Oujbara Samir

Témoignage N°5

Je soussigné, x, âgé de 21 ans, demeurant à Aïn Benian, déclare que le samedi 8-10-88 à 8 heures, je me suis rendu au centre ville afin d'y faire des courses. Je me suis rendu chez un certain Chérif qui détient un magasin d'alimentation générale pour acheter du café; à ma sortie j'ai été interpellé par 3 agents en civil qui m'ont demandé de les suivre au com-

missariat de police pour interrogatoire. Devant mon refus ces derniers m'ont menotté et m'ont amené par la force, et, à peine arrivé sur les lieux, ils m'ont giflé et m'ont soumis à une bastonnade en règle (nerf de boeuf, coups de pieds, etc...) Il s'agit de policiers du commissariat de Aïn Benian à savoir Griche Mohamed dit "Kaci Saïd" d'un agent ayant l'habitude de travailler en tenue et d'un autre que je ne connais que de vue. J'ai persisté à nier en les priant de me relâcher vu que je suis soutien de famille depuis le décès de mon père; mais sans aucun sentiment de pitié, ces derniers m'ont mis dans une cellule où j'ai trouvé sur place des jeunes de Aïn Benian (Badjou Hamouh, Itchir Hammachi, Iguedjtal); ils nous ont obligés à faire la corvée.

Une demi-heure après, on nous a obligé à remonter dans les bureaux situés au 1er étage où ils ont pris tous nos renseignements ou ils se sont mis à se moquer de moi quand je les ai suppliés de me relâcher; ensuite ils nous ont mis à genoux contre le mur les mains en l'air et se sont mis à nous battre à coups de pieds de nerf de boeuf, de gifles etc... Puis ils nous ont remis dans la cellule; nous étions 7 adultes ainsi que quelques mineurs. Juste après, ils nous ont remis dans un fourgon de police, assis, sans savoir où et vers quelle destination. Je tiens à ajouter que lors du voyage les agents de la sûreté n'ont pas arrêté de nous menacer. Ils ont menacé de nous tuer et de nous jeter dans un ravin afin que les chacals puissent nous manger et faire disparaître notre corps.

A l'arrivée nous nous sommes rendus compte que nous étions à Chéraga et à notre descente c'était encore la bastonnade jusqu'à la géôle où juste à la porte, un inspecteur a demandé de lui ramener un jeune qui était vêtu de noir, et comme par malheur j'étais vêtu de noir, ils s'en sont pris à moi et m'ont battu avec un nerf de boeuf; ensuite ils nous ont enlevé tout ce qu'on avait (lacets, cigarettes, argent) et fait entrer dans une géôle d'environ 1 m sur 2; juste après un agent est entré et m'a demandé de lui remettre mon blouson de cuir qu'ils ont posé dans le couloir du poste de police avec nos chaussures.

Vers 18 heures, ils ont appelé Badjou afin de le torturer tout en nous laissant croire que nous passerons à tour de rôle dans la salle de torture. A son retour il faisait peine à voir tellement il était dans un mauvais état. Ensuite ils nous ont ramené du pain afin de ne pas mourir de faim et il a fallu que nous insistions pour avoir un peu d'eau insalubre à boire.

Vers 21 heures, un jeune qui était avec nous leur a demandé de sortir afin de faire ses besoins; mais quand ils sont arrivés, ils lui ont demandé de faire cela sur les lieux même (dans la géôle). Devant son refus d'accomplir cet acte devant nous, ils l'ont frappé; nous lui avons demandé de le faire quand même sans penser à nous.

Ensuite on a essayé de dormir un petit peu et vers les coups de minuit, on nous a emmenés dans le fourgon, à plat ventre, tout en nous piétinant; c'était encore une fois une destination inconnue, avec toutes les humiliations et insultes voulues.

Arrivé dans un endroit que je ne connais pas, nous avons trouvé des militaires dans une caserne (le trajet a duré environ 1/2 heure) où, à la descente ils nous ont enlevé tout notre linge et nous ont laissé uniquement en slip. Ils nous ont mis à genoux, les mains en l'air; ils nous ont arrosé et nous battaient avec un morceau de tuyau, de rangers, manches à balai pendant cent mètres. Ils nous ont mis debout, l'un derrière l'autre, un pied levé et les mains en l'air tout en nous questionnant; celui qui refusait de parler recevait une bonne raclée.

Ensuite ils nous ont remis à chacun un tricot et un pantalon au hasard. Je signale que mon blouson de cuir, je ne l'ai plus revu à ce jour.

J'ajoute qu'ils nous ont mis dans une espèce de cave et ils nous ont enlevé les souliers pour nous donner des coups sur la plante des pieds. La cave en question faisait 150 mètres carrés et la hauteur n'excédait pas 1 m 50 avec un égout qui passait pratiquement sous nos pieds, dégageant une odeur nauséabonde que je ne peux imaginer aujourd'hui (nous étions environ 500 personnes dans la cave). Ils nous ont remis du pain dur puis ils ont amené un seau d'eau où ils se lavaient les mains et dans lequel nous étions obligés de boire quand on avait soif et ce pendant 3 jours.

Le mardi 11-10-88 soir vers 20h ils nous ont mis dans une grande salle un petit peu aérée ils nous ont donné du pain et nous avons discuté entre gens qui se connaissaient, puis nous avons dormi. Vers 1 heure du matin, on a réveillé les gens qui dépendaient de la daïra de Chéraga (environ 40 personnes); on nous a emmenés dans les bureaux de la caserne et c'était encore un interrogatoire de la part des policiers qui nous appelaient et qui

nous faisait entrer un par un dans la salle de torture et les cris des torturés nous traumatisaient et nous donnaient une peur terrible. Pendant ce temps, 2 agents nous demandaient de signer des PV que nous n'avions pas intérêt de demander à lire (un jeune ayant refusé de signer a été pratiquement battu à mort par un parachutiste). Par la peur j'ai signé sans savoir afin de mettre un terme à cela. Car j'ai préféré une lourde peine de prison à ces tortures inhumaines.

Nous sommes restés sur place jusqu'au lendemain 7 h. Ils ont fait l'appel; nous étions 30; ils nous ont divisés puis mis dans des fourgons; ils nous ont demandé de baisser la tête jusqu'au tribunal de Chéraga où nous sommes passés devant le procureur qui nous a questionné un par un. A 16 h, ils nous ont amenés à El Harrach.

Nous sommes restés à El Harrach jusqu'au 2 novembre et nous avons été remis en liberté provisoire sur ordre du Président de la République et j'attends toujours d'être traduit devant la justice le 7-11-88.

Je tiens à signaler que je possède toujours des séquelles de blessures aux 2 jambes, et pendant toute mon incarcération, j'avais des douleurs incroyables qui m'empêchaient de dormir et je subissais des soins tous les matins à l'infirmerie.

Ce témoignage a été recueilli par Ait Hatrit Ramdane en présence des témoins suivants:

Le torturé Le 1er témoin Le 2ème témoin Le 3ème témoin
Ait Hatrit R. Boutallah Mohamed Chaalal Madjid

Témoignage N°6
17 ans, chômeur.

J'ai été arrêté le 7-10-88 à 16 h dans mon quartier par Griche Mohamed, dit Kaci Saïd, policier de Staouéli et pris dans une 204; arrivé au commissariat le dit policier m'a frappé avec sa matraque et m'a dit que j'étais un repris de justice ils m'ont mis en cellule; après ils m'ont fait sortir et m'ont emmené dans un bureau pour l'interrogatoire. J'ai avoué avoir pris des parasols. Le brigadier de police m'a mit son révolver dans la bouche et le policier me tapait dessus et m'ont dit de parler. J'ai refusé de parler et le policier Griche Mohamed a ramené une bouteille et m'a fait asseoir dessus; et il me tapait dessus avec la matraque et à coups de pieds. Puis il m'a remis dans la cellule. Ensuite, corvée générale : on a nettoyé la cellule et les WC. Après ça ils nous ont remis en cellule et le policier m'a giflé. Le lendemain on nous a emmenés à Chéraga où on est restés 5 jours, au commissariat. On était bien traités. Après ça, ils nous ont relâché.

Propos recueillis par Challal Madjid
en présence de Oudjebara Samir et Kaci Hacène.

Témoignage N°7
24 ans, peintre.

Arrêté le 7-10-88 à 21 heures, près du commissariat de Aïn Benian. Le policier Griche Mohamed, dit Kaci Saïd, m'appela par mon nom et me fit entrer au commissariat. Je lui demandait pourquoi il me faisait entrer au commissariat et il me répondit que c'était à cause du couffin qu'il m'avait demandé, avant les événements, de prendre des galeries à

chez lui. Comme j'avais refusé, il m'avait prévenu que s'il m'accrochait, il me ferait asseoir sur une bouteille. Il a commencé à me tabasser en compagnie de 7 autres policiers en civil, qui avec un manche à balai, qui avec une cravache, qui à coups de pied et avec tout ce qui leur tombait sous la main. Le policier Griche me dit que la seule manière de m'en sortir, c'était de lui ramener ma soeur, qui est enseignante. Il m'a fait baisser le pantalon et a demandé qu'on lui ramène une bouteille; n'ayant pas trouvé de bouteille, il m'a dit de me rhabiller. Il m'a demandé de lui citer des noms des gens qui étaient dans l'émeute et en me précisant qu'après il me forcerait à leur dire que c'est moi qui avait donné leurs noms, chose que j'ai refusé en lui disant que je ne citerais personne et qu'après ce que j'ai reçu comme coups il peut faire ce qu'il veut. Après ça, ils m'ont mis en cellule avec Itchir M'hand. Avant de rentrer en cellule, ils nous ont mis face au mur, et après nous avoir fouillés, ils nous ont enlevé les lacets des chaussures, et à moi Griche a enlevé la ceinture et il l'a mise autour de sa taille en me demandant si elle lui allait. Je lui répondis oui et il l'a gardée (une ceinture qui coûte plus de 500 DA).

Après 2 heures dans la cellule, j'ai frappé à la porte. Un policier s'est présenté en m'insultant et il me dit que si je refaisait ça, il me baiserait. Après ça, ayant eu soif j'ai appelé le policier et lui ai demandé de l'eau; celui-ci me dit qu'il me donnerait de la pisse à boire si je veux survivre, sinon que je crève. A 8 heures, ils nous ont fait sortir de la cellule pour faire la corvée (on a nettoyé la cour, la cellule et les latrines). Après ça, un policier de Chéraga est arrivé et nous a fait monter, avec des coups de pieds, aux bureaux.

Il a dit aux policiers de nous faire des dossiers, qu'on était dangereux; après ça, ils nous ont fait monter dans le fourgon, à coups de pieds; on était plus de quinze et ils nous ont tapé dessus durant tout le trajet, jusqu'à Chéraga; on était à genoux dans le fourgon. Un policier nous dit qu'à Chéraga il déposerait les mineurs, et que nous, ils nous emmèneraient à la forêt pour nous fusiller.

A Chéraga, ils nous ont mis à 7 dans une cellule de 2 m 5 sur 1 m 5. Peu après ils ont ramené d'autres jeunes de Bouchaoui ce qui fait que nous étions 11 personnes dans la cellule. On a demandé à boire car on avait soif et ce n'est qu'après avoir appelé plusieurs fois qu'ils nous ont ramené un seau d'eau. Le policier nous précisait que c'était le seau qu'ils utilisaient au toilettes et c'était vrai. Après ça on a dormi peu ils sont venus et nous ont fait monter dans un fourgon en nous obligeant à nous mettre à plat ventre et si on bougeait on recevait des coups de matraque. Les policiers pour se déplacer dans le fourgon nous marchaient dessus; arrivés à Sidi-Fredj, ils nous ont fait ramper en jetant sur nous de l'eau glacée et en nous frappant avec des tuyaux. Un para nous a demandé si on connaissait Ait Cherif; on lui a dit oui; il nous répondit qu'il subissait le même sort que nous et qu'on allait le voir. La distance de "rampage" était de 500 mètres environ; après ça ils nous ont dit de nous rhabiller et on a trouvé que ce n'était pas nos vêtements, mais ils ne nous ont même pas laissé le temps de parler que déjà des coups de matraque et de tuyaux s'abattaient sur nous. Ils m'ont pris 2000 DA en liquide et une bague en or. On a marché à genoux et les mains en l'air, en recevant des coups de matraque et de tuyaux jusqu'à la cave.

La cave était sombre et il n'y avait aucune issue d'aération, la hauteur de la cave faisait 1,50 m, elle était pleine de cailloux et de verres cassés et ils sont venus casser le tuyau d'évacuation des eaux usées exprès pour que les égouts puent dans la cave. On était nombreux et dans la cave les paras nous faisaient tomber par terre, l'un d'eux mettait son pied sur nos ventres et l'autre avec un tuyau nous frappait de toutes ses forces aux pieds. Ils ont commencé par un vieux âgé qui s'appelait Hammache Ali et qui habite au cimetière; la majorité des jeunes de Aïn Benian se trouvait là-bas; après ça ils nous ont laissé tranquille pour un certain temps. Un para rentrait de temps en temps et frappait le premier rencontré et nous insultait. A cause de cela on dormait à tour de rôle de peur de recevoir des coups de pieds en pleine figure car il frappait n'importe comment et n'importe où. Et pour boire de l'eau on faisait la chaîne; le para s'est lavé les mains et a mis ses pieds (chaussés de rangers) pleins de poussière, et après ça on allait boire cette eau. Pour boire il fallait prendre un coup de pied ou de un coup de matraque et les insultes à gogo et les paras se vantaient d'être des soldats durs. Pour faire ses besoins, il fallait être tabassé; de plus les WC étaient bouchés. Pour manger ils nous ont donné du pain dur (il jetaient le pain sur nous). Pour faire n'importe quoi il fallait être tabassé. Ils ont amené du couscous,

pour manger il comptaient jusqu'à trois et il fallait se tuer ce qui fait qu'on n'a pas mangé. Après ça ils nous ont emmenés dans une grande salle et ils ont commencé à nous humilier. Ils nous ont donnés des morceaux de pain; durant trois jours, on entendait les cris des torturés; ils ont cassé les vitres et le soir on avait froid. Durant les trois jours passés on ne dormait pas car ça pouvait à tout moment être notre tour; le troisième jour ils m'ont appelé à la salle de tortures. Dès l'entrée, un policier m'a frappé avec des menottes; après ça, ils m'ont branché de l'électricité sur ma poitrine en me jetant de l'eau; après ça, je n'ai toujours pas parlé : ils m'ont mis face au mur et les coups s'abattaient avec du fer plat, des coups de pied et tout ce qui pouvait leur tomber sous la main. Il a fallu l'intervention d'un officier civil pour qu'ils arrêtent de me frapper; après ça ils m'ont pris pour signer le PV j'ai voulu lire avant de signer et un para m'a fauché et m'a frappé à coups de pied en me disant de signer sinon il me massacrerait et il signerait à ma place. J'ai signé le PV sans savoir ce qu'il contenait. Après ils nous ont emmenés dans un chalet un peu propre et ils nous ont donné à boire et à manger pour que nous soyons présentables devant le procureur. Arrivé devant le procureur, je lui ai tout raconté sur la torture que nous avons subie, et je me suis deshabillé devant lui pour qu'il voit les coups que j'ai reçus; après ça ils m'ont emmené à El Harrach où j'ai été soigné par un médecin. Je ne pouvais pas marcher car j'ai été blessé au pied. Il m'ont aussi coupé les cheveux à ras. Même les gardiens de prison nous frappaient de temps en temps.

Propos recueillis par Challal Madjid en présence de Aichoun Rachid et Ait Hatrit Ramdane.

**Témoignage N°8
né le 18-01-1970 à Chréa, demeurant à Aïn Benian, peintre.**

Je déclare que le jour de mon arrestation à 18h le 12-10-88 je me trouvais chez moi en présence de toute ma famille quand il y eut une irruption de 3 policiers en civil que je connais de vue. Ils m'ont embarqué dans une 304 blanche en direction commissariat de police. Après la formule "qu'est-ce-que tu as fait ?", j'ai répondu par la négative. L'un des policiers présent a affirmé que j'ai été dénoncé; j'ai demandé qu'on me présente le dénonciateur. On m'a fait rentrer à l'intérieur de la pièce où l'on torture. Le parterre était tout mouillé. L'un d'eux m'appelle et me donne un coup de tête au visage; j'ai crié. On m'a mis les menottes au dos; puis surgissent deux autres policiers; on m'a mouillé tout habillé et qui m'ont torturé. Et on m'a obligé à signer. Après toutes ces tortures je ne pouvais plus marcher ou me mettre debout; 2 policiers m'ont aidé à descendre; j'étais en cellule en présence de 12 suspects. Me croyant mort, ils ont commencé à crier; ensuite, on m'a glissé dans un coin pour que je puisse me reposer et ce pendant une journée, sans manger ni boire. Le lendemain présentation du dossier, signature du PV. Dimanche 16-10-88 : présenté chez le procureur, instruction du dossier et mandat de dépôt.

**Témoignage recueilli par Bentaala Mohamed
en présence de Ait Hatrit Ramdane et Challal Madjid.**

Témoignage N°9

Je soussigné, x, né le 28-12-68, demeurant à Aïn Benian, déclare que la journée du samedi 8-10-88 à 14h 30 je me rendais en compagnie d'un ami vers un quartier du centre ville au Casino quand 3 agents en civil m'ont demandé de leur remettre mes papiers; mais quand je leur ai remis ma carte scolaire, ceux-ci m'ont demandé de leur fournir des noms de ceux qui avaient fait acte de vandalisme et de pillage. Devant mon refus, vu que je

n'avais rien avoir dans cette affaire 2 des agents m'ont autorisé à partir, mais le 3ème (un certain Brahimi du commissariat de Aïn Benian) m'a demandé de les suivre. Tout en braquant sur moi leurs armes, ils m'ont ensuite mis les menottes, tordu l'avant-bras, et ont à pieds, pendant 500 mètres jusqu'au commissariat de police, tout en m'insultant et en m'humiliant (fils de putain etc...).

A l'arrivée au poste il a déclaré à ses collègues qu'il avait emmené un nouveau, et comme ils étaient tous armés de nerfs de boeuf, manches de pelle, etc..., ils se sont mis à me battre, jusqu'au bureau situé au 1er étage. Ils m'ont inculpé d'outrage à agent, cela sans m'enlever les menottes; ensuite ils m'ont soumis à un interrogatoire en règle, et cela pendant près d'une heure, tout en continuant à me rouer de coups.

Devant mon obstination à nier les faits ils m'ont mis dans une autre salle et là ils m'ont fait coucher sur le dos, toujours menotté; ils m'ont mis une chaise sur les pieds, un chiffon sur le visage, et, pendant qu'un agent me bouchait le nez, l'autre me versait de l'eau sur le chiffon; et ils m'ont dit que quand je déciderais d'avouer, il fallait que je lève la main. Ce que je faisais chaque fois que je risquais d'étouffer mais dès que je reprenais mon souffle, je ne pouvais avouer ce que n'avais pas fait; et cela jusqu'à ce que je vomisse. Ils m'ont ensuite enlevé les menottes, et ils me frappaient avec sur la tête.

Ensuite ils m'ont mis dans une cellule tout en continuant à me battre; ils m'ont enlevé les chaussures et tout ce que j'avais sur moi. Dans la cellule, j'ai trouvé 15 personnes. J'y suis resté pendant 1 heure 30; puis ils m'ont appelé et m'ont fait remonter dans un bureau où ils voulaient me coller sur le dos que j'étais meneur et instigateur des émeutes du 5-10-88. Ensuite ils m'ont remis dans la cellule où je suis resté encore pendant 2 heures. ils m'ont appelé encore une fois pour me remettre dans une espèce de géôle où nous avons passé la nuit.

Le lendemain matin on nous a obligé à faire la corvée au commissariat. Depuis notre arrestation, nous n'avons eu ni à manger ni à boire. Puis on nous a remis dans la cellule jusqu'à 16 heures et des agents de Chéraga sont venus; ils ont formé des haies et nous obligeaient à passer entre eux afin qu'ils puissent nous donner des coups de bâton jusqu'à l'embarquement dans un fourgon dans lequel on nous a obligés à nous mettre à plat ventre et ils nous ont emmenés vers une destination inconnue; c'est à l'arrivée que nous nous sommes rendus compte que nous étions à Chéraga, et ce fut le même scénario, à savoir la bastonnade.

On nous a mis ensuite dans une cellule et ils se mis a nous interroger, l'un après l'autre, jusqu'à minuit. Après, ils nous ont appelés un par un, et ils nous ont dit qu'ils nous emmenaient chez les commandos afin qu'ils nous torturent.

De là ils nous ont mis dans un fourgon où se trouvaient 2 parachutistes qui nous ont obligés à monter à coups de crosse.

Nous avons roulé durant 20 minutes et nous nous sommes arrêtés dans un endroit que je ne connaissais pas. On nous a deshabillé en nous laissant seulement en slip et en nous enlevant notre argent. On nous a obligé à ramper durant des mètres, mouillés et à genoux, sous une pluie de coups de pieds et de bâton, sur toutes les parties du corps; ensuite ils nous ont fait aller, debout, les mains en l'air, jusqu'à une salle où on nous a mis contre le mur, à genoux, les mains toujours en l'air. Puis on nous a autorisé à nous asseoir, jusqu'à l'arrivée d'agents en civil, qui nous questionnaient et nous donnaient des gifles afin de nous obliger à avouer ce que nous n'avions pas fait. Ca a duré pendant 2 jours. Nous étions uniquement en slip, sous les coups des paras. Ensuite ils nous ont donné du linge au hasard et nous sortîmes de la salle par groupes, et il a fallu les supplier pour avoir un morceau de pain dur. Puis on nous a obligés à astiquer la cuisine de la caserne et à faire un grand nettoyage. Quand on a fini le nettoyage, on nous a mis dans une espèce de cave où s'écoulaient des égouts : nous étions 500 personnes dans une pièce de 15 m2 et 1 m 50 de hauteur et nous y sommes restés une nuit; le lendemain on nous a emmenés dans une salle dite de torture où nous avons eu droit à une coupe de cheveux à la façon des militaires; puis on nous a appelés, un par un, pour subir des tortures. Beaucoup de gens sont passés par la salle de torture; quant à moi j'ai eu de la chance de ne pas passer par là car il faut voir pour croire, dans quel état redescendaient ceux qui montaient dans la salle en question.

A notre retour, on m'a demandé de signer sous la force 7 feuilles dont j'ignorais le contenu. J'ai su plus tard que c'était mon PV, vu que je n'ai jamais eu affaire à la justice. Après notre signature on nous a remis dans la cave et jeudi 13-10-88 à 7 heures, on nous a emmenés au tribunal de Chéraga où le procureur nous a posé des questions. Quand on a fini, il était 16 heures et on nous a emmené à la maison d'arrêt d'El Harrach où je suis resté jusqu'au 2-11-88, date à laquelle nous avons été mis en liberté provisoire sur ordre du Président de la République. je tiens à souligner que je passerais en justice le 7-11-88.

**Ce témoignage a été recueilli par Ait Hatrit Ramdane
en présence de Aichoune mohamed**

Témoignage N°10

Je soussigné, x, né le 19-01-1966, demeurant à Aïn Benian boulanger, déclare que le jour de mon arrestation, le 8-10-88 à 7 heures du matin je me trouvais chez moi et mon père se trouvait au rez de chaussée, devant la maison, se disputant avec 2 policiers en civil; l'un d'eux se fait appeler "Kaci Saïd" se nomme Griche Mohamed et l'autre un inspecteur qui s'appelle Rafik ayant un véhicule 204 année 66 de couleur grenat. La cause de cette dispute était que ma mère se trouvait sur le balcon et que ces 2 policiers lançaient des mots vulgaires à qui voulait les entendre. Quand mon père a intervenu ils s'en sont pris à lui et voulaient le frapper. Je suis intervenu pour faire rentrer mon père à la maison et calmer la dispute. A cet instant, un des policiers, prénommé Brahim me tord le bras derrière le dos, et ils m'ont embarqué dans un fourgon W.V, directement au poste de police, où j'ai été accueilli à ma descente par 11 policiers. Ils se sont acharnés sur moi (bastonnade en général) et ils m'ont mis pendant 1 heure et demi dans une cellule, où j'ai rencontré plusieurs torturés (Hanouh, Djoudi, Itchir, Iguchtal, Hamachi).

Après ça, ils m'ont remonté au 1er étage pour interrogatoire (bastonnade et insultes). J'ai signé sous la contrainte un PV d'après lequel j'ai soit disant incendié le fourgon de police. Plus tard, vers 9h on nous a véhiculés vers le commissariat de Chéraga en nous bastonnant et en nous bousculant. On nous a mis dans une cellule de 3 sur 2 à 11 personnes; vers 18h on m'a présenté à un inspecteur, Kebache Ali, habitant Aïn Benian, qui m'a proposé la liberté en échange des noms de 40 personnes. J'ai refusé et il m'a remis entre les mains de 5 policiers qui m'ont deshabillé en me laissant en slip, menotté mains et pieds, et en avant la torture : un chiffon sur le visage on m'a bouché le nez et on m'a forcé à boire. Je suffoquais et cela a duré 1/2h; puis on m'a relâché. Je me suis habillé et un des leurs me baratina et m'a remis en cellule tout en me promettant de revenir dans 1h.

Vers minuit on nous a réveillés, embarqués dans un fourgon, à plat ventre, avec 15 personnes. Les policiers nous marchaient dessus et le policier Rafik m'a dit "je t'ai eu, toi, puis je continuerais avec ta soeur).

L'endroit où on a été emprisonnés, nous l'avons su trois jours Après, c'était une caserne militaire se trouvant à Sidi Fredj. A l'arrivée nous avons été accueilli par des militaires (paras) qui nous ont fait mettre à poil, juste en slip, à genoux sur du gravier fin. Ils nous ont fait marcher à genoux pendant 100 mètres et fouettés. Au bout de ces 100 mètres on trouve une grotte; on nous ordonne de nous habiller, n'importe comment. Après c'était les coups de fouet sur la plante des pieds. Ensuite, la cave pour 500 personnes, et ce avec une conduite d'égout éclatée, pendant 3 jours avec toutes les souffrances, réveillés à n'importe quelle heure de la nuit et cela avec un bout de pain et un peu de lentilles à l'intérieur; Après ça on nous a réunis dans une salle et nous avons rencontré d'autres personnes. Au total nous étions 50 personnes, des régions de Aïn Benian, Chéraga, Bouchaoui. Arrivé au tour d'un certain Madouni, sous la torture, on lui a demandé qui est la personne présente ici qui était avec toi; il a dit que c'est Badjou, donc moi. On m'a appelé, à poil (nu sans slip) et en avant la bastonnade, en présence de Madouni. On m'a mon-

tré ce qu'a enduré Madouni tout en me proposant de signer; j'ai refusé et avant la bastonnade. Puis, Après, on m'a mis à plat ventre et ce toujours nu; on a fait appeler 2 paras et j'ai reçu 3 coups de rangers au dos; ça faisait atrocement mal; et j'ai signé. On a obligé Madouni à me frapper. il m'a frappé et je suis tombé. Puis Après ça on nous a obligés à faire des actes contre nature moi et Madouni. Après intervention d'un policier, cela s'est arrêté. On nous a remis en salle où j'ai rencontré Ait Chérif Abderazak et Rachid et de temps en temps de nous bastonnait, et ce pendant 2 jours.

Jeudi matin vers 7 h on nous a présentés chez le procureur qui nous a placé en mandat de dépôt : direction le pénitencier d'El Harrach où ils nous ont soignés. Nous devons nous présenter le 7-11-88 à Chéraga.

**Ce témoignage a été recueilli par Bentaala Mohamed,
en présence de Ait Hatrit Ramdane et de Challal Madjid.**

Témoignage N°11

Je soussigné, x, né le 1er-11-62 à Aïn Benian, cafetier, déclare faire le témoignage suivant:

En date du 10-10-88, nous avons été arrêtés mon frère et moi, à 19h45 par des agents en civil au nombre de trois. L'un d'eux se nommant Allal, les deux autres exerçant à Chéraga. Ils se sont présentés au café, venus à bord d'un véhicule type 204 de couleur verte, et ils nous ont emmené au commissariat de police de Aïn Benian. On nous a ordonné de sortir du véhicule, ordre suivi d'insultes du genre "dine yemak, dine babak" etc... Puis des coups de pieds, coups de genoux au ventre, coups de matraque, coups de crosse de Kalachnikov des militaires.

Puis on nous a enfermés dans une cellule : on était uniquement moi et mon frère; puis Allal, avec neuf autres civils, deux militaires et un agent de l'ordre en tenue, nous ont sortis de la cellule tout en nous battant, pour nous faire monter dans les bureaux. Arrivés aux bureaux, on m'a demandé qui a brûlé le drapeau. J'ai répliqué que je n'en savais rien; je ne cessais de répéter "cheria, cheria", " Je veux des témoins". Ils m'ont demandé " Connais-tu Mitterand!...". Pendant tout ce temps, les coups n'arrêtaient pas; on nous a dit de dire "vive Chadli vive l'Algérie", puis le policier nommé Griche Mohamed dit Kaci Saïd a ordonné aux militaires de nous battre à coups de crosse. J'ai été atteint au niveau du rein (j'ai uriné du sang pendant deux jours, c'était important, j'ai été hospitalisé à ma sortie).

Par la suite, on nous a embarqués à l'intérieur d'un fourgon civil; on était entassés, à plat ventre, les uns sur les autres. Pendant le trajet pour une destination inconnue, l'agent Griche Mohamed a pris son casse tête et me l'a enfoncé dans l'anus en me déchirant le pantalon, et il a fait le mouvement de va et vient à plusieurs reprises (6 à 7 fois).

Arrivés à destination, on nous débarqua toujours dans le même style que précédemment. J'ai constaté que nous étions arrivés au commissariat de Chéraga; accueillis par une haie de policiers, nous passions au milieu de coups de pieds, de casse tête, de genoux qui pleuvaient sur nous. Nous avons tous été conduits en cellule, puis 10 mn après, on m'appela, mon frère et moi (j'oubliais de dire qu'on nous avait mis torse nu dès le départ); on nous emmena dans un bureau où se trouvait une personne derrière une machine à écrire, un policier maigre et long avec moustaches, qui nous ordonna de sortir dans le couloir. Mon frère pleurait, j'essayais de le reconforter; un homme que je suppose être le commissaire est arrivé alors que j'étais à genoux à côté de mon frère. Nous avons eu de sa part quelques coups de poings et de genoux et il nous a crié : "vous avez brûlé le drapeau algérien et l'avez remplacé par celui de la France", puis insultes à nouveau...

Puis le policier civil maigre et long avec moustaches est sorti et nous ordonna de rentrer dans le bureau. Il nous mis à genoux. J'étais face à celui que je suppose être le commissaire et mon frère était face au policier long et maigre moustachu, les questions posées

sont les suivantes : " voilà on va vous relâcher, mais si vous ne ramenez pas le drapeau brûlé et le drapeau français nous vous emmenons au TM. Puis il appela un policier civil se nommant Ali et lui demanda d'où il tenait les renseignements sur les drapeaux; ce dernier répondit que c'était ce qu'on lui avait appris au commissariat de Aïn Benian. On me transféra ainsi que mon frère dans une pièce où se trouvait un vieux policier s'appelant El Hadj qui nous réconforta comme il put et nous appris que nous allions être libérés (j'oubliais de dire que celui que je supposais être le commissaire a déchiré le procès-verbal qu'il était en train de taper à la machine). On nous a mis dans une cellule où se trouvaient Salim Zaidi, Hamoud Silmi, Youcef Hani, un certain Rachid et d'autres. Nous étions autorisés à sortir pour aller aux toilettes, boire, etc...

Le calvaire a pris fin quand ils nous ont libérés. Nous rejoignîmes nos domiciles respectifs par nos propres moyens.

Vers 17 heures, j'étais pris de nausée, je vomissais. Mon frère et mon beau-frère m'emmenèrent à la polyclinique de Aïn Benian où on m'examina, on m'orienta sur l'hôpital de Baïnem. Un médecin m'y examina et il ordonna du sérum (1 flacon). Vers 22 heures, on m'autorisa à rentrer chez moi.

Témoignage fait le 6-11-88 en présence de Kalouf Abderrahmane, Ait Idir Hamid, Aichoune Mohand, Gaguche Mourad, Yazid et Amghar Khaled.

**Témoignage N°12
né le 11-8-1972**

J'ai été arrêté le 7-10-88 près du garage de la police (lieu de stockage). Emmené au commissariat de police, j'ai été dirigé en cellule. Après deux heures environ, on m'a sorti pour prendre mes renseignements, puis reconduit en cellule.

Une fois qu'on a pris tous nos renseignements, on nous sortait un par un pour nous interroger. L'interrogatoire se passait dans un bureau où se trouvaient 5 policiers en tenue et un inspecteur. En me demandant ce que j'ai fait, j'ai répondu "rien"; alors ils se sont mis à me frapper à 5 avec leurs matraques, un policier m'a même étranglé avec sa ceinture. J'ai été frappé avec des fils de cuivre en montant dans le fourgon qui nous conduisait à Chéraga.

A Chéraga, je suis resté jusqu'au 10-10-1988 à 16h et j'ai été relâché.

Recueilli par Ghanem Mouhoub et Challal Madjid.

**Témoignage N°13
né le 15-06-1972**

Arrêté le vendredi 7-10-88 devant le garage de police. On m'a conduit au commissariat de police, j'ai été conduit en cellule. Après deux heures environ, on m'a sorti pour prendre des renseignements, puis reconduit en cellule. Peu de temps après on nous appelle un par un pour nous interroger dans un bureau.

Arrivé au bureau, j'ai trouvé 5 policiers en tenue et 1 en civil qui me questionnèrent. En répondant que je n'ai rien fait, les 5 policiers en tenue se sont mis à me tabasser avec leur matraque, pour que je dise la vérité. Ils m'ont même frappé avec des fils de cuivre lorsque je montais dans le fourgon qui nous conduisait à Chéraga.

A Chéraga, je suis resté jusqu'au 10-10-88 à 16h et j'ai été relâché.

Recueilli par Ghanem Mouhoub et Challal Madjid.

Témoignage N°14
né le 29-7-1972.

J'ai été arrêté le 7-10-88 à 14h30 devant le garage de la police. Une fois arrivé au poste de police, on m'a conduit en cellule. Après deux heures environ, on m'a sorti pour prendre des renseignements puis reconduit à nouveau en cellule. Après avoir terminé avec les renseignements, on nous sortait un par un pour interrogatoire.

L'interrogatoire se passe dans un bureau où se trouvaient 5 policiers et 1 inspecteur. Me demandant ce que j'ai fait, j'ai répondu rien, alors ils se sont mis à me frapper avec la matraque et 1 ceinture jusqu'à ce que je n'en puisse plus. Lors de la montée dans le fourgon qui nous transférait à Chéraga, ils nous ont battus avec du fil de cuivre.

Arrivé à Chéraga, j'ai été gardé pendant 3 jours 1/2, on m'a relâché le 10-10-88 à 16h.

Recueilli par Ghanem Mouhoub et Challal Madjid.

Témoignage N°15
16 ans.

Arrêté le jeudi 9-10-88 par des policiers en civil, j'ai été conduit au commissariat de police de Aïn Benian. Arrivé là, on m'a conduit dans un bureau. Des policiers se sont mis à me frapper. Puis, ils m'ont mis un chiffon sur le visage, en me disant de garder la bouche ouverte; ils ont versé de l'eau sur mon corps et m'ont fouetté avec un nerf de boeuf. cela s'est répété plusieurs fois, 1 policier a même osé me mettre sa matraque dans le derrière. On m'a injurié et humilié.

Durant toutes ces tortures j'avais les mains liées avec des menottes et les pieds attachés. Ces sévices ont duré pendant toute la durée de ma détention (4 jours). On m'a dit qu'il fallait avouer que c'est moi qui avais volé sinon on continuait à me frapper. Le policier en question se nomme Brahim.

J'ai été libéré après 4 jours de détention.

Recueilli par Ghanem Mouhoub et Challal Madjid.

Témoignage N°16
25 ans, taxieur.

Arrêté le 15-10-88. Durée de détention : 4 jours, arrêté chez lui à 19h (204).

Les policiers qui m'ont conduit au poste de police ont commencé à me battre dès que nous sommes rentrés au commissariat. Ils me frappaient avec un nerf de boeuf et leur matraque ainsi qu'avec des coups de pieds et des coups de poings. Ils m'ont conduit au bureau pour l'interrogatoire. Ils m'ont dit de dire ce que j'ai fait et pris. Je leur ai répondu que je n'ai rien fait ni pris quoi que ce soit. Ils ont recommencé à me taper en présence de l'officier. Après ça, ils m'ont mis les menottes et attaché les pieds et ils ont enroulé un

chiffon autour de ma tête en me tenant le nez pour que je ne puisse pas respirer. Ils versaient de l'eau sur mon visage et c'était l'étouffement; le même scénario s'est répété durant toute ma détention. J'ai été relâché Après 4 jours.

Ils m'ont cassé l'os près du cou (la première côte) à cause des coups de pieds et je ne parle pas des insultes.

Recueilli par Ghanem Mouhoub et Challal Madjid.

**Témoignage N°17
né le 06-07-1964.**

Je soussigné, x, né le 06-07-1964 à Aïn Benian, exerçant la fonction de mécanicien à Aïn Benian, fait la déclaration de témoignage suivante, en toute âme et conscience.

Texte du témoignage:

Le 10 octobre 1988, j'ai été appréhendé par deux policiers, l'un en uniforme et l'autre en civil. Le policier en uniforme est du commissariat de Aïn Benian, nommé Griche, dit "Kaci Said". Devant cette situation j'ai refusé de les suivre, vu qu'ils n'avaient aucun papier officiel. Mais mon patron, Monsieur Hammad, leur a dit que je pouvais partir à condition que je sois relâché après interrogatoire selon la promesse des policiers.

Dès mon arrivée au commissariat de Aïn Benian, accompagné des deux policiers cités ci-dessus, et dès que la porte fut franchie, un groupe de policiers, au moins quatre civils que je pourrais reconnaître formellement en cas de confrontation, ont commencé à me frapper. Les coups venaient de partout et avec une violence atroce, et on me demandait de dénoncer des gens. Malgré ma réponse disant que j'étais absent, et que j'avais emmené monsieur Aliane Ouali à l'hôpital de Bainem en urgence, après l'avoir emmené à la polyclinique de Aïn-Benian, les séances de violence (coups et injures) continuaient toujours et l'un des policiers m'écrasait le visage de ses pieds pour essayer de me faire mal et pour me faire dénoncer des gens. Après m'avoir atrocement frappé et maltraité, on m'a jeté dans une cellule dans un état de faiblesse et de souffrance horrible. Et dans la cellule j'ai trouvé des jeunes que je connais dont Karou Mohamed et Ouaret Hacène, mon collègue de travail.

Le 11 octobre, en début de matinée, on m'a fait sortir pour nettoyer le commissariat avec un groupe de jeunes sous la garde d'un policier muni d'une matraque. L'opération de nettoyage achevée, on a rejoint la cellule. Et là les policiers nous ont servi des frites et du pain. Mais le geste ignoble c'est qu'ils ont refusé de nous donner de l'eau qu'on avait demandé et qu'on nous a promis et après avoir mangé les frites notre soif s'était accentuée.

Une fois la nuit tombée, on nous a fait sortir en nous frappant n'importe comment, et on nous a chargés, comme du bétail, et sous les coups, dans un véhicule. Et là, dans l'incertitude totale, on s'est retrouvé dans un endroit qu'on ne connaissait pas. Et après m'être renseigné, j'ai appris que nous étions à Chéraga au commissariat de police. Et le scénario se répéta; on nous a fait descendre en cellule sous les coups. Ensuite, on m'a fait sortir de la cellule, sous les coups, et emmené dans une pièce pour interrogatoire. J'ai été interrogé par un policier qui tapait à la machine ma déclaration. Et un autre qui faisait sa ronde a voulu me frapper, mais il a été empêché par celui qui m'interrogeait.

Après cet interrogatoire j'ai été emmené à Club des Pins en compagnie de deux jeunes, nommés Ouaret Hacène et Aliana Ouali.

Là on nous a laissés dans la 504 de la police et après discussion entre les policiers et les gens qu'il y avait à Club des Pins on nous a emmenés à Sidi Fredj. Nous avons été mis dans une pièce où une personne était sur une chaise. Et le jeune Aliane a demandé une cigarette à cette personne, qui a fait appel tout de suite à la police, qui a intervenu en nous frappant tous les trois. La personne que nous avons trouvée était là pour nous identifier et malgré qu'elle ait déclaré à la police ne pas nous connaître, ils ont recommencé à nous

frapper. Et ensuite, on nous a emmenés de nouveau au commissariat de Chéraga. Et là, on nous a déclaré que nous allions être relâchés. Mais ce fut le contraire, on nous a emmenés chez monsieur le procureur de la République, qui n'a même pas daigné nous questionner et nous donner l'occasion de nous exprimer. Dès qu'il a vu le dossier, on nous a emmenés en prison, à El Harrach. Et dans tout cela, j'étais dans un état physique et moral horrible et j'avais même oublié la notion du temps après tous les coups et les chocs psychologiques. Et j'ai été relâché le mercredi 2 novembre 1988 en attendant d'être présenté devant le juge le 21 novembre 1988.

J'ai fait cette déclaration de témoignage devant témoins dont les noms suivent: Fourar Smaïl et Benazzou Kamel.

Témoignage N°18

Le 14.10.88, les gendarmes de Aïn Benian se présentent chez moi armés de Kalachnikov. Ils demandent après moi, je sors aussitôt en leur demandant la raison de leur visite. Tout de suite après on m'a mis les menottes, en me disant qu'à la brigade je saurais de quoi il s'agit.

Arrivé à la brigade, un gendarme me frappe avec une planche en me disant que des gens m'ont vu casser et crier (manifestant).

J'ai répondu que c'était faux puisque ce jour je me trouvais en cellule au commissariat de police, pour chamaille dans les galeries : ceci s'est passé le 5.10.88 dans la matinée.

Un inspecteur de police est venu jusqu'à la brigade pour témoigner et confirmer ma présence au commissariat durant toute la journée du 5.10.88 jusqu'à ce que le commissariat soit brûlé, on m'a sorti.

Les gendarmes refusent de croire, et me font un dossier comme manifestant ayant brûlé et cassé, que j'ai signé de force sous des coups et des menaces.

Présenté à Chéraga chez le procureur, j'ai répété la même version et malgré ça, j'ai été emprisonné (liberté provisoire).

recueilli par Ghanem Mouhoub et Challam Madjid.

Témoignage N°19 né le 11.03.69

Arrêté le 9.10.88 après mon retour du travail par des policiers en civil qui sont venus m'arrêter chez moi.

Conduit au poste de police de Aïn Benian, on m'a mis les menottes et conduit dans un bureau vide où se trouvaient quatre policiers en civil qui se sont mis à me tabasser sans même me demander quoi que ce soit. Un policier m'a menacé en me mettant le pistolet au ventre. On m'a mis un chiffon sur le visage, ils ont versé de l'eau sur mon corps et m'ont frappé avec un nerf de boeuf en m'insultant. Une fois que je n'en pouvais plus, abattu, on m'a conduit dans un autre bureau pour m'interroger. J'ai répondu que je n'ai rien fait ni volé. Alors on s'est mis à me frapper de nouveau avec des coups de pieds, des gifles. Après on m'a enlevé mon tricot, versé de l'eau sur le corps et frappé de nouveau avec le nerf de boeuf et reconduit en cellule. Le lendemain, on m'appelle pour signer le P.V. J'ai refusé et c'est de nouveau les coups de pieds et les gifles, jusqu'à ce que je signe le P.V. On m'a reconduit en cellule. Je suis resté quatre jours et ensuite emmené à Chéra-

ga chez le procureur lequel m'a mis sous mandat de dépôt en me lisant ce qu'il y avait sur le P.V.: "Libéré provisoirement d'El Harrach."

Témoignage recueilli par Ghanem Mouhoub en présence de Challal Madjid.

Témoignage N°20.

Le samedi 8 Octobre à trois heures de l'après-midi, trois policiers sont venus à la maison dans un 304 blanche. Il y avait le policier "Griche" qui habite staouéli. Ils ont demandé à ma mère le livret de famille. J'étais en train de regarder la télé quand le policier "Griche" a poussé la porte et m'a menacé avec son pistolet en me demandant de le suivre. Ils ont dit à la vieille que c'était une simple vérification d'identité.

Ils m'ont emmené au poste de police et m'ont fait monter dans une chambre. Un policier m'attendait qui m'a dit "tu es venu, je te cherchais" et il m'a donné 17 coups de pieds. Après, ils m'ont attaché sous un chaise avec des menottes et ils ont versé de l'eau sur ma tête et ils ont recommencé à me taper dessus. Je n'ai pas voulu parler, alors ils m'ont enlevé les menottes, ils m'ont mis debout et ils ont appelé un para qui a commencé à me taper dessus. Puis, je ne pouvais plus respirer, ils m'ont mis debout et un inspecteur de police m'a menacé de son arme pour me faire parler. Ensuite ils m'ont emmené à la chambre de torture et ils ont commencé à me torturer. Ils m'ont mis un bout de tissu qui puait la merde et le crésyl et m'ont mis la tête dans une bassine d'eau sale (égouts). Pour parler, il fallait faire un geste avec la main. Forcé, j'ai dit j'ai volé une cisaille, après avoir dit la "chahada".

Après, ils m'ont fait descendre dans une cellule deux jours sans manger ni boire. J'avais des douleurs dans mon corps et j'étais défiguré.

Ensuite, Ils nous ont transféré, à minuit, au poste de Chéraga, à plat ventre dans le fourgon de police ou l'on a continué à recevoir des coups.

Arrivés à Chéraga, ils nous ont mis dans une cellule. Ils nous ont appelés un à un pour signer le procès-verbal, et ce après nous avoir donné des coups avec des manches de pelle. Ils ont brisé trois manches sur mon dos et un inspecteur de police m'a insulté en riant et m'a dit "j'ai cassé trois manches sur ton dos" alors que j'avais du sang qui coulait de mon nez.

Après avoir signé, on nous remit en cellule. Un adjudant de police de Chéraga vient alors, et en m'insultant avec une vulgarité monstrueuse, m'annonce qu'il "va m'envoyer un para pour me mettre la baïonnette dans le derrière. De peur, je n'ai pas dormi de toute la nuit.

A 6h du matin, ils m'ont mis dans la voiture de police et m'ont conduit à Sidi-Fredj. Ils m'ont mis dans une grotte dans un souterrain et j'ai continué à recevoir des coups n'importe où dans le corps. Le lendemain à 4 heures du matin, ils m'ont ramené à Chéraga. Après, ils nous ont emmenés chez le procureur qui ne nous a même pas laissé le temps de nous exprimer. Il fallait signer et partir de force.

A 22 heures nous avons été transférés à la prison d'El Harrach où nous sommes restés jusqu'à la liberté provisoire.

Avec le témoignage d'un membre du comité de défense de Ain Bénian.

Témoignage N°21
x, 18 ans et demi, cafetier.

J'ai été embarqué le 12.10.88 à 7 heures du matin par quatre hommes qui se disaient policiers. Ils ont pénétré par effraction chez mes parents et m'ont emmené au commissariat. Ils m'ont mis dans un bureau, nu, menottes derrière le dos et en avant la bastonnade (ceinture, bâton, coups de pied et de poing, enfin avec n'importe quoi) et ensuite on nous a bien mouillés et en avant la gégène (électricité), et ce pendant cinq jours et quatre nuits sans laisser le temps de dormir un peu. Après ça, on m'a embarqué au tribunal en mandat de dépôt.

Mes tortionnaires, je les connais : ce sont des agents de police que je connais de vue.

Témoignage recueilli par Bentaala Mohamed, Djedid Yamia

Témoignage N°22
18 ans

Le 10 Octobre, lundi à 9 heures du matin, trois policiers sont venus à mon domicile et m'ont arrêté et pris au poste de police de Ain Bénian. Ils m'ont demandé ce que j'ai fait le jour des événements et j'ai répondu avec franchise ce que j'ai fait : "Je suis rentré à la résidence DJENENEELMABROUK (appartenant à la présidence de la république); j'ai cassé une fenêtre". Malgré ça ils m'ont frappé. Il y avait le policier nommé "Griche" qui a une fiat ritmo marron et habite à staouéli.

Il m'a frappé avec un manche en bois et m'a donné des gifles. Son collègue, blond aux yeux bleus, qui s'habille toujours en classique, m'a frappé aussi avec des gifles et le manche en bois, et ce malgré mes pieds dans le plâtre car j'avais été blessé au cours des événements.

Ils nous ont mis dans une de leurs cellules.

Le mardi 11.10 à 20 heures, ils nous ont transférés à Chéraga dans une mazda, avec les yeux bandés par un tissu; il y avait d'autres détenus. Ils nous ont mis à plat ventre pour que nous ne voyions pas où nous allions. Arrivés à Chéraga, ils nous ont mis dans une cellule et nous ont ensuite appelés pour signer un procès verbal qui était prêt sans qu'on soit interrogés ni qu'on sache ce qu'il contenait. Puis ils nous ont laissés dans une cellule pendant quatre jours. Il y avait des policiers qui nous ont amenés de quoi manger. Le samedi, ils nous ont transférés (nous trois) à Sidi Fredj chez les paras (l'armée).

Ce même jour, chez les paras, ils nous ont torturés, ils m'ont frappé avec des manches en bois au dos, des gifles et des coups de pied sans préciser où, et ils nous ont dit aussi des mots vraiment vulgaires.

Puis le même jour à 22 heures, ils nous ont ramenés à Chéraga où on a passés la nuit.

Le mardi, ils nous ont pris au palais de justice. On est rentrés chez le procureur qui nous a interrogés. Après ça, il nous a mis en mandat de dépôt. Nous avons été transférés à la prison d'ELHARRACH à 22 heures. Arrivés à minuit, il nous ont mis dans une salle où nous étions près de deux cents et nous sommes restés jusqu'à la liberté provisoire.

Avec le témoignage de Oudjebara Samir.

Témoignage N°23

Je soussigné, déclare faire le témoignage suivant sur la torture dont j'ai été victime.

La police, dont l'agent Griche Mohamed et trois de ses collègues sont venus m'arrêter à mon domicile le samedi 8.10.88 à 13 heures 30. Je n'étais pas chez moi. Ayant constaté

cela, la police a intimidé mon père et l'a menacé de l'arrêter à ma place. Vers 15 heures 30, je suis rentré chez moi et mes parents m'ont assuré que la police voulait juste m'interroger. Je me suis rendu au commissariat de Ain Bénian en compagnie de mon père, fort du sentiment d'innocence qui me soutenait.

Arrivé au commissariat, j'ai été reçu par un agent qui s'est mis à m'interroger en m'insultant (fils de putain). Ensuite, on m'a fait entrer dans une salle où on a fait entrer d'autres personnes, des policiers en civil, armés de bâtons et de nerfs de boeuf, pendant qu'on entendait des cris de douleur provenant des salles avoisinantes. Terrorisé, je me suis mis à hurler que je n'avais rien fait et qu'il y avait des témoins qui pouvaient affirmer qu'au moment des troubles, je n'avais pas quitté le quartier. Insensibles à ce que je disais, les policiers en civil se sont mis à me frapper avec des bâtons et des nerfs de boeuf qu'ils tenaient à la main. Ils m'ont par la suite fait tomber par terre, attaché les mains et les pieds avec des menottes et se sont mis à me battre pendant une vingtaine de minutes sans m'interroger. Ils ne savaient même pas pourquoi ils m'avaient convoqué au commissariat, car la question qui revenait tout le temps, c'était "qu'est ce que tu as fait ?". Je signale que l'agent Griche Mohamed était parmi les policiers qui me battaient. Après ça, un autre policier avait affirmé au commissaire qui assurait l'intérim ce jour là, (un certain Rafik) que je n'avais rien fait et qu'il y avait absence totale de preuves contre moi. Le commissaire intérimaire a été intransigeant et a ordonné au premier policier de "monter" un dossier. Là, on m'a accusé officiellement d'avoir brûlé un véhicule de la police, les Galeries Algériennes et le Souk el Fellah en compagnie de Zanaz Lounès, choses que je n'ai jamais faites, preuves et témoins à l'appui.

Après cela, on m'a emmené dans une géôle humide. Le dimanche 9.10.88, aux environs de 14 heures, on nous a transférés au commissariat de Chéraga dans un fourgon de police au milieu d'une double haie de policiers qui nous battaient à l'aide de cravaches et de bâtons. Dans le fourgon, nous étions à plat ventre. Les policiers nous piétinaient et nous mettaient des doigts dans le "derrière" pour nous humilier. Arrivés à Chéraga, on nous a mis dans des géôles. Là, nous hurlions que nous avions soif, mais nos plaintes restaient sans réponse, et ce jusqu'à 2 heures du matin; des agents de la gendarmerie sont venus nous emmener dans des fourgons afin de nous transporter au centre de torture de Sidi Fredj. Arrivés sur place, des parachutistes nous ont deshabillés. Nous sommes restés juste en slip. Là, les paras nous ont fait marcher à genoux, en file indienne, pendant que d'autres nous aspergeaient d'eau et nous battaient à l'aide de câbles électriques durant plus d'une heure.

Ensuite, on nous a enfermés dans une cave de 1,60 M de haut et 200 mètres carrés de surface, occupée par plus de 500 personnes. Les conditions de détention étaient atroces. Nous étions obligés de faire nos besoins sur place. En plus, un égout avait éclaté, avec tout ce que cela pouvait engendrer comme odeurs nauséabondes.

Les plus privilégiés d'entre nous avaient eu un morceau de pain sec à manger au prix de plusieurs coups de pieds et de poings.

Un sous lieutenant m'ayant surpris en train de manger un bout de pain m'a donné plusieurs coups de "rangers" sur tout le corps.

Le soir même, à partir de 23 heures 30, ils ont commencé à nous emmener dans des salles séparées pour nous interroger. J'étais le premier à être questionné dans une salle où il y avait douze policiers en civil. Ils m'ont fait asseoir sur une chaise et se sont mis à m'accuser d'avoir brûlé le véhicule de la police. Moi, naturellement, étant innocent, j'avais nié. Un policier a tiré la chaise sur laquelle j'étais assis et je suis tombé sur le sol. Le reste des policiers se sont mis à me frapper à l'aide de manches de pioche, de planches en bois. Le seul moyen pour me défendre était de bouger sans cesse et de donner des coups dans tous les sens. Alors, ils m'ont attaché les pieds et les mains avec des menottes. Là, les policiers me demandaient d'avouer des actes que je n'avais jamais commis. Devant mon insistance à nier, les policiers se relayaient par groupes de quatre pour me battre sauvagement à coups de pieds, de bâton, etc...

J'ai quand même persisté à nier... Alors, on m'a lié les mains aux pieds et on a fait passer un barre de fer sous mes genoux fléchis de manière à ce que je sois suspendu dans les airs. Là, on m'a mis un chiffon sur le visage, on m'a bouché le nez et on m'a fait boire de l'eau mélangée à du crésyl contenus dans une bouteille à moitié enfoncée dans ma

bouche; et tout cela durant une vingtaine de minutes. Devant mon insistance à nier, ils ont eu recours à d'autres méthodes de torture. On m'a attaché avec du câble électrique par les pieds, la tête balançant dans le vide. Là, on s'est remis à me battre, toujours avec des bâtons, des planches et des coups de pied au visage. Ensuite, on a ramené un jeune garçon de seize ans entouré de trois policiers.

Ils l'ont sodomisé après l'avoir menacé de lui faire comme moi.

Un policier qui venait d'entrer dans la salle et ayant pris connaissance de ce qu'on a fait à l'adolescent sodomisé a remis sa carte de police, son pistolet et a fait sa démission sur place en signe de protestation.

Ils m'ont remis d'aplomb et se sont remis à me battre et à me menacer de me sodomiser. Devant tant d'horreurs, j'ai dû avouer des choses que je n'ai jamais faites. Malgré cela, ils m'ont battu une autre fois jusqu'à ce que je perde connaissance. J'ai été transféré à l'infirmerie où je suis demeuré jusqu'au mercredi 12.10, c'est à dire une douzaine d'heures. Le même jour, on m'a emmené dans une salle afin de signer le procès verbal de la parodie d'interrogatoire que j'ai subi. J'ai demandé à lire le P.V. et on m'a répondu que j'allais le faire en prison. Ensuite, on m'a emmené dans une salle, les mains liées et uniquement vêtu d'un slip car les policiers avaient déchiré mes vêtements. Dans cette salle, j'ai rencontré Aït Chérif Abderazak, ex-président d'A.P.C. d'Aïn Bénian, avec qui j'ai passé la nuit.

Le lendemain, jeudi 13.10 on nous a emmenés à Chéraga où on nous a fait des dossiers. Et comme je ne pouvais plus supporter la torture, et préférant une lourde peine d'emprisonnement, j'ai signé mon dossier pour en finir définitivement avec ce cauchemar, et tout cela sans rien lire du tout.

Le dimanche 16.10 nous avons rencontré le procureur à 5 heures de l'après midi. J'ai personnellement signalé au procureur de Chéraga et je l'ai mis au courant des tortures qui nous ont été infligées. Malgré cela, on nous a emmenés à la prison d'El Harrach, d'où nous avons été traduits en justice le 22.10.

J'ai été mis en liberté provisoire le 23.10 avec huit autres citoyens de Aïn Bénian. Je dois passer en justice le 21.11.88.

Le présent témoignage a été fait en présence de :

Ikhenoussène Rachid	Aït Hairit Ramdane
Aichoun Mohamed	Aït Chérif Abderazak
Bourmoua Aziz	

Témoignage N°24

Je suis volontaire pour témoigner des faits dont j'ai été victime depuis mon arrestation

Le lundi 10.10.88, j'ai été arrêté. J'étais à la mer quand ils sont venus à la maison. Ils ont dit à mes parents : "votre fils est recherché par la police". Ils ont menacé mon frère : "si ton frère ne se présente pas à la police on prend son père".

Alors je me suis présenté au poste. A la rentrée au poste, le policier Griche Mohamed m'a insulté avec des gros mots.

"... tu es là, sans attendre, on va te passer à la torture". Ils m'ont attaché comme un mouton qui se prépare au méchoui. Après, ils ont fait appeler le militaire. A son arrivée, il a manoeuvré son arme contre moi. J'ai fait ma prière et je lui ai ordonné de tirer sur moi. Il a retourné l'arme et m'a donné un coup de crosse sur la tête. Ils étaient onze ensuite à me tabasser avec un manche de pioche et leurs matraques.

Après ils ont rédigé un P.V. et j'ai refusé de reconnaître ce qu'ils me reprochaient. Ils m'ont mis à poil et m'ont renversé de l'eau et ont recommencé à me frapper. Griche a demandé à son collègue de ramener une bouteille pour me faire asseoir dessus. Bien heureusement, ils n'ont pas trouvé de bouteille, alors ils recommencent à me tabasser.

Un policier a ordonné que l'on me fasse pénétrer une baïonnette. Retournant chez le policier du P.V., j'ai trouvé sur mon P.V. que j'ai brûlé tous les véhicules de souk el fellah et de l'ED.G.A.

Après, ils m'ont emmené chez moi, avec mon sang qui coulait de toutes les parties de mon corps. Le policier a osé me frapper encore devant ma mère. Automatiquement ma mère est tombée. Ils ont provoqué la panique dans ma famille.

Ils m'ont ramené au poste de police. Sans attendre, je suis passé directement à la torture avec leurs chiffons et l'eau.

Ils m'ont même cassé un manche sur le dos. Après, ils m'ont emmené à la cellule sans arrêter de me frapper jusqu'à ce je tombe et perde connaissance.

Je me suis réveillé à Chéraga le jeudi. D'après les dires de mes copains, j'ai été emmené à Chéraga le mardi et j'ai continué à recevoir des coups les journées de mardi et mercredi.

Le 12.10, mon père est arrivé pour me rendre visite. Ils lui ont dit : - tu peux lui ramener des vêtements car on lui a tout pris à Aïn Bénian.

Alors mon père m'a acheté des vêtements, mais ils ne l'ont pas laissé me voir car mon état physique pouvait lui provoquer un choc.

Ils m'ont fait passer le 15.10 chez le procureur. Ce dernier n'a pas voulu admettre mes paroles. Il a insisté pour que je signe et c'est tout.

Après, ils m'ont emmené à la prison d'El Harrach.

Avec le témoignage d'un membre du C.D.D.A. (cdld)

Témoignage N° 25

Le samedi 8 Octobre 1988 à 8 heures du matin, j'allais à mon travail comme d'habitude quand un adjudant de police nommé Mouloud m'a emmené au poste avec lui, à pied.

Arrivés à l'entrée du poste de police, il m'a donné un coup de poing sur la tête. Ils m'ont ensuite mis en cellule et au bout d'une heure, ils m'ont appelé et m'ont fait monter à la chambre de torture (c'est comme ça qu'on l'appelle). Ils m'ont enlevé ma chemise, l'ont mouillée et me l'ont mise sur la bouche en me disant que si je voulais parler, je n'avais qu'à lever la main.

Quand je n'ai plus pu respirer, un policier de CHERAGA m'a demandé de réfléchir et de parler. J'ai répondu par la négative : "Je n'ai rien vu, rien fait; je ne sais rien".

Il m'a laissé réfléchir pendant une demi-heure avec les mains sur la tête et il a dit au para : "s'il bouge brûle le et frappe le avec la baïonnette".

Dimanche à 2 heures du matin, ils nous ont transférés à Chéraga à plat ventre dans un fourgon de police.

Arrivés à Chéraga, ils m'ont encore interrogé. "Qui a volé, qui a cassé, qui a brûlé". A force d'avoir reçu des coups et menacé de son arme, j'ai dit que j'avais volé un sac de farine, chose que je n'ai pas volé.

Après quatre ou cinq jours, ils m'ont transféré à Sidi Fredj, à 2 heures du matin, à plat ventre dans une voiture de police. Dès notre arrivée, ils nous ont demandé d'enlever nos vêtements et nos souliers et nous ont fait ramper sur le gravier en nous jetant de l'eau et en nous frappant avec un tuyau.

Ils nous ont mis ensuite dans une cave. La nuit, ils nous ont appelés et nous ont coupé les cheveux au milieu de la tête uniquement.

Quatre policiers de Chéraga sont ensuite venus et m'ont fait monter à la salle de torture. Ils m'ont frappé avec une planche épaisse jusqu'à ce qu'elle casse. Ils m'ont fait descendre aux toilettes tout nu et je suis resté pendant 15 minutes dans de l'eau pleine de merde et de déchets sales et pourris. Puis ils m'ont encore frappé et fait descendre tout nu à la cave. On y est resté cinq jours, en dormant sur le ciment malgré le froid, en recevant de temps en temps de quoi manger.

Après, ils m'ont transféré à Chéraga et fait passer chez le procureur. Ils m'ont fait signer le P.V. et mis sous mandat de dépôt. J'ai ensuite été transféré à El Harrach, jusqu'au jour où ils m'ont libéré provisoirement.

Vu par les témoins de l'assemblée de défense démocratique de Aïn Bénian

Témoignage N° 26 Asthmatique

J'ai été arrêté à côté de la maison par la police locale, le Vendredi 7-10-1988 à 20 heures (témoins Chiab Liès, Labadi Ahmed) sans mandat d'arrêt. Après être arrivé au commissariat, l'agent Griche Mohamed m'a affirmé que je n'ai rien fait mais que j'ai été arrêté uniquement pour être passé à tabac. J'ai été par la suite emmené dans la salle de torture. Là, huit policiers en civil m'ont administré une série de coups après m'avoir déshabillé, qui avec des manches de pioche, qui avec des nerfs de boeuf, qui avec des coups de pieds et coups de poings.

Par la suite on m'a bâillonné la bouche avec un chiffon et on m'a injecté de l'eau à forte pression par la bouche jusqu'à l'étouffement, me demandant d'avouer des actes que je n'ai pas commis. Ils m'ont ensuite menacé à l'aide d'un pistolet, moi hurlant à qui voulait m'entendre que j'étais asthmatique.

Du commissariat de Aïn Bénian, on m'a emmené au commissariat de Chéraga dans un fourgon, tout en nous administrant des coups à l'aide de cannes. A Chéraga, je suis resté deux jours sans manger, buvant dans un récipient utilisé dans les toilettes. Moi et les autres détenus urinions et sellions dans la cellule exiguë où nous étions durant la détention.

Le 10-10-1988 à 2 heures du matin, on m'a emmené du commissariat de Chéraga vers Sidi Fredj dans un centre de torture, où nous étions livrés aux parachutistes. Arrivés sur place à Sidi Fredj, on nous a fait marcher 250 à 300 mètres sur les genoux nus tout en nous aspergeant d'eau et en nous frappant à l'aide de tuyaux en caoutchouc et avec la crosse des kalachnikovs. Nous étions séquestrés dans une cave. Quand on arrivait à côté de la cave en question, nous étions encadrés par les parachutistes qui nous questionnaient, et quand on se mettait à raconter, ils nous frappaient sans cesse avec des fusils et des manches de pioche. La hauteur de la cave ne dépassait pas 1,60 mètre et 200 m² de surface. On nous avait entassé à 500 ou 600 personnes. Nos repas se limitaient à un morceau de pain qu'on nous servait à coups de poings et coups de pieds. La cave n'était ni éclairée ni aérée. Je me suis évanoui à plusieurs reprises, ne pouvant supporter la torture et étant asthmatique.

La détention dans la cave a duré 7 jours sans sortir, sans qu'on sache s'il faisait jour ou noir. Au bout du septième jour, j'ai été soumis à un interrogatoire durant lequel des gens passaient et n'ayant aucune relation avec les gens qui nous interrogeaient, nous administraient des coups avec des bâtons, nous cognaient la tête contre le mur, nous frappaient avec des coups de pieds et de poings. Pour boucler ma bouche, un "para" m'a cogné la tête sur le mur avec une telle violence que mes mâchoires se sont enflées au point que je n'ai guère pu manger pendant cinq jours, prenant juste un peu d'eau que mes amis de détention me faisaient boire avec un très grande difficulté. Mon nez saignait sans arrêt et mes oreilles étaient hors d'usage. Je suis resté plusieurs jours sans marcher car j'avais reçu des coups sur les mollets avec des manches de bois rouge.

Les injures pleuvaient de toute part :

- Je te mettrai un bouteille dans l'anus.

- Ramène moi ta mère et ta soeur, le les baisera pour te relâcher.

J'ai également été torturé à l'électricité au niveau des pieds pendant une heure.

Ainsi donc, après sept jours de détention dans le centre de torture de Sidi Fredj, nous avons été emmenés de nouveau au commissariat de Chéraga afin de perdre toute trace de torture, en vue de notre passage chez le procureur.

En effet, après avoir passé trois jours au commissariat de Chéraga, je suis passé chez le procureur qui allait d'ailleurs me libérer après qu'un médecin ait certifié que j'étais malade d'asthme, mais quand il a vu mon dossier, monté de toutes pièces par la police de Aïn Bénian, il a décidé de me transférer à la prison d'El Harrach le 15-10-88.

Séquelles :

- Maux au niveau des poumons et des reins, des mollets, du larynx.
- Surdit  au niveau de l'oreille gauche et faiblesse au niveau de l'oreille droite.
- Traumatisme cr nien.
- Traces diverses sur le corps.
- Aggravation de mon asthme.

Une fois sorti du bureau du procureur, je me suis mis   c t  des autres personnes arr t es dans la cour du tribunal jusqu'  minuit et je tiens   ajouter que juste   c t  il y avait un robinet mais que les policiers charg s de notre surveillance nous avaient menac  de tirer sur celui qui s'approcherait du robinet pour boire un peu d'eau. A minuit, on nous a mis dans un fourgon mazda et on nous a emmen s   la prison d'El Harrach.

Je tiens   souligner qu'  El Harrach, je suis rest  pendant huit jours sans couverture ni matelas. Je suis pass  le 21-10-1988 devant le tribunal qui m'a rel ch  en libert  provisoire faute de preuves. J'ai  t  rel ch  le 22-10-88   11 heures en compagnie de 8 personnes de Aïn Bénian.

Ce t moignage a  t  recueilli par A t Hatrit Ramdane en pr sence des t moins suivants: A t Idir H., Cheick, Bourenoua A., Ikhenouss ne R., Labri R.

T moignage N  27

Le mercredi 11-10-88   14 heures, je me suis pr sent  au commissariat de Aïn Bénian apr s avoir appris que le jour m me, la police  tait venue chez moi me chercher. Ils ont commenc    m'interroger   quatre, en m'accusant de vol. J'ai dit que ces accusations  taient fausses. J'ai pr sent  mon dossier m dical (souffle au c eur, cardiaque...). Le passage   tabac a commenc  quand m me. Ils m'ont attach  les mains et les pieds, puis frapp  avec des nerfs de boeuf, des matraques et un manche de pelle sur le post rieur. J'ai continu    nier. Ils m'ont couvert le visage avec un chiffon sale et ils m'ont vers  de l'eau sur le visage... Le jeudi, le m me sc nario s'est r p t .

Le samedi matin, le proc s verbal  tait pr t, portant le m me chef d'accusation. Ils ont essay  de me faire signer, mais j'ai refus . Alors j'ai re u deux coups de pied au bas ventre. Je suis tomb  et   ce moment, j'ai compris que je ne pouvais plus r sister et que la seule issue  tait de signer le P.V.

T moignage N  28

Ag  de 19 ans.

Les policiers se sont rendus au local commercial o  j'avais l'habitude de travailler. Sur les lieux, ils ont trouv  un jeune qu'ils ont menac  d'embarquer si je ne me rendais pas au commissariat dans la 1/2 heure qui suivait...

Je me suis présenté aux agents. Ils m'ont mis dans une pièce où ils ont demandé à des militaires présents sur les lieux de procéder à des actes contre nature sur ma personne.

Vers minuit, il nous ont mis à 13 personnes dans un fourgon mazda. Ils nous ont ordonné de nous mettre à plat ventre. Vu que j'étais juste sur le pot d'échappement, je me suis plaint aux agents... ce qui m'a valu une raclée dont je me souviendrai toujours. Au poste de police de Chéraga, nous avons encore une fois reçu une bastonnade (nerf de boeuf).

On m'a emmené dans un bureau où j'ai trouvé trois policiers en civil. Ceux ci m'ont demandé de signer un P.V. Devant mon refus, un des agents a pointé son pistolet sur ma tempe et a demandé à un de ses collègues de lui ramener un chiffon et de l'acide. J'ai eu peur et j'ai signé.

On m'a remis dans une cellule où je suis resté pendant quatre jours sans manger, ni boire. Les gens s'évanouissaient de faim et de soif...

Témoignage N° 29 **Père de cinq enfants.**

Le lundi 10 Octobre 1988 j'ai été arrêté à 14 heures 30 en mon lieu de travail sis carrière SONATRAM à Aïn Bénian. Des policiers en civil conduisant une voiture appartenant à un marchand de pièces détachées m'ont emmené au poste de police de Aïn Bénian.

Arrivé au poste de police, on m'a questionné sur les objets que j'ai pris. J'ai répondu sans hésiter que j'ai vu devant chez moi des jeunes conduisant un camion (cela se passait la nuit) d'où est tombé un tapis que j'ai ramassé et emmené chez moi. J'ai déclaré lors de l'interrogatoire que si j'avais rendu le tapis en question, j'aurais été arrêté et battu et on m'aurait quand même accusé d'autres choses. Ensuite on m'a demandé de dénoncer ceux parmi les habitants du communal 14 qui se sont livrés à des actes de pillage. J'ai déclaré que je n'en avais vu aucun. Tout au long de l'interrogatoire, on n'a pas cessé de me battre. Tout cela se passait en présence de Badjou et Takhmati Malek qu'ils étaient en train de battre avec un nerf de boeuf. Je précise que nous étions torse nu et qu'on nous imbibait le corps d'eau, puis on nous battait avec un nerf de boeuf. Encore une autre précision, l'agent de police Griche Mohamed et un autre policier au teint brun et deux autres policiers se sont particulièrement distingués. Nos déclarations ou dépositions étaient prises pendant qu'on nous battait, la signature des dépositions s'est faite sans qu'on n'ait pu les lire ni qu'on nous les lise. Puis on m'a descendu en cellule. Le lendemain soir (maghreb) on nous a sortis à coups de pieds puis embarqués vers une destination inconnue à bords de fourgons dans lesquels nous étions entassés comme des moutons, tête baissée. Arrivés à destination, nous avons été accueillis à coup de pieds puis enfermés dans des cellules. Puis au cours de la nuit, ils ont fait signer des P.V. pour ceux qui n'avaient pas de P.V. Ils ont été battus et ont signé à leur tour des P.V. Certains de ceux qui ont été battus l'ont été avec des planches renforcées avec des têtes de clous.

A d'autres a été appliquée la méthode du chiffon qui consiste à renverser une chaise, puis passer les jambes de la personne allongée par terre et les mains liées par des menottes derrière le dos à travers le dossier de la chaise et appliquer un chiffon sur le visage en y versait un liquide (mélange d'acide 28 pour batterie de voiture et d'eau). Il en résulte que j'ai vu des personnes prises de nausées mousseuses pendant un temps assez long.

Je précise que nous mangions rarement, et cela pendant sept jours. Au bout du septième jour, nous avons été présentés au procureur qui nous a interrogés en langue nationale. Je ne comprenais pas les termes employés. Puis nous avons été transférés à El Harrach. Arrivés à la prison d'El Harrach, nous avons été emmenés dans des bureaux, puis nous avons apposé nos empreintes digitales sur des documents dont nous ne connaissions pas la teneur, puis emmenés dans un autre bureau pour déposer éventuellement nos objets personnels. Je n'avais rien à déposer. Puis on nous a fait sortir pour la fouille qui s'est déroulée en tenue d'Adam et emmenés aux "chalets". J'ai passé la nuit sans couverture. D'autres comme moi n'avaient pas non plus de couverture. Certains en ont bénéficié. J'ai

passé seize jours à la maison d'arrêt et j'ai été libéré dans les conditions que tout le monde connaît.

**Le présent témoignage a été fait en présence de :
Kalouf Abderrahmane, Ikhenoussène Rachid et Ftaihia Mahiedine.**

Témoignage N° 30

Je me porte volontaire afin de témoigner des faits et gestes qui ont été portés contre moi depuis mon arrestation.

J'ai été arrêté le dimanche 9-10-88 vers 16 heures 30 par trois policiers en civil qui étaient venus dans une 304 blanche. Ce jour là, j'étais chez moi. Les policiers m'ont demandé de m'habiller et de les suivre. Ils m'ont emmené au poste de police de Aïn-Bénian. En rentrant au poste, celui-ci était brûlé et il y avait des papiers par terre. un policier en civil m'a dit : "regarde ce qu'ont fait tes amis". Je lui ai répondu que je n'avais pas d'amis. Ils m'ont enlevé ma ceinture et mes papiers (carte de vote, une fiche de paye et la photocopie du livret militaire). Ils m'ont envoyé en cellule où je suis resté près d'une heure. Ensuite ils sont venus me chercher et m'ont emmené dans la même voiture au commissariat de Chéraga. Là, ils m'ont questionné en me demandant pourquoi j'étais là. J'ai répondu que je n'avais rien fait. Ils n'ont pas insisté et m'ont envoyé en cellule où j'ai retrouvé une dizaine de personnes. Vers 1 heure du matin, une fourgonnette mazda est venue nous chercher. C'était des paras vu leur tenue tachetée.

Ils nous ont fait monter en nous ordonnant de baisser la tête en menaçant le premier qui oserait lever la tête de la lui fracturer à coups de crosse. En arrivant à destination, j'ai reconnu les lieux. C'était Sidi Fredj. Ils nous ont demandé de nous déshabiller à l'intérieur de la fourgonnette. Nous sommes restés en slip. Ensuite ils nous ont fait ramper sur le gravier à genoux pendant que d'autres nous versaient de l'eau et d'autres nous fouettaient au tuyau. On entendait des cris et des insultes, et par moments je recevais des coups de pieds.

On nous a fait rentrer dans une grande salle où on est resté près de 4 heures à genoux et les mains sur la tête. Ensuite, ils nous ont laissés 4 jours sans nous tabasser, mais ils nous surveillaient avec des fusils balle au canon. Après ces 4 jours ils nous ont sorti et nous ont demandé de nous habiller. Je n'ai pas trouvé mon ensemble et un para m'a dit : "nique ta mère et porte n'importe quoi". Ensuite, ils nous ont remis dans la même salle jusqu'à la tombée de la nuit. Alors, ils se sont mis à nous appeler un par un, et à chaque fois que quelqu'un sortait, on entendait des cris. Je tremblais de peur. Une fois mon tour arrivé, un bonhomme en civil m'a traîné jusqu'à la salle de torture. Ils étaient tous en civil. Ils m'ont demandé ce que j'avais fait et ils m'ont accusé d'avoir brûlé le monoprix et tous les biens de l'état. Je niais et ils insistaient en m'insultant. Ils m'ont fait enlever ma chemise et mon pantalon et m'ont demandé de me mettre contre le mur et ont commencé à me frapper sur le dos avec un gros manche en bois en continuant de m'insulter. Ils arrêtaient quelque temps et ils reprenaient. Alors je commençais à dire n'importe quoi, pourvu qu'ils arrêtent. J'ai parlé d'un certain Badjou. Ils m'ont fait descendre dans une grande salle où se trouvait Badjou. Ils nous ont ramenés tous deux en salle de torture et ont recommencé à me frapper. Ils m'ont demandé de dire que c'était Badjou qui a brûlé le monoprix. Sous la douleur, j'ai dit que c'était lui. Comme il niait, ils ont commencé à le tabasser en lui demandant d'avouer. Alors il a avoué que c'était lui qui avait brûlé le fourgon de police. Ils lui ont demandé de signer huit feuilles. Alors, ils m'ont demandé de frapper Badjou vu qu'il avait brûlé les biens de l'état. Comme je n'avais qu'à obéir, j'ai frappé Badjou, mais doucement. Voyant cela, l'un des civils m'a dit que ce n'était pas comme cela qu'on frappait et il m'a montré en me frappant dessus. Le coup était tellement fort que je suis tombé. Il m'a relevé et m'a frappé encore avec un bâton. Ils m'ont demandé d'enfoncer mon doigt dans le derrière de Badjou, alors je l'ai fait. Ils ont de-

mandé à Badjou de faire la même chose envers moi. Ensuite ils nous ont demandé de nous baiser à tour de rôle (moi et Badjou). Nous l'avons fait de peur. Puis ils m'ont demandé de sucer le sexe de Badjou et qu'il me fasse la même chose lui aussi. Le civil qui nous a ordonné tout ça, a dit, qu'avant qu'on ne soit transférés à El Harrach, on serait pédés et homosexuels. A ce moment, un vieux en civil qui tapait les P.V. a dit : "Ils ont avoué, faites leur signer les P.V. et laissez les partir". J'ai signé huit feuilles en présence de Badjou et ils nous ont emmenés en salle en nous séparant. Comme je ne pouvais ni m'asseoir ni m'allonger sur le dos parce que mon derrière était totalement écorché et plein de plaies survenues lors des passages à tabac successifs, je dormais sur le ventre. A chaque fois qu'un para entra dans la salle, il me donnait des coups de rangers au visage en me disant que c'était moi qui avait violé une femme. Un civil est rentré et il m'a dit : "ne fais pas de blague et ne t'en fais pas, tous ceux qui t'ont torturé le payeront".

Le même jour, ils m'ont fait descendre à la grande salle. Il y avait Badjou, Aït Chérif, Bouanani, Boubadjou, Bouchlaghem, Labri. Devant nous tous, ils ont tabassé Bouanani à coups de crosse et à coups de rangers en lui disant que vous avez rendu Aïn Bénian comme Beyrouth. On nous a laissés dans la grande salle jusqu'au lendemain matin vers 8 heures 30. Deux mazda fourgonnette sont venues nous chercher. J'étais en slip et j'avais une chemise collée à la peau. On nous a fait monter en nous ordonnant de baisser la tête et on nous a emmenés au tribunal de Chéraga. On nous a fait entrer un par un chez le juge d'instruction. Une fois mon tour arrivé, j'ai répété tout ce que j'ai dit chez la police et j'ai montré les traces des coups reçus à Sidi Fredj. Ensuite, je suis ressorti et j'ai attendu dans la salle d'attente du tribunal. Une fois que tout le monde est passé, on nous a emmenés au pénitencier d'El Harrach. Une fois là, on m'a demandé si j'étais un repris de justice. J'ai dit que non; alors on m'a transféré à la salle 7.

Les gens de Aïn Bénian pris avec moi ont été relâchés le 2-11 alors que j'ai été relâché seulement le 8-11 vers 17 heures 40.

Témoignage enregistré par Boudroua Hakim en présence de Gaguèche Mourad, Aït Idir Hamid, Badjou Ayache et Hamici Mohamed.

Témoignage N° 31
18 ans, commerçant

Arrêté le 10-10-1988 à 14 heures chez moi. Durée de la détention : 22 jours.

Deux policiers sont venus chez moi, pistolet à la main, m'ont passé les menottes et m'ont conduit au commissariat dans une 204. Arrivés au poste de police, ils m'ont demandé de dire ce que j'ai fait et ce que j'ai pris. En leur répondant que je n'avais rien à me reprocher, ils ont commencé à me taper dessus. Ils étaient six (deux policiers en civil et quatre militaires). Ils me tapaient avec la matraque, à coups de pied et coups de poing. Ils frappaient aveuglément. Après ça, ils m'ont mis en cellule. Peu de temps après, ils sont venus me reprendre de la cellule et ils ont recommencé à me taper dessus et ils m'ont fait le coup du chiffon. Après ça, j'ai avoué avoir pris un sac de pommes de terre et deux boîtes de tomates, pour que la torture cesse malgré que je n'ai rien pris. Peu après, ils m'ont reconduit en cellule où je suis resté deux jours sans rien manger. Le troisième jour, ils nous ont fait sortir pour nous conduire à Chéraga. On était à neuf dans un fourgon. Ils nous ont obligés à nous mettre à genoux et nos têtes par terre. Durant tout le trajet les coups s'abattaient sur nous. Arrivés à Chéraga, en descendant, les policiers nous tapaient avec les crosses de leur "klach" et nous ont conduits directement en cellule. Il faisait nuit et on est restés durant toute la nuit sans rien nous donner à boire ni manger. Le lendemain matin, ils m'ont fait sortir pour m'emmener au bureau du commissaire qui m'a interrogé en personne, me posant des questions et me tapant dessus avec des coups de pied. Après ça, ils m'ont remis en cellule et je suis resté là-bas quatre jours. Durant ces

jours on nous a donné à manger et à boire. Après, ils nous ont emmenés chez le procureur qui nous a envoyés à El Harrach pendant quinze jours.

Malgré ma maladie dont j'ai informé le policier de Aïn Bénian, ils m'ont quand même tabassé.

Témoignage recueilli par Challal Madjid en présence de Aichoun Rachid

Témoignage N° 32

Le 8 Octobre 1988 à 16 heures 30, quatre policiers demandent à mon père après son fils aux cheveux longs. Mon père me dit de sortir les voir. Un des policiers me dit que c'est pour un interrogatoire et qu'ils me relâcheraient après. Je suis monté avec eux, au poste de police de Aïn Bénian. Dès que je suis rentré, j'ai entendu les cris de quelqu'un qu'on torturait. Et ce fût mon tour d'entrer dans la chambre de torture. Ils m'ont attaché les mains avec des menottes derrière le dos, et là le cauchemar a commencé. Des coups de pied au visage, au ventre, aux fesses, des coups de matraque sur la tête et sur le dos, la bastonnade. Je n'ai rien dit (je disais que je n'avais rien fait). Ils m'ont pris à quatre et ils m'ont couvert le visage avec un chiffon et ont versé de l'eau sur mon visage jusqu'à ce que je perde connaissance. Ils m'ont réveillé à coups de pied en m'arrosant d'eau et le cauchemar recommença avec d'autres bourreaux sans pitié. Ils n'ont rien pu tirer de moi car je ne pouvais donner des noms innocents comme moi. Vers 19 heures 30, ils m'ont descendu en géôle avec les autres détenus sous le motif : "meneur + incendiaire + voleur", tout ça sous le regard d'un témoin : Bakir Kamel. Vers une heure du matin, ils nous ont mis dans un camion de police comme des animaux, les uns sur les autres. Sous les coups de matraque, pas un n'a osé lever la tête pour regarder où nous allions. Silence total. Le camion s'arrête et on trouve une trentaine de policiers formant une haie qui nous accueillent à coups de matraque. On nous mène au géôle sans eau ni nourriture et surtout sans force. Une heure plus tard, les paras sont venus nous chercher pour nous emmener à leur camp de torture. La vraie torture a commencé avec des pinces, l'électricité, des coups de baïonnette, une douche froide à trois heures du matin tout nus. Sans compter le abus sur les mineurs. Ils ont même atteint notre dignité à tous grands et petits sans exception.

Jamais je ne leur pardonnerai, de toute ma vie, Dieu m'est témoin.

Témoignage N° 33

23 ans, demeurant à Aïn Bénian, pointeur.

Je déclare que le 8 Octobre, je suis sorti de mon travail à 12 heures 30 pour aller chez moi. Ce jour là nous avons travaillé à la tâche. Je suis allé du côté du marché pour acheter du tabac à chiquer. Passant à côté du commissariat, un policier en tenue m'a interpellé et m'a invité à m'asseoir à l'intérieur. Cinq minutes plus tard, deux policiers en civil m'ont emmené au premier étage en me braquant avec un revolver tout en me fauchant avec des coups de pieds et de poing et en m'insultant.

Ils me demandaient ce que j'avais fait et je répondais que je n'avais rien fait. On m'a transféré dans un autre bureau, toujours au premier étage. Là on m'a ordonné de me mettre nu en slip et on m'a attaché les pieds et les mains avec des menottes. On m'a allongé et on m'a mis un chiffon sur le visage tout en me versant de l'eau (suffocation !) tout en me rouant de coups. Je me suis débattu et j'ai cassé la paire de menottes qui me tenait les pieds. On m'a insulté, allongé sur le bureau et en avant la bastonnade. On m'a montré une liste de noms tout en me proposant de donner des noms. J'ai refusé et ils ont repris la

bastonnade. Je n'ai plus supporté et j'ai dit qu'il y avait une centaine de noms à donner (ce qu'il y avait sur la liste). Après ça, on m'a redescendu en cellule pendant 24 heures environ. De là on nous a embarqués à plat ventre dans un fourgon à destination du commissariat de Chéraga où l'on a été accueillis à coups de matraque par une vingtaine de policiers.

Après une heure de cellule, on nous appelle au bureau pour interrogatoire. Il ont fait entrer un soi disant témoin qui s'appelle Matous en lui demandant si c'était moi qui avait brûlé le monoprix et qui a interdit aux gens de voler. Le témoin a répondu par l'affirmative. Retour en cellule et de là transport en land-rover par les "paras" vers Sidi Fredj. A la descente, on a dû se mettre en slip, et ramper à genoux sur du gravier et des tessons de bouteilles sur une distance de vingt mètres sous la bastonnade et les insultes. On nous a enfermés dans un bureau, et à chaque fois qu'un "para" pénétrait à l'intérieur de ce bureau, il nous frappait. Et ce, pendant deux nuits et deux jours sans manger ni boire. Pour tenir, on a pris n'importe quoi. On nous a transférés dans une grotte où il y avait plus de 500 personnes et ce pendant deux autres jours. Après ça, interrogatoire un par un. On m'a retransféré à la grotte. A mon retour au commissariat, on m'a présenté mon P.V. et j'ai signé sous la contrainte. Présenté au procureur et de là au pénitencier d'El Harrach où la prison a été pour moi la libération et le soulagement total.

**témoignage recueilli par Bentaala Mohamed
en présence de Kabouche Boualem et Itchir Mohand.**

**Témoignage N° 34
né le 12-3-1969**

Le 13-10-1988 vers 9 heures, des policiers en civil se présentent chez moi et demandent après moi. Vu que je n'étais pas à la maison, ils ont emporté le livret de famille.

Dès que je suis rentré à la maison, mon père m'accompagna au commissariat de police. Les policiers lui ont remis le livret de famille et m'ont gardé. On m'a lié les mains derrière le dos avec des menottes et conduit dans un bureau. Dans le bureau, il y avait plusieurs policiers en civil. On m'obligea à me mettre à genoux devant le bureau de la personne qui allait me poser des questions. On m'a mis un chiffon sur le visage puis on me versa de l'eau en me donnant des coups de pied et des coups de poing sur tout le corps, la personne chargée de me poser des questions me demandant d'avouer que j'avais pris une chaîne stéréo. Je niais cela; on fit venir une personne qui affirma m'avoir vu prendre la chaîne. Comme je niais toujours, on a recommencé à me battre, même quand je suis tombé par terre.

Ensuite on m'a montré plusieurs photos en me demandant de citer leurs noms. J'ai répondu que je ne les connaissais pas. Après cela, on m'emmena dans un autre bureau et on me fit asseoir sur une chaise, les mains toujours liées derrière le dos. Un officier de police chargea son pistolet et me menaça de me tuer tout en m'injuriant et me demandant où était la chaîne stéréo. Alors j'ai avoué l'avoir pris. Trois policiers en civil m'emmenèrent à la maison dans une 204 bleue. Je leur remis la chaîne et ils me ramenèrent au commissariat et me mirent dans une cellule froide où se trouvaient 18 personnes dont Zaidi Karim, Djelab Laabidi et Khouni Belkacem. Le quatrième jour de cellule, le 16-10, on nous emmena dans une fourgonnette, assis sur le plancher en nous menaçant de nous tuer si l'on essayait de regarder par la fenêtre. Arrivés à Chéraga au palais de justice, on me fit entrer chez le procureur qui me posa les mêmes questions que les policiers. Il a été correct avec moi et m'informa que j'étais seulement accusé de vol. Il me demanda aussi si je n'avais pas mis le feu aux galeries, au commissariat et aux dépôts. Vers minuit, des militaires armés de mitraillettes nous firent monter dans un camion saviem. Il y avait au moins soixante personnes dans le camion et on nous conduisit à El Harrach. Après les

modalités d'emprisonnement, je suis resté à El Harrach jusqu'au 2-11, quand on me relâcha avec les autres prisonniers.

Rédigé par Rouaki Mohamed en présence de Zaidi Karim.

Témoignage N° 35

Khiati Hocine, ingénieur, 1 rue Bendada, Staouéli.

J'ai été arrêté le vendredi 7 Octobre 1988 vers 10 heures dans un café du centre de Staouéli, par deux inspecteurs de police de la ville qui ne disposaient pas d'un mandat d'arrêt. J'ai été ensuite acheminé au commissariat de police de Zéralda (sûreté de Daïra). Protestant contre l'illégalité de mon arrestation et demandant son motif, l'inspecteur de police qui remplissait ma fiche m' a répondu que j'étais un meneur de "l'insurrection du 5 Octobre". Puis j'ai été enfermé dans une cellule avec 16 autres personnes. Vers 14 heures 30, plusieurs policiers en civil entrent dans la cellule et en extirpent les détenus de Staouéli. Trois hommes armés de mitraillettes (l'un d'eux était l'officier Mustapha de la DGPS qui allait diriger les opérations de torture et les interrogatoires au camp de Sidi Fredj) m'ont encadré et jeté sur la banquette arrière d'une voiture "VW GOLF". Un des trois hommes -il s'agissait également d'un officier de la DGPS- s'est installé à côté de moi. Il m'a fait baisser la tête et placé le canon de sa mitraillette sur la nuque en m'interdisant tout mouvement, surtout celui de relever la tête. La voiture s'est dirigée vers Sidi Fredj. Lorsqu'on m'a fait descendre, j'ai tout de suite reconnu les locaux de l'ex-COOPÉ-MAD de Sidi Fredj. Il y avait beaucoup de militaires en tenue "léopard" armés de mitraillettes avec baïonnettes. J'ai été conduit avec d'autres personnes de Staouéli vers une bâtisse d'un étage. Là nous avons été placés dans des salles; nous étions assis par terre. Chaque salle était gardée par deux commandos parachutistes. Ils nous tenaient en joue avec des mitraillettes balle au canon avec interdiction de bouger ou de parler.

Entre 17 et 18 heures, j'ai été emmené dans une autre bâtisse pour y subir un interrogatoire. Il a été dirigé par l'officier Mustapha de la DGPS assisté de deux autres personnes, également de la DGPS. Toutes les questions tournaient autour d'une organisation politique à qui la DGPS voulait imputer les événements, sur mes opinions politiques, sur les gens que je recevais chez moi, sur la grève du C.V.I. Rouiba. Parler des problèmes sociaux, du logement, du chômage relève de la subversion. Réfutant toutes leurs allégations et refusant d'établir tout lien de l'organisation politique nommée par la DGPS avec les émeutes, j'ai été menacé par l'officier Madjid.

" Puisque tu ne veux pas parler, nous allons utiliser contre toi des méthodes de voyou. La balle était dans votre camp, vous avez fait ce que vous avez voulu. Nous avons sué, mais nous avons repris la balle et maintenant nous ferons de vous ce que nous voudrons".

J'ai été ramené à la salle. Un moment de répit; puis des commandos sont rentrés. Ils m'ont frappé ainsi que les autres détenus, à coups de pied et de poing. Pendant plusieurs heures, les coups pleuvaient. Ce n'est que vers cinq heures du matin que les commandos se sont retirés. Insultes, brimades, obscénités nous ont été distribuées sans discontinuer. Le chef de groupe des commandos, le lieutenant Guezati (ainsi nommé par ses amis) était ignoble. Avec sa baïonnette, il scalpait les jeunes qui avaient les cheveux longs et a tenté de violer un détenu. La nuit du samedi 8 Octobre a été terrible. Dans la cour du camp, les détenus étaient deshabillés et bastonnés. Ils devaient scander "VIVE L'ARMÉE" et "VIVE CHADLI"

Ils les obligeaient à crier que leurs mères, leurs soeurs, leurs épouses étaient des prostituées. Dans les salles les commandos frappaient. Aidés par des officiers des commandos, les officiers de la DGPS torturaient dans deux salles : la salle du supplice de la baignoire et du chiffon et la salle de sodomisation. L'officier Mustapha s'est présenté devant moi et

m'a désigné à un commando surnommé "monument" à cause de sa stature et de sa férocité. Ce dernier m'a frappé pendant longtemps. Du sang giclait de ma bouche. Puis il m'a assené des coups précis et répétés à la tête (tempe et nuque). Excédé par mon regard qui le fixait, il m'a donné deux coups de poing à l'estomac à l'endroit même où j'ai été opéré d'un ulcère en m'interdisant de le regarder en face. J'ai ensuite été traîné à la salle de sodomisation. Il y avait déjà un autre détenu de STAOUËLI qu'on a obligé à faire de fausses confessions sur les soi-disant "chefs de l'insurrection". Un officier de la DGPS m'a ramené dans la salle. Dans le couloir, les tortionnaires frappaient avec brutalité des jeunes. La plupart des détenus avaient les genoux ensanglantés. On les avait obligés à marcher sur du gravier et des tessons de bouteilles. Quelques jeunes ont été violés.

Tous les services de sécurité ont participé à la torture : la police, la gendarmerie, la DGPS. Même des malades mentaux ont été torturés (il y en avait deux dans le camp). Un médecin militaire qui avait grade de lieutenant venait de temps en temps dans la salle où se trouvait Imarazène Hachemi, un détenu cardiaque, torturé dans ce camp.

Le jeudi 13 Octobre, les détenus de Staouéli ont été reconduits au commissariat de police de cette ville, d'où j'ai été libéré le 16 Octobre à 11 heures. Durant toute cette période, j'ai observé la grève de la faim.

Je n'oublierai jamais l'horreur et l'odieux du camp de Sidi Fredj. Et je n'oublierai jamais le courage et la dignité de la plupart des détenus face aux commandos et aux tortionnaires des services de sécurité.

Témoignage N° 36, Imarazène El Hachemi, Staouéli

J'ai été arrêté le 7 Octobre à 9 heures dans un café de Staouéli. J'ai été emmené d'abord au commissariat de Zéralda, ensuite j'ai été dirigé vers un "camp" près de Sidi Fredj. Il y avait dans ce camp près de 700 personnes dont l'âge variait entre 14 et 25 ans.

Vers 16 heures, j'ai été dirigé vers un bureau pour y subir un interrogatoire sous la direction de la sécurité militaire. Les questions qui m'ont été posées furent les suivantes : "es-tu militant du PAPS ? Es-tu communiste ?" A chacune de ces questions, j'ai répondu par la négative. Un lieutenant de la sécurité militaire appelé "Madjid" est intervenu pour me dire : "tu as le choix entre le dialogue et la torture". et ils m'ont de nouveau demandé le nom de mon responsable politique dans l'organisation politique dont j'étais censé faire partie. Constatant que je ne voulais pas répondre à leur question, ils m'ont déshabillé et m'ont lié les pieds et les mains à un bâton. Ils m'ont soulevé à l'aide de ce bâton et ma tête a heurté le sol. Ils ont commencé à me verser de l'eau sur le visage pendant que l'un d'eux m'empêchait de respirer avec un chiffon. En même temps, ils m'administraient des coups de bâton.

Une série de questions me furent posées :

- dans quelle organisation milites-tu ?
- quel est ton responsable direct ?
- quels sont les avocats que tu connais, qui habitent El Harrach ?
- Reconnais-tu que tu te réunis avec les jeunes ?
- quelles sont les familles qui te rendent visite et à qui tu rends visite ?

Après quelques temps, me sentant faiblir, j'ai demandé un médecin, car j'ai une maladie cardiaque très grave. L'officier de sécurité est sorti et est revenu accompagné d'un médecin qui m'ausculta et affirma que mon état était sans gravité et qu'ils pouvaient continuer. Puis il est sorti.

Mes tortionnaires me dirent alors : "soit tu reconnais les faits et tu réponds avec franchise à nos questions; soit nous te tuons. Le pouvoir est entre les mains de l'armée; nous ferons de toi ce que nous voudrons; nous te tuerons comme un chien sans que personne n'en entende parler". De plus ils ajoutèrent qu'ils n'avaient rien à attendre de la ligue des droits de l'homme ni des avocats.

pris qu'il avait été blessé au cours des émeutes et qu'il avait été évacué vers la polyclinique. Il n'y étais pas. A la sortie, des policiers de Staouéli m'attendaient. Ils m'ont emmené à Zéralda. Au commissariat, il y avait beaucoup de gens arrêtés. Ils portaient des traces de coups. Nous étions entassés dans une cellule étroite. Nous sommes restés ainsi jusqu'à samedi soir. Aux environs de minuit, nous fumes embarqués dans une mazda. Nous étions 28. Arrivés au camp de Sidi Fredj, on nous ordonna de nous dévêtir. Le calvaire allait commencer. Deux par deux, et pratiquement nus, on nous ordonna de ramper, du portail du camp jusqu'aux bâtiments. Il y avait 200 à 300 mètres de distance à accomplir en rampant à genoux, sur un sol jonché de tessons de bouteilles et de gravier. Pendant qu'on avançait, on nous versait des seaux de liquides sales sur la tête et le corps. Nos pieds et jambes étaient ensanglantés. Par la suite, on nous jeta dans une cave. Une salle nue et sans fenêtres. Certains d'entre nous ne pouvaient se relever, tant les plaies étaient douloureuses. Il y avait déjà des centaines de personnes entassées dans la cave, probablement arrêtées avant nous ou en même temps.

Les gardiens en tenue de para nous faisaient sortir de la cave par vagues d'une dizaine pour les passage à tabac. Coups de pieds, coups de crosse et coups de bâtons, jusqu'à 5 heures du matin. Ils nous tabassaient sans répit. Ils se relayaient entre eux à tout moment. Il n'y avait pas d'eau et ils nous refusaient même l'accès aux toilettes. Le lendemain, dimanche à midi, on nous apporta à manger. Un plat de couscous de couleur douteuse. Il fallait faire la queue et avaler juste 3 bouchées, avec les mains. Les gardiens se moquaient de nous et nous insultaient. A 20 heures, un adjudant est venu m'emmener dans un petit bureau. Il eut pour moi ces mots : " Prépare toi à prier ton dieu, car là où tu iras, tu n'aura pas l'occasion de le faire ". On me déshabilla et j'eus droit au fouet. Un homme, qu'on appelait Madjid, est entré dans la pièce. Il me posa des questions du genre : "connais tu untel?" Je ne connaissais aucun des noms cités, sauf celui de quelqu'un qui était militant de l'UNJA. C'était un gars du quartier. Ils me demandèrent quel genre d'activités il menait en dehors de l'UNJA. Je ne savais rien. Ma réponse négative ressassée sembla exacerber leur courroux. Les coups pleuvaient sur moi. D'autres sont venus les aider. Ils m'ont lié les mains et les pieds et ils me faisaient avaler de l'eau sale (vomissures, urine, eau de vaisselle). Je n'arrêtais pas de vomir. Ils étaient 6 à me harceler. J'ai rompu la corde qui me liait, deux fois, sans me rendre compte. Ils m'ont attaché avec des cravates préalablement mouillées. J'ai perdu connaissance.

A mon réveil, le nommé Madjid est revenu à la charge avec ses questions. Il m'accusait d'appartenir à des organisations clandestines. Moi, simple employé, je ne savais même pas de quoi il parlait. Le calvaire dura jusqu'au matin. Je souffrais atrocement du poumon, suite aux coups reçus. Ils étaient inquiets. Ils m'ont ramené un médecin militaire. Quand ils me laissaient quelque répit, ils me faisaient assister au passage à tabac d'autres jeunes, notamment des mineurs, qui n'échappaient pas à cette folie brutale. Il y avait des jeunes à côté de moi qui signaient n'importe quoi, parcequ'ils n'en pouvaient plus. Ils étaient prêts à reconnaître avoir brûlé des bateaux, pourvu qu'on ne les torture plus.

On m'a relâché dimanche. J'étais dans un état lamentable.
Puisse Dieu que personne ne vive jamais ce que j'ai vécu!..

Propos recueillis par Djaouida Azzoug
Algérie Actualité n° 1204 DU 10 au 16 novembre 1988

Témoignage N°38

Boualem Hamdani, élève dans un centre de formation professionnelle, né le 9-3-72.

Le 7-10-1988, à 4 heures du matin, deux policiers, un agent de sécurité et un gendarme, font irruption chez moi. Ils écartèrent mon père et ma mère et se ruèrent sur moi alors que j'étais encore endormi. On ne me donna ni le temps de m'habiller, ni de mettre mes souliers. Je fus conduit au centre de la gendarmerie de Moretti.

Dans une salle où il faisait très froid, ils commencèrent à me donner des coups de pied à la poitrine, des coups de poing au visage et à la tête, ainsi que des coups de crosse aux épaules. Et cela, sans que l'on me donne les raisons de mon arrestation. Ensuite, il m'ont laissé dans cette salle, dans l'obscurité.

Vers huit heures du matin, j'ai entendu la voix de mon père demander après moi. Le gendarme répondit que je n'étais pas chez eux. Vers 15 heures, ils revinrent avec plus d'acharnement. Ils me firent sortir de la salle et m'obligèrent à marcher à quatre pattes, avec d'autres prisonniers, sur les mains et les genoux, sur plus de 40 mètres. Parallèlement, les coups pleuvaient sur nous.

Ensuite, on nous a fait monter dans un véhicule et on nous transféra à la caserne de Sidi Fredj.

A notre arrivée, ils nous ont obligés à enlever nos habits et à marcher encore sur les mains et les genoux sur une distance d'environ 300 mètres. Le sol était jonché de gravier et de verres cassés. Pendant le trajet, les coups pleuvaient sur nous. Une fois arrivés à l'endroit désigné, on nous laissa nous asseoir. Nous avions les mains et les genoux en sang.

Toutes les nuits, à partir de 1 heure, un groupe de parachutistes venait nous rouer de coups. Ils frappaient sauvagement et sans pitié. J'ai reçu un coup de baïonnette à la cuisse. Pendant 4 jours, je n'ai reçu ni eau, ni alimentation.

Le lundi 10 octobre, quatrième jour du cauchemar, j'ai été dirigé vers la salle de torture où j'ai vu un ami torturé à l'électricité, un autre avec le feu et un troisième attaché à une chaise, la tête sous l'eau.

Cela a duré jusqu'au jeudi 13 octobre. Ce jour là, à 10 heures, mon père m'a récupéré à la brigade de gendarmerie. Il m'a amené chez un médecin qui m'a prescrit 10 jours au lit.

CHERAGA

Kadani Chaib

N°167 lot.Amara II, Chéraga, W.Tipasa.

J'ai été arrêté le 9-10-88 à 15h sur mon lieu de travail à Boufarik, par les services de sécurité de la Wilaya de Blida. Ils n'étaient pas munis de mandat d'arrêt et ne m'ont donné aucune explication. J'ai été retenu jusqu'au 13-10-88 J'ai été battu, torturé et profondément humilié. Mon corps porte encore les traces des sévices que j'ai subis.

Le premier jour de mon arrestation, alors que j'avais les yeux bandés et les mains liées avec des menottes, j'ai été battu avec un tuyau en caoutchouc. J'ai reçu des coups de pieds et des coups de poings. J'ai été soulevé par les pieds et ma tête heurta violemment le sol. La blessure à la nuque qui s'en suivie exigea 3 points de suture. Pendant 2 jours et 2 nuits consécutifs, on m'empêcha de dormir.

Sellam Mohamed

Cité du vieux stade, Staouéli.

Le samedi 28-10-88, des policiers et des gendarmes ont pénétré dans mon domicile, sans mandat, armes aux poings. Ils m'ont passé des menottes aux poignets. Trop serrées, ces menottes me firent mal et je me mis à crier. A la brigade de gendarmerie de Zéralda, le capitaine des commandos m'assena un coup de crosse à la joue. Ils m'ont déshabillé. Le capitaine de la gendarmerie me fouetta le corps à la cravache. Dirigé sur la brigade de gendarmerie de Moretti, j'ai subi des tortures inqualifiables: déshabillé et fouetté avec un tuyau en caoutchouc. Le sergent chef en personne m'a arraché les moustaches et m'a forcé à les manger. Je ne savais plus si j'étais une bête ou un être humain. En tout cas pour eux, je n'étais plus un être humain.

Toutes les nuits, à partir de 1 heure, un groupe de parachutistes venait nous arroser de coups. Ils frappaient sauvagement et sans pitié. J'ai reçu un coup de baïonnette à la cuisse. Pendant 4 jours nous n'avons eu ni eau, ni nourriture.

Le lundi 10/10/88, 4ème jour du cauchemar. J'ai été emmené à la salle de torture où j'ai vu un ami torturé à l'électricité, un autre avec le feu et un troisième attaché à une chaise, la tête sous l'eau.

Cela a duré jusqu'au jeudi 13/10. Ce jour là, vers 10 heures, mon père m'a récupéré à la brigade de gendarmerie. Il m'a d'abord emmené chez un médecin qui m'a prescrit 10 jours au lit.

Chater Ahmed

né le 1-10-1959, agent d'administration, demeurant à la cité Hacène N°171, Chéraga(W.Tipasa).

J'ai été arrêté le 9-10-88 à 2 heures du matin par les gendarmes et des parachutistes. Ils m'ont fait sortir de force de chez moi, en me disant qu'ils me relâcheraient après que j'aurais répondu à quelques questions. Une fois sorti de mon domicile, ils ont commencé à me frapper (coups de pieds, coups de crosse aux jambes et aux épaules). Tout en me frappant, ils me demandaient de les informer du lieu de résidence d'un certain Kamel qui serait d'après eux mon cousin, ce que j'ai nié.

Les gendarmes et les parachutistes s'étaient présentés chez moi après avoir perquisitionné chez mon voisin. Inutile de dire qu'ils n'avaient ni mandat d'arrêt, ni mandat de perquisition.

En arrivant au siège de la brigade de la gendarmerie de Chéraga, le chef de brigade demanda aux gendarmes et aux parachutistes les raisons de mon arrestation. L'un des parachutistes lui répondit que je ne voulais pas les informer sur le lieu où se cachait un certain Kamel qui serait mon cousin. A ce moment là, j'ai protesté et réaffirmé que ce Kamel n'avait aucun lien de parenté avec moi et que j'ignorais où il se cachait. Le chef de brigade m'assena des coups et m'intima l'ordre de me taire. Il demanda à un gendarme de m'inculper pour avoir brûlé un mini-bus et détruit le Souk El Fellah de Chéraga, et avoir participé aux manifestations. Ils me jetèrent dans une cellule où il y avait déjà une vingtaine de personnes.

Une heure après, ils sont revenus et se sont acharnés sur nous en nous donnant des coups de pieds et de baïonnettes. Ils m'ont déchiré la veste de mon pyjama et le pantalon de mon survêtement. Les coups ont continué à pleuvoir jusqu'à environ 6 heures du matin. Alors, ils nous ont transférés à la caserne de Sidi-Fredj.

A Sidi-Fredj, j'ai subi la torture pendant trois jours : coups de baïonnette aux bras et aux épaules, bastonnades avec des manches de pioches sur le postérieur. Pour Cela, 9 personnes se relayaient (3 parachutistes et 6 agents de la sécurité). Ils agissaient soit ensemble, soit par équipe. J'ai été sérieusement atteint à la jambe gauche, au niveau du tibia, et ma jambe a commencé à gangrener. Le quatrième jour, ne supportant plus les tortures, j'ai signé un papier. Les autres détenus ont en fait autant. Ils nous ont ramenés à la brigade de la gendarmerie de Chéraga. Comme j'étais pratiquement nu ils m'ont remis les effets vestimentaires que ma mère avait déposée à la brigade, à l'exception d'une paire de chaussures neuves qu'ils ont subtilisée.

Ils nous ont présentés devant le procureur de la république (Daïra de Chéraga). Il a constaté l'état de ma jambe et m'a déclaré que je serai soigné à la maison d'arrêt d'El-Harrach. J'ai été écroué le 15.10.1989. Je suis resté à l'infirmerie de la prison jusqu'au jour où j'ai été libéré, le 02.11.1989 à 23 Heures.

Je tiens à préciser enfin que les faits qui m'ont été reprochés, ont été créés de toutes pièces, puisque pendant les événements j'étais sur mon lieu de travail, et cela peut être facilement vérifié.

BOUFARIK - BLIDA

Abada Bettahar
Enseignant à l'I.N.E.S. d'Agronomie à Blida.

Le mardi 4 octobre des personnes se présentent chez moi à 5 h 20 du matin. Je refuse d'ouvrir. Ils disent qu'ils sont de la police mais refuse de présenter leurs documents. A 6 h, ils rentrent chez mon voisin et pénètrent dans ma loggia. Ils me demandent de m'habiller. Ce que je fais. Quatre autres personnes étaient devant la porte et à 6 ils m'emmènent dans une 504 noire avec vitres opaques. Je ne voyais pas la rue. Donc je ne connais pas la destination. Avant de descendre de la voiture, ils me mettent une cagoule sur la tête. Ils me font entrer dans un bâtiment puis dans un petit bureau. Un homme était là qui me fait remplir une fiche de renseignements. Ensuite on me demande de me déshabiller intégralement. on me donne une combinaison bleue. On me prend en photo de face et profil, puis on m'emmène à la cellule 19. Un gardien me fait ensuite monter un escalier en colimaçon vers un autre bureau où je refais une déposition complète. Puis retour à la cellule. Plus tard, le même vient me chercher et me ramène dans le même bureau. On me montre des documents censés avoir été trouvés chez moi. Je refuse de reconnaître puisque la perquisition a été faite en mon absence. Là commence le passage à tabac: coups de pieds, coups de poing, etc... L'un d'eux suggère la gégène. On me met des électrodes aux oreilles en me disant : "ce n'est qu'un échantillon". Deux autres m'emmènent à la salle des tortures. On m'allonge sur un sommier en fer, et on me place des électrodes sur le sein et le sexe. Ce traitement dure quelques minutes puis on me ramène au bureau pour interrogatoire. Puis retour à la salle de tortures. Cette fois-ci, en plus de la gégène, on me met une éponge trempée d'urine dans la bouche et on me fait subir la falaqa. Retour à la cellule l'après-midi. On revient me chercher vers 1h30 du matin. Cette fois ils étaient 15. Même traitement qu'auparavant. Ils me menaçaient d'aller chercher ma femme et de lui faire subir les mêmes sévices devant moi. " Chez nous, on brise les hommes" me disaient-ils. Quelqu'un a amené une bouteille de Fanta vide. "On va te faire asseoir dessus".

Le mercredi on recommence mais avec plus de férocité. Pendant que deux individus dirigeaient l'interrogatoire, les autres continuaient la torture : un derrière mon dos m'envoyait des décharges électriques avec un bâton spécial après m'avoir mouillé le corps. Un autre se tenait en face de moi et me giflait en même temps. Là quelqu'un me dit : "il faut pardonner. Ce sont des jeunes qui veulent percer".

Mercredi 12 vers 5 ou 6h, on m'apporte mes vêtements. On m'emmène dans un bureau où je signe plusieurs documents dont un qui affirmait que j'avais été bien traité. On m'a accompagné chez moi avec Kateb. J'ai perdu 10 kilos en 9 jours. Même après ma libération, je ne pouvais ni manger ni dormir. Je ne saurais pas dire dans quel endroit j'étais, mais on m'a dit "ici tu es à la D.G.P.S.". Le gardien était en tenue militaire et le langage qu'employaient les hommes entre eux est un langage militaire. L'un d'eux m'a dit aussi : "ici tu es au coeur de l'Etat. La politique c'est nous".

Propos recueillis par Baya Gacemi
Algérie Actualité N°1204 du 10 au 16 nov 1988.

Arribi Mohamed

23 ans, travailleur sur chantier, domaine Hadjadji, Boufarik, Blida.

Le 10 octobre 1988, ma famille et moi-même avons été réveillés avec terreur par les gendarmes, à 3h du matin. Ils ont fouillé toute la maison sans trouver ce qu'ils cherchaient. Ils m'ont emmené au poste de la gendarmerie. Sans explication sur les raisons de mon arrestation, j'ai reçu un coup dès la porte d'entrée, de la part d'un gendarme. C'est une fois à l'intérieur que je fus véritablement pris de peur : j'ai aperçu des jeunes par terre avec du sang sur les membres. Les plus jeunes d'entre eux pleuraient. Je me suis assis parmi eux. Quelques instants après, des gendarmes sont venus me chercher. Ils m'ont couvert d'insultes puis attaché comme les esclaves que j'ai vu dans certains films (Kounta Kinté dans "Racines"). Ils se sont mis à me frapper avec un manche de pioche jusqu'à ce que mon corps fut ensanglanté. Alors, ils m'ont délié et jeté par terre. Un autre gendarme arriva et exigea que je me déshabille complètement et que je m'assoie sur une bouteille. Je refusai. D'un coup de crosse violent avec son fusil, il me projeta par terre, puis m'ordonna de me remettre debout et de m'asseoir sur la bouteille, j'ai ressenti une douleur et une humiliation tellement grande que je me suis souhaité la mort. J'ai commencé à réfléchir au moyen de me suicider pour me libérer.

J'ai passé six (6) jours à subir ces tortures. Ce que j'ai vu et subi pendant ces six jours, jamais je ne me serais imaginé que cela se produirait en Algérie.

Abrouzi Lyes

Boufarik, Blida.

Le samedi 8-10-88, des policiers se sont présentés chez moi. Ils m'ont demandé de les suivre pour les renseigner sur les événements. Je leur ai répondu que je ne pouvais les renseigner dans la mesure où le 5-10-88, jour des événements, j'étais occupé par le mariage de mon frère. Sur ce, ils nous ont arrêtés, mon frère qui venait de se marier et moi. Ils fouillèrent vainement toute la maison avant de nous emmener au commissariat. Ils m'ont torturés sauvagement. Mon frère a été libéré le dimanche soir. A moi, ils m'ont demandé d'aller en ville pour leur ramener des informations sur les personnes qui ont participé aux événements. Ils savaient pertinemment que je n'avais pas participé aux événements, mais comme j'étais un ancien repris de justice, ils ont essayé de me coller des choses que je n'avais pas faites.

Ils m'ont gardé cinq jours au commissariat. Ils ont amené Hamzaoui Karim qui habite en face de chez moi mais avec lequel je n'ai aucun lien car je ne suis dans le quartier que depuis trois semaines. Ils avaient trouvé dans son domicile une valise vide, un magnéto-scope et une table. Il est resté dans ma cellule pendant deux jours. Ensuite, j'ai été conduit dans un bureau où le dénommé Hamzaoui Karim m'a accusé de lui avoir remis la valise. Sur intervention de son père, il fut libéré. Ils ont ramené ensuite Hamzaoui Mohamed, son frère, qui a porté les mêmes accusations sur moi. J'ai été incarcéré à Chlef, salle 5, n°6331. J'étais gravement malade, je crachais du sang.

Boudissa Djillali
agent commercial, père de trois enfants, Cité Mosquée, Boufarik, Blida.

Suite à des rumeurs qui circulaient dans mon quartier et me désignant comme l'un des incendiaires du siège de l'A.P.C., je me suis présenté volontairement au siège de la brigade de gendarmerie pour me disculper. Mon frère, adjudant de gendarmerie m'y accompagna. Il reçut l'assurance que je ne serais pas retenu plus de cinq minutes. Le calvaire commença. On me mit des menottes et l'adjudant chef Madjid m'accusa de but en blanc d'avoir dénoncé dans les colonnes de la presse nationale, l'injustice dans la répartition des logements de la part de l'A.P.C., et d'avoir preuves à l'appui, mis à jour le détournement de sommes considérables par certains élus de l'A.P.C. L'affaire avait été étouffée. J'ai tout de suite compris que c'était un règlement de compte des élus en question avec la complicité de l'adjudant chef de la gendarmerie. Ils voulaient me faire endosser l'incendie de l'A.P.C. Ils me torturèrent pour avoir des aveux. J'ai été battu violemment avec un manche de pioche. Ils m'ont introduit une serpillière pourrie dans la bouche. Ils m'ont fait boire une grande quantité d'eau. Ils m'ont pendu par les bras jusqu'à épuisement et m'ont donné de violents coups de poings au ventre. Je me suis retrouvé paralysé et inconscient pendant deux jours ce qui m'a valu d'être hospitalisé à plusieurs reprises. Dès que mon état s'améliorait un peu, les séances de torture reprenaient. Voulaient-ils ma mort ?

Pendant ma détention, j'ai assisté à la torture pratiquée sur les jeunes. Ils ont été battus avec rage, certains sodomisés avec une bouteille. Ils hurlaient de douleur. Ces séances de torture ont été pratiquées parfois en présence du chef de daïra. Les tortionnaires les plus cruels ont été le capitaine, l'adjudant chef, et un certain Zangara.

Boukhdoumi Messaoud
22 ans, ouvrier, 49 rue Si Smaïl, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté dans la rue le 7-10-88 à 14h par un groupe de gendarmes. Je revenais de l'hôpital après avoir rendu visite à ma mère malade. Dès mon arrestation, dans la rue et dans le fourgon, j'ai été battu par les gendarmes. Ils utilisèrent leurs poings et les crosses de leurs armes.

Arrivé à la brigade de la gendarmerie de Boufarik, on me demanda de me déshabiller et on me lia les pieds et les mains. Les gendarmes me placèrent un bâton derrière les genoux et me soulevèrent. J'étais dans la position d'un mouton qu'on allait rôtir. Deux autres gendarmes me mirent dans la bouche une serpillière sale, puis ils m'ont introduit un "tuyau à pression", me faisant ingurgiter de l'eau, une dizaine de litres pendant plus d'une heure.

Les gendarmes ne nous laissaient aucun répit. Ils nous réveillaient à tout moment, en nous bousculant et en nous insultant pour nous faire courir et ramper. Les coups et les grossièretés contre notre dignité étaient monnaie courante.

Nous dormions dans la cour, à même le sol. L'humidité "réveilla" mes rhumatismes. Mes jambes enflèrent. Je ne pouvais plus me déplacer autrement qu'en rampant, ce qui amplifia mes souffrances. J'ai vu des tortures inhumaines comme par exemple ces gendarmes qui arrachaient les ongles d'un jeune à l'aide d'une pince.

Les tortionnaires, à l'exception du capitaine et de l'adjudant chef se cachaient le visage. Nous avons enduré tout ceci à la brigade de gendarmerie de Boufarik. Ce cauchemar m'a évoqué ce qu'ont pu endurer les moudjahidines pendant la guerre de libération.

Après cela, ils se remirent à me torturer jusqu'à ce que je perde connaissance. Le médecin est venu une seconde fois. Il m'a détaché, m'a examiné. Ils arrêtaient les tortures physiques et me demandèrent de rester debout. L'un d'eux a sorti son revolver et l'a dirigé sur moi. Je lui ai crié : "tues-moi, cela me sauvera des tortures que vous me faites subir". J'ai été ramené vers la salle commune. Je me suis rhabillé. Une heure ne s'était pas écoulée que je fus de nouveau rappelé pour l'interrogatoire. Un officier appelé Mustapha m'emmena avec lui. Il me ramena à la salle de torture et demanda à un djoundi de ramener des cafés. Il me demanda des renseignements sur un habitant de Staouéli, Hamid Ferhi. D'après cet officier, je connaissais tous les mouvements de ce dernier. Il me demanda de réfléchir à sa proposition. Et je fus ramené dans la salle commune. Pendant toute la nuit, des groupes de militaires pénétraient dans la salle et nous donnaient des coups. Le samedi soir, je fus rappelé par l'officier qui la veille m'avait demandé de réfléchir. Comme je n'avais rien à dire, il me projeta contre le mur en me disant que je ne valais rien. Il sortit en me laissant sur place. Une demi-heure plus tard, un militaire est venu me chercher. Il me fit marcher devant lui, en me collant le canon de son fusil dans le dos. Il m'emmena dans une cave. Il y avait d'autres jeunes. Nous étions bastonnés à tout moment. Nous étions obligés de ramper. Les jeunes se plaignaient de douleurs aux genoux car ils les avaient fait ramper sur des tessons de bouteilles et de la pierraille. Nous manquions d'eau et nous avons surtout souffert du manque d'air. J'ai passé plus de 24 heures dans ces conditions. Le lundi, l'interrogatoire reprit une fois de plus. Ils me demandèrent d'avouer que je regroupais des jeunes à mon domicile. Ils m'ont cité des noms. Ils m'affirmèrent que mes amis avaient avoué; que nous avions créé un parti socialiste des travailleurs et des paysans. J'ai de nouveau été bastonné, mais cela n'avait rien de commun avec la séance de torture du vendredi. J'ai été bastonné par un grand nombre de commandos et d'hommes de la sécurité. J'ai tellement été frappé que je pensais que ma dernière heure était arrivée. Après m'avoir déshabillé, ils me mirent à terre; l'un m'immobilisa les pieds et un autre les mains. Un officier mit ses "rangers" sur ma tête, pendant qu'un autre me donnait des coups de pied sur le dos. J'ai failli perdre connaissance. Ensuite ils me mirent dans une salle mitoyenne d'un endroit où se trouvait un malade mental qui a passé la nuit à crier. Je suis resté nu.

Au milieu de la nuit, un médecin est venu me rendre visite. Il me questionna sur mon état de santé alors que je tremblais de froid et qu'il savait que je souffrais de rhumatisme articulaire. Il demanda à un des djounouds de me ramener des habits. Le djoundi me ramena une chemise. Après quelques temps, l'officier appelé Mustapha me ramena mes habits. Ils nous laissèrent toute la journée du mercredi sans nourriture, bien que de nombreux jeunes aient réclamé à manger. A la tombée de la nuit, ils nous mirent dans une salle ouverte à tous vents. Nous subîmes le froid et passâmes une nuit difficile. Un adjudant entra dans la salle et se mit à nous insulter. Il se dirigea vers un homme âgé d'une cinquantaine d'années en lui disant : "ce n'est pas un âge pour être contre le FLN". Et il l'a frappé violemment à l'estomac et sur le dos en le faisant tomber au sol, ce qui lui a occasionné une blessure au visage.

Le jeudi, j'ai été orienté vers le commissariat de Staouéli et je n'ai été libéré que le 15 octobre après que la population ait manifesté pacifiquement pour exiger notre libération.

Témoignage N°37

Mérouani Mohamed, 30 ans, employé aux PTT, demeurant à Staouéli.

On m'a arrêté le Vendredi 7 Octobre 1988, alors que je sortais de la polyclinique de Staouéli. J'étais à la recherche de mon frère, disparu depuis la veille. Des amis m'ont ap-

Kaya Djamel
coiffeur, 36 Bd des Fidays, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté le 8-10-88 à 9h du matin dans le salon de coiffure où je travaille, par un groupe de gendarmes. Pendant plusieurs jours, on me fit subir les pires atrocités. J'ai été battu à coups de crosse, de poings et de pieds. Ils me firent subir le supplice de la serpillière et du "tuyau à pression" à l'aide duquel ils me firent avaler de force une grande quantité d'eau. Ils me mirent la tête dans une bouche d'égout et avec le dossier d'une chaise, ils appuyèrent de toutes leurs forces pour m'écraser le tibia. J'ai vu les gendarmes écraser les testicules d'un jeune à l'aide d'un tiroir qu'ils refermaient violemment.

Nous étions enchaînés par dizaine, ce qui nous obligeait, chaque fois que l'un de nous voulait aller au WC, à l'accompagner. Accablé par les sévices, j'ai fini par déclarer que j'avais volé du café et que je l'avais entreposé chez moi. Ils m'y emmenèrent et fouillèrent vainement toute la maison. Inutile de décrire l'effet désastreux que fit mon état physique sur ma famille. Ma femme était enceinte. Un gendarme, pour mieux la terroriser, ne trouva pas mieux que de coller le canon de sa mitraillette sur son ventre..

Tous les sévices que j'ai subis se sont déroulés à la brigade de gendarmerie de Boufarik où l'adjudant chef Madjid s'est particulièrement distingué par sa cruauté. Je suis sorti avec une blessure à la tête et des troubles psychiques sérieux.

Louss Nassereddine
20 ans, chômeur, 10 Bd des Fidays, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté chez moi le 11-10-88 à 23h, par une dizaine de policiers. Ils fouillèrent vainement mon domicile. Ils déclarèrent à ma mère que c'était pour une affaire de cinq minutes. Ils me firent monter dans la malle de leur véhicule et déposèrent sur moi la roue de secours. J'ai été accusé par un malade mental prénommé Mouloud et résident en face du commissariat, d'avoir :

- brûlé l'emblème national,
- volé un combiné de téléphone appartenant à l'A.P.C.,
- outragé un agent de police.

J'ai d'abord été battu par le nommé Benaïssa qui me donna un nombre incalculable de gifles jusqu'à me faire éclater les tympans (voir certificat médical). Ensuite plusieurs inspecteurs de police à la fois me donnèrent des coups de poings et de pieds, et des coups de bâton à n'en plus finir. Les insultes et les grossièretés pleuvaient en même temps. Ils m'appliquèrent le supplice de la serpillière et du "tuyau à pression" à l'aide duquel ils me firent ingurgiter par la force une grande quantité d'eau. Ils recoururent également au supplice de la baignoire. Pour finir, ils m'ont jeté dans un cachot où ils m'ont laissé moisir pendant six (6) jours.

Louadj Djillali
20 ans, ouvrier agricole, domaine Madjadji Tahar, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté chez mes parents le 9-10-88 à 12h30, par un groupe de gendarmes accompagnés par le chef de daïra. Ils fouillèrent toute la maison et exigèrent les factures du réfrigérateur, de la cuisinière, et de la machine à coudre. N'ayant pu présenter la facture de la machine à coudre (acheté par mon frère pendant son service national à la coopérative de l'A.N.P. d'Oran), ils m'ont arrêté. Informé par la famille, mon frère s'est déplacé immédiatement à Oran pour récupérer un duplicata de la facture. Mais les gendarmes ne

voulaient rien savoir. Il a fallu l'intervention du directeur de la coopérative pour que ma libération soit obtenue. Pendant ma détention dans les locaux de la gendarmerie, j'ai subi des tortures physiques et morales indescriptibles. J'ai constaté aussi que des jeunes et des vieillards avaient subi les mêmes traitements que moi.

Mokaffi fils
 cité Soummam, Bt12 appt 10, Boufarik, Blida.

Le 8-10-88, à minuit, notre appartement fut investi et fouillé de fond en comble. Arguant d'une quantité (peu importante) de faïences, ils procédèrent à l'arrestation de mon père, Mokaffi Abdelkader, 48ans, employé à la SOGEDIA. On ne l'a plus revu pendant plusieurs jours. Au cours de cette période, la nourriture qui lui était expédiée par nous ne lui est pas parvenue.

Boutira Hamoud
56 ans, Moudjahid, blessé de guerre, gardien, domaine Medjadji, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté par six gendarmes le 8-10-88 vers minuit. Sans égard pour ma famille terrorisée, ils fouillèrent ma maison et confisquèrent les produits alimentaires (pâtes, café, huile, etc...) que j'avais achetés en prévision de l'accouchement de ma belle fille et de la libération prochaine du service national de l'un de mes fils.

Pour porter atteinte à mon honneur de moudjahid et de blessé de guerre, l'adjudant chef Madjid brisa délibérément le "ouïsem", la médaille de moudjahid qui me fut remise par l'Organisation Nationale des Moudjahidines. Il me traite par la suite de "moudjahid voleur". Ils ont perquisitionné la partie réservée à mon fils aîné, 28 ans, marié, chauffeur à la D.N.C.. Ils ont trouvé deux paquets de levure, trois paquets de thé, et six paquets de café qu'ils ont confisqués.

Arrivé à la brigade, j'ai demandé les raisons de mon arrestation. Pour toute réponse, l'adjudant chef Madjid m'assena un violent coup de poing qui brisa ma prothèse dentaire. A la veille de ma comparution devant le juge d'instruction, ils inscrivirent sur instruction de l'adjudant chef : "pillage du Souk El Fellah".

Nadji Mohamed
père de trois enfants, commerçant, Bouinan, Blida.

Le lundi 9-10-88 au soir, des gendarmes se sont présentés à mon magasin. Ils me firent savoir que le chef de brigade de la gendarmerie voulait s'entretenir avec moi. Je me suis rendu à la gendarmerie seul. Il était devant la porte. Tout de suite il m'apostropha en ces termes : "Dieu et le prophète, tu les laisses à la porte d'entrée !".

A l'intérieur des locaux de la brigade, j'ai été sauvagement torturé. Ils m'ont mis un chiffon dans la bouche et m'ont forcé à mettre la tête dans la cuvette des W.C. qui était pleine de merde. Ils m'ont fait asseoir sur une chaise et m'ont obligé à manger... Ils m'ont ensuite roué de coups avec un manche de pioche. Ils m'ont brisé les côtes. Je souff-

fre encore du bassin et des oreilles. Ils voulaient que j'avoue ma participation aux manifestations qui ont occasionné des destructions. Et pourtant, mon magasin est resté ouvert toute la journée. Des gens peuvent en témoigner. Dans ma plainte à la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai joint un certificat médical attestant des séquelles physiques constatées par un médecin assermenté.

Kahia Mohamed
Boufarik, Blida.

Les policiers se sont présentés chez moi à deux heures du matin. Ils ont cassé la porte d'entrée. Ils étaient six, cinq inspecteurs en civil et un en uniforme. Ils étaient tous armés. Devant mes parents, ils m'ont couvert de coups et d'insultes. Ils m'ont emmené au commissariat de Boufarik, sans me signifier les raisons de mon arrestation. J'ai été battu et torturé férocement par tous les inspecteurs. Ils exigeaient de moi que je leur indique les noms des personnes qui ont participé aux manifestations. Devant mon silence, ils m'ont mis un chiffon sale dans la bouche et m'ont fait asseoir de force sur une bouteille.

Haroun Mohamed
34 ans, ouvrier à la S.N.L.B., Cité Soummam, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté sur mon lieu de travail par la gendarmerie le 8-10-88 à 13h30. J'ai été roué de coups pendant le trajet qui mène à la brigade et pendant la navette qu'on m'a fait faire entre la brigade et mon domicile.

A mon domicile, ils effectuèrent une fouille sans trouver quoi que ce soit de ce qu'ils cherchaient. Depuis, tôt le matin jusqu'au soir très tard, les gendarmes se relayaient pour me faire subir la torture. Ils faisaient pleuvoir les coups en utilisant les crosses de leurs armes et un manche de pioche. Ils ont utilisé aussi un poing américain. Ils m'ont étranglé jusqu'à l'étouffement. Ils m'ont pendu par les bras à l'aide d'une chaîne. Ils m'ont arraché les ongles. A l'aide d'une paire de pinces, ils ont exercé des pressions atroces sur mes testicules. Ils m'ont aussi torturé à l'électricité. Après m'avoir introduit un chiffon sale dans la bouche, ils me firent ingurgiter une grande quantité d'eau en utilisant le "tuyau à pression". Ils tentèrent (ou simulèrent) de m'égorger; j'en porte encore les traces.

Le chef de daïra qui assistait aux séances de torture, m'assena des coups de crosse avec son revolver. Assistait aussi aux séances de torture un commandant de la D.G.P.S. (Délégation Générale pour la Prévention et la Sécurité).

Nouar Sadek
domaine agricole Bendar Benyoucef, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté par la gendarmerie de Boufarik le 13-10-88. J'ai été arrêté alors qu'il n'y avait rien à me reprocher. Il m'a été demandé d'avouer des faits que je n'avais pas commis. Ils m'ont fait subir le supplice du chiffon. Ils m'ont frappé à plusieurs reprises.

Kaibi Omar**24 ans, ouvrier agricole, domaine Hadjadji, Boufarik, Blida.**

J'ai été arrêté par des éléments de la gendarmerie, chez moi le 9-10-88 à 12h30. Ils ont perquisitionné sans mandat, ils n'ont d'ailleurs rien trouvé. J'ai été malgré cela, emmené dans les locaux de la gendarmerie. J'ai été enfermé dans une salle dont les dimensions étaient de trois mètres de long sur trois mètres de large. Nous étions nombreux dans cette salle, près de 50. Après un certain temps, un gendarme entra dans la salle et m'emmena avec lui. J'ai été battu avec un manche de pioche, ensuite à coups de poings et de pieds. Cela a duré pendant plusieurs heures, sans que l'on me donne les raisons de mon arrestation.

Benbrahim Rabah**ouvrier, Atelier "Chabi Omar, Boufarik, Blida.**

J'ai été arrêté chez moi, le 8-10-88 à deux heures du matin, par des éléments de la gendarmerie.

Ils pénétrèrent chez moi en usant de violences sans aucun respect pour ma famille. Dans les locaux de la gendarmerie de Boufarik où j'ai été conduit, j'ai subi coups et torture dont je révèle quelques uns.

Nous avons passé les sept nuits dans la cour à même le sol.

Nous reçûmes pendant toute cette période des coups à l'aide de crosses de fusil, des coups de pieds, des gifles, et des coups de poings sur toutes les parties du corps.

J'ai été incarcéré, alors que je suis chef de famille. Ma mère a 56 ans et a à sa charge mon frère muet qui ne peut travailler.

Boukra Mohamed**66 ans, rue Louzri, Boufarik, Blida.**

Ma maison a été investie et mise à sac par dix éléments de la gendarmerie le 9-10-88 à 5h30 du matin. Bien que n'ayant rien trouvé, ils arrêtèrent tous les membres de la famille de sexe masculin et majeurs. C'est à dire, moi-même ainsi que mes fils Ahmed 31 ans, Ali 29 ans, Kamel 27 ans et Abdelkader 19 ans. Seul mon fils Allel handicapé physique n'a pas été arrêté.

Personnellement je n'ai reçu que quelques coups de crosse. Mes enfants ont été sauvagement battus. Plusieurs jours après, on nous relâché à l'exception de Kamel qui fut incarcéré.

Pourquoi ces injustices ?. Est-ce notre pauvreté qui leur donne le droit de se comporter ainsi avec nous ?.

Soumatia Said
74 ans, Cité Louzri N°8, Boufarik, Blida.

Le 9-10-88 à cinq heures du matin, des éléments de la gendarmerie nationale accompagnés du chef de daïra ont fait intrusion chez moi. Ils fouillèrent la maison et créèrent un climat tel que nous n'avons même pas essayé de placer un mot. Ils nous insultèrent et nous frappèrent moi et mes fils (Boualem 29 ans, Abderrazak 20 ans). Ils prirent des biens nous appartenant (tel que le frigidaire) et nous conduisirent au poste de gendarmerie. Las-bas nous subîmes un sort que la parole ne suffit pas à relater. Pendant cinq jours, nous subîmes les pires tortures. Au bout de ces cinq jours, je fus relâché et mes deux fils incarcérés.

Pourquoi ces tortures ? Quels buts ont recherché ceux qui dans l'Algérie indépendante, ont fait subir de tel sévices ? Pourquoi, tant d'injustice ? Quel est l'intérêt de garder dans de tels conditions un homme de mon âge ?.

Menad Hamid
25 ans, épicier, Petit Platane, Boufarik, Blida.

J'ai été arrêté chez moi le 9-10-88 à 22h30, par la gendarmerie. Elle m'a confisqué l'équivalent de 7 millions de centimes de marchandises, non facturées. Pour les gendarmes, c'étaient des marchandises volées au dépôt de l'O.N.A.C.O. lors des derniers événements. Alors qu'il est de notoriété publique, que la plupart des petits détaillants s'approvisionnent chez des intermédiaires qui ne délivrent pas de facture. Car le secteur public ne fournit pas toute nos commandes. Il faut bien vivre ! Parmi les marchandises confisquées, il y avait des paquets de café non commercialisés par l'O.N.A.C.O.

Le capitaine de gendarmes n'a pas attendu d'être au poste, pour commencer à me porter des coups. Dès que je fus au poste de gendarmerie, 6 à 7 gendarmes se jetèrent sur moi, me mirent par terre et m'assènèrent de violents coups de pieds sur toute les parties du corps y compris à la tête. J'ai subi pendant une longue semaine les pires tortures: ils m'ont sodomisé à l'aide d'une bouteille et ont introduit dans mon anus tout ensanglanté de l'harissa; ils m'ont fait mangé 500gr de harissa; ils m'ont suspendu avec des chaînes et m'ont donné des coups de poings, de pieds et des coups avec un manche de pioche; ils m'ont déplacé la mâchoire; ils m'ont simulé une exécution (par l'adjudant chef Madjid)... Je n'arrive pas à décrire tous les sévices que j'ai subi pendant cette affreuse semaine Ils m'ont fait assisté à la sodomisation de jeunes etc...

Pour n'avoir pas confirmé les dires du rapport de gendarmerie, devant le juge d'instruction, j'ai été de nouveau torturé. A la suite de ces sévices j'ai perdu conscience pendant 24h.

Pendant cette semaine, j'ai souvent souhaité la mort, je m'étonne d'ailleurs d'être encore en vie. Je demande que l'on me rende ma marchandise et qu'on sanctionne les responsables de ces actes.

CHERCHELL

Témoignage de Larinouna Mahmoud

9 rue Talbi Mohamed, Cherchell, Tipaza. Marin pêcheur, marié, 1 enfant.

Le dimanche 9/10/1989 aux environs de treize heures, alors que je sortais de l' A.P.C. de Cherchell pour me diriger vers le café des "Messageries", rue Abdelhak, j'ai rencontré Hannafi Mouloud. Nous sommes entrés dans ce café puis ressortis pour discuter juste devant ce café. A cet instant, une voiture (une niva) s'est arrêtée brusquement devant nous et deux individus en sont descendus (il s'agit de Zaida Mohamed et Ladjel Abdelkader) armés d'une mitraillette et d'un PA. Ils sont entrés directement dans le café, puis en ressortant, l'un d'eux m'a désigné comme étant Tamkit Mohamed. Ma réponse a été négative car je ne m'appelle pas de ce nom. Employant la force et en m'injuriant de mots obscènes et blasphématoires, ils m'ont embarqué dans la malle de la "niva" de la Daïra de Cherchell. Directement, on m'a emmené au poste de police de Cherchell. Dès mon entrée, des policiers en tenue et inspecteurs en civil ont commencé à me battre en utilisant un nerf de boeuf et un manche à balai. Puis on m'a obligé à me déshabiller, me mettant à nu, m'enlevant mon argent (1700 DA), un arrêté de propriété d'une barque, une montre avec son reçu. (tous ces objets je ne les ai jamais revus). Ensuite, on m'a jeté carrément dans une cellule tout en m'injuriant de tous les noms. Cinq minutes plus tard, d'autres personnes ont été ramenées et jetées comme moi dans la même cellule. Retrouvant un peu mes esprits, j'ai commencé à taper sur la porte en demandant à voir le commissaire, alors on m'a répondu qu'il était occupé à étudier nos dossiers. J'ai insisté pour savoir pourquoi je me trouvais là, leur réponse a été de ne pas chercher à comprendre. En plus, on nous a promis qu'ils allaient nous ramener à manger quelque chose et que les innocents allaient être libérés le lendemain matin. Evidement, ils n'ont ramené ni la nourriture, ni ne nous ont libérés le lendemain matin.

Au cours de la nuit du 9 au 10 Octobre 1989, menottes aux poings, ils m'embarquèrent dans une "niva" de la daïra, aux côtés de Oumouna Mohamed et Kadi Smain. Nous fûmes dirigés vers le chef lieu de la Wilaya. Ils nous gardèrent devant le poste de police pendant une heure. D'autres voitures sont arrivées et un convoi fût constitué. Il se dirigea vers Sidi-Fredj. Là les "paras" nous attendaient. Dès notre rentrée, j'ai reçu deux coups de poings sur le visage, ensuite on nous a déshabillés. On n'est restés qu'avec des slips. La première torture qu'on nous a faite était de ramper sur du gravier, des morceaux de verre cassé tout en recevant des coups de pieds, coups de crosses, coups de manches à balai, etc... Après cela, notre torture n'avait pas encore commencée car les "paras" ont jeté sur nous de l'eau immonde, sale et répugnante. Ensuite on nous a réunis dans une sorte de salle, à genoux et les mains sur la tête. Avec tout cela les coups ne se sont pas arrêtés une seule minute. Beaucoup d'adolescents étaient avec nous, il y avait même des personnes âgées. Ce supplice a duré trois jours. La torture morale était encore plus forte car on entendait les cris, les pleurs de gens qui étaient torturés. On nous a obligés à chanter des chants patriotiques pour qu'on n'entende pas les souffrances des personnes torturées. Chacun de nous attendait avec angoisse son tour de passer au supplice. Le froid, la faim et la peur étaient notre lot durant ces trois jours.

Le quatrième jour ou peut être le troisième, car on avait perdu la notion du temps, nos vêtements nous ont été rendus. Aux environs de la mi-journée, les "paras" sont entrés dans notre salle en appelant les gens qui habitent à Cherchell. On a été embarqués dans un bus. On était environ 16 ou 20 personnes, la police de Cherchell a pris la relève, ils étaient armés de fusils. De Sidi Fredj on nous a dirigés directement vers le commissariat de Cherchell pour se retrouver encore en cellule. On a passé la nuit, et le lendemain matin on nous a interpellés un à un. Moi même, dès mon entrée dans le bureau de l'inspecteur

Laguis Abderahmane, à l'intérieur, l'adjoint au commissaire avait déjà établi les procès-verbaux. Notre présence était inutile car on nous a déjà condamnés d'avance.

Je suis entré dans le bureau de cet inspecteur en leur souhaitant un bonjour, leur réponse a été dure et sévère, car ils ont dit depuis quand je connaissais le bonjour et les formules de politesse. La première question qui m'a été posée était : " Quand on entre chez quelqu'un la première fois qu'est-ce que tu dois faire ?" je leur ai répondu que je ne sais pas. Ici on m'a humilié car on m'a obligé à embrasser le sol trois fois et à dire "Vive la police, nos Hommes".

On m'a obligé à signer une déclaration que je n'ai pas faite, comme j'ai insisté à demander et à connaître mon droit, ils m'ont frappé avec des coups de pieds et un nerf de boeuf au dos. Alors j'ai signé un document que je n'ai pas lu.

L'après-midi, j'ai été emmené chez le procureur du tribunal de Cherchell. Je suis entré dans le bureau de ce procureur, il a commencé par me lire le procès verbal établi par la police. Dans ce même P.V. il y a eu de fausses déclarations car je suis marié et père d'un enfant, or dans ce P.V. on m'a déclaré célibataire et présent au moment des troubles du 9/10/1989 avec des gosses que je poussais à se révolter, alors que c'était faux. A cet interrogatoire du procureur, j'ai répondu négativement, car j'ai des témoins qui ont vu que j'ai été embarqué du café des Messageries aux environs de 14 heures. Là s'est arrêté mon interrogatoire par le procureur.

Du tribunal on nous a emmenés encore une fois au poste de police et jetés dans la même cellule pour y passer la nuit. Le lendemain, on nous a encore emmenés au tribunal et ce fut le même scénario. En plus on nous a établi des mandats de dépôt pour nous incarcérer dans le centre de prévention de Sidi Ghilès.

Notre séjour a duré une semaine, après on s'est retrouvés encore une fois au tribunal de Cherchell. Le juge nous a demandé des avocats ou bien de se défendre soi-même car nous sommes accusés d'après le P.V. de la police. En refusant de présenter des avocats on a été renvoyés jusqu'à une autre semaine. Devant cet état de choses nos parents ont décidés de faire appel à des avocats. Notre calvaire a duré en tout 25 jours du 9/10/88 au 2/11/88, jusqu'au discours du ministre de la justice.

Le 2/11/88 on a été présentés au tribunal encore une fois. On apprend qu'on était en liberté provisoire jusqu'au 12/12/88 pour être jugés. Passé trois jours, Hannafi Mouloud, Tifahi Hamid, Hacine Kheirdine et moi même sommes allés au poste de police pour réclamer nos biens (argent, bijoux, documents). Ce qui nous a été répondu était inadmissible : car nos objets ne se trouvaient plus dans ce poste de police, mais à Alger (Sidi Fredj). Jusqu'à présent nos affaires ne nous ont pas été rendues, malgré les démarches chez le procureur. Voici, en tout, les détails tels que se sont déroulés les faits, l'injustice qu'on a subie et pour cela nous demandons nos droits les plus absolus.

En plus si vous venez dans notre ville, vous constaterez de vos propres yeux ce qui ce passe à Cherchell. L'injustice y règne.

Témoignage de Guemoumene Amar dit Smail

33 ans, résident à Cherchell au 17 rue Abdelhak, Tipaza. employé des PTT, Père de deux enfants.

Le 9 Octobre, je me suis rendu à Sidi Simiane pour assurer l'intérim du receveur qui était en congé. J'ai assuré mon travail de 8 h 20 à 12 h, heure à laquelle j'ai fermé le bureau. Ne pouvant assurer la transport de fonds et numéraires, pour des raisons de sécurité, j'ai décidé de ne pas reprendre le travail et de rejoindre Cherchell.

J'ai été faire des achats dans un magasin. Dans ce dernier j'ai trouvé Boudjerida Mustapha, Oulahcène Abdelkader (propriétaire d'un véhicule qui accepta de me transporter jusqu'à Cherchell), Semiane Mohamed (coordinateur de la kasma FLN), et Djemiel Mohamed (propriétaire du magasin). Ce dernier nous offrit une tasse de thé. La discussion se déroulait autour des événements. Elle était assez vive et a rapidement pris l'allure d'une

querelle avec le coordinateur de la kasma. Je signale que je n'étais nullement mêlé à la querelle. La discussion se poursuivit jusqu'au local de la kasma où Semiane fit sortir tout le monde du local et menaça de faire un rapport contre tous les présents.

Nous primes le véhicule de Oulahcène, fils de chahid, et nous dirigeâmes vers Cherchell. Il était 13 h, c'est en cours de route que nous fûmes arrêtés par les services de gendarmerie. Nous fûmes conduits au poste de la brigade de Cherchell où nous fûmes mis dans une cellule. Vers 16 h, l'officier convoqua Mr Oulahcène qui regagna, plus tard, la cellule pour nous informer qu'il y avait un faux témoignage contre nous. A 23 h 30, nous fûmes embarqués dans une ambulance de la protection civile et dirigés vers une destination inconnue. Nous avons transité par le groupement de gendarmerie de Tipasa puis nous avons finalement atterri au camp de Sidi-Fredj.

Ils nous obligèrent à nous déshabiller et ramper nus, sur le sol, sur une distance de 300 mètres. Pendant que nous rampions, nous recevions des coups de crosses, des coups de bâtons et des coups de pieds. Ils versaient de l'eau souillée sur nos têtes. Certains parachutistes proféraient des grossièretés et des insultes.

A la suite de cela, nous fûmes introduits dans une salle où étaient concentrés d'autres prisonniers. Assis par terre, nous étions obligés de chanter des hymnes patriotiques pour couvrir les cris des personnes torturés. On nous abreuvait d'insultes et railleries.

Le lendemain vers 17 h 30, ils nous jetèrent dans une cave où il y avait des centaines de gens. Notre compagnon, Boudjemila, blessé gravement à la main droite fut dirigé vers l'hôpital. Le troisième jour, vers 22 h, je fus emmené par un officier de la sécurité pour être torturé. Mais les gendarmes de Cherchell présents intervinrent pour dire que nous n'avons rien à voir avec cela et nous épargnèrent la séance de torture. Le mercredi 12 octobre vers 5 h du matin, avec quatre autres personnes, nous fûmes ramenés à Cherchell dans une voiture. Je fus maintenu en détention pendant 23 jours. Je signale que pendant ma détention au camp de Sidi-Fredj, divers objets me furent volés (vêtements, montre, une somme de 800 DA, etc...).

Je demande que justice me soit rendue sur les sévices et préjudices que j'ai subis. Je demande que le coordinateur de la kasma FLN soit poursuivi pour faux témoignage. Je demande que l'administration qui m'emploie (PTT) se porte partie civile, car j'ai été arrêté dans l'exercice de mes fonctions.

Témoignage de Bouyengoulène Braham

père de quatre enfants, cité Taghirint Fatma n° 68, Cherchell, Tipaza.

J'ai été arrêté pendant les événements d'octobre par les services de la sûreté nationale alors que j'étais en état d'ivresse. Ils m'ont conduit au poste de police, nous fûmes roués de coups, nous étions 6 personnes dans une minuscule cellule. Le surlendemain, nous fûmes dirigés vers le camp des parachutistes de Zéralda. A notre arrivée ils nous obligèrent à nous déshabiller et nous assenèrent des coups de crosses et de baïonnettes. Ils nous enfermèrent ensuite dans une cave où il nous était interdit de parler ou de bouger sous peine d'être tabassés.

Nous avons passé trois jours et trois nuits dans des conditions atroces (obscurité, froid glacial, alors que nous étions nus).

Nous fûmes ramenés au poste de police où l'on nous fit crier : "yahia Chadli" "yahia Echorta", "la police ridjalouna".

Ils nous ont fait signer des papiers sans que l'on sache leur contenu. Je suis passé devant le procureur et j'ai constaté que le contenu des accusations était à 90% faux, y compris ma date de naissance. Sur ce dossier je figurais comme célibataire alors que je suis marié et père de quatre enfants.

Je fus ensuite dirigé vers la maison de rééducation de Sidi-Ghilès où j'ai été détenu pendant 20 jours. J'ai été mis en liberté provisoire, mais je signale que des objets ne m'ont pas été rendus (lunettes de vue d'une valeur de 2000 DA, mes habits d'une valeur de

2000 DA et ma montre d'une valeur de 3000 DA). IL m'a été dérobé une somme de 1500 DA.

A cela il faut ajouter que je n'ai pas travaillé pendant un mois et que j'ai dû payer 2000 DA à mon avocat. Pendant ce temps, ma famille est restée sans moyens et a vécu misérablement.

Je signale que je suis fils de chahid et je ne comprends pas pourquoi j'ai subi toutes ces brimades et tous ces sévices. Je n'étais même pas au courant de ce qui se passait, j'avais comme à mon habitude pris quelques boissons avec un ami qui a d'ailleurs subi le même sort que moi. Nous avons été accusés d'avoir voulu pénétrer dans les bâtiments de la police, alors que nous passions à côté pour rejoindre nos domiciles.

Je signale que j'ai été profondément marqué par la situation que j'ai vécue, je suis devenu très nerveux au point de ne supporter personne, même pas mes enfants. Rien ne peut expliquer le traitement qu'ils nous ont fait subir, traitement que l'on ne réserve pas, même à des animaux.

Témoignage de Tifahi Hamid
29 ans, Cité ROSEAU N° 29, Cherchell, Tipaza.

Le 9 octobre 1988, de retour de la pêche, à 15 h 30, j'ai été arrêté par quatre policiers. Ils avaient un véhicule de marque "niva". Armes au poing, ils me jetèrent dans le véhicule.

Arrivé au commissariat, ils me giflèrent, me fouillèrent et me prirent une somme de 5000 DA, ils me jetèrent dans une cellule. Asthmatique, j'ai réclamé en vain mes médicaments.

A 21 h, après m'avoir passé les menottes, ils me dirigèrent vers Sidi-Fredj où je fus gardé pendant 48h. Après cela, je fus ramené au commissariat de police de Cherchell où j'ai été torturé. Ils nous ont demandé d'embrasser la terre, ils nous ont fait beaucoup de mal. Ensuite, nous avons été dirigés vers la prison de Sidi Ghilès où j'ai passé 20 jours.

Je réclame justice et je demande que l'on me rende mes biens.

Témoignage de Oumouna Mohamed
né le 24/08/1952, 68 rue Sidi Braham, Cherchell.
Marchand de légumes.

A 19 heures 15, le 9/10/1988, je me trouvais dans mon local du marché couvert avec mon père et mon frère; tout à coup, je suis abordé par deux agents de la sûreté nationale, me demandant de monter dans la voiture de la police, sous prétexte que la commissaire voulait me voir. Il est à noter que les agents n'étaient pas munis d'un mandat d'amener.

Pour éviter tout problème, je me suis incliné devant les agents de la loi et je suis parti avec eux. A mon arrivée au commissariat de police, deux officiers et deux inspecteurs m'ont reçu dans un bureau; et c'est à ce moment là que le train d'enfer a pris sa route. En effet, grand fut mon étonnement et ma déception quand un des inspecteurs a demandé à l'agent qui m'a accompagné de me mettre en cellule avec des termes si grossiers et vulgaires, que je ne m'attendais pas à les entendre dans un lieu de la loi, en lui disant "Mets sa mère dans la cellule".

A ce moment je me suis rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'une mauvaise blague, mais plutôt d'une réalité alimentée par la haine et le manque du sens de la responsabilité chez des gens auxquels on devrait même pas confier la responsabilité d'une seule personne et encore moins la responsabilité d'une nation.

On me demanda alors, de mettre tout ce que je portais sur moi à table, comme l'argent, une chaîne d'or, une montre en or, une gourmette en or, et tous mes papiers. Après m'avoir enlevé tout mes biens, on me mit dans une cellule avec un bon nombre d'autres personnes. A 23 heures, le jour même, la porte s'ouvrit et on nous emmena vers une destination inconnue. En effet on nous a mis dans la malle d'une voiture de marque "niva". Toujours dans cette position, nous nous sommes arrêtés (probablement à Tipasa, d'après les autres) pour repartir avec un autre convoi, vers une destination inconnue. Cette situation a duré plus d'une heure, et après ce moment là nous nous sommes retrouvés dans une forêt obscure où il y avait un genre de centre plein de militaires. A l'entrée de l'immeuble c'était écrit "Centre de musique militaire".

Après nous avoir fait descendre un par un, j'ai eu les premières sensations de la torture et encore plus: la fin de mes jours. Cette sensation fut de plus en plus concrétisée par les cris des gens qu'on entendait à plus d'un kilomètre. Oui les gens criaient et hurlaient sous la torture; une torture qu'on ne saurait décrire même dans les livres ni dans les encyclopédies.

Dès que nous sommes rentrés dans l'immeuble, on nous a demandé de nous déshabiller et de ramper en position ventrale plus de 300 mètres. Tout le long de cette distance, de part et d'autre de ce parcours, il y avait des "paras" distants les uns des autres de deux mètres seulement, munis de fusils et de ceintures militaires, ayant pour ordre de matraquer toute personne passant devant eux.

Après ce parcours, on nous a fait rentrer dans une salle de l'immeuble et on nous a demandé de nous mettre à genoux jusqu'à 6 heures du matin; cette situation ne semblait pas suffire pour ces gens, car ils étaient là durant toute la nuit à nous frapper avec n'importe quoi et à n'importe quel endroit du corps.

A 5 heures du matin, un officier (capitaine paras) nous a ordonné de nous asseoir, alors que le parterre était plein d'eau. Vu le mal que nous avons enduré, nous avons dormi sans même nous rendre compte, mais cela était tellement gênant pour ces gens (qu'on ignore réellement à quelle espèce ils appartiennent), que deux heures plus tard ils nous ont réveillés et ils ont commencé de faire sortir les plus jeunes, ceux dont l'âge était compris entre 16 et 18 ans.

L'heure de la vérité avait sonné pour nous et ils nous ont fait subir toutes sortes de tortures (même celles qui dépassent l'imagination). Ce traitement a valu pour certains leur vie et à d'autres un handicap ou une "infirmité" à vie.

Le 11/10/1988, alors que nous étions toujours sous la torture, deux officiers sont entrés et ont demandé après les gens de Cherchell. En effet on nous a fait monter dans un minibus, où deux heures plus tard on s'est retrouvé au Commissariat de Cherchell.

Au niveau du Commissariat de Cherchell, on nous a fait rentrer dans des cellules et on nous a fait sortir un par un pour un "interrogatoire". Quand mon tour est arrivé, un inspecteur en présence d'un autre officier, me dit : " Qu'est ce qu'on t'a appris là-bas?", je lui dit alors : "Mais rien", et c'est à ce moment là qu'il me demanda d'embrasser la terre et de dire vive la police. A tout cela vient s'ajouter les fameuses paroles de sa "secrétaire" qui me demanda de dire "vive les raisins de 15,00 DA". A entendre cela on croirait que la sécurité du pays est entre les mains de personnes indignes et incapables de le défendre, alors qu'il y a des gens qui oeuvrent et luttent pour protéger ce que nous avons arraché de manière très chère à l'armée coloniale.

On me demanda par la suite de signer un dossier dont j'ignore complètement ce qui était écrit dedans, quand j'ai refusé de le faire on m'a frappé et on m'a menacé de me renvoyer là-bas! C'est à ce moment là que j'ai cédé et j'ai signé le dossier.

Le 14/10/1988, on nous a emmenés chez le procureur qui demanda de nous transférer à la prison de Sidi Ghilès. Suite à la déclaration du Ministre de la Justice, on nous a libérés le 1er Novembre 1988.

Témoignage de Kadi Smaïn
Boucher, Place du Marché - Cherchell

Je soussigné, Kadi Smaïn, né le 21/04/1954 à Cherchell, boucher, certifie par la présente tout les sévices endurés durant les journées d'octobre (plus précisément le 9/10/1988)

Voilà en détail ce qui suit :

Samedi au soir, en rentrant à la maison, et ce après avoir terminé mon travail, j'ai rencontré un ami qui allait dans le même chemin que moi, que j'ai dû prendre en mobylette. Le lendemain, c'est à dire le dimanche 9/10/1988, l'officier de police Djillali-Bouzina Smaïl, s'est présenté l'après midi à mon magasin me demandant de me rendre au commissariat de police, pour affaire de magasin. Vers 15 H 30, je m'y suis rendu. Une fois rentré, l'officier de police Djillali-Bouzina, me présente à un autre officier (dont le nom m'est inconnu), qui de suite, m'a insulté et a ordonné à un agent de me mettre en cellule, en m'enlevant l'argent que j'avais sur moi, une bague et les clés du magasin.

Après avoir passé un temps assez long au commissariat de police de Cherchell (15 h 30 à 22 h environ), on nous conduisit par voiture de police dans un camp militaire inconnu à Sidi-Fredj. Une fois arrivé là-bas vers 1 h du matin, on nous demanda de nous déshabiller et de ramper sur un trajet de 200 m, en nous insultant, et en nous battant avec tout ce qui pouvait frapper (fusils, bâtons, baïonnettes, coups de poings, coups de pieds) c'était horrible et j'aime même pas y penser. Nous sommes restés dans ce camp 36 heures sans rien manger ni boire; j'y ai subi des atrocités que je préfère ne pas encore dire, car cela me fait beaucoup de mal rien que d'y penser. C'est vraiment injuste pour des fils et des jeunes de l'Algérie, qui a perdu un million et demi de Chouhadas, pour éliminer toutes les atrocités du colonialisme français !!!

Après les 36 heures passées, nous revoilà à Cherchell et plus précisément au commissariat de police (de mardi jusqu'à jeudi 12 h, dans une cellule sans manger). Un agent de police qui nous surveillait, pour nous déshonorer, nous donnait de l'eau à boire dans un pot de WC (à un animal on n'avait pas le droit de faire cela), l'agent de police en question, Zaida M'hamed, ne faisait que nous injurier (ce n'était pas agréable à entendre).

L'officier inspecteur Laguis Abderrahmane, nous convoqua dans son bureau pour signer des P.V. imaginaires, qu'on ne voulait pas signer, mais les coups de poings et de pieds, et les injures étaient plus forts, on nous demanda même de nous agenouiller et "d'embrasser le sol" en criant "vive la police". Du commissariat de police, nous avons été transférés à la prison de Sidi-Ghilès jusqu'à notre liberté provisoire.

Je vous fais savoir encore que tout ce qu'on possédait comme argent liquide et choses de valeur comme bijoux, ne nous ont pas encore été restitués, soit :

3400 DA, bague en or de la valeur 2500 DA, une montre, une ceinture et les clefs magasin.

MOSTAGANEM

Procès verbal de la réunion qui s'est tenue au siège de la section de Mostaganem de la ligue Algérienne des droits de l'Homme, le 16. 11. 1988.

Témoignage de Toudert Djamel
étudiant à l'I.T.A., fils de résistant de la guerre de libération nationale.

Arrêté le jour même des événements, il reconnaît avoir été torturé et détenu pendant quatre jours, alors qu'il souffrait d'une bronchite chronique. Les chefs d'inculpation retenus contre lui sont : attroupement, dégradation de biens publics et privés". Ce qu'il nie catégoriquement, et il insiste sur le fait qu'il a participé à un regroupement pacifique d'étudiants.

Témoignage de Rachi Abderrahmane
étudiant à l'I.T.A.

Après son arrestation, il refuse de signer le P.V. dressé par la police. Il justifie sa décision: "Je refuse de signer parce que je ne connais pas le contenu du P.V.". Il est humilié, brutalisé et roué de coups. Au tribunal, son jugement fut expéditif et il n'a pas eu droit à un avocat.

Témoignage de Chalabi Ahmed
étudiant à l'I.T.A.

Le samedi 08-10-88, cet étudiant, ayant remarqué neuf camions militaires devant l'enceinte de la cité, se rend aux forces de police bien qu'aucun fait ne lui soit reproché. Il rejoint le témoignage de son collègue, à savoir que le directeur de la cité a livré des informations concernant l'identité des étudiants arbitrairement arrêtés. Il accuse un certain Bentahar, agent de la cité, d'avoir pénétré dans la chambre de Toudert Djamel après effraction. Il s'en est suivi une perquisition illégale. Il a été torturé par un policier dont le nom est Missoum.

Dans quelles circonstances fut mené l'interrogatoire ?

Les étudiants ont tenu à préciser que la direction de l'I.T.A. avait un compte à régler avec eux. En effet, c'est durant l'année 1987, à la suite de la restructuration des domaines agricoles, qu'avait circulé une pétition signée par les étudiants. Les policiers disposaient d'informations concernant l'activité militante des étudiants. On leur reprochait leur action militante pacifique. Après des brutalités et des sévices corporels, ils les ont entassés avec

Annexes

Déclarations

Prises de Positions

LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME

CONFERENCE DE PRESSE

(le 16 novembre 1988)

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Soyez les bienvenus au siège de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme qui a décidé de tenir cette conférence de presse pour rendre publics les rapports relatifs aux violations des droits de l'Homme et aux dérives de l'information pendant les événements d'octobre 1988.

Pour la compréhension de notre démarche, il est nécessaire de revenir aux premiers jours d'octobre, quand l'Algérie s'est trouvée aux prises avec la plus grande secousse qu'elle ait connue depuis le recouvrement de son indépendance.

Alors que les affrontements battaient leur plein et que la capitale venait de vivre des heures sanglantes dans la nuit du samedi 8 à dimanche 9 octobre 1988, le ministère de la justice a rendu public sur la presse du 10 octobre un communiqué annonçant des audiences spéciales pour le jugement des auteurs présumés des troubles.

La ligue a réagi par un communiqué du 11 octobre en dénonçant ces procédures.

Dans les journées du 10 et du 11 octobre, elle a été contactée par une vingtaine de familles dont les membres avaient été interpellés dans leur majorité à la veille des événements.

La ligue a élevé une protestation immédiate et demande la libération de ceux qu'elle a qualifiés "détenus d'opinion" par un communiqué du 12 septembre.

Le lendemain jeudi 13 octobre 1988, le président de la LADH a tenu une conférence de presse en présence d'une trentaine de journalistes étrangers.

La presse nationale était malheureusement absente, mais nous avons saisi l'occasion pour rendre hommage aux 70 journalistes algériens qui venaient, pour l'honneur de leur profession d'élever une courageuse protestation contre l'interdiction qui était faite d'accomplir leur devoir d'information.

Grâce à eux, la société civile était déjà en marche qui allait s'épanouir quelques jours plus tard dans ce qu'il est convenu d'appeler "le printemps d'octobre".

Aux cours de cette conférence de presse, nous avons dénoncé la répression, rappelé la position de la ligue sur les procédures de flagrant délit, annoncé les premières libérations des détenus d'opinion, et lancé un appel pour la libération des mineurs.

Nous avons été entendus puisque par un communiqué du samedi 15 octobre, la présidence de la république a annoncé la libération de tous les mineurs et de tous les détenus d'opinion ainsi que la suspension des procédures expéditives de flagrant délit.

Le lundi 17 octobre 1988, soit une semaine à peine après la fin des troubles mais aussi le début de la libre expression des opinions, les universitaires d'Alger se sont réunis en assemblée à Bab Ezzouar, en présence de trois représentants de la ligue: Chérif BATOUCHE (membre du comité directeur), Mahi GOUADNI (président de la région Ouest), et moi-même qui ait pris la parole pour informer les participants sur l'action de la ligue et pour inviter les victimes des mauvais traitements à venir en témoigner au siège de la LADH.

Je dois vous préciser en effet qu'au cours de cette réunion, une dizaine d'enseignants, qui venaient d'être libérés, sont venus pour la première fois témoigner des sévices qu'ils avaient subis en cours de détention.

Pour la première fois donc depuis le déclenchement des événements d'octobre, nous nous trouvions devant des cas patents de torture physique et morale.

C'est pourquoi les membres fondateurs de la ligue, réunis en assemblée extraordinaire dans l'après-midi du même jour 17 octobre 1988, ont décidé la création d'une commission ad hoc et une commission relative aux carences et aux dérives de l'information. Ils ont demandé également la création d'une commission nationale chargée d'analyser les causes profondes de la secousse d'octobre, d'étudier la gestion de cette crise, et de dégager les leçons à même d'éviter le renouvellement de ces tragiques événements.

Le tout a été rendu public par un communiqué du 17 octobre 1988.

Le jour même j'ai fait à la chaîne III une longue déclaration, dont elle devait censurer un seul passage, celui relatif à la torture.

J'ai fait une déclaration similaire à Algérie Actualité qui, tout en reculant devant le mot, a usé d'une périphrase qui ne laissait place à aucun doute dans le numéro du 20-10-1988.

Depuis lors, notre presse s'est largement rattrapée sur cette pratique abominable.

Il faut dire que le mardi 18 octobre, j'ai donné une conférence aux étudiants de Bab Ez-zouar, au cours de laquelle il fut beaucoup question des sévices endurés par nombre de manifestants.

Lorsque le mercredi 19 octobre 1988, le président de la république a reçu une délégation de la LADH, nous l'avons dûment informé des cas de torture que nous avons constatés, d'où le communiqué de la présidence qui a annoncé des sanctions contre les auteurs des dépassements en encourageant la LADH à poursuivre sa mission.

Annoncer des sanctions, et encourager formellement la LADH à poursuivre sa mission pour la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme, c'était implicitement mais nécessairement favoriser l'émergence de la société civile, la libre expression des idées et des opinions, le libre débat sur les événements; c'était en un mot favoriser objectivement le printemps d'octobre, surtout après la libération des mineurs et des détenus d'opinion.

Vous connaissez la suite.

Les médecins ont fait un travail admirable pour dévoiler les excès de la répression. Ils ont par leur action initié une thérapeutique sociale qui, à n'en pas douter, sera déterminante pour l'éradication des sévices.

Les journalistes ont défriché les grands espaces de liberté.

Les étudiants ont enfin émergé, et de la meilleure façon, dans la vie socio-culturelle du pays, pour revendiquer la place qui doit être la leur et qui leur a été trop longtemps méconnue.

La ligue pour sa part a poursuivi son labeur.

On rappellera pour mémoire que la presse nationale a écrit pour la première fois le mot "torture" en rapportant les premières constatations de la commission de la LADH sur le quotidien ELMOUDJAHID du 21 octobre 1988.

Aujourd'hui, il n'est que trop évident hélas que la torture a été pratiquée à une grande échelle pendant les événements d'octobre.

D'ailleurs le président de la République lui-même n'a pas tenté d'éluder les graves dépassements qui ont accompagné ces événements, puisqu'il s'est engagé publiquement à les sanctionner, et nous croyons savoir que des sanctions administratives ont déjà été prises.

Mais il faut aller plus loin, et rechercher les auteurs des tortures pour les déférer devant la justice.

À cet égard la LADH conseille systématiquement aux victimes de déposer plainte et s'engage à se constituer partie civile à leur côtés. Elle se prépare à initier un certain nombre d'actions, comme la mise en circulation d'un badge contre la torture ou le dépôt d'une plainte symbolique.

Elle se propose en même temps d'agir en concert avec le comité national contre la torture, créé lors de l'assemblée des universitaires du 17 octobre, pour que disparaisse à jamais ce fléau immonde.

C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, que la LADH s'opposera à toute tentative qui aurait pour but d'escamoter ou même de minimiser ce drame.

Du reste, on ne soulignera jamais assez le sursaut de la conscience nationale qui a pris en charge le problème de la torture sans fards ni faux fuyants.

A cet égard, je ne connais pas d'exemple au monde d'une société qui ait aussi spontanément et aussi profondément dénoncé et débattu dans toutes ses composantes, sans détour ni délai, dans la publicité et la liberté les plus totales, un problème de cette gravité. Enseignants, étudiants, journalistes, avocats et médecins se sont donnés la main pour exorciser le mot et le mal.

Il y a là motif d'espoir, et presque de fierté pour ce peuple qui apprécie la solidarité, mais qui n'accepte pas de leçons venues d'ailleurs, surtout pas de ses anciens bourreaux.

N'en déplaise à ceux qui souhaitent réduire l'Algérie au rang d'une république bananière, ce pays n'est pas le Chili: un mois à peine après les événements d'octobre, il se trouve en pleine mutation avec un foisonnement et un bourgeonnement d'idées qui augurent de la plus belle manière de l'avancée démocratique et de l'épanouissement des libertés.

Faut-il le rappeler ?

Tous les détenus ont été mis en liberté provisoire à l'initiative, encore une, du président de la république qui a par ailleurs décidé une assistance aux familles des victimes.

Dans ces conditions, et compte tenu des importantes échéances qui attendent le pays, le moment nous semble venu de décréter l'amnistie générale pour consolider la paix sociale et permettre au gouvernement de préparer l'avenir dans la sérénité.

C'est pourquoi, au nom de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme, je lance au président de la république un appel pour une amnistie générale.

Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs

J'en ai fini avec la déclaration préliminaire.

Je vais donc donner la parole aux présidents des commissions d'enquête qui vont exposer les résultats de leurs investigations.

A cet égard je sollicite d'ores et déjà votre indulgence pour les insuffisances de nos travaux. La ligue a fait ce qu'elle a pu compte tenu de son jeune âge et de ses moyens.

C'est l'occasion de rappeler ici ce que nous avons toujours soutenu, à savoir que le regroupement de tous les militants des droits de l'Homme, sans exclusive aucune, devient plus impératif que jamais, et comme vous le savez sans doute, nous nous y employons.

LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

LIÉES AUX ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1988

ALGER, NOVEMBRE 1988

INTRODUCTION:

Les tragiques événements d'octobre 1988 ont entraîné des atteintes graves aux droits de l'Homme, compris comme droit à la vie, à l'intégrité physique, à l'inviolabilité du domicile et à un juste procès.

Par un communiqué du 11 octobre 1988 la LADH a appelé au strict respect de la loi tout en dénonçant les procédures de flagrant délit énoncées la veille par le ministère de la justice.

Le lendemain 12 octobre 1988, la LADH a dénoncé les arrestations arbitraires en affirmant sa conviction que le retour à la paix sociale exigeait la libération de toutes les personnes arrêtées à raison de leurs opinions et de leur militantisme syndical et culturel.

Le 13 octobre 1988, le Président de la LADH a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a dénoncé la répression et lancé un appel pour la libération immédiate des détenus d'opinion et des mineurs, après avoir affirmé qu'il n'y avait pas de solution militaire, policière ou judiciaire à la crise qui venait de secouer le pays dans ses profondeurs.

Les membres fondateurs de la ligue se sont réunis en assemblée générale dans l'après-midi du 17 octobre. Ils ont annoncé par un communiqué du même jour la création de deux commissions relatives aux atteintes aux droits de l'Homme et aux dérives de l'information, et demandé la création d'une commission nationale chargée d'enquêter sur les causes profondes des événements d'octobre, leur gestion par les pouvoirs publics et les leçons tirées pour éviter leur renouvellement.

Dans le cadre de sa mission, la commission d'enquête installée le 20 octobre, a été amenée à recueillir de multiples témoignages sur les atteintes aux droits de l'Homme à l'occasion:

- des interpellations,
- des arrestations,
- des interventions de forces de l'ordre,
- des conditions de détention,
- des poursuites judiciaires.

Les témoignages recueillis se répartissent comme suit:

-arrestations arbitraires	100
-personnes blessées par balle	13
-personnes torturées	51
-personnes décédées	51
-personnes disparues	13

TOTAL 228

I-ARRESTATIONS

- CONDITIONS D'INTERPELLATION
- CONDITIONS DE PERQUISITION
- CONDITIONS DE DETENTION

1) - Nombre de personnes arrêtées, l'ont été sur la base de simples indications vagues et arbitraires.

Parfois même, les arrestations ont été faites quelques jours après la date des événements, certaines ont eu lieu même avant le déroulement de ceux-ci (enseignants de BAB-EZ-ZOUAR-EPAU)

C'est ainsi que certaines personnes ont été appréhendées en raison de leur opinions réelles ou supposées, et ce, sans qu'à aucun moment ne leur ait été reproché une quelconque participation aux manifestations.

Ces arrestations ont été souvent accompagnées de perquisitions sans mandat de justice, en dehors des heures légales et assorties de violences de toutes sortes lorsque les personnes interpellées se hasardaient à demander des explications sur les raisons de leur interpellation ou que les membres de leur famille entendaient s'inquiéter sur le sort de leur parents et sur la véritable destination vers laquelle ils devaient être conduits.

Parmi les personnes arrêtées, figuraient de nombreux mineurs.

2) - Les témoignages sont unanimes pour affirmer que les auteurs de ces arrestations n'ont jamais décliné leur qualité et à fortiori leur identité, rendant ainsi impossible l'identification des services de sécurité auquel ils appartiennent.

D'ailleurs, la confusion résultant de ces méthodes a été à l'origine de graves dépassements.

Par exemple, on citera l'affaire de l'établissement " Les tamaris" à Aïn Taya dans laquelle des arrestations de citoyens, suivies de séquestration et de sévices, ont été opérées, à l'initiative du propriétaire du dit établissement, avec la complicité de personnes non identifiées.

Alors que l'état de siège n'était en vigueur qu'à Alger et sur le territoire des daïras de Chéraga et de Rouiba, dans d'autres régions du pays, les autorités militaires se sont substituées aux autorités juridiquement compétentes en matière de maintien de l'ordre.

Il faut encore signaler que certains responsables du service de sécurité n'ont pas hésité à donner à leur action un caractère de règlement de compte et cette attitude grave et irresponsable s'est manifestée jusqu'aux derniers jours du mois d'octobre, comme ce fut le cas à Tiaret où onze morts sont à déplorer.

3) - Outre la détention dans des locaux de police ou de gendarmerie devenus pour la circonstance évidemment exigus compte tenu du nombre des interpellations, des personnes appréhendées ont été concentrées dans des lieux inappropriés (stades, casernes, arènes à Oran, et d'autres lieux non réglementaires).

Durant leur séjour dans de telles conditions, certaines personnes, bien que sérieusement blessées, n'ont pas reçu les soins nécessités par leur état de santé.

Pour citer un exemple, cinq blessés par balles n'ont été hospitalisés que douze jours plus tard.

Il faut signaler que les règles régissant la garde à vue ont été totalement méconnues durant les interpellations; à Boufarik, par exemple, les personnes arrêtées ont séjourné pendant six jours dans les locaux de police, plus spécialement à la brigade de gendarmerie.

II-TORTURES-MAUVAIS TRAITEMENTS ET MORTS VIOLENTES

Lorsqu'il a été possible aux familles et aux avocats de communiquer avec les détenus, il a été révélé que certains présentaient des traces visibles de sévices. D'autres se sont plaints de mauvais traitements, allant de simples coups jusqu'à la torture.

La gravité de ces atteintes a été révélée le 17 octobre au matin à l'U.S.T.H.B. de Bab Ez-zouar à travers les premiers témoignages d'une dizaine d'enseignants et de militants syndicalistes qui venaient d'être libérés.

Dans l'après midi du 17 octobre, le comité directeur de la LAHD élargi aux membres fondateurs réunis en assemblée extraordinaire a décidé la création d'une commission d'enquête qui a enregistré en deux semaines près de 230 témoignages portant sur les conditions de détention et les actes de torture.

1) - Les mauvais traitements ont consisté principalement en :

- châtiments corporels.
- matraquages par instruments contondants.
- coups et blessures par arme blanche.
- contrainte des personnes appréhendées à se déshabiller et à ramper nues sur un sol jonché de gravier et de bris de verre (au camp militaire de Sidi Fredj).
- utilisation de la baignoire (immersion).
- utilisation de la "gégène" (application d'électrodes sur les parties du corps).
- violences sexuelles.
- sodomisation par instruments tels que goulots de bouteilles ou manche de pioche (gendarmerie de Boufarik).
- brûlures par cigarettes (Boufarik).
- administration forcée de liquides ou produits nocifs divers, urine, eaux usées.

2) - Blessures :

Parmi les témoignages recueillis, nous avons acquis la certitude que des gens ont été blessés par balles, ce que confirment d'ailleurs les certificats médicaux produits et d'autre part les déclarations des médecins.

Par ailleurs, les constatations des différents médecins font ressortir l'usage de balles explosives dans des cas et dont le nombre n'a pu être déterminé (ex. Hadjout).

3) - Morts violentes :

L'utilisation d'armes à feu par les services d'ordre a entraîné des morts violentes des manifestants, mais parfois de simples passants ou de curieux (balcons).

On notera le décès par balle du journaliste de l'A.P.S. Benmechiche dans l'exercice de ses fonctions; parmi les chiffres qui nous ont été communiqués, on peut citer Alger : 18, Tiaret : 11.

Selon certains témoignages, les auteurs des tirs ont parfois agi avec la volonté délibérée de tuer (El Harrach, Belfort, Sidi Lakhdar, Aïn Defla, Bouzaréa, Chéraga, Blida).

Il est signalé également le décès d'une personne à la suite de ce qui semble être des tortures : Bennacer Braham.

4) - Disparus :

La ligue a été saisie de onze cas de personnes disparues au niveau d'Alger.

A notre connaissance et à ce jour, ces personnes n'ont pas reparu.

III-LA PHASE JUDICIAIRE

1) - Il y a lieu de relever que la phase judiciaire s'est caractérisée par un état de non droit pendant au moins 48 heures. Période au cours de laquelle ni la défense, ni les familles n'ont pu communiquer avec les prévenus puisque aussi

bien les avocats que les parents se sont vus interdire la délivrance du permis de communiquer.

En dépit des traces de violence visibles sur nombre de personnes présentées aux parquets, les autorités judiciaires n'ont pas cru devoir informer ces dernières de leur droit de solliciter un examen médical, au mépris des dispositions très claires de la constitution et du code de procédure pénale.

A fortiori, ces mêmes autorités n'ont-elles initié aucun examen médical aux fins de faire constater l'état des intéressés (exemple de Chlef et de Boufarik).

d'autres personnes dans une géôle de 3 m2. Au tribunal, le procureur admet que les détenus ont été arrêtés pour leur opinion, et non parce qu'ils avaient pris part à des actes de violence. Il leur signifie qu'ils allaient bientôt être libérés. Mais le lendemain, il se rétracte et maintient les chefs d'inculpation: attroupement, dégradation de biens, violence. Il est à signaler que certains avocats ont pris en charge la défense de ces détenus d'opinion moyennant honoraires, alors que dans d'autres villes du pays, le droit à la défense fut assuré bénévolement. Mr Kribel A. apporte le même témoignage, mais ajoute que même étant libres, les étudiants sont menacés quotidiennement.

Témoignage de Belgat Saci enseignant à l'I.T.A.

Le 10-10-88, tard dans la soirée, sept personnes de la P.J. ont forcé le domicile de Belgat Saci. Ils étaient tous armés et ont mis en joue Mme Belgat, seule en compagnie de ses trois enfants. Ils ont perquisitionné pendant 1 h 30, sans ordre écrit du procureur de la république. Averti par sa femme, Belgat, absent du domicile le jour de la perquisition, se présenta au commissariat pour demander des explications. On lui reprocha d'appartenir au Parti d'Avant Garde Socialiste. Il a subi un interrogatoire de forme puis il fut mis à la disposition d'une brigade spéciale. Il a été torturé toute la journée et eu droit à un traitement de choc : baignoire, javel, savon, coups...

Vers 18h, il fut ramené chez lui pour une seconde perquisition, dans un état physique déplorable. Sa femme et ses enfants assistaient à la scène, traumatisés. Pour les enfants, cet image d'un père torturé continue d'être un élément destabilisateur d'une paisible famille vivant honnêtement de son salaire.

Le jeudi 13-10-88, les séances de torture ont repris de plus belle : coups, eau, savon, javel... Les tortionnaires ont poussé leur cynisme cruel jusqu'à faire avaler à ce citoyen des bouts d'acier. Il continue jusqu'à l'heure actuelle à se faire traiter par un médecin et dispose de certificats médicaux. Insulté par un tortionnaire, le citoyen Belgat eut un sursaut d'orgueil : "Respectez la mémoire de mon père qui a été parmi les premiers résistants tombés au champs d'honneur durant la guerre de libération nationale". Voici la réponse du tortionnaire : "Ton père, je le ferai sortir de sa tombe et je lui ferai... (le bon sens ne nous permet pas de rapporter les propos tenus par cette personne). Le passé révolutionnaire du père de Belgat Saci devint un sujet de divertissement pour cette brigade spéciale. Ce qui constitue une atteinte grave à la mémoire de nos Chouhadas. Le vendredi 14-10-88 a été une journée de répit pour Belgat.

Le 15-10-88, il a été conduit à Alger, menottes aux poings. Dans une caserne, il fut enchaîné à la tuyauterie d'une salle d'eau. Vers 21h, il a été à la D.G.S.N. où il a subi un interrogatoire en règle : sans intimidation ni brutalité. A trois heures du matin, il fut reconduit à la caserne et enchaîné. Plusieurs instruments de torture ont été exposés devant lui pour l'intimider.

Le lendemain, dimanche 16-10-88, il a appris à la D.G.S.N. qu'il ne faisait l'objet d'aucune poursuites, suite à la décision du Président de la République de libérer les détenus d'opinion.

C'est seulement après la diffusion du communiqué de la Présidence de la République du 15 octobre au soir, appelant au strict respect de la loi, que le ministère de la justice a été amené à reconsidérer les errements dont il s'agit.

Le même communiqué a annoncé la fin des procédures sommaires.

Pourtant les juridictions de flagrant délit ont continué à fonctionner dans une confusion qui n'a cessé qu'au bout de quelques jours. Les avocats membres de la ligue et son président n'ont cessé d'intervenir auprès des procureurs généraux et de la chancellerie pour faire cesser les procédures spéciales.

Entre temps, plusieurs centaines de personnes avaient été jugées, et lourdement condamnées au mépris des droits les plus élémentaires de la défense et parfois, selon des informations concordantes, sur instruction de la chancellerie (Annaba).

C'est ainsi que des tribunaux comme ceux de Aïn Defla et de Rouiba auraient siégé de nuit dans le cadre d'un huis clos de fait et ont rendu des jugements quasi clandestins.

2) - L'analyse des procédures soumises aux parquets permet de souligner le caractère assurément désordonné et souvent aveugle des arrestations.

L'aspect stéréotypé des procès-verbaux a eu pour conséquence la notification uniforme et systématique à toute les personnes présentées de trois inculpations consistant en : "atroupement, vol et dégradation de biens".

3) - Les atermoiements des autorités judiciaires, s'agissant des choix procéduraux, ne manqueront pas, par la suite, de gêner considérablement le règlement politique de la situation des détenus, à la suite des instructions présidentielles.

Il est à signaler que 27 personnes déférées devant le tribunal militaire de Blida, demeurent toujours incarcérées nonobstant les strictes instructions présidentielles tendant à l'élargissement des personnes appréhendées à l'occasion des événements d'octobre.

CONCLUSION

Au terme de cette enquête rendue incontestablement difficile par l'ampleur des différents aspects inhérents aux graves atteintes aux droits de l'homme, les moyens d'investigation limités et les appréhensions encore vivaces des victimes et de leurs proches, la commission :

- rappelle la nécessité de la création d'une commission nationale d'enquête à laquelle la ligue est prête à apporter sa contribution.

- exige la publication de la liste nominative exacte et complète des personnes blessées, tuées ou disparues.

- rappelle aux autorités judiciaires le droit des familles des personnes décédées de mort violente de faire procéder aux autopsies des corps.

- demande que des poursuites soient engagées à l'encontre des responsables et des auteurs des atteintes aux droits de l'homme constatées.

- estime nécessaire de rendre effectif le contrôle des services de police judiciaire par les autorités judiciaires.

- souhaite la création d'une inspection générale des polices.

- décide de se constituer systématiquement "partie civile" à l'occasion de toutes les procédures susceptibles d'être engagées.

- invite les autorités du pays à ratifier dans les meilleurs délais :

- 1 - Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 16-12-1966, signé par l'Algérie le 10-12-1968 et entré en vigueur le 3-01-1976.

- 2 - Le Pacte International relatifs aux droits civils et politiques adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 16-12-1966, signé par l'Algérie le 10-12-1968, et entré en vigueur le 23-03-1976.

- 3 - La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10-12-1984, signée par l'Algérie le 26-11-1985 et entrée en vigueur le 26-06-1987.

DÉCLARATION DES JOURNALISTES ALGÉRIENS

Nous journalistes Algériens réunis à Alger le 10 octobre 1988 à 10 heures :

1/ Informons l'opinion publique nationale et internationale que nous avons été et sommes toujours interdits d'informer objectivement des faits et événements qu'a connus le pays, notamment depuis l'explosion populaire du 5 octobre.

Dénonçons l'utilisation tendancieuse faite en ces circonstances graves des médias nationaux, et ce, au mépris de toute éthique professionnelle et du droit élémentaire du citoyen à l'information.

2/ Rappelons avoir déclaré que les différents documents adoptés par notre mouvement (9 mai, P.V., etc...) que les atteintes de plus en plus graves aux conditions de vie et aux droits sociaux acquis des couches les plus larges du peuple Algérien concourraient à créer les conditions d'une telle explosion populaire. Et cela en l'absence de toute possibilité d'expression démocratique.

3/ Condamnons de ce fait l'utilisation violente et meurtrière de la force armée et l'inconséquence avec laquelle l'ordre a tenté d'être rétabli.

4/ Demandons la levée immédiate de l'état de siège afin de rétablir les citoyens dans leurs droits constitutionnels.

5/ Exigeons la libération de l'ensemble des détenus d'opinion arrêtés de façon arbitraire à la faveur des troubles dans la tentative de trouver des boucs émissaires. Exigeons la libération des citoyens arrêtés lors des manifestations.

6/ Demandons l'établissement des libertés démocratiques dans leur totalité, seules garantes d'un large débat national dans lequel l'ensemble des masses populaires pourra s'exprimer autour de leur avenir.

Alger le 10 octobre 1988. Les journalistes de la wilaya d'Alger

APPEL POUR UNE MOBILISATION NATIONALE CONTRE LA TORTURE

"une cause est perdue dès lors qu'elle se défend par la torture".

La torture sous toutes ses formes, physiques et morales, s'est institutionnalisée comme mode de traitement des différences d'opinion et des problèmes sociaux de notre pays.

Nous, universitaires Algériens, dénonçons avec force l'usage de la torture (électricité, baignoire, bastonnade, sodomisation d'adultes et d'enfants avec des bouteilles et des manches de pioche, viols d'enfants, administration de crésyl, etc...) par les services de sécurité policiers et militaires lors des derniers événements, en présence de certaines autorités civiles de haut niveau.

Nous exigeons l'abolition définitive de cette pratique et l'inculpation des tortionnaires à quelque niveau qu'ils soient.

Nous nous déclarons mobilisés afin que soit brisée la loi du silence et du mensonge autour de la torture en Algérie et pour que soit respectée l'intégrité physique et morale de chaque citoyen.

Les universitaires de l'Algérois réunis en assemblée générale le 17-10-1988 à l'université Houari Boumediène.

DÉCLARATION

Notre pays a été le théâtre de tragiques et douloureux événements. Le déploiement des forces de police et de l'armée a conduit à un bain de sang que rien, absolument rien, ne saurait justifier.

L'explosion de colère des jeunes et des autres citoyens a pris racine dans un certain nombre de phénomènes tels que les exclusions scolaires massives, le chômage, les problèmes de logement, de transport, d'accès aux soins, la cherté de la vie, les pénuries, la corruption, les atteintes quotidiennes à la dignité des citoyens. Elle est l'expression de la lassitude et du désespoir engendrés par les conséquences des orientations économiques et sociales ainsi que de la dégradation des valeurs morales et de l'absence de perspectives. Elle est aussi le résultat fatal de l'étouffement de toute vie démocratique réelle dans le pays et de l'absence de cadres d'expression représentatifs.

Nous, universitaires de l'Algérois, réunis en assemblée générale ce jour 17 octobre à l'université des sciences et techniques Houari Boumediène,

1/ Condamnons la répression sous toutes ses formes (tir à vue sur les manifestants, arrestations massives, usage de tortures physiques et morales, etc...)

2/ Dénonçons le recours à l'état de siège, les arrestations pour opinion, les tribunaux d'exception, le silence et le désinformation des organes d'information, les violations de domicile, les arrestations de blessés dans les hôpitaux, le recours à "bouchekara" et d'autres atteintes aux droits constitutionnels.

3/ Exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus arrêtés pendant les événements et l'arrêt des poursuites, le retour immédiat de l'armée dans les casernes et la publication de la liste des morts et des blessés victimes de la répression ainsi que des rapports d'autopsie.

4/ Exigeons par ailleurs :

- que les morts tombés sous les balles de la répression soient déclarés martyrs du peuple et que le 5 octobre soit désormais commémoré comme journée nationale contre la torture et pour les libertés démocratiques.

- que soit introduit un amendement à la constitution interdisant l'utilisation de l'armée contre le peuple.

- la liberté d'expression sous toutes ses formes.

- la liberté d'association et d'organisation.

- la levée du quadrillage policier de l'université et le respect des franchises universitaires et hospitalières.

- la levée des interdictions frappant les personnalités politiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

- l'indépendance de la justice.

- la liberté d'utilisation des médias et le droit à l'information.

- la reconnaissance des syndicats autonomes.

- l'élection d'une assemblée constituante après débat démocratique national dans le cadre de structures librement choisies.

5/ Nous déclarons mobilisés en permanence contre toute forme de répression et pour les libertés démocratiques.

6/ Lançons une pétition nationale contre la torture.

7/ Constituons ce jour un comité contre la torture et un comité de coordination inter-universitaire.

Articles d'Algérie Actualité n° 1202 du 2-11-88

sous un gros titre " Un Sale Boulot " :

Emules de Bigeard.

La télévision Française a fait appel à ses vedettes pour crucifier l'Algérie et ses dirigeants. De scoop en effets dramatiques (Antenne 2) tout y passe.

La torture se taille la part du lion avec un témoignage accablant d'une victime, s'il venait à être vérifié, un ingénieur agronome qui reconnaît appartenir au P.A.G.S., organisation communiste clandestine, arrêté au troisième jour des émeutes d'octobre. Bravo Anne Sinclair ou Christine Ockrent pour ce coup médiatique qui tend à décrire notre pays comme un pays où la barbarie est coutumière du système en place.

Ce système en fait a pris fin grâce aux Algériens et entre Algériens. Que des émules de Bigeard et autres tortionnaires existent chez nous, c'est possible; c'est sûrement vrai, car ces derniers ont été à l'école Française, réputée en matière de gégène et de supplices raffinés. On a tout compris quand cette même télévision fait appel à un employé d'air France qui a des comptes à régler avec l'Algérie, employé licencié d'air Algérie pour malversation, délits divers et abandon de famille à Niamey, où il était en poste, n'est-ce pas Mousaoui ? Puis à deux ivrognes du "bar des amis" au quartier de la goutte d'or. Libération n'a-t-il pas consacré un article à "Kader" présumé intégriste, voleur de son propre aveu, comme un héros parce qu'il s'est attaqué aux institutions du régime ?

On se doutait d'où la T.V. Française prenait ses sources, mais de là à verser dans la sur-enquête criminelle, il y a de quoi se demander ce que ce zèle contre le régime d'Alger cache en réalité.

Les Moudjahidate : Que les véritables responsables des émeutes soient dénoncés et jugés.

Un groupe de moudjahidate, signatures jointes, ont adressé au Président de la République la lettre suivante en date du 14 octobre où elles demandent :

- Que les véritables responsables des émeutes soient dénoncés et jugés publiquement
- Que cessent les sévices exercés contre les citoyens et que leurs auteurs soient poursuivis.
- Que les enfants et les adolescents dont le désespoir offrait un terrain favorable aux manipulations soient rendus à leurs familles.
- Que les citoyens arbitrairement détenus soient immédiatement libérés.

Rappelons que le Président de la République avait dans les jours qui ont suivi pris une mesure d'élargissement immédiat de plusieurs centaines de mineurs ainsi que de nombreuse personnes arrêtées soit pour leurs opinions, soit parce qu'elles étaient mêlées de près ou de loin au événements qui ont ensanglanté la capitale et différentes villes du pays. Parmi elles se trouvaient une dizaine d'enseignants, connus selon les autorités pour leur activisme dans différents milieux universitaires et ouvriers et surtout pour leur appartenance à l'organisation clandestine communiste qui vient d'appeler au boycott du vote du 3 novembre.

D'un peu partout se sont élevées des voix dénonçant les conditions de leur détention et des tortures qu'elles auraient subies de la part de certains services. Il reste que l'enquête sur les véritables responsables des émeutes se poursuit et n'a pas encore abouti à des conclusions suffisantes.

**Lettre du comité universitaire pour une mobilisation contre la torture en Algérie à
Algérie Actualité.**

Monsieur le Directeur d'Algérie Actualité

"Algérie Actualité" fait un sale boulot ...

Dans votre édition N°1202, vous avez à deux reprises évoqué, et ce n'est que par euphémisme, les tortures subies par des citoyens au cours des récents événements qui ont ensanglanté notre pays.

1/ Sous le titre "Émules de Bigeard" votre anonyme et courageux journaliste s'en prend à la T.V. Française qui a diffusé le témoignage d'un citoyen torturé. Honteux, gêné, usant de conditionnels et autres procédés de litote, votre journaliste reconnaît que des "émules de Bigeard (1) et autres tortionnaires existent chez nous, c'est possible, c'est sûrement vrai, car ces derniers ont été à l'école Française, réputée en matière de gégène et de supplices raffinés". Seulement voilà! vous taisez à vos lecteurs que vos journalistes ont recueilli le témoignage de MM. Kateb, Abada, Khiati, Chaba, Yahi Achour, Mérohani, torturés, et qui avancent des preuves qu'ils déposent devant Monsieur le Procureur Général de la République.

2/ Vous tronquez malhonnêtement une déclaration des moudjahidate, créant à bon escient (le procédé n'est pas nouveau) un contre-sens manipulateur de leurs déclarations et vous y associez (le truc est trop gros) un commentaire en gras par lequel vous laissez entendre à votre lectorat que les personnes arrêtées pour leur opinion pourraient être responsables des événements qui ont ensanglanté notre pays.

Honte à vous, à vos procédés malhonnêtes, à votre tentative de désinformation !

Notre protestation est l'expression de notre mépris car nous savons que vous n'aurez pas l'honnêteté de publier dans son intégralité cette mise au point.

Nous tenons toutefois à rendre hommage et justice aux autres journalistes (y compris dans votre organe) qui tentent, dans les conditions de censure et de pression, de faire leur travail en toute déontologie.

Alger le 27 octobre 1988

(lettre signée par toutes les personnes présentes à la réunion du 27 octobre 1988

(1) Nous vous rappelons que vous êtes le seul organe national à avoir largement ouvert vos colonnes à Bigeard.

OUVERTURE DU PREMIER RASSEMBLEMENT CONTRE LA TORTURE, À L'U.S.T.H.B.

Ce jour, jeudi 24 novembre 1988 est notre premier rassemblement contre la torture. C'est le 17 octobre, lors de l'assemblée générale des universitaires de l'Algérois que nous nous sommes promis de nous organiser et de nous mobiliser pour faire disparaître à jamais de notre sol national cette institution abjecte qu'est la torture.

Nous nous rappelons tous, pour ceux qui étaient présents, des points où nous déclarions être mobilisés en permanence contre toute forme de répression et pour les libertés démocratiques. Nous avons décidé aussi de lancer une pétition nationale contre la torture et nous avons aussi, lors de cette assemblée, constitué un comité contre la torture et un comité de coordination inter-universitaire.

Dans ses rencontres successives, le comité pour une mobilisation nationale contre la torture est d'abord parvenu à quelques idées forces qui ont orienté son action et sa lutte contre la torture.

1/ La torture en Algérie est une institution. Les faits prouvent qu'on torture en Algérie depuis 1962 jusqu'à ce jour, si nous voulons prendre cette partie de notre histoire. Cette pratique est comparable à celle qu'a connu le peuple Algérien sous la domination coloniale. Elle est la négation des idéaux pour lesquels sont tombés nos martyrs.

2/ La torture est une et indivisible. Ce qui n'exclue pas qu'elle se manifeste de différentes façons, à savoir la torture "ordinaire" qui consiste à attenter à l'intégrité physique des citoyens accusés pour délits, jusqu'à la torture comme acte politique, qui prend en otage le citoyen et sous les effets de la violence institutionnalisée, cherche à lui extorquer des déclarations sur des faits.

3/ Les membres du comité sont parvenus aussi à l'idée force suivante que la lutte pour le bannissement de la torture n'est le monopole de personne, ni celui d'une institution précise. Toutes les initiatives nationales sont à saluer et à encourager.

4/ Les membres du comité sont aussi d'accord que la lutte pour le bannissement de la torture est aussi une lutte pour la conquête de la démocratie, et pour reprendre le texte du rassemblement, "aucune démocratie n'est possible sans le respect des libertés individuelles et l'intégrité physique et morale des citoyens".

Ce sont ces quatre idées forces qui ont orienté l'action du comité. Ses membres savent ou prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'entreprendre une réflexion particulièrement approfondie dans ce domaine, pour comprendre les mécanismes institutionnels de ce type de violence qu'est la torture, mais aussi pour éclairer la voie de la lutte nationale pour la conquête de la démocratie, afin d'éviter les retours en arrière, et faire éviter à notre pays de plus grandes tragédies.

Il est peut-être normal que cette tâche soit remise à plus tard, si l'on prend en considération l'urgence de la lutte contre la torture sur le terrain pratique. Les événements d'octobre et la brutalité de la répression et de la torture qui se sont exercées sur le citoyen ont conduit le comité à entreprendre rapidement des actions de mobilisation et de lutte pour arracher les citoyens des mains de leurs tortionnaires.

Des actions de toute part ont abouti à la constitution pour le moment de plus de vingt comités contre la torture dans différentes parties de la capitale, de la région Algéroise et du territoire national.

Permettez moi, en votre nom de saluer ces nobles initiatives et de souhaiter que partout, dans notre cher pays, s'amplifie et grandisse ce mouvement.

L'action des comités contre la torture s'est concrétisée par un très grand nombre de résolutions qui dénoncent la torture et affirment la détermination collective à poursuivre la lutte et à l'approfondir pour condamner les responsables de ces délits et de ces actes anti-constitutionnels. Les résolutions soulignent, en outre, la nécessité d'appliquer des mesures démocratiques profondes, en faveur des masses populaires, ce qui ouvre la voie à l'impératif de justice sociale dont a profondément besoin notre société.

Ces prises de position constituent le lien profond et permanent qui a conduit les volontés généreuses et pleines d'abnégation à se regrouper dans ces nombreux comités.

Il est aussi important de souligner qu'à côté des actions, si modestes soient-elles, et qui ont eu pour cadre les différents comités constitués, il y a des actions de masse, ou des initiatives d'institutions, ou encore des déclarations de personnalités, qui ont eu pour effet de lancer encore plus le mouvement de lutte et de mobilisation contre la torture.

Nous voudrions citer la marche des masses de Staouéli, la protestation des moudjahidate et celle des enfants de chouhada, le rassemblement des femmes, l'assemblée générale des habitants de Aïn-Taya contre l'organisation de la torture privée, la marche des médecins de l'Algérois, la marche à l'université d'Oran ou encore la marche des femmes sur l'hôpital de Saïda. Sans oublier la marche de la population de Tiaret qui est à l'origine de la destitution de responsables de la sécurité. Nous n'oublions pas le mouvement des étudiants à travers le territoire national ainsi que la manifestation contre la torture organisée par les étudiants émigrés. D'autres actions et initiatives importantes doivent être mentionnées, telles le rapport de la commission d'enquête de la ligue des droits de l'homme qui a mentionné la participation personnelle d'autorités administratives à la répression et à la torture.

Ce sont là quelques actions et quelques résultats de ce mouvement de mobilisation nationale contre la torture, mouvement qu'il faut développer encore plus à travers le territoire national, en lui précisant plus ses modalités d'action, en les diversifiant et en les liant plus étroitement à la revendication démocratique de notre peuple.

Beaucoup de tâches restent encore à réaliser. Il appartiendra au comité pour une mobilisation nationale contre la torture de les énoncer à la lumière des acquis de la lutte et des perspectives de son développement et de nous préparer plus efficacement tous ensemble aux journées nationales des 10 et 11 décembre contre la torture.

Tous ensemble :

- Bannissons la torture .
- Plus jamais l'utilisation de l'armée contre le peuple !
- Pour les libertés démocratiques, car aucune démocratie n'est possible sans le respect des libertés individuelles et l'intégrité physique et morale des citoyens !
- Solidarisons nous avec les victimes de la répression et mobilisons nous pour l'abolition définitive de la torture et l'inculpation des tortionnaires !
- Gloire aux martyrs d'octobre, fils de novembre !

Alger le 24 novembre 1988

DÉCLARATION DU COMITÉ MÉDICAL DE LUTTE PERMANENTE CONTRE LA RÉPRESSION ET LA TORTURE

Le corps médical d'Alger et sa périphérie, réuni en assemblée générale le 7-10-1988 sous l'égide du comité provisoire pour une organisation médicale autonome, a dégagé un comité médical de lutte permanente contre la répression et la torture.

Lors de sa première réunion, ce dernier a déterminé les objectifs de son action, mais auparavant :

- Il a déploré le retard mis à organiser dans notre pays une action officielle contre la torture érigée en système depuis 1962 et qui n'est qu'un des aspects des moyens mis en place pour l'étouffement de la démocratie et des libertés individuelles et collectives, alors que notre peuple vient à peine de sortir de la colonisation, période où il a profondément marqué par cette pratique.

- Il a mis en relief la spécificité de la profession médicale qui prédispose les praticiens à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les atteintes à l'intégrité physique et morale des individus victimes de la répression et de la torture.

- Il a insisté sur la nature permanente de l'action qu'il entreprend contre le principe même de la torture, indépendamment des raisons pour lesquelles celle-ci a été pratiquée.

- Il s'est engagé à garder son indépendance vis-à-vis de toute tutelle politique et de toute organisation, mais à collaborer avec les organisations poursuivant le même but.

Les objectifs poursuivis par le comité et dont la concrétisation nécessite l'adhésion la plus large des membres de la profession médicale sont :

- 1/ susciter au sein du corps médical et de la nation toute entière l'expression de la forte réprobation de la pratique de la répression et de la torture.

- 2/ Obtenir la reconnaissance officielle du fait que la torture a été pratiquée et le jugement des tortionnaires.

- 3/ Oeuvrer pour le dédommagement des victimes et de leurs ayants droits.

- 4/ Etablir des statistiques à l'échelle nationale sur les sévices causés par la répression et la torture depuis 1962.

- 5/ Analyser les mécanismes mis en place par les responsables de la torture afin de démanteler et de bannir cette pratique.

- 6/ Asseoir sur des bases médico-légales l'action de lutte contre la torture.

- 7/ Mettre en place un système permanent de surveillance sur tout le territoire national.

- 8/ Apporter une assistance médicale aux victimes de la répression.

Fidèle aux valeurs humanistes qui guident notre profession, il est du devoir de chaque praticien de nous apporter son aide.

Ligue Algérienne des Droits de l'Homme

(affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme)

APPEL

Contre le torture : de la dénonciation à la prévention.

La torture est une violation fondamentale des droits de l'Homme, condamnée par l'assemblée générale des nations unies comme un outrage à la dignité humaine et interdite par le droit interne et le droit international.

Cette pratique moyen-âgeuse, qui avait interpellé la conscience universelle durant la guerre de libération nationale, a été reconduite à l'indépendance et érigée en système de gestion des contradictions politiques et des conflits sociaux. Les dramatiques événements d'octobre ont révélé l'horreur et l'ampleur d'une institution que la communauté nationale a énergiquement condamnée.

Mais la condamnation ne suffit pas. Des mesures immédiates s'imposent pour combattre la torture et ses autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et les éliminer radicalement.

- Vu l'article 48 de la constitution,
- Vu l'article 5 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,
- Vu l'article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948),
- Vu la déclaration des Nations Unies contre la torture (9 décembre 1975),
- Vu l'observation générale du comité des Droits de l'Homme de l'O.N.U. sur l'article 7 du pacte relatif au droits civils et politiques (1983),
- Vu la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (10 décembre 1984),

La Ligue Algérienne de Droits de l'Homme lance un appel au gouvernement pour :

- que les victimes d'octobre soient officiellement considérées comme Martyrs de la démocratie avec les avantages morau et matériels qui en découlent pour leurs familles.
- qu'il mette en oeuvre le "programme en 12 points" initié par Amnesty International, pour la prévention de la torture.

La Ligue Algérienne de Droits de L'Homme est convaincue que l'application des mesures annoncées par ce programme donnera une indication positive de l'engagement du gouvernement à mettre fin à la torture dans les faits.

La Ligue Algérienne des Droits de l'Homme invite les citoyens et les organisations démocratiques concernés à s'associer à cet appel.

Fait à Alger le 8 décembre 1988

amnesty international

PROGRAMME EN DOUZE POINTS POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE

1. Condamnation officielle de la torture

Dans chaque pays, les plus hautes autorités devraient manifester leur totale opposition à la torture. Elles devraient faire savoir à tous les responsables de l'application des lois que la torture ne sera tolérée en aucune circonstance.

2. Limites imposées à la détention au secret

La torture est souvent pratiquée pendant que les victimes sont gardées au secret et ne peuvent se mettre en rapport avec ceux qui, à l'extérieur, pourraient les aider ou apprendre dans quelle situation elles se trouvent. Les gouvernements devraient adopter des mesures garantissant que la détention au secret ne soit pas une occasion de torturer. Il est essentiel qu'après leur arrestation tous les prisonniers soient présentés sans retard à un magistrat et que leur famille, avocat ou médecin puisse les voir rapidement et régulièrement.

3. Pas de détention secrète

Dans certains pays, la torture est pratiquée dans des centres secrets, souvent après que l'on a fait "disparaître" les victimes. Les autorités doivent s'assurer que les prisonniers sont détenus dans des lieux publiquement connus et que leurs parents et leurs avocats reçoivent des renseignements exacts sur l'endroit où ils se trouvent.

4. Mesures de protection pendant la détention et les interrogatoires

Les pouvoirs publics devraient contrôler régulièrement les dispositions concernant la détention et les interrogatoires. Tous les prisonniers devraient être informés sans délai de leurs droits et notamment de celui de porter plainte contre les

traitements qu'ils subissent. Les lieux de détention devraient régulièrement faire l'objet de visites d'inspection par des organismes indépendants. La séparation entre les autorités dont relève la détention et celles chargées des interrogatoires constituerait une protection importante contre la torture.

5. Enquêtes indépendantes sur les allégations de torture

Les pouvoirs publics devraient s'assurer que toutes les plaintes et les informations faisant état de torture font l'objet d'une enquête impartiale et efficace. Les méthodes employées pour ces enquêtes, ainsi que leurs conclusions, devraient être rendues publiques. Les plaignants et les témoins doivent être protégés contre toute menace.

6. Nullité des déclarations arrachées sous la torture

Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les aveux et autres moyens de preuve obtenus sous la torture ne puissent jamais être invoqués au cours d'un procès.

7. La torture proscrite par la loi

Les pouvoirs publics devraient prendre des mesures nécessaires pour que les actes de torture soient passibles de sanctions pénales. Conformément au droit international, l'interdiction de la torture ne doit être levée en aucun cas, y compris l'état de guerre ou autre état d'exception.

8. Poursuites contre les tortionnaires

Les personnes soupçonnées d'actes de torture doivent être tradites en justice. Ce principe doit s'appliquer quels que soient l'endroit où ces personnes se trouvent, le lieu où le crime a été commis et la

nationalité des auteurs ou des victimes. Il ne doit pas y avoir de "refuge sûr" pour les tortionnaires.

9. Dispositions relatives à la formation

Il devrait être clairement indiqué au cours de la formation de tous les fonctionnaires auxquels incomberont la détention, l'interrogatoire ou le traitement des prisonniers que la torture est un acte criminel. Ils devraient être informés qu'ils sont tenus de refuser d'obéir à tout ordre de torture.

10. Indemnisation et réadaptation

Les victimes de tortures et les personnes à leur charge devraient avoir droit à une indemnisation. Des soins médicaux ou une réadaptation appropriés à leurs cas devraient être fournis aux victimes.

11. Réaction internationale

Les gouvernements devraient utiliser tous les moyens disponibles pour intercéder auprès des gouvernements des États accusés de torture. Des mécanismes intergouvernementaux devraient être institués et utilisés pour déclencher une enquête d'urgence lorsqu'un cas de torture est signalé et pour prendre des mesures efficaces. Les gouvernements devraient veiller à ce que les transferts ou la formation des personnels militaire, de sécurité ou de police ne facilitent pas la pratique de la torture.

12. Ratification des instruments internationaux

Tous les gouvernements devraient ratifier les instruments internationaux comportant des mesures de protection contre la torture ainsi que des recours, et notamment le Pacte International relatif aux droits civils et politiques et son Protocole facultatif, qui prévoit l'examen de plaintes émanant de particuliers.

Amnesty International a adopté ce programme en 12 points en octobre 1983, dans le cadre de sa campagne contre la torture.



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

DECEMBRE 1988 • VOLUME XVIII • NUMERO 12

ALGÉRIE

AI demande une enquête après les émeutes

Des centaines de personnes, dont des enfants, auraient été tuées, et des milliers arrêtées en Algérie, pendant les manifestations et les émeutes qui ont eu lieu début octobre pour protester contre la politique du gouvernement. Beaucoup de personnes arrêtées auraient été torturées.

Du 6 au 12 octobre, l'Algérie a été en état de siège. Le gouvernement a fait appel à l'armée qui a ouvert le feu sur les manifestants. Le nombre officiel des morts est de 159, mais des sources non officielles indiquent qu'il y en aurait plus de 500. Les forces de sécurité et l'armée auraient ouvert le feu sur des manifestants non armés et pacifiques pour les disperser, sans avertissement et sans avoir été provoqués.

Selon les chiffres officiels, plus de 3 000 personnes parmi lesquelles des centaines de mineurs, ont été arrêtées. Cependant, tous ceux qui étaient encore en détention à la fin octobre ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire sur l'ordre du président Chadli Bendjedid. Auparavant, 900 personnes, parmi lesquelles 500 mineurs, avaient déjà été relâchées.

AI se félicite de ces libérations, mais elle a demandé la création d'une commission d'enquête sur les circonstances de ces meurtres et demeure préoccupée de ce qu'aucune enquête n'a encore été faite sur les allégations de torture.

Les troubles ont éclaté le 4 octobre en raison notamment du mécontentement qu'ont entraîné les mesures d'austérité et le manque de denrées alimentaires de base.

Parmi ceux qui ont été arrêtés figuraient des personnes qui n'avaient pas participé aux manifestations mais qui auraient été suspectées d'opposition au régime. Selon certaines informations, les arrestations se sont poursuivies une fois le calme revenu.

Les détenus ont tout d'abord été gardés sans contact avec l'extérieur. Un certain nombre de ceux qui ont été libérés par la suite ont déclaré qu'ils avaient été soumis à la torture et notamment à des chocs électriques, des coups et des sévices sexuels. AI a été informée que des hurlements de douleur ont été entendus dans le voisinage de l'école nationale de police d'El-Biar, où des centaines de personnes étaient détenus.

Des centaines de personnes détenues dans le cadre des émeutes ont été jugées sommairement par des tribunaux ordinaires aux termes de la procédure de flagrant



Des parents pleurent sur la tombe de l'un de ceux qui ont été tués en Algérie au cours des troubles. AI a demandé la mise en place d'une commission d'enquête sur les circonstances de ces morts. © AFP

délit. En vertu de cette procédure, les accusés ne sont pas traduits devant le juge d'instruction et leurs affaires reposent principalement sur les déclarations faites par la police. En raison de la rapidité avec laquelle les procès ont eu lieu, la plupart des accusés n'ont pas eu le temps de préparer leur défense.

Selon des déclarations officielles, plus de 700 personnes ont comparu devant les tribunaux entre le 12 et le 16 octobre et ont été condamnées à des peines allant jusqu'à huit ans d'emprisonnement pour actes de violence commis pendant les manifestations. Plus de 150 ont été acquittées.

Les procès ont été temporairement suspendus à la mi-octobre

pour permettre aux accusés de préparer leur défense. Le Président a donné l'assurance que le droit à la défense serait respecté et que les auteurs de toute violation des droits de l'homme au cours des manifestations seraient poursuivis.

Le 13 octobre, AI a lancé un appel au Président, lui demandant instamment de faire savoir par des instructions claires à tous les personnels des forces de sécurité, de ne faire usage de la force que dans les situations extrêmes où la vie est menacée, et de faire libérer immédiatement et inconditionnellement les personnes détenues pour avoir exercé non violemment leurs droits fondamentaux. □

CONTRE L'INTERDICTION DU TRIBUNAL POPULAIRE CONTRE LA TORTURE

Le rassemblement populaire pour un "procès symbolique de la torture et des tortionnaires" prévu pour le jeudi 15 décembre 1988 a été interdit de fait par les autorités.

(En effet, nous basant sur le "communiqué du conseil de coordination de la wilaya d'Alger daté du 23 novembre autorisant les citoyens à utiliser les salles publiques", nous avons demandé au ministre de la jeunesse et des sports (tutelle de la salle) et au wali d'Alger la salle Harcha. Après plusieurs entrevues et démarches et malgré des promesses, il nous a été opposé des manoeuvres dilatoires et un refus. Le directeur du C.C.I., sollicité, après un accord de principe s'est vu contraint de refuser).

Qui a peur de la mobilisation contre la torture ?

La question est légitime car nous constatons par ailleurs que des stades ont été accordés par arrêté du wali (Tizi-Ouzou), salle Harcha pour des rassemblements de citoyens, la salle El Mouggar à un forum sur les intellectuels et la démocratie, des salles dont des salles de cinéma à des ligues des droits de l'Homme. Nous nous félicitons que des moyens d'expression puissent être mis à la disposition des citoyens.

Mais nous constatons que quand il s'agit d'actions contre la torture, il y a volonté d'étouffement et d'imposition du silence.

Des preuves ? Une mobilisation extraordinaire des forces de l'ordre, armées, s'est opposée à un dépôt de gerbes de fleurs au cimetière d'El Alia et seules la clairvoyance et la dignité des milliers de manifestants pacifiques de la marche ont évité l'affrontement le 24 novembre à Bab Ezzouar.

Une marche silencieuse de la population de Aïn Bénian a été réprimée le 7 décembre.

Les grévistes de la faim ont été chassés par les forces de l'ordre à Bordj El Bahri. Des pressions et menaces sont exercées sur les comités populaires mobilisés dans les villes et les quartiers ou sur des torturés qui ont publiquement témoigné.

Une conférence sur les droits de l'homme à l'institut de Droit a été interdite par l'administration.

Bien plus, des affiches rédigées par des "mains anonymes" ont été apposées à l'université de Bouzareah, à l'E.P.A.U., à Blida, pour dénigrer l'action du comité contre la torture par des manoeuvres de division et de diversion. De faux appels au nom du comité ont été diffusés (grosses ficelles connues, et leur pratique identifie leurs auteurs : il s'agit de manoeuvres policières ou apparentées !).

Une table ronde "cartes sur table sur les droits de l'Homme" qui devait regrouper les ligues des droits de l'Homme, des militants contre la torture, les représentants du ministère de la justice et de l'intérieur a été annulée.

Force nous est donc de constater que les autorités veulent empêcher l'action de mobilisation contre la torture et pour l'inculpation des tortionnaires.

En effet, pourquoi interdire notre rassemblement alors que :

- Les autorités politiques par la voix du chef de l'Etat se sont engagées devant la Nation. "Mais il nous arrive d'entendre ceux qui parlent de dépassements et de tortures. Je suis contre ces actes et j'ai donné des instructions rigoureuses dans ce sens aux responsables concernés et au ministère de la justice. Je n'admettrai jamais le recours à ces méthodes. J'ai pris les mesures qui s'imposent (...). Je répète que je suis contre la torture et que les coupables seront punis". (discours au 6ème congrès du F.L.N.).

- Le général commandant la gendarmerie nationale a demandé au citoyens de porter plainte sur les cas "d'atteinte à l'intégrité physique et morale" (El Moudjahid du 12 décembre 88).

- Des plaintes déposées par des victimes attendent d'être instruites !. (?)

Nous continuerons résolument notre action .

Ces obstacles et interdictions n'arrêteront pas notre action pour :

- l'abolition de la pratique odieuse de la torture
- l'inculpation et le jugement des tortionnaires.

Notre comité, profondément populaire, regroupant des moudjahidate, l'association des enfants de chouhada, des comités universitaires, des journalistes, les ligues des droits de l'homme, des comités de médecins, des collectifs d'avocats, d'artistes peintres, de cinéastes, des comités de villes et de quartiers contre la torture, poursuivra résolument son action conformément à la constitution et à la loi.

Nous sommes conscients en effet qu'il ne saurait y avoir de processus démocratique sans l'éradication de l'odieuse pratique de la torture qui a été exercée à l'encontre des militants de la plupart des mouvements politiques et des voix d'expression depuis l'indépendance du pays et dont la généralisation systématique lors des événements d'octobre 88 a révélé au grand jour à l'opinion publique l'horreur dans toute son ampleur.

Aussi nous vous appelons à :

- élargir et renforcer les rangs de tous ceux qui luttent aujourd'hui pour l'abolition de la torture.
- poursuivre la collecte des signatures au bas de la pétition du 17 octobre.
- renforcer et créer d'autres comités populaires dans les quartiers et les lieux de travail.
- exiger une salle publique pour la tenue du tribunal populaire contre la torture.

Alger le 14 décembre 1988

**Le comité pour une mobilisation
nationale contre la torture**

COMITÉ POUR UNE MOBILISATION CONTRE LA TORTURE

note d'information

Pour la deuxième fois en un mois, "le procès populaire et symbolique de la torture" est interdit. Voici les faits :

Initialement prévue pour le 15-12-88, la tenue du procès est interdite de fait malgré les multiples promesses et démarches, et malgré le communiqué de la wilaya d'Alger relatif à l'utilisation des salles publiques (voir notre déclaration du 14-12-88). Jeudi 15 décembre, les centaines de citoyens réunis ce jour là, décident d'envoyer des délégations auprès des autorités en vue de la tenue du procès symbolique, le jeudi 29-12 à midi, salle Harcha.

Les ministères de l'intérieur, de la jeunesse et des sports, la wilaya d'Alger, la daïra de Sidi M'hamed ainsi que le président d'A.P.C. de sidi M'hamed sont contactés. Ce dernier exprime par lettre (N° 56-88 du 20-12) sa volonté de ne pas s'opposer au rassemblement. Restait l'obtention de l'accord de l'office du complexe olympique en ce qui concerne la salle Harcha. Le 25-12, le directeur général de l'O.C.O. donne son accord et une réunion est programmée le 26-12 pour la préparation technique de la salle.

Ainsi l'accord des autorités compétentes était acquis. Ce n'est qu'alors qu'une invitation aux citoyens pour participer " au procès symbolique de la torture" le 29-12 à midi, salle Harcha fut lancée.

Le lundi 26, le directeur de la salle Harcha refuse la lettre de l'A.P.C. et exige une autorisation de la wilaya. Celle ci, contactée à plusieurs reprises reconnaît la validité de la lettre de l'A.P.C., donne son accord de principe, mais refuse de donner un écrit. Le mardi 27 en fin de journée, le D.G. de l'O.C.O. revient sur son accord, sur instruction du wali et du M.J.S. Or, une semaine auparavant, le M.J.S. n'exprimait aucune objection sous réserve de l'autorisation des autorités locales compétentes. Ainsi, à nos démarches constructives et respectueuses de la législation en vigueur, on a répondu encore une fois par des manoeuvres dilatoires qui bafouent cette même législation. Sinon, comment qualifier le refus de donner suite à la lettre du président de l'A.P.C., autorité pourtant reconnue compétente par l'ordonnance du 19-2-77.

Encore une fois, force est de constater que certaines autorités veulent empêcher l'action de mobilisation contre la torture et pour l'inculpation des tortionnaires.

A cela nous répondrons que :

- Forts des motivations profondément humanistes de notre mouvement pour faire disparaître à jamais la pratique odieuse de la torture dans notre pays.

- Forts de la légitimité constitutionnelle de notre action, article 48 : "l'état garantit l'inviolabilité de la personne", article 71 ; "les infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques et morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées conformément à la loi".

- Forts des nombreuses voix qui continuent de s'élever contre la torture, pour le respect des droits de l'homme et pour que justice soit rendue.

- Face aux menées visant à discréditer notre mouvement et par là même à démobiliser les milliers de citoyens voulant agir contre la torture et les tortionnaires.

DECLARATION

La constitution de 1976 prohibait la torture (article 48 : "l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne"). Pourtant celle ci a été massivement pratiquée.

L'article 33 du projet de constitution de 1989 "garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale est proscrite")

Pour que :

- La torture soit définitivement bannie
- L'armée ne tire jamais plus sur le peuple
- Justice se fasse

Il faut :

- Publier les statistiques exactes concernant le nombre de morts, de torturés, de blessés, de disparus.
- Réhabiliter moralement toutes les victimes et leurs familles, et les indemniser matériellement.
- Traduire en justice tous les responsables des tortures et leur appliquer le code pénal.
- Rendre le crime de torture imprescriptible.
- Démanteler l'appareil et les corps spécialisés dans la torture.
- Placer sous le contrôle de la justice l'activité des services de sécurité qui doivent respecter notamment toutes les clauses de la constitution relatives aux droits du citoyen.
- Que soient ratifiées les conventions internationales.
- Que soient constituée rapidement une commission d'enquête (élus de l'A.P.N.) chargée de faire appliquer les mesures proposées ci-dessus.

Alger le 16 février 1989

**Le comité pour une mobilisation nationale
contre la torture**

**RAPPORT DE LA LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME : REGION OUEST
DRESSE EN EXECUTION DE LA DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR EN**

DATE DU 18 OCTOBRE 1988

Les événements dont les rues d'Oran ont été le théâtre de manière inattendue pour certains dans le courant de la journée du vendredi 7 octobre 1988 ont amené les membres de la LADH région ouest à se mettre à l'écoute des préoccupations pressantes des citoyens et ce en raison des multiples interpellations pratiquées dans les rues au hasard des interventions des services de sécurité. Il est à signaler que dès le début de l'après-midi il nous a été donné de constater qu'un cordon composé d'éléments de l'ANP avait été déployé autour de certains édifices publics et des établissements représentant une importance stratégique tels que dépôts de carburants, centrales électriques, etc...

Après que certains manifestants aient occasionné d'importantes dégradations à divers édifices à caractère commercial relevant tant du secteur public que du secteur privé et ce, sans qu'aucune intervention des services de police ou de gendarmerie ne nous ait été rapportée (?), s'est ouverte une seconde phase qui a vu tous les services de sécurité tenter de procéder jusqu'à très tard dans la soirée au démantèlement des groupes de manifestants et ce, en recourant à l'usage de moyens de dissuasion tels que grenades lacrymogènes, etc, mais également aux tirs à balles réelles d'intimidation d'abord puis de répression. Il est à noter en début de soirée l'apparition d'engins blindés servis par des éléments de l'armée aux carrefours importants ainsi que sur les grands axes de circulation. Des témoins oculaires relatent le constat malheureux des premiers morts et blessés.

Dans le courant de la soirée et de toute manière après vingt heures, il devenait évident, et ceci était corroboré par les informations reçues par les membres de la LADH que des personnes non identifiées se prévalant de leur appartenance à des services de sécurité et circulant dans des véhicules banalisés porteurs d'immatriculations extérieures à la wilaya d'Oran, procédaient à des arrestations de citoyens à leur domicile sans exciper aucun document officiel et en n'hésitant pas à recourir à la violence dans certains cas lorsque la ou les personnes interpellées demandaient des explications ou bien que leurs familles demandaient des précisions sur les lieux vers lesquels ils devaient être conduits.

Il est à signaler qu'aucune information n'a été diffusée quand à la fermeture des établissements d'enseignements, ce qui a eu pour conséquence la présence de nombreuses familles accompagnant leurs enfants à l'école le samedi matin avec naturellement un afflux de curieux dans les rues venus constater l'ampleur des dégradations et des destructions survenues la veille. C'est dans ce contexte que sont intervenus vers 8h30 des tirs nourris d'armes automatiques qui ont semé l'affolement dans les rues. Il s'en est suivi une généralisation des attroupements de population dans le centre ainsi que dans divers quartiers de la périphérie. La journée a de ce fait été marquée par l'intervention brutale des forces de sécurité avec emploi massif de grenades lacrymogènes, principalement de la part des unités de CNS, et le recours aux armes lorsqu'il apparaissait ou semblait aux chefs d'unités que les mouvements de foule ne pouvaient plus être contrôlés. Certains membres des forces de sécurité ont manifesté des signes d'affolement qui les ont amenés à user de leurs armes sans que la nécessité s'en soit faite sentir de manière évidente (ceci ressort du témoignage de citoyens, certains rapportent que des tirs étaient dirigés vers les balcons des immeubles, atteignant des citoyens, d'autres vers des arrêts de bus où des personnes se trouvaient de manière très normale, amassés dans le but de regagner leurs foyers respectifs). Des informations parvenues à la LADH et corroborées par divers témoignages font état de l'usage d'armes par des civils identifiés et non membres des services de sécurité, lesquels civils n'ont pas hésité à en faire usage contre des adolescents. Cette attitude

de certaines personnes irresponsables et confiantes dans leur impunité s'est répétée dans d'autres villes de l'ouest .

Dans le courant de la journée du samedi il était porté à notre connaissance l'interpellation de certains citoyens n'ayant participé d'aucune manière aux manifestations de rue été vers 23 heures nous étions informés par son épouse de l'interpellation dans le courant de la journée sur son lieu de travail d'un membre du comité régional de la LADH .

Dans la journée du dimanche, la LADH était saisie directement par des citoyens dont des universitaires, venus faire part de leur émotion et de leur réprobation quand au recours à des arrestations arbitraires menées de manière illégale en recourant à des méthodes indignes de notre pays et de son histoire .

La LADH s'est saisie immédiatement des recours dont elle était destinataire et c'est ainsi que nous avons pu dénombrer onze interpellations par la SM de personnes (trois concernant des membres de la LADH, deux autres n'ayant échappé à l'arrestation qu'en raison de leur absence fortuite de leurs domiciles respectifs) en raison de leurs opinions et de toute manière sans qu'ait pu leur être reproché une quelconque participation aux manifestations des jours précédents. Nous avons également appris de diverses sources qu'un millier d'arrestations avaient été pratiquées, touchant des personnes majeures et de nombreux mineurs. L'analyse par les avocats membres de la LADH des procédures présentées par la suite au parquet de la république permet de souligner incontestablement le caractère désordonné et souvent abusif des arrestations ainsi que l'aspect stéréotypé de tous les procès-verbaux dressés par les services de police ce qui eut pour conséquence de la part des autorités la généralisation à toutes les personnes présentées, et ce, de manière systématique de trois inculpations : attroupement, vol et dégradations de biens publics .

Outre la détention dans des locaux de police ou de gendarmerie devenus pour la circonstance évidemment exigus, il nous a été donné d'apprendre que certaines personnes ont été détenues de manière provisoire aux anciennes arènes d'Oran et également dans une ancienne caserne du quartier el Makarri, le plus grand nombre étant dirigé vers les locaux de la prison militaire de Mers el Kebir, les détentions des personnes en raison de leurs opinions supposées se seraient faites à la caserne magenta où des témoignages de détenus font état de sévices graves subis tant par certains d'entre eux que par un jeune homme dont l'identité n'a pas pu être établie. Il est à noter que des personnes semblant relever du corps médical ou para-médical sont intervenues dans ces locaux pour se pencher sur l'état de santé des personnes maltraitées .

Les présentations aux autorités judiciaires ont alors commencé dans la journée du lundi et ont eu lieu initialement pour cadre les locaux de la maison d'arrêt d'Oran devant laquelle stationnaient deux engins blindés ; naturellement aucune garantie n'était offerte aux intéressés, les avocats n'ayant même pas accès à l'information. Il y a lieu toutefois de noter une volonté certaine du procureur général d'Oran de communiquer à la LADH les premières identités de personnes déférées à ses services et le décernement de mandats de dépôt contre un grand nombre d'entre elles. Dans cet ordre d'idées, il nous a été donné ainsi d'apprendre que des décisions de classement de procédure avaient été prises à l'endroit de 180 majeurs comme avaient été prises 150 décisions de mise en liberté provisoire.

Nous avons immédiatement exprimé aux autorités judiciaires nos réserves les plus fermes et les plus expresses quand au choix des procédures. Nous les avons par ailleurs exhorté à faire preuve de mesure en évitant toute précipitation, et ce, d'autant plus que les premières informations concernant les condamnations lourdes et hâtives prononcées dans le ressort de la cour de Annaba n'avaient pas manqué d'avoir des répercussions fâcheuses sur la population et les familles des personnes arrêtées.

La ligue a noté des velléités de la part des autorités judiciaires de tenir une première audience le mercredi 12 octobre au matin, le tribunal d'Oran devant statuer en flagrant délit

sur un certain nombre de procédures qui n'avaient pas été communiqués aux avocats de la ligue lesquels avaient manifesté leur intention d'assister tous les prévenus le moment venu ainsi qu'aux autres avocats du barreau d'une manière générale. C'est dans ces conditions que nous avons clairement signifié notre refus de nous prêter à ce qui ne pouvait constituer incontestablement qu'une parodie de justice, les prévenus n'ayant reçu aucune visite d'une part et des éléments de l'armée circulant dans les couloirs du palais de justice d'autre part. L'audience a en conséquence été annulée. Le jeudi 13 octobre vers 13 heures des informations concordantes et officieuses faisaient état de la libération imminente des détenus d'opinion et c'est ainsi que vers 15h30 nous étai effectivement confirmée par l'intéressé lui-même la libération de notre ami du comité régional de la LADH. Les autres libérations intervenaient un peu plus tard et la dernière d'entre elles vers 23h. Dans la semaine du 15 au 22 octobre se sont tenues deux audiences de flagrant délit, les procédures ayant été préalablement communiquées à la défense, la LADH a désigné deux observateurs à ces procès et a notifié officiellement sa décision aux chefs de la cour d'oran. Les observateurs ont accédé normalement dans la salle et ont pu suivre l'intégralité des débats; ils ont été ainsi amenés à constater que certaines plaidoiries ne prenaient malheureusement pas en considération la spécificité des poursuites et les impératifs du moment. Les débats ont durés toute la journée puis le tribunal s'est retiré pour délibérer. Avant de revenir en audience, le président du tribunal a fait appel au président régional de la LADH également avocat participant à la défense des prévenus pour l'informer de ce que l'état des procédures nécessitait un complément d'information. Nous avons alors attiré son attention sur la nécessité impérieuse de statuer sur des demandes de mise en liberté provisoire qui allaient lui être soumises de manière systématique, les familles des personnes poursuivies étant présentes en grand nombre tant dans l'enceinte qu'aux alentours immédiats du palais de justice.

Nous avons également sensibilisé le représentant du ministère public à l'audience. Résultat de la première journée : 69 demandes de mises en liberté provisoire, 37 décisions de mises en liberté accordées dont 10 frappées d'appels par le ministère public, appels que la LADH a considérés comme inacceptables compte tenu des circonstances et de l'attente justifiée de la population. L'inquiétude s'est alors incontestablement installée dans les esprits. L'expérience de cette première audience a conduit le tribunal à maintenir son attitude lors de la seconde qui s'est tenue deux jours plus tard avec des résultats sensiblement identiques à ceux cités plus hauts, la conséquence en étant un accroissement de l'inquiétude de la population. Il y a lieu de signaler que la généralisation des placements sous mandats de dépôts n'allait pas manquer d'être source de difficultés pour les autorités judiciaires dont les atermoiements gêneront considérablement par la suite le règlement politique de la situation des détenus.

C'est dans ce contexte et ce climat de tension que la LADH a été saisie par de nombreux citoyens de diverses catégories socio-professionnelles, réunis dans des cadres informels au sein desquels ils ont exprimés leur préoccupation quant au respect des droits de l'homme et des libertés publiques tout en condamnant les arrestations arbitraires ainsi que les tortures et atteintes graves à l'intégrité physique et morale perpétrées par des individus relevant de divers corps de sécurité. Des témoignages directs font états de pratiques dégradantes telles que usages d'électrodes, simulacre d'exécution sommaire, étouffement et ingestion forcée de liquides divers, etc ...

Les témoignages consignés au niveau de la LADH ainsi que les déclarations de médecins du CHU d'oran permettent d'affirmer sans contestation possible que la torture a été pratiquée. L'attitude des auteurs de ces atteintes graves au prestige du pays laisse penser que dans le passé la torture avait été déjà très fréquemment pratiquées par des algériens sur d'autres algériens sans avoir jamais été clairement dénoncée ce qui nécessitera très certainement une enquête très approfondie de cet abject phénomène de manière à provoquer son éradication.

Il nous faut ici souligner le sentiment partagé par beaucoup de citoyens que dans les tristes circonstances ainsi vécues par tous un vide institutionnel très grave a été constaté

rendant difficile une circulation de l'information, toutes les autorités refusant de recevoir les familles ou se contentant de faire dire que l'administration n'était plus de leur ressort sans plus de précision. Cette attitude était d'autant plus inacceptable qu'aucune région de l'ouest n'a été touchée par une déclaration d'état de siège. Ce vide a eu pour conséquence pour la population d'accorder crédit à toutes les rumeurs : c'est ainsi par exemple que le nombre de morts tel qu'obtenu de diverses sources varie sans que l'on puisse pour le moment conformer le chiffre de 16 morts officiellement retenu pour Oran. Une personne âgée est décédée à l'hôpital ou elle avait été conduite alors qu'elle se trouvait en détention à la maison d'arrêt d'Oran. D'autres sources font état de 24 morts dont 2 non identifiés à ce jour sans que l'on puisse en vérifier l'authenticité. Il en va de même pour les blessés dont il est en l'état actuel de nos informations impossible d'établir le nombre.

Dans les autres wilayate de l'ouest les citoyens ont souffert des mêmes dépassements et violations graves des libertés et des droits les plus élémentaires. Interpellations qualifiées de préventives, arrestations abusives, violations de domiciles, tortures et atteinte à l'intégrité physique et morale des citoyens. Ainsi à Mostaganem et sous toutes réserves 8 morts auraient été dénombrés. Quand aux arrestations elles ont visé entre autres des étudiants (9) de l'institut de technologie agronomique. Six personnes ont été arrêtées en raison de leurs opinions et leur libérations ne sont intervenues que récemment avec celles de toutes les autres à la suite des mesures ordonnées par la présidence de la république. A Sidi-Bel-Abbès, deux morts sont à déplorer dont une peut-être en raison de témoignages, qualifiée d'exécution sommaire et a été le fait d'un fonctionnaire de police. A Mascara, à Relizane, Mohammedia et Tlemcen les mêmes dépassements ont été dénoncés par les citoyens et dans cette dernière wilaya le conducteur du véhicule du chef de daïra de Remchi a ouvert le feu délibérément sur un attroupement de personnes à Hennaya. A Saida, deux morts sont à déplorer ainsi que huit blessés dont un dans un état grave. Dans cette wilaya certains éléments de la police se sont signalés par des attitudes et comportements irresponsables (alors même que les manifestants avaient défilé dans le calme et sans qu'aucune dégradation n'ait été commise) amenant les unités de l'ANP à intervenir pour protéger certains policiers contre la vindicte légitime des citoyens touchés. Mais c'est de Tiaret que nous sont parvenues, en dépit de l'absence du comité de wilaya de la LADH, les informations les plus alarmantes concernant les attitudes des responsables de sécurité lesquels n'ont pas hésité à donner à leur action le caractère de règlement de comptes personnel. Il est à préciser que ces attitudes irresponsables se sont manifesté jusqu'au derniers jours d'octobre. Onze morts sont à déplorer dans cette dernière ville.

Notre région a donc été témoin durant quelques jours de multiples violations des droits de l'homme et des libertés publiques. Ainsi, il faut relever et condamner avec force :

1) les violations manifestes du droit des citoyens à la vie, à l'inviolabilité de leur personne et à l'inviolabilité de leur domicile; cet aspect a été douloureusement et tristement vécu par l'ensemble de la population qui s'est sentie directement concernée par le sort que les services de sécurité ont réservé à des citoyens algériens tant à titre préventif qu'à titre prétendument répressif. Cette attitude inqualifiable ne saura jamais être suffisamment dénoncée pour ce qu'elle a amené ses auteurs à pratiquer délibérément la torture sur des citoyens qui ne devaient leur enlèvement et leur arrestation qu'à l'arbitraire le plus absolu. Ces mouvements d'arrestation illégaux ont suscité une profonde psychose au sein de la population.

2) les arrestations arbitraires et la détention dans des lieux pour certains non prévus par la loi amenant à assimiler juridiquement ces pratiques à des rapt.

3) les limitations et les restrictions apportées à la liberté de circuler en dehors de tout texte législatif y afférent (notre région n'a pas été placée sous le régime exceptionnel de l'état d'urgence ou de l'état de siège).

4) violations des règles relatives à la garde à vue, violations qui nous interpellent tous sur la nécessité de la suppression de normes, de gardes à vues exorbitantes du droit commun au profit de certains services très vaguement définies par la loi. Conditions de garde à vue échappant à tout contrôle judiciaire. Certains témoignages faisant état de conditions de détention inhumaines intolérables. Ironie du sort et du moment, il est fait signer au moment de sa libération ou de sa présentation aux autorités judiciaires à toute personne ainsi détenue une attestation portant reconnaissance d'avoir été parfaitement traitée.

On ne mettra jamais suffisamment en exergue d'une part, l'inexistence du délit d'opinion dans le droit positif algérien et d'autre part la nécessité de modifier les comportements de tous les citoyens de manière à substituer dans les rapports sociaux à la crainte de l'autre la tolérance et le nécessaire respect de la loi par tous.

5) violation manifeste et délibérée du droit naturel de tout citoyen à l'information dans tous ses aspects.

Par delà la question du respect des droits de l'homme et des libertés publiques fondamentales s'est posée également la question liée aux traditions essentielles de notre société s'agissant du respect de la famille à travers les manifestations religieuses lors des cérémonies d'inhumation des victimes.

Dans notre pays où le concept de démocratie a très souvent été invoqué mais rarement respecté, la LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME dont la raison d'exister est la défense et la promotion des droits des citoyens et des libertés individuelles faillirait à sa mission si elle ne réprouvait pas publiquement toute violation de la loi ou de la constitution.

**Fait à ORAN le 03 novembre 1988
pour le comité régional de la LADH**

Déclaration du Président de la Ligue Algérienne de Défense

des Droits de l'Homme

LA TORTURE

Après l'esclavage, la torture est le plus grand fléau de l'humanité.

Le grand événement en Algérie avec l'explosion populaire d'octobre qui a engendré la torture, a été la résurgence de la société civile, le sursaut des jeunes qui se sont insurgés contre un régime de parti unique, qui par sa nature et son action, détruit l'exercice des libertés et des droits de l'Homme, fait obstacle à la concertation et à la participation des masses populaires à l'exercice du droit réel du pouvoir. Dans un pays où toute liberté est étouffée, tout débat d'idées interdit, tout droit confisqué, dans une société en pleine mutation, le risque était grand de voir le mécontentement populaire se traduire par un grand clash dans les rues.

Avant d'interroger les Algériens sur les conséquences de l'explosion populaire, le pouvoir aurait dû s'interpeller lui même sur ses causes. Il aurait tiré de lui même la conclusion sans lui en faire l'aveu sous la torture, que le nom du chef d'orchestre clandestin qui a tenté de le déstabiliser, ce n'est ni la presse étrangère, ni l'ancien pays colonisateur, ni l'impérialisme Américain, encore moins les opposants de l'intérieur, mais a pour nom le chômage, l'inflation, la déperdition scolaire, le refus d'une société d'exclusion et d'intolérance qui engendre la pauvreté qui prolifère au sein d'un luxe arrogant, le refus de l'injustice, de l'arbitraire, des privilèges de l'intolérance, le manque de liberté et de démocratie.

La torture, "cette forme extrême de terreur individualisée" comme le dit Paul Wilkinson, "cette pente inhumaine de l'histoire" reste un fléau, une horreur, une infamie et un crime, contre les droits de l'Homme, et contre l'humanité, un acte atroce et redouté, qui dégrade et déshonore la communauté nationale, qui défigure l'Algérie et jette sur elle le discrédit, l'opprobre et la honte. Le rapport final du Pr François Rigaux dressé lors du procès tenu à Rome en avril 1974 par le tribunal Russel à l'initiative du sénateur Italien Lilio Bassir sur la torture en Amérique Latine souligne : "La torture est un instrument de gestion de la société, et ne sert plus simplement à obtenir des aveu. De moyen d'investigation, elle devient une sanction supplémentaire gratuite et vise à neutraliser les forces démocratiques et révolutionnaires. Elle s'adresse indistinctement à l'ensemble de la population, pour l'intimider et la réduire à la soumission dans une société dépolitisée".

La gamme des sévices employée est très variée. La torture revêt plusieurs formes et son objectif est de casser, de détruire, de briser le moral des jeunes détenus, voire recruter des indicateurs. Diverses tortures et des pressions psychologiques ont été utilisées pour faire souffrir volontairement des êtres humains.

Les conséquences de la torture, qu'elle soit physique ou mentale, ses séquelles, sont connues des médecins : angoisse, dépression chronique, diminution de la mémoire, troubles de l'attention, troubles de la sexualité, cauchemars quotidiens. Les membres de la famille des victimes sont traumatisés par ces drames. Comment qualifier l'attitude des médecins qui assistent aux séances de torture, pour mesurer le potentiel de résistance physique de la victime. La torture sous contrôle médical, évoque dans la mémoire de chaque Algérien, la guerre d'Algérie où le médecin indiquait aux tortionnaires la limite où la victime, ne pouvant plus résister, passerait aux aveux.

Ce qu'il faut retenir d'abord de la torture, quand elle est une institution d'Etat, c'est sa dimension politique, à savoir la domination immédiate et totale de l'homme par l'homme, ce qui est l'essence même de la politique.

La torture a toujours fait partie de la lutte politique dans le pays du tiers-monde, qu'elle ait été utilisée par le colonialisme comme arme contre les peuples et les forces de libération nationale, ou par les gouvernements locaux pour détruire les oppositions internes et réprimer les peuples.

Rien de changé depuis le colonialisme quand aux objectifs de la torture, si ce n'est l'importance des moyens employés, leur coût - on ne lésine pas malgré la crise - et leur plus grande efficacité, du fait que les techniques d'oppression de l'homme par l'homme ont progressé.

La renaissance de l'état Algérien en 1962, sur tant de morts, de deuils, de sang, de sacrifices et de ruines, avait laissé croire à tous les Algériens qu'ils ne seraient plus l'objet de sévices et de tortures.

26 ans Après l'indépendance de l'Algérie, le pouvoir est coupable de violations graves, répétées et systématiques des droits de l'homme, de violences contraires à la loi, et l'explosion populaire du 5 octobre 1988 a engendré terreur et torture d'état généralisée, utilisée comme système de gouvernement.

Est-il difficile de croire et de dire que dans l'Algérie indépendante, on emprisonne et on torture autant que sous le régime colonial. C'est une réalité qui ne peut être niée, et il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme.

Aucun Algérien n'ignore que durant l'explosion populaire du 5 octobre, des torture, des violences, de sévices, qui ne constituent pas des faits isolés, des bavures déplorables sans plus, mais une pratique administrative courante, ont été employés de manière systématique, préméditée et réfléchie, contre des milliers d'Algériens, par des services relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Aucun Algérien n'est resté insensible, indifférent ou silencieux devant les souffrances, les mutilations, l'humiliation, le calvaire, l'enfer, vécus par des enfants et des jeunes, qui gardent dans "leur chair, dans leur coeur, et dans leur mémoire, les séquelles de l'horreur et d'une épouvante au delà de l'humain".

L'histoire retiendra que les moyens et les méthodes utilisés pour réprimer de manière sanglante des Algériens, coïncident trop avec ceux pratiqués par le colonialisme français lors de la guerre de libération pour échapper à cette comparaison.

La lutte contre la torture est à l'ordre du jour dans l'Algérie de 1988-1989.

Les révélations bouleversantes sur la torture, sur la terreur policière ont soulevé l'indignation de l'opinion publique qui joue un rôle de moteur et de contrôle, et du corps social dans son ensemble, encore sous le coup de l'horreur qu'ils ont découvert. Très nombreux sont les Algériens qui ont relevé les défis auxquels ils ont été confrontés face à la torture, dans des débats transparents et ouverts, qui peuvent se résumer en quelques mots lourds, chargés de sens : ne pas rester indifférents, insensibles devant la torture qui est une blessure béante ouverte dans le flanc de la société civile, et qui continue de saigner. Bien qu'ayant des opinions différentes sur le plan politique, économique, social et culturel, ce qui est sain et démocratique, ils ont dégagé un consensus qui s'est propagé à tous les courants de la société civile, aux hommes et aux femmes du terrain qui ont apporté leur connaissance du réel, pour témoigner, dénoncer, défendre les droits fondamentaux de la personne humaine, et soutenir toutes les victimes de la répression, leur apporter une aide multiforme. Tous ont dit non à la torture qui est un crime de lèse humanité, de lèse justice.

La protestation contre la torture mobilise du monde car elle crée un électrochoc dans l'opinion. Mais dénoncer, condamner la torture ne suffit pas, il faut éveiller l'opinion publique et mobiliser les masses populaires, leur faire suivre une seule voie, présenter un seul visage, celui de l'ouverture sur les problèmes de la société; celui des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, qui se conjuguent ensemble. Il ne suffit pas de témoigner, mais réfléchir sur la pratique de la torture répandue dans notre pays, et que certains n'hésitent pas à justifier, alors qu'elle constitue la frontière au delà de laquelle l'Etat sort du cadre de la légalité et même de la légitimité.

La torture suscite de grandes interrogations. La première question qui se pose est de savoir comment insérer notre action sur le plan national et international, comment créer une chaîne humaine agissante de solidarité avec les victimes de la répression. Des policiers, des soldats, des magistrats, des hommes politiques, des médecins, des hommes de science, sont impliqués directement dans la torture, soit parce qu'ils sont les auteurs directs de cette barbarie, et n'ont pas hésité à utiliser les procédés les plus inhumains; soit parce qu'ils condamnent des prisonniers sur des aveux (...), soient parce qu'ils examinent et soignent les victimes, soit parce qu'ils l'utilisent comme pratique administrative pour se maintenir au pouvoir. Chacun d'eux doit se décider personnellement, mettre en accord, en

harmonie, dans la clarté et la cohérence, ses convictions avec son attitude, son comportement, son action, en conformité avec l'éthique professionnelle et avec une déontologie, sans lesquelles il ne peut y avoir de corps sociaux respectés.

Aucun de nous ne doit oublier que ceux qui souffrent ont des droits sur nous, et qu'il faut faire ce qui est humainement possible, pour que le cri des torturés soit entendu. Il ne faut pas oublier aussi qu'il faut agir, pour que la voix de ceux qui défendent les victimes de la répression ne soit pas étouffée à son tour au cas qui n'est pas une hypothèse d'école mais une proche réalité, où leur activité serait qualifiée de subversive.

Que le cri d'horreur, car nous ne pouvons taire le cri de notre conscience, monte de toutes nos poitrines, se propage dans tout le pays, et partout dans le monde, pour que cesse le cauchemar de la torture aveugle qui n'a pas épargné des enfants, pour que de telles atrocités, de telles violations des droits de l'homme ne se reproduisent plus à l'avenir, dans d'autres circonstances.

Plus jamais cela

Nous devons relever les trois défis auxquels nous sommes confrontés face à la torture, refuser l'avilissement de la personne humaine, considérer que le premier des droits de l'homme, c'est le droit à la vie, et le premier devoir de chacun et de tous, c'est l'assistance à personne en danger, victime d'atteinte grave à sa vie et à sa santé.

- refuser d'occulter les violations des droits de l'homme et ne jamais s'accoutumer à la torture, ni à la banaliser.

- refuser de considérer la torture qui ne se perpétue qu'à cause de la résignation comme une fatalité - se résigner à décrire ces pratiques inhumaines et à les intégrer dans un univers familier - c'est ouvrir la voie aux terreurs de demain.

Le crime contre l'humanité commence à la torture, parce que la souffrance de la personne humaine relève de l'universel, et surtout parce que aucun Etat qui ne peut être que dépositaire et non propriétaire du pouvoir, ne peut être tenu des souffrances qu'il engendre.

La lutte contre la torture est menée aujourd'hui, par des hommes et des femmes de toutes opinions, de toutes convictions et de toutes religions.

La torture doit être dénoncée d'abord à l'intérieur du pays, et partout dans le monde où elle existe, quels que soient les pays et les régimes, qui la pratiquent. Les principes des droits de l'homme sont les mêmes pour tous, et doivent être invoqués contre tous, parce que tout être humain a autant d'humanité que tout autre et parce que la dignité de la personne humaine, son intégrité physique et morale, doit passer avant toutes autres considérations politiques. Le combat contre la torture n'a pas de frontières physiques et idéologiques, et la crainte de l'opinion, arme universelle des peuples, des hommes et des femmes soumis à l'arbitraire et à l'injustice, à l'intolérance et à la violence, a fait souvent échec à la répression de par le monde, et a fait reculer bien des pouvoirs.

Que la torture est répandue dans un pays, quand la personne humaine n'est pas respectée, la seule loi qui soit véritablement appliquée est celle de la jungle, où l'homme est un loup pour l'homme.

Accepter la torture, c'est gangrener le corps social tout entier, c'est introduire impunément la violence dans la vie sociale.

Dans la torture qui l'aliénation du faible au fort, le tortionnaire se met à la place de la loi, car il ne peut justifier, par la loi qui l'interdit, la torture, car il ne peut pas dire "au nom de la loi je vous torture".

Ce crime de torture, condamné par la conscience nationale et internationale, ne doit pas rester impuni, et à la force brutale, déchaînée, il faut opposer celle de la justice.

Juger les tortionnaires et les condamner c'est rendre justice, car nul ne peut se placer au dessus de la loi. La responsabilité individuelle est engagée du fait qu'il a violé la loi, et qu'il ne peut invoquer l'obéissance aux ordres pour justifier ses actes.

Il y a eu "bavure" quand la torture est pratiquée par des agents qui n'agissent pas sur ordre, mais transgressent volontairement la loi du pays. Il y a la torture qui fait partie d'un

système de gouvernement quand les agents se conforment aux directives données par les hauts responsables de l'état.

Les bourreaux du régime colonial qui ont sévi pendant la guerre de libération sont pour la plupart restés impunis, et ont gagné grades, gloire et honneurs. En sera-t-il de même pour les bourreaux de l'Algérie indépendante ?

La ratification sans réserve par l'Algérie de la convention internationale de 1984, qui a mis hors la loi la torture, et des deux pactes internationaux sur les droits de l'Homme s'impose d'urgence.

PRISON DE BLIDA

"La torture a bel et bien été pratiquée"

Confirme le comité contre la torture

La torture a bel et bien existé

C'est au moins ce qui ressort du Comité Algérien Contre la Torture présenté ce lundi lors d'une conférence de presse à la salle de la cinémathèque d'Alger ceci après la clôture des travaux de la commission d'enquête, installée à la suite d'une requête de ce même comité auprès du ministre de la justice.

Amine Esseghir

Alger (Le Soir) - Le président du comité, M. Anouar Benmalek, devait préciser que les travaux de la commission se sont déroulés dans de bonnes conditions et sans entraves.

Cette commission est composée de membres des deux ligues des Droits de l'homme, du CACT ainsi que du procu-



Le Comité contre la torture rend compte lors d'une conférence de presse.

reur général et du président du tribunal de Blida.

Le rapport contient globalement la synthèse des témoignages de 25 détenus réincarcérés à la prison de Blida et qui ont accepté de parler.

M. Benmalek a précisé en outre les formes de tortures auxquelles ont été soumis les prisonniers.

Il s'agit essentiellement de sévices physiques, coups violents de toutes sortes, fouet ainsi que le supplice de la RAHBA (espèce de bâton portant une corde avec lequel on attache les chevilles et qu'on serre jusqu'à ce que la chair soit entamée. Après quoi, le

corps est suspendu tête en bas) ceci en plus des tortures morales (grossièretés, rasage du crâne et de la moustache) de même que les tortures ont été commises après que les détenus se soient complètement déshabillés. Certains ont même parlé de menaces de sodomisation et l'un d'eux affirme avoir été obligé de s'asseoir sur "RAHBA".

On épargnera au lecteur d'autres sévices cités dans ce rapport.

Le président du CACT n'a pas manqué de rappeler que le comité contre la torture ne peut que signaler les cas de tortures et éventuellement

présenter les preuves des faits mais il reste à la justice de condamner les tortionnaires. M. Benmalek a signalé aussi que le juge d'instruction à qui les prisonniers ont rapporté les faits n'a pas voulu les prendre au sérieux. Quant aux tortionnaires qui ont été reconnus par les victimes, seuls trois d'entre eux ont eu à subir des mesures administratives. Alors que, comme le signale un confrère, la torture n'est pas une faute professionnelle mais un délit et la justice punit en d'autres circonstances les coups et blessures volontaires.

A.E.

COMITE ALGERIEN CONTRE LA TORTURE

Rapport d'enquête relatif
aux tortures et aux sévices
de la prison de BLIDA

Préambule

Le 3 Octobre 1990, le Comité Algérien contre la Torture publiait un communiqué dans lequel il informait l'opinion publique de témoignages concordants, de citoyens et de journalistes qui affirmaient que des prisonniers, après l'étrange évasion massive du 26 Septembre 1990, avaient été bastonnés, fouettés et torturés dans la prison de BLIDA. Il exigeait dans ce même communiqué la constitution d'une commission d'enquête à laquelle il demandait la participation du C.A.C.T et des autres organisations de défense des droits de l'Homme.

Le 6 Octobre, le C.A.C.T était reçu par le Ministre de la Justice qui accédait à la demande de notre Comité. La commission d'enquête était alors officiellement installée le 9 Octobre à 10h 30mn au bureau du Procureur Général près le Parquet de BLIDA. Elle était composée de deux membres du Comité Algérien contre la Torture, de deux membres de la Ligue Algérienne de défense des droits de l'Homme, d'un membre de la Ligue Algérienne des droits de l'Homme, du Procureur Général et du Président du Tribunal de BLIDA. La commission s'est immédiatement mise à l'oeuvre (cf communiqué de presse de Monsieur le Procureur Général).

Déroulement des travaux

Après un exposé succinct de Monsieur le Procureur Général sur les circonstances de l'évasion de 101 détenus de la prison de BLIDA en date du 26 Septembre 1990 et sur les conditions de la réincarcération de 57 d'entre eux, la commission s'est rendue à la prison de BLIDA pour procéder à l'audition des détenus. Sur place, et au vu des traces des sévices subis par les détenus, la commission a requis une enquête médico-légale et psychiatrique en vue d'établir le cas échéant les preuves matérielles des faits objet de l'enquête.

La commission s'est rendue à la salle de détention où étaient regroupés pour la circonstance tous les détenus réincarcérés

(soit 57) à l'exception de ceux (au nombre de 9 selon Monsieur le Procureur Général) qui ont été interpellés et incarcérés dans d'autres prisons ne dépendant pas de la prison de BLIDA.

Une liste de 16 plaignants pour faits de Torture a été dressée par Monsieur le Procureur Général dont copie a été remise aux membres de la commission. Ce nombre est passé à 25 au moment de la visite de la commission aux 57 détenus réincarcérés. Ce sont ces 25 détenus qui ont été entendus individuellement et dont les déclarations ont servi à établir la synthèse qui suit.

Il est à signaler qu'une liste contradictoire des détenus ayant rallié d'eux-mêmes la prison de BLIDA, un commissariat de police ou un siège de la gendarmerie nationale a été dressée par l'Administration Pénitencière et par la commission après audition des détenus.

Conclusion de l'enquête

Il ressort de l'audition des détenus les faits suivants: la torture a bel et bien été pratiquée sur eux et la plupart d'entre eux en portent encore les séquelles ou les cicatrices malgré un laps de temps (près de 15 jours) qui s'est écoulé depuis leur réincarcération. Certains portaient encore des blessures ouvertes ou même infectées le jour de visite de la commission. La plupart ont eu à subir également des tortures morales.

Le scénario est quasi-identique: dès le moment où le détenu franchit la porte de la prison, il est livré à la brutalité des gardiens qui l'assaillent de coups de poings au visage et de coups de pieds. Il est ensuite dirigé vers la "cellule" (en l'occurrence la salle de détention collective) où il est déshabillé complètement pour subir la "question".

15 à 20 gardiens selon les dires des détenus, le rouent à nouveau de coups sur tout le corps, y compris à la tête, qui avec un tuyau en plastique, qui avec un fil électrique, qui avec un fouet, qui avec un nerf de boeuf. D'autres encore avec leurs poings ou leurs pieds (chaussures de "rangers" précisent les détenus) à la poitrine, au crâne, au dos etc...Le détenu subit ensuite la "Rabha", sorte de bâton serti d'une corde qu'on lui passe aux pieds et qu'on serre en tournant jusqu'à ce que la corde pénètre dans la chair. Deux gardiens ou plus se chargent alors de le soulever de terre, la tête en bas, pour que d'autres le frappent de nouveau jusqu'à épuisement. Certains détenus se sont évanouis sous la torture. L'un d'eux a été frappé violemment à la tête avec le bâton de la fameuse "Rabha". Il a eu le crâne ensanglanté et s'est évanoui sous la violence du coup. L'infirmier de la prison a été appelé aux lieux et place d'un chirurgien pour lui placer six points de

suture alors qu'il n'était pas revenu à lui.

Un autre détenu présentant apparemment une malformation au niveau de la poitrine n'a pas été épargné pour autant. Un troisième ayant, deux mois auparavant, reçu une balle qui a traversé son corps de la racine de l'épaule droite au bas du dos et souffrant encore de douleurs aiguës a subi le même traitement.

Tel détenu a perdu une ou plusieurs de ses dents ou son dentier (félé sous les coups); tel autre a eu le doigt tordu, un troisième souffre d'un déhanchement etc...

La plupart gardent qui des blessures encore fraîches, qui des cicatrices des sévices subis (cheville enflée, chair endolorie, oeil bleui, plaies ouvertes et infectées, traces visibles de coups de fouet, etc...)

Tous les prisonniers, entendus par la commission à l'exception d'un seul affirment avoir subi l'épreuve consistant à ramper sur les coudes et les genoux autour de la salle de détention, à même le carrelage régulièrement mouillé par les gardiens, en portant un autre détenu sur le dos. La plupart d'entre eux avaient encore des "croûtes" aux genoux et aux coudes. Ce traitement est, comme les autres, pratiqué sans distinction aux détenus ayant rallié d'eux mêmes leur lieu de détention et à ceux qui ont été repris par la police ou la gendarmerie.

En sus des sévices corporels, certains détenus affirment avoir eu à essuyer sur leur visage l'urine des gardiens; d'autres ont été obligés, selon leur dires, à boire l'eau déversée sur le sol et à laquelle s'est mélangée cette urine. L'un d'eux affirme qu'ils ne disposaient que d'une seule écuelle pour boire, faire leurs ablutions ou faire leurs besoins.

Tous les détenus sont ensuite alignés contre le mur, entièrement dévêtus, pour subir les sarcasmes et les insultes des gardiens. Les mots les plus grossiers leur sont lancés à la face. Outre le crâne, les gardiens leur ont rasé la moustache en leur disant pour les humilier davantage "votre femme, votre soeur est plus digne de les porter". Certains ont été menacés de sodomisation. Un seul affirme avoir été obligé de s'asseoir sur le manche de la "Rabha", tandis qu'un autre dit que les gardiens leur ont mis les doigts à l'anus.

Dormant à même le sol, ils sont réveillés plusieurs fois par nuit et tenus éveillés dans les positions décrites ci-avant. Leur ration alimentaire a été réduite à un morceau de pain parfois accompagné d'un semblant de bouillon. Leurs vêtements leur ont été confisqués ainsi que tous leurs effets personnels (cigarettes, montre, etc...)

La plupart des prisonniers torturés ont été présentés au juge d'instruction chargé de l'enquête judiciaire en l'occurrence Monsieur Djellaoui à qu'ils ont fait part des traitements subis. Ce dernier se serait contenté de leur rétorquer: "c'est vous qui l'avez voulu" tout en refusant de prendre note de ces déclarations dans leurs dépositions.

Les prisonniers se défendent tous de comprendre quoi que ce soit à ce qui leur est arrivé au moment de l'évasion. Ils au-

raient été réveillés à quatre heures du matin par des personnes encagoulées qui leur ont intimé l'ordre de quitter leur cellule et qui les ont dirigés vers la porte de la prison, grande ouverte. Avant même de réaliser, les détenus se seraient ainsi trouvés hors de l'enceinte de la prison. Certains étaient à moins d'un mois de leur libération (15 et 28 jours pour deux d'entre eux), d'autres à 3 mois, alors qu'ils venaient de passer 1 à 3 ans en prison. Relatant leur désarroi, un prisonnier a eu cette expression: "je croyais que c'était un séisme, ou la guerre". Plusieurs détenus ont regagné d'eux mêmes la prison le jour même de leur évasion, dont un dès sept heures du matin.

Signalons pour finir que les détenus ayant témoigné ont informé la commission des intimidations et menaces proférées par les gardiens pour les obliger à garder le silence; ce à quoi de nombreux autres détenus n'ayant pas témoigné semblent avoir été contraints.

Certains gardiens dont les noms sont fréquemment revenus dans la relation des faits par les détenus se seraient montrés d'une férocité sans nom. C'est le cas notamment du gardien chef de détention Chérifi Abdelkader qui dirigeait les séances de torture en s'acharnant lui même sur chaque détenu. D'autres noms ont été cités, il s'agit de: "Said", "Yazid", "Zoubir", "Zerrouk", "Bouazza", "Attafi", "Djelloul". Les détenus affirment être en mesure de reconnaître au visage tous les autres gardiens qui ont participé à la torture.

Fait à Alger le 24 Octobre 1990
Le Comité algérien contre la Torture.

Textes d'Anouar Benmalek sur Octobre 1988

Appel à la Direction Politique et Militaire de l'Algérie

Alger, 9 octobre 1988

Non à l'amnistie des tortionnaires !

Décembre 1989

L'intégrisme ou la tentation de la régression

Janvier 90

Amnistie et morale

Avril 90

Démocrates du nouveau type !

Août 90

De la « légalisation » du Comité contre la torture

Août 90

Quand les hyènes relèvent la tête

Octobre 1990

La peine de mort

Avril 91

Le mémorial de la douleur et de l'amour

Mai 91

Entre l'État de droit et l'État de fait

Mai 91

Du 5 octobre 1988 et du Comité contre la torture

Octobre 2001

La formation du Comité national contre la torture

Octobre 1998

Que reste-il d'Octobre 88, vingt ans après ?

Octobre 2008

Une sombre magouille d'apprentis sorciers incompetents

5 octobre 2008

Appel à la Direction Politique et Militaire de l'Algérie

Alger, 9 octobre 1988

Des sources diverses, parfois recoupées, parfois contradictoires, ont laissé entendre que le nombre de victimes des événements tragiques qui ont secoué l'Algérie et d'autres régions de notre pays dépasserait la cinquantaine. Ce nombre élevé de morts parmi, entre autres, les jeunes manifestants est dû essentiellement, d'après les différents témoignages, à l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre.

Or personne n'ignore que les motifs qui ont jeté ces milliers d'enfants et d'adolescents dans les rues d'Alger sont d'ordre social et politique. Les jeunes manifestants ont exprimé confusément et avec l'irrationalité violente du désespoir la peur qu'ils éprouvent devant un avenir bloqué, avec un enseignement de plus en plus sélectif et le chômage assuré au bout pour bon nombre d'entre eux. Ils ont également exprimé leur colère devant cette inflation qui devient de plus en plus folle et qui écrase littéralement leurs familles, alors que d'autres, dans les rouages étatiques, se construisent sans pudeur de fabuleuses résidences et ne parlent plus qu'en devises. Ces jeunes gens n'ont, probablement, pas été à l'abri de manipulations criminelles, comme en témoignent douloureusement certaines déprédations, mais soigner les effets sans toucher aux causes, se contenter de la répression brutale par les balles et les tanks sans tenter d'analyser ce profond sentiment de ressentiment et d'angoisse de la jeunesse et sans y porter remède, serait non seulement contraire à l'intérêt bien compris de tous, mais dangereux pour notre pays. Notre peuple, c'est d'abord la jeunesse et l'oublier, c'est se placer en dehors de ce peuple.

Nous demandons, nous supplions la Direction politique et militaire de notre pays :

— en premier lieu, de donner des directives de modération aux forces de l'ordre. Ces enfants sont nos enfants, et on ne tue pas des enfants sans se mettre dans la même position que ceux qui assassinent les enfants de l'Intifada ;

— en second lieu, de faire preuve de magnanimité, de clarté et de courage politique dans le traitement judiciaire de ceux qui ont été arrêtés dans le cadre de ces troubles ;

— en troisième lieu, d'engager un réel programme de sauvetage (et le mot n'est pas trop fort) de notre jeunesse, de s'engager à rétablir et à consolider le pouvoir d'achat de la masse des Algériens, de lutter contre la corruption qui gangrène notre appareil d'État et, finalement, de démocratiser la vie politique de l'Algérie par l'instauration, au minimum, d'une réelle liberté d'expression, seul moyen d'éviter que des revendications fondamentalement justes ne prennent une traduction aussi destructrice.

Note de l'éditeur : L'auteur de ces chroniques est le premier intellectuel algérien vivant en Algérie à condamner explicitement, par un texte public, la violence de la répression qui a suivi les émeutes d'octobre 1988, alors que le pays était encore sous la poigne du parti unique. Son appel a été rédigé et distribué à Alger le 9 octobre 1988, pendant l'état de siège imposé à l'Algérois à la suite des événements du 5 octobre 1988. Les premiers destinataires en ont été le président de la République algérienne, le colonel Chadli, le président de l'Assemblée populaire nationale (parlement), le responsable de l'appareil du parti FLN, les ministres de l'Intérieur et de la Justice et d'autres hauts responsables de l'État. D'autres exemplaires du même appel ont été distribués le même jour aux directeurs et aux journalistes de la presse nationale et des agences de presse internationales ayant leurs bureaux à Alger. D'ailleurs, comme le rappelle l'ancien correspondant de l'AFP à Alger, Abed Charef, dans son ouvrage *Dossier Octobre* (Éd. Laphomic, Alger, 1989), les journalistes algériens sont les premiers à diffuser largement ce texte pathétique, environ une heure après la mort d'un de leurs confrères, Sid-Ali Benméchiche, lors de la tragique fusillade de Bab El Oued.

En ce qui concerne le nombre des victimes, le black-out imposé sur l'information pendant l'état de siège avait réussi à cacher que le bilan était encore plus dramatique et atteignait plusieurs centaines de tués. Le chiffre de cinquante que cet appel donnait alors doit être vraisemblablement multiplié par un facteur supérieur à dix.

Lettre ouverte à M. le président de la République

Pourquoi je n'ai pas voté le 3 novembre 1988

Monsieur le président de la République,

Lors d'une enquête menée pour le compte de l'hebdomadaire Algérie Actualité, nous avons été mis en contact avec des témoignages nombreux, précis et concordants, portant sur des sévices et des tortures exercés par des éléments appartenant aux forces de l'ordre sur des personnes arrêtées pendant les troubles du mois d'octobre.

Ces témoignages sont à la limite de l'insoutenable, rappelant les pires heures de la bataille d'Alger. Tous les moyens d'alors ont été utilisés de nouveau : électricité, baignoire, sévices sexuels, passages à tabac, simulacre d'exécution. Il n'a pas fallu, hélas, beaucoup d'imagination à nos tortionnaires locaux pour atteindre l'efficacité de leurs anciens confrères français. Même les enfants, surtout les enfants, monsieur le président de la République, n'ont pas été à l'abri de ce déchaînement de cruauté, souvent gratuite, et sans autre but que son propre assouvissement.

Monsieur le président de la République, la santé d'un pays se mesure également au degré de contrainte effective que sa Constitution exerce sur toutes ses activités, en particulier dans le domaine extrêmement sensible du face-à-face entre le simple individu et l'appareil répressif de ce pays. Or, pendant les événements d'octobre, le texte fondamental de notre République a été traîné dans la boue. Aucune de ses dispositions en matière de présomption d'innocence, d'arrestation, de garde à vue, d'interdiction d'atteinte à l'intégrité physique et morale n'a été prise en considération par ceux-là mêmes qui en auraient dû être les gardiens les plus fervents.

Les médias nationaux l'écrivent à présent, l'usage de la torture est chose reconnue en Algérie. Les interlocuteurs qui ont accepté de nous recevoir au cours de notre enquête, eux aussi, ne le nient plus. Cependant, chacun essaie de mettre en cause, sans les nommer évidemment, d'autres « services » que les leurs.

Monsieur le président de la République, vous êtes le premier magistrat de ce pays, et, en tant que tel, vous disposez de tous les moyens d'investigation possibles. Trop d'abus ont été constatés pour que cela soit le fait uniquement de « bavures » d'exécutants zélés. Les responsables, à tous les niveaux, qui ont ordonné, couvert, ou fermé les yeux sur ces pratiques ignominieuses, doivent être débusqués, nommés et punis conformément à la loi.

Vivre en république impose un contrat minimal de confiance entre l'État et le citoyen. La torture est la rupture extrême de ce contrat. Savoir que l'on peut être torturé parce qu'on pense autrement, savoir que les responsables de cette torture vont peut-être continuer à vaquer à leurs affaires, soit à leurs anciens postes, soit à de nouveaux postes, voilà qui fait de chacun de nous un otage en sursis de la barbarie.

Otages, oui, nous l'avons été depuis 1962, car la torture n'est pas, malheureusement, une caractéristique des seuls événements d'octobre 1988. Cette méthode de mise au pas des « dissidents » a été pratiquée par tous les gouvernements précédents, que ce soit sous M. Ben Bella ou sous M. Boumediene, utilisant parfois les « disparitions » pures et simples de gêneurs. Je veux bien croire qu'un processus réel de démocratisation est en train de s'enclencher, et qu'il pourrait y avoir une rupture radicale avec les méthodes du passé. Mais, monsieur le président de la République, cette rupture avec l'arbitraire, pour être crédible et irréversible, exige que tous les coupables, qui ont estimé avoir droit de vie et de mort sur les citoyens, paient et paient le prix fort.

C'est pour cela, monsieur le président de la République, que je n'ai pu aller voter, la conscience tranquille, le 3 novembre. Ce n'est pas que je sois contre le projet de révision constitutionnelle : qui pourrait être contre un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée nationale, même si, pour l'instant, ceux-ci restent éminemment théoriques ? C'est simplement que je ne veux pas que mon geste de citoyen puisse être interprété par tel

ou tel tortionnaire, en costume ou en uniforme, comme un geste d'oubli ou de pardon résigné.

Veillez croire, monsieur le président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Remarque : ce texte a d'abord été lu à Alger le 2 novembre 1988, veille du référendum sur la Constitution, au cours d'une grande assemblée au Palais de la culture, convoquée à l'initiative d'intellectuels et d'un collectif du Centre national des études historiques. Les verbes, quand il le fallait, étaient bien évidemment au futur.

Algérie Actualité

Non à l'amnistie des tortionnaires !

Décembre 1989

Au début du mois d'octobre 1988, alors que plusieurs villes de notre pays étaient en proie à d'importants mouvements sociaux, un organisme étatique dénommé officiellement « Commandement militaire chargé du rétablissement de l'ordre public dans la Capitale » a été mis en place. Sous son autorité, de très nombreuses personnes ont été arrêtées. Beaucoup d'entre elles ont témoigné par la suite avoir été torturées dans les divers centres de détention, que ce soit par des agents de la Sûreté nationale, relevant du ministère de l'Intérieur, ou par des militaires dépendant de la Gendarmerie nationale, de l'Armée de terre ou de la Délégation générale à la prévention et à la sécurité.

Malgré les nombreux témoignages recueillis aussi bien par le Comité national contre la torture (et publiés récemment dans un livre bouleversant : le *Cahier noir d'Octobre*), que par les ligues algériennes des droits de l'homme, malgré les plaintes déposées par certaines victimes de sévices, aucun tortionnaire n'a été inculpé ni, a fortiori, jugé jusqu'à présent.

Cette situation est proprement insupportable, tant au regard du droit national et international qu'à l'aune des diverses promesses et engagements formels pris, à plusieurs occasions, par les plus hautes autorités de l'État algérien, à commencer par la première : le président de la République. Rappelons ces promesses.

Recevant le bureau de la Ligue algérienne des droits de l'homme, le président Chadli Bendjedid avait déclaré, selon une dépêche publiée dans tous les quotidiens nationaux le 19 octobre 1988, que « les atteintes aux droits de l'homme seront sanctionnées dans le strict respect des lois ».

Une prise de position plus claire et plus ferme, ne souffrant d'aucune ambiguïté quant à la reconnaissance officielle de la réalité de la torture pendant les « événements d'Octobre », sera faite, par la suite, devant le sixième congrès du parti FLN par le président de la République. Elle était catégorique, nette et sans fioritures :

« ...Il nous arrive d'entendre ceux qui parlent de certains dépassements et de tortures. Je suis contre ces actes et j'ai donné des instructions rigoureuses dans ce sens aux responsables concernés et au ministère de la Justice. Je n'admettrai jamais le recours à ces méthodes. J'ai pris les mesures qui s'imposaient. Certains ont voulu dénigrer les forces armées. Si l'on veut critiquer l'ANP, c'est à moi qu'il faut adresser les griefs puisque c'est moi qui ai donné l'ordre dans le but de préserver cet État et ce peuple. Je répète que je suis contre la torture et que les coupables seront punis. »

D'autres responsables politiques, tant civils que militaires, avaient pris des engagements devant la presse sur ce sujet.

Le ministre de la Justice déclarait, pour sa part, le 10 novembre 1988, en réponse à un journaliste d'un hebdomadaire qui lui posait la question suivante : « Les événements ont donné lieu à ce qu'on a appelé par euphémisme des "dépassements" portant atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes arrêtées, et ce en violation de l'article 48 de la Constitution. Qu'envisagez-vous au niveau de votre ministère à l'encontre de ces pratiques inadmissibles ? »

« Ceci n'est pas nouveau : tout citoyen qui porte plainte concernant un fait particulier est assuré que le ministère de la Justice prendra son cas en considération. Quiconque a subi des pressions ou autre chose de quelque nature qu'elle soit, peut saisir la Justice s'il dispose de preuves suffisantes. »

Continuant sur une question à propos de jeunes gens torturés par un propriétaire d'un établissement privé à Ain Taya, le ministre de la Justice avait affirmé que « tout citoyen qui porterait plainte contre des individus qui s'érigeraient en justiciers peut être assuré que la loi sera appliquée dans toute sa rigueur ».

Le général Abbas Ghéziel, commandant de la Gendarmerie nationale, assurait pour sa part le 13 décembre 1988 que le corps qu'il dirigeait avait de tout temps agi dans le respect de

la loi. Il tenait les propos suivants : « Le citoyen ne doit pas subir... Il doit dénoncer les abus, faute de quoi il est complice... Le corps de la gendarmerie est à la disposition du citoyen pour l'aider, le protéger et sauvegarder ses biens. Le citoyen doit de son côté aider en portant à la connaissance de nos services tous les cas d'atteinte à l'autorité de l'État, à l'économie nationale et à l'intégrité physique et morale des personnes. »

Malheureusement, aucune de ces promesses n'a connu de début de réalisation sur le plan juridique. Pire, certaines des victimes, à Oran par exemple, ont vu leurs plaintes purement et simplement rejetées. Le comble de l'ironie est atteint quand les parlementaires ont voté la ratification des textes internationaux contre la torture, sans jamais mettre en question celle qui a ravagé l'Algérie en octobre 88.

Nous nous interrogeons sérieusement, par conséquent, sur la volonté des autorités algériennes, Présidence, Gouvernement et Parlement, d'éradiquer cette ignominie qu'est la torture. Ne pas punir les tortionnaires, conserver dans les rangs de l'État ceux qui ont bastonné, violé, appliqué la gégène à des adolescents, c'est là une manière pour le moins paradoxale de mettre en accord les déclarations de principe sur la construction d'un État de droit et les faits qui sont là, brutaux et incontournables. Pire, cela peut être aussi interprété comme le désir de certaines forces obscures de garder en réserve des instruments particulièrement efficaces de répression « au cas où »...

Nous lançons alors un appel solennel à toutes les autorités du pays : êtes-vous contre les tortionnaires ?

Monsieur le président de la République, monsieur le chef du Gouvernement, monsieur le ministre de l'Intérieur, monsieur le ministre de la Justice, messieurs les députés, messieurs les chefs d'État-Major, messieurs les chefs de régions militaires, monsieur le responsable de la DGPS, monsieur le commandant de la Gendarmerie nationale, voulez-vous appliquer la Constitution de notre pays, son code pénal, les pactes internationaux votés par l'Assemblée nationale, voulez-vous extirper des rangs des services de sécurité militaires et policiers ces criminels qui ont souillé d'une tache indélébile l'honneur de notre drapeau ?

Si vous en avez la volonté politique, si votre opposition à la torture est réelle, nous vous demandons, messieurs les responsables politiques et militaires, de mettre sur pied ou de contribuer à la mise sur pied de ce que nous réclamons depuis longtemps : un organisme chargé d'enquêter sur toutes les présomptions de torture.

Pour que les travaux de cet organisme soient crédibles, il faudrait qu'il bénéficie d'une « indépendance absolue vis à vis des autorités dont relèvent la détention et les interrogatoires, comme à l'égard des pressions et de l'influence du gouvernement », ainsi que le recommandent les organisations internationales de lutte contre la torture, en particulier Amnesty International. Cette commission d'enquête pourrait inclure, également, des personnalités indépendantes proposées par les associations médicales, les barreaux, les ligues des droits de l'homme et le Comité national contre la torture. Cette commission d'enquête devrait pouvoir citer des témoins à comparaître, consulter tout document concernant l'incarcération de victimes de la torture. Elle devrait pouvoir agir également même en l'absence de plaintes, les victimes étant très souvent réticentes à porter leur affaire devant la justice, par crainte soit de représailles des services de sécurité, soit de la forte pression sociale, dans le cas de sévices sexuels en particulier.

Les travaux de cette commission doivent être publics, rapides pour avoir un effet de dissuasion et viser non seulement les agents d'exécution, mais tous ceux qui les auraient dirigés ou couverts sciemment. Les supérieurs hiérarchiques assumant les fonctions de commandement dans les centres de détention où ont eu lieu des actes de torture ou de sévices, les responsables civils de sous-préfecture ou de préfecture des lieux où se trouvent ces lieux de torture et qui auraient dans le meilleur des cas, « laissé faire », et, dans le pire des cas, « participé », doivent être considérés systématiquement comme responsables des actes de leurs subordonnés. Cette commission doit pouvoir vérifier les allégations des uns et des autres et, donc, disposer des moyens matériels et humains nécessaires pour mener à bien son travail.

Les travaux de cette commission ne devraient en aucun cas servir de prétexte à ce que l'État n'instruise pas, par le biais de son ministère de la Justice, les plaintes déjà déposées ou s'em-

pêche d'engager des poursuites pénales lorsqu'il y a présomption de torture contre un de ses agents. En particulier, l'Assemblée populaire nationale devrait créer, en son sein, une commission parlementaire sur la torture et interpellier le gouvernement sur cette question. Il est d'ailleurs étonnant que des « représentants du peuple » n'aient pas cru nécessaire, jusqu'à présent, de prendre position, au moins par une simple condamnation verbale, sur les atteintes à l'intégrité physique et morale qu'une partie de la nation algérienne a subies en octobre dernier.

Si les autorités de notre pays ne prenaient pas ces mesures objectives pour punir les tortionnaires ; si, pire, elles se laissaient aller à la solution facile et lâche de l'amnistie générale, mêlant dans un incroyable mouvement de malhonnêteté politique et les victimes de la torture et leur tortionnaires ; alors, non seulement nous douterions du sérieux de l'opposition de ces autorités à la pratique innommable de la Question, mais cela ramènerait à vraiment bien peu de choses toutes les déclarations ronflantes sur la construction de l'État de droit et le respect de la Constitution.

L'Avenir

L'intégrisme ou la tentation de la régression La responsabilité des intellectuels

Janvier 90

Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie et des risques que fait courir le mouvement intégriste à notre société devrait d'abord, pour être crédible, commencer par l'autocritique de ceux qui prétendent la faire, je veux parler des intellectuels en particulier.

Il est pour le moins surprenant que plus d'une année après la fracture d'octobre 88, alors que l'on aurait pu s'attendre à une floraison de publications, de pièces de théâtre, de livres et d'articles critiques, rien de vraiment notable n'est apparu. L'on peut même s'avancer jusqu'à affirmer que, sur ce plan-là, la situation est à peu près ce qu'elle était « avant ».

« Avant », nous disions tous à ceux qui nous faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle et artistique dans notre pays, nous disions donc : « Attendez que la censure saute et vous verrez ce que vous verrez ! » Maintenant, la censure, si elle conserve des positions très fortes dans beaucoup de domaines, en particulier à la télévision, a visiblement reculé sur d'autres plans. Mais oserai-je dire que cela n'a pas servi à grand-chose ? En réalité, on a abouti à une situation paradoxale : le recul indéniable du mur de la censure a créé entre les intellectuels et ce mur une sorte d'espace vide que les intellectuels tardent de manière dangereuse à investir. D'autres, en particulier les tenants du fascisme religieux, n'ont pas eu la même pusillanimité ou, disons-le crûment, le même manque de courage.

Cette relative absence du discours démocratique, indépendant des partis politiques, discours producteur de nouvelles normes de réflexion détachées des compromissions et de la

lâcheté, cette désertion en pratique par la majorité des travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées, avec tout ce que cela implique parfois en Algérie de risques physiques, fait porter à notre intelligentsia une part importante de responsabilité dans la détérioration du climat socio-politique de notre pays.

En effet si le souhait au moins déclaré des nouveaux partis de prendre en charge la résolution des problèmes de notre société est un gain pour la démocratie, il n'en reste pas moins que cela est loin d'être suffisant. D'abord à cause de leur crédibilité : la plupart de ces partis sont soit composés d'hommes issus indirectement des rouages de l'État du parti unique, ayant épuisé les privilèges de l'ère du monolithisme et se cherchant d'autres voies de perpétuation de ces privilèges, soit, dans le pire des cas, fondés directement à l'instigation des services de sécurité. En tout état de cause, beaucoup de dirigeants de ces partis seraient bien en peine d'exhiber une seule occasion où ils auraient fait preuve de courage politique dans la défense des droits démocratiques avant le massacre d'octobre 88. La jeunesse, qui constitue la base de l'électorat dans notre pays, n'est pas dupe devant cette nouvelle race d'opportunistes qui lui ont laissé tirer les marrons du feu lors de l'affrontement sanglant avec l'armée et qui prétendent maintenant ravir leurs suffrages lors des prochaines élections. Même les anciens partis, qui ont milité depuis longtemps dans la clandestinité, n'ont pas, à l'exception de quelques-uns, une meilleure image auprès de cette jeunesse déboussolée, sans perspectives d'avenir car, souvent, ils n'ont pas mis pendant leur clandestinité l'exigence démocratique au premier plan de leurs revendications et, plus souvent encore, se sont embourbés dans une espèce de « compagnonnage critique » avec le pouvoir en place.

Le rôle des intellectuels comme producteurs d'idées indépendantes de tout intérêt politicien à court terme est donc essentiel. Car, ne nous trompons pas, le succès de l'implantation du fondamentalisme religieux auprès de la jeunesse n'est pas un phénomène éphémère. C'est une véritable lame de fond qui secoue l'Algérie et qui n'est plus seulement le fait des éléments durs de l'intégrisme, mais qui affecte et infecte tout le corps social. Il n'est qu'à voir le dernier congrès du FLN, où la moitié des rapports départementaux exigeaient l'abolition de la mixité ; ou,

autre exemple tout aussi effarant, la revendication de la mise à la retraite anticipée des enseignantes par une partie des grévistes du corps professoral des écoles et des lycées, lors de la dernière rentrée scolaire...

Seul un travail de longue haleine, ingrat et sans concession, peut contribuer à renverser la balance. Il faut montrer à la jeunesse que l'avenir, la joie de vivre, le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art, la solidarité sont les seules valeurs qui fondent un idéal de société, que l'exclusion de l'autre, l'intolérance religieuse, politique ou intellectuelle, le refus de l'art, de la critique sont la négation des valeurs qui font qu'une civilisation participe à la grande aventure, tout à la fois effrayante et merveilleuse, de l'humanité.

Cette tâche dévolue par l'histoire à nos écrivains, à nos poètes, à nos cinéastes, à nos hommes de théâtre, à nos universitaires, à tous nos hommes et femmes de culture, cette tâche doit être assumée pleinement, sans plus tarder et dans la plus totale liberté, car seule la liberté crée la liberté.

Cette liberté sera certainement difficile à vivre pour beaucoup d'intellectuels ; elle suppose que chacun s'interroge, se cherche et fasse l'état des lieux de ses convictions, de ses certitudes, de ses doutes, de ses angoisses aussi, en se débarrassant autant que possible des pensées toutes prêtes, des dogmatismes et des bouées de sauvetage idéologiques.

À cet égard, je voudrais rappeler un exemple qui illustrera, me semble-t-il, le propos qui précède. Le 17 octobre 1988, quelques jours après les fameux événements, avait eu lieu, à l'Université de Bab Ezzouar, une grande assemblée générale des universitaires du centre du pays. Ce fut un moment terrible d'émotion car, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, des citoyens algériens avaient pu témoigner de la torture que leur avaient infligée les forces de l'ordre pendant leur arrestation. Dans un mouvement collectif d'indignation, les universitaires présents avaient alors décidé d'adopter deux textes, le premier étant une pétition nationale contre la torture et le second correspondant à peu près à une charte des libertés que les signataires voulaient voir appliquer à l'Algérie. Un bureau fut alors chargé de la rédaction de ces documents. Si le premier ne rencontra aucune opposition lors de son adoption, le second, consacré aux revendications démocratiques, fut combattu avec

acharnement sur un point précis : la revendication du multipartisme. L'on en vint au vote et, surprise pour quelques-uns d'entre nous, ce point fut enlevé. Les excuses invoquées par les tenants majoritaires de la suppression de cette revendication du texte des universitaires se réduisaient à l'explication incongrue qu'il ne fallait pas diviser les démocrates en votant quelque chose d'aussi radicalement nouveau. Le pouvoir n'allait pas tarder à ridiculiser cet argument en « accordant » en février 1989 le multipartisme, démontrant par là-même notre incapacité, en tant qu'intelligentsia, à être à l'avant-garde de la revendication démocratique.

Allons-nous répéter ce type d'erreurs, allons-nous persister dans nos atermoiements, allons-nous continuer à nous réfugier derrière les comportements sibyllins des partis ou à nous tourner toujours vers cet État dont nous prétendons combattre les tendances autoritaires, ou alors allons-nous accepter de livrer combat à visage découvert, pour défendre notre pays, notre jeunesse sur le seul terrain qui est ou devrait être celui des intellectuels : la production des idées libres ?

Parcours Maghrébins

Amnistie et morale

Avril 90

Notre pays vit actuellement une situation paradoxale : utilisant toutes les ressources de la propagande officielle, les autorités présentes de notre pays veulent nous faire croire que l'Algérie devient, est en passe de devenir ou est déjà devenue, pourquoi pas, un État de droit, État où tous les citoyens seraient soumis de la même façon aux rigueurs de la loi, une et indivisible. À preuve, clament-elles, la main sur le cœur, les nombreuses dispositions législatives qu'elles ont fait voter ces derniers temps.

D'un autre côté, ces mêmes autorités se refusent à subir la moindre conséquence de ces déclarations, quand ces dernières se révèlent dangereuses pour elles ou pour les forces qui les soutiennent. Cette attitude pourrait se résumer de la manière suivante : le pouvoir en place aimerait volontiers qu'on lui décerne le diplôme si flatteur du respect des lois, mais sans être disposé pour autant à subir l'examen de passage correspondant, surtout si cet examen concerne les événements d'octobre 88, avec leurs cortèges d'assassinats et d'arrestations arbitraires, et leur noyau ignoble : la torture pratiquée à grande échelle par les forces dites de « l'ordre ».

Il serait naïf de s'étonner outre-mesure de cette double ambition : on n'a jamais vu jusqu'à présent un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires. Scier la branche sur laquelle il est assis n'est pas le réflexe le plus évident pour un gouvernement, aussi vertueuses que soient ses déclarations d'intention. Surtout si personne ne le lui demande vraiment, à commencer par les partis d'opposition et cette fameuse société dite « civile » !

Car c'est en cela que réside le problème du jugement des tortionnaires d'Octobre. Personne ne nie qu'il y ait eu utilisa-

tion de la torture pendant les événements, et à une échelle jamais encore atteinte par le passé en Algérie ; personne ne nie que les moyens les plus lâches, les plus mutilants aient été employés afin de mater la révolte des jeunes Algériens. Personne ne le nie, à commencer par le président de la République lui-même, chef des forces armées, et encore moins les courants politiques qui ont dû à ces enfants torturés de pouvoir enfin s'exprimer librement. Personne ne peut dire « j'ignorais ». A fortiori après la publication du *Cahier noir d'Octobre* et des douloureux témoignages que le courage des victimes a permis de rassembler...

C'est là, en réalité, le paradoxe intenable, sur cette question, de la position de la société civile en général et des partis politiques en particulier. La condamnation de la torture n'a pas été à la hauteur de l'horreur que cette pratique aurait dû susciter. Il n'y a plus grand-monde pour réclamer publiquement que tous les tortionnaires soient punis, conformément à cette Constitution dont l'Algérie officielle est si fière. Quels sont ces partis, ces associations de tous bord, ces avocats, ces juges réputés indépendants, ces intellectuels, ces écrivains, ces artistes qui exigent encore (ou ont exigé...) avec l'insistance et la gravité nécessaires que la loi soit appliquée contre ceux qui ont martyrisé, violé, étouffé dans des baignoires ou traité à l'électricité un nombre incroyable de nos jeunes concitoyens, dans le but unique de « casser », de mutiler l'espoir d'une vie plus libre ?

Maintenant le pouvoir peut parler sans provoquer beaucoup de vagues d'une amnistie portant sur les délits commis pendant les événements d'Octobre. Personne n'est dupe, puisque, bien évidemment, celle-ci, dans le cas où elle entrerait en vigueur, toucherait les tortionnaires d'abord. Les suppliciés et leurs bourreaux seraient mis sur le même plan, tout le monde respirerait, lâchement soulagé qu'une page sanglante de l'Algérie ait été tournée, persuadé au fond, sans oser cependant le dire tout haut, que la liberté et la démocratie se paient parfois au prix de l'oubli. La société se délivrerait ainsi d'un devoir de solidarité envers ceux qui ont souffert, devoir bien encombrant parfois quand il faut l'assumer à ses risques et périls face et contre l'État. On donnera, parce que la rhétorique politicienne et la casuistique intellectuelle semblent si fortes chez nous, bien des justifications à ces attitudes tièdes devant cette possibilité d'am-

nistie, allant du silence de l'acceptation tacite à la justification embarrassée. D'aucuns soutiendront en effet que l'amnistie des jeunes gens accusés de rébellion et de déprédation des biens publics au cours des manifestations d'Octobre n'est possible juridiquement que si elle est accompagnée de celle des policiers et des militaires coupables de « dépassements », on vous chuchotera sans vergogne, d'un air entendu, que c'est un « deal » imposé par les « durs » de l'armée et qu'il est à prendre ou à laisser. D'autres, mieux au fait, à leurs propres yeux, des véritables « intérêts » de l'Algérie, invoqueront le danger de déstabilisation de l'ANP, gardienne de la Constitution, à l'heure où des forces puissantes, entendez les intégristes, ne songent à parvenir au pouvoir que pour mieux assassiner notre si jeune démocratie. Ce serait donc, selon eux, un signe de maturité et de responsabilité politique de leur part que de ne pas trop insister sur cette « question »...

Dans tout cela, on n'oublie qu'une seule chose : l'exigence morale. Ce mot « morale » fait sourire de nos jours : comment peut-on parler de morale lorsqu'on parle d'une chose aussi sérieuse que la politique ? À court terme peut-être, la morale peut sembler un moyen ridicule d'action sur la société, mais à long terme rien ne résiste, pas même l'acier des blindés, à l'action extraordinaire de cet impératif de plus en plus fort de la civilisation humaine, « cette idée nouvelle et magnifique que tout être humain a des droits inaliénables », pour reprendre la déclaration des Nations unies du 10 Décembre 1948.

Prenons garde, nous Algériens, d'oublier cette règle simple de toute éthique sociale, que celui qui commet un crime doit payer car alors, en paraphrasant Pascal, ne pouvant fortifier la justice, nous aurions justifié la force !

Algérie Actualité

Démocrates du nouveau type !

Août 90

En tant que secrétaire général du Comité national contre la torture (CNCT), j'ai pris connaissance avec la plus extrême surprise de la déclaration du colonel Kasdi Merbah, ex-patron de la Sécurité militaire et ex-Premier ministre algérien, à l'hebdomadaire *Algérie Actualité*, à propos du refus d'agrément que le gouvernement de son successeur, le colonel Hamrouche, oppose, en dépit de la loi, à notre association.

À la question du journaliste : « Approuvez-vous la décision du gouvernement de refuser, sous des prétextes divers, d'accorder l'agrément au Comité national contre la torture ? », M. Merbah répond : « Je ne dispose pas des éléments d'information qui me permettent de juger, car ce problème ne m'a pas été posé quand j'étais chef du gouvernement. Mais sur le plan des principes, cette association doit recevoir l'agrément. »

Alors là, je m'étonne : ou M. Merbah émet une contre-vérité (c'est-à-dire, moins élégamment : un mensonge), ou M. Merbah n'était pas au courant des activités de M. Belkaïd, son ministre de l'Intérieur, ce qui serait faire injure à l'ancien (et, semble-t-il, terriblement « efficace ») chef des services de sécurité de notre pays ! De plus, cette « ignorance » extraordinaire laisserait supposer que M. l'ex-chef du gouvernement ne lisait pas les journaux, tant nationaux qu'étrangers, où nous protestions, à plusieurs reprises, contre l'abus de pouvoir caractérisé de son gouvernement quant au refus d'agrément de notre Comité.

Le Comité contre la torture prend, malgré tout, acte de cette déclaration et met au défi M. Merbah de mettre en accord ses paroles et ses actes, en défendant auprès du Comité central de son parti le principe de la légalisation du CNCT.

Bienvenue, donc, à ces démocrates du nouveau type qui ne le sont qu'une fois qu'ils ne sont plus au pouvoir. Nous sommes sûrs que M. Hamrouche et M. Mohammedi, l'actuel ministre de l'Intérieur, eux également, quand ils ne seront plus ce qu'ils sont actuellement, éprouveront de la sympathie pour notre comité et les suppliciés d'octobre 1988 que nous essayons de défendre, et assureront alors avoir voulu légaliser le Comité contre la torture.

Rappelons, pour terminer, à l'opinion publique de notre pays qu'un comité tel que le nôtre est malheureusement encore d'actualité, tant il est vrai que les atteintes à l'intégrité physique des citoyens de ce pays ne se sont pas arrêtées, loin s'en faut. La dernière en date concerne un père de famille, chauffeur de son état. Nous avons reçu communication de la part de l'avocat de la victime d'un télégramme disant en substance que, durant la garde à vue dans les locaux du commissariat central d'Alger du 9 au 11 juin 1990, et dans le but de lui faire avouer une infraction dont il se déclare innocent, des policiers ont fait subir à M. Belkacem B. les pires sévices, dont le *supplice de Kabous*, du nom devenu célèbre d'un jeune arrêté et torturé pendant les événements d'Octobre. Ce supplice consiste à mettre le sexe de la victime dans un tiroir qu'on referme violemment.

Ce crime s'est déroulé à la veille des élections communales. C'est dire l'ampleur du travail qu'il reste à faire dans le domaine des droits de l'homme dans notre pays.

De la « légalisation » du Comité contre la torture

Interview, août 90

Record absolu pour le Comité national contre la torture (CNCT). Le ministère de l'Intérieur algérien a mis seize longs mois pour l'agréer, alors qu'il aurait dû le faire en quatre ! Seize mois de lutte, de communiqués rageurs, de dénonciations, de remises en question, de porte-à-porte infructueux, de silences gênés, de propos révoltés. Un record dont le CNCT se serait volontiers passé. Mais il n'est pas une association comme les autres. Sa raison d'être est de montrer une plaie ouverte que le pouvoir, les tortionnaires, les différents appareils voudraient, au nom d'une raison d'État qui cache mal les vraies raisons, oublier, effacer de la mémoire collective. De montrer l'horreur, d'identifier et de punir ceux qui en sont responsables, pour que plus jamais ces actes ne se reproduisent.

Dans cette mission, il faut le croire, l'administration a vu un danger. Les appareils répressifs, dont l'administration n'aura été qu'un simple prolongement, ont pesé de tout leur poids pour refuser l'agrément au CNCT. À charge pour le ministère de l'Intérieur de justifier ce refus. Cela donne forcément des arguments où se mêlent ridicule et mauvaise foi.

Le Comité national contre la torture dépose son dossier d'agrément le 13 avril 1989. Légalement, il doit recevoir une réponse dans les quatre mois suivants. C'est, première entorse à la loi, six mois après que les services du ministère de l'Intérieur informent le CNCT qu'il faut changer le mot « national » par « algérien » et qu'après cela, ils pourront considérer que l'agrément est acquis. Tout cela verbalement bien sûr, car le service concerné refuse obstinément d'assumer, par écrit, cette argumentation qu'il sait fantaisiste. Le *Cahier noir d'Octobre*, publié par

le CNCT un an après les événements du même nom, n'a pas été apprécié par tout le monde. Des parties y ont vu une raison supplémentaire de maintenir cette association hors de la légalité.

Quelques mois plus tard, au début de l'année 1990, les membres du CNCT apprennent, médusés, de la bouche même du fonctionnaire qui leur a dit exactement le contraire quelques mois plus tôt, que le ministre de l'Intérieur refuse de signer l'agrément à cause de la présence du mot « algérien » !

Les membres du comité sont révoltés par le mépris affiché à leur égard par l'administration. Leurs propos sont à la mesure de leur amertume. « Quelle étrange démocratie cela donne, écrit A. Benmalek, secrétaire général du CNCT, quand ce sont l'armée et la police qui se font les interprètes bien particuliers de la Constitution, quand la partie est en même temps juge, quand la victime est niée dans son existence et que la torture est assimilée par certains règlements d'indemnisation à un simple accident de travail ! »

Ils sont nombreux, au CNCT, à s'être dévoués à cette tâche depuis octobre 88. Son comité directeur rassemble deux générations de torturés : celle de la guerre de libération telle Zhor Zerrari, la présidente, et celle de l'indépendance tel Hocine Khaïti.

Anouar Benmalek, secrétaire général du CNCT, réserve un accueil mitigé à la reconnaissance quelque peu tardive de l'association.

Algérie Actualité : Votre association vient enfin d'être agréée. Vous êtes soulagé ?

Anouar Benmalek : Bien entendu, notre comité est soulagé. Mais il est aussi perplexe. Parce que rien, dans notre position, n'a changé depuis que nous avons déposé nos statuts. Nous ne comprenons pas comment le ministère de l'Intérieur a brusquement découvert que notre association était « agréable ». Cela ressemble un peu trop au fait du prince qui peut refuser d'agréer une association aussi longtemps qu'il le veut et ne s'y résoudre que lorsque les circonstances politiques semblent l'exiger.

A.A. : Qu'entendez-vous par là ?

A.B. : Nous avons eu un nombre incalculable de réunions avec le service concerné du ministère de l'Intérieur, qui nous a

opposé les arguments les plus étranges pour refuser de nous agréer. Ce même service s'est obstiné, bien entendu, à ne jamais nous fournir une réponse écrite qui nous aurait permis de poursuivre en justice le ministère de l'Intérieur. Nous prenons acte de la décision du gouvernement, mais nous souhaiterions que le ministère de l'Intérieur respecte plus souvent la loi et ne fasse pas de la loi ce qu'il veut bien en faire.

A.A. : Mais vous considérez que c'est quand même une victoire pour vous ?

A.B. : Oui, certainement. Mais nous sommes un peu amers d'avoir perdu autant d'énergie dans une procédure qui devait pourtant n'être qu'une formalité.

A.A. : À votre avis, pourquoi tout ce retard, ces obstacles procéduriers pour agréer votre association ?

A.B. : Je pense que beaucoup de fonctionnaires, de ministres, de responsables dans l'appareil d'État ne sont pas encore prêts à jouer totalement le jeu de la démocratie, à respecter la loi. Il me semble cependant que, dans le cas particulier de notre association, le non-dit était, en fait, que nous nous attaquions à des structures jusque-là taboues en Algérie : l'armée et la police. Les témoignages que nous avons recueillis après les événements d'Octobre mettaient très fortement en cause les services de l'Armée nationale populaire (ANP) et de la Direction générale de la sûreté nationale. Je pense que c'était la raison essentielle et que des forces ont dû s'opposer très fermement à notre agrément. C'est d'ailleurs ce qu'on nous a fait comprendre à mots à peine couverts au ministère de l'Intérieur. Peut-être que ces forces sont moins fortes à présent, ou que le tabou est en train de tomber... J'en doute cependant.

A.A. : Vous auriez pu porter l'affaire — refus d'agrément — devant la justice. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ?

A.B. : Pour plusieurs raisons... Je vais vous rappeler une conversation que nous avons eue avec le responsable des associations au ministère de l'Intérieur. Nous lui avons dit que, visiblement, la position du ministère de l'Intérieur était illégale et qu'aucun des termes de la loi sur les associations n'était respecté. Sa réponse a été la suivante : « Attaquez-nous en justice.

Mais vous devez savoir qu'il y a plus de 28 000 décisions de justice qui attendent d'être exécutées. » Nous étions en position de faiblesse car la justice aurait mis deux ou trois ans pour prendre une décision dont l'application allait être aléatoire. Nous avons donc préféré le terrain médiatique au judiciaire, car l'affaire est d'abord essentiellement politique et en tant que telle, elle ne se traite pas devant la justice mais devant l'opinion publique.

A.A. : Maintenant que vous êtes agréés, quels sont vos projets ?

A.B. : Le Comité national contre la torture est né après les atrocités d'Octobre. Nous avons donc pour première mission de faire en sorte que les tortionnaires des événements de 1988 soient jugés. C'est une condition essentielle pour la santé morale d'une nation. Malheureusement, jusqu'à présent, rien n'a été fait dans ce sens. Donc, un travail important reste à faire pour sensibiliser l'opinion. Mais les cas de torture ne se sont pas arrêtés en octobre. Ils continuent à se produire régulièrement. On l'ignore parce que les victimes ne sont pas des politiques mais des détenus de droit commun, et il n'y a pas de partis politique derrière eux pour alerter l'opinion publique et les défendre. Le dernier en date concerne un détenu arrêté la veille des élections communales. Durant sa garde à vue au commissariat d'Alger, il a été victime de sévices extrêmement graves pour lui extorquer des aveux. On lui a fait subir, en particulier, le *supplice de Kabous* qui consiste à refermer violemment un tiroir sur le sexe de la victime...

A.A. : De quoi l'accusait-on ?

A.B. : C'est une sombre histoire de vol de voiture. L'avocat a saisi tout le monde, la direction de la police, le procureur général, le juge d'instruction, les ligues des droits de l'homme, etc. Le travail de sensibilisation dans ce domaine reste à faire. J'ai été extrêmement surpris, très récemment, lors de la conférence nationale des démocrates au cours de laquelle j'ai parlé de ce cas, du peu d'intérêt que la presse y a porté. Personne n'a cherché à s'informer davantage de ce drame. Il semble que les gens ne conçoivent pas à quel point le crime de torture est abominable. Or, seule la presse, seule l'opinion publique peu-

vent protéger le citoyen de la torture. Notre objectif immédiat est de constituer une sorte de garde-fou, de dire à ceux qui sont tentés de torturer : « Nous sommes là. » Ce rôle peut paraître modeste, mais il est extrêmement important parce qu'il nécessite que le moindre cas de sévices soit porté à la connaissance de l'opinion. Cela demande une vigilance de tous les instants. Et des moyens que nous n'avons pas encore (local, moyens financiers, etc.). Mais nous allons symboliquement, à la rentrée, déposer une plainte contre X pour les torturés.

Algérie Actualité

Quand les hyènes relèvent la tête

Octobre 1990

Tôt ou tard, la question des crimes de la Sécurité militaire (S.M.) devra être à l'ordre du jour. Tôt ou tard, notre nation devra l'aborder avec lucidité, courage et sans faux-fuyants. La rupture totale avec l'ancien régime ne se fera que si cette nation regarde droit dans les yeux cette épouvantable chose qu'est la S.M. (et ses avatars, la DGPS par exemple...) avec son cortège de pourriture, de larmes, d'assassinats et de torture. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ce déballage si nous voulons mûrir, passer du stade de peuple esclave à celui de peuple responsable de sa destinée.

Un peuple peut pardonner, mais un peuple ne saurait admettre, une fois sa liberté retrouvée, que les criminels qui ont agi pour l'asservir puissent non seulement relever la tête, mais se parer du vernis de la vertu, et ainsi cracher sur lui.

Ce renversement de la morale est illustré à merveille par cet individu, capitaine de son état, en fait tortionnaire, capable des pires vilenies face à ses victimes enchaînées. Je parle de M. Benhamza Abdellah, numéro deux de la S.M. au moment de ses activités. Ce criminel, protégé par la loi d'amnistie, peut maintenant baver dans les journaux sur ceux qu'il a fouettés, tabassés, passés à l'électricité quand il était à la tête du quartier général de la S.M. à Poirson, sur l'artère reliant le Boulevard Bougara au chemin Beaurepaire, à Alger.

À l'époque, c'est vrai, il était tout-puissant. Muni de son nerf de bœuf, il se pavait devant ses suppliciés, mettant souvent la main à la « pâte ». Une de ses plus célèbres victimes, le poète Bachir Hadj Ali, le décrit ainsi : « Le Rouquin est à la tête de cette usine... peu intelligent, borné, sectaire... C'est un tortion-

naire “socialiste”... Si, par malheur, l’Algérie devait un jour posséder son camp de Buchenwald ou rouvrir celui de Djenien Bou-Rezg, le Rouquin serait à son aise dans un rôle de directeur. »

Henri Alleg, l’auteur de *La Question*, précise ce portrait : « Ainsi Benhamza dit dans la salle de torture à Mohammed Rebah que si, pendant la guerre de libération nationale, les parachutistes n’étaient pas parvenus à le faire parler, il se faisait fort d’y arriver en utilisant tous les moyens et, montrant la baignoire et le fil d’électricité, il lui demande : “Tu connais ça ?” »

Malheureusement pour M. Benhamza, (et heureusement pour la mémoire de notre peuple), d’autres témoignages viennent corroborer les précédentes déclarations. Un certain nombre d’entre eux ont été réunis dans un petit livre publié en 1966 par les éditions de Minuit. Ce recueil est un peu l’équivalent du *Cahier Noir d’Octobre*, mais pour la période suivant immédiatement le coup d’État de 1965 perpétré par le colonel Boumediene. Ces témoignages mettent en cause nommément la Sécurité militaire en tant qu’institution de l’État algérien et citent à plusieurs reprises le nommé Benhamza. Reprenons quelques-uns de ces témoignages pour enlever au capitaine Benhamza l’envie de pérorer sur la différence qu’il y a entre une « raclée de chiens » (*herouet el klab*, selon ses termes) et la torture.

M. Bouzid Bouallak, journaliste : « On m’administra en premier le traitement de l’eau. Cela consiste à y plonger la tête du patient jusqu’à étouffement. Plus de dix fois, je frisiai ainsi l’asphyxie. À ce moment-là est arrivé un homme de grande taille, cheveux et moustache roux. C’était le chef, dont j’appriis plus tard le nom : Benhamza. C’est lui-même qui m’administra le deuxième traitement de l’eau.

Un tricot de peau me fut placé, en guise de bâillon, sur le visage. Benhamza l’aspergeait sans cesse, de sorte que, non seulement j’avalais une grande quantité d’eau, mais qu’aussi je faillis à plusieurs reprises, et dans un intervalle de quelques secondes, m’étouffer. Benhamza lui-même, puis un autre officier, grand, portant des lunettes teintées, le ventre bedonnant, arguant être un spécialiste, passèrent à l’électricité... Une

immense douleur me traverse le corps, je fus pris de soubresauts violents.

De nouvelles touches et je vomis violemment et abondamment... On me mit alors dans la bouche le tuyau avec lequel on avait rempli la baignoire. Je sentais mon estomac gonfler au point d'éclater... »

Benameur Ichou, ajusteur : « J'ai été roué de coups sur tout le corps par plusieurs officiers de la Sécurité militaire et, en particulier, par un nommé Benhamza, chef du service opérationnel de la S.M... Le nommé Benhamza m'a donné un coup de pied qui m'envoya rouler à terre. J'étais complètement trempé. Il a mis un pied sur ma poitrine et a appuyé de tout son poids. Cela a provoqué une douleur qui a duré près de quinze jours... Ensuite, le responsable de la S.M. est remonté et m'a laissé entre les mains de ses brutes qui continuaient à m'envoyer des décharges électriques, simplement par plaisir... »

Mohammed Rebah, journaliste : « J'ai été conduit directement à la salle de torture du P.C. de la S.M., où le chef de la division opérationnelle de la S.M. m'a fait subir le supplice de la baignoire et de l'électricité. »

Brahim Tiraoui, chaudronnier : « À minuit, j'ai été emmené avec ma femme dans une 403 noire vers une direction inconnue. En arrivant à destination, nous avons reçu des coups de pied, de poing, des gifles. Plusieurs civils se trouvaient dans la pièce, et parmi eux le directeur Benhamza... C'est là qu'ils ont commencé à me mettre de l'électricité, ainsi qu'à ma femme ; elle a été maltraitée d'une façon inhumaine... »

Arrêtons ici cette litanie de l'horreur et saluons le courage de ces citoyens algériens qui n'ont pas hésité à risquer d'autres tortures voire l'assassinat, afin de livrer ces témoignages pour qu'un jour justice soit rendue aux victimes de « l'arbitraire ». Monsieur Benhamza et ses collègues peuvent mentir autant qu'ils le désirent, ils peuvent même fonder des partis politiques si ça leur chante, ils n'éviteront pas que le crime le plus abominable qui soit, celui de torture, n'éclabousse à jamais ce qui leur sert de nom.

Algérie Actualité

La peine de mort

Avril 91

Et les tortionnaires ?

Le procès de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) a eu, paradoxalement, au moins un côté positif : celui d'amener sur la place publique le dossier longtemps tabou de la peine de mort dans ce pays. Pour se rendre compte à quel point ce dossier était tabou, il faut se rappeler que nous, peuple algérien au nom duquel, pourtant, les sentences de mort sont exécutées, nous ignorons jusqu'à présent le nombre de condamnations à mort prononcées par les tribunaux algériens, celles réellement exécutées ou celles commuées en détention perpétuelle par les présidents de la République depuis l'indépendance. Seul un concours de circonstances a permis récemment de savoir qu'à la seule prison de Chlef, il y a au moins vingt-cinq condamnés à mort qui attendent dans la terreur de partir vers le polygone d'exécution de Kharouba, dans la banlieue d'Alger. Cette chape de plomb sur tout ce qui se rapporte à la peine de mort en Algérie montre, a contrario, combien la justice de notre pays et les régimes qui ont eu en charge cette justice, pourtant officielle, sentent instinctivement la salissure infligée par la mise à mort d'un individu, même justifiée par des textes de loi et aussi criminel et repoussant que puisse être le condamné. La justice algérienne, semble-t-il, a honte de la peine de mort puisqu'elle lui refuse toute « publicité », même si cela doit rogner sur le droit constitutionnel que nous avons, nous autres citoyens, de savoir si le président de la République a ou non gracié un condamné à la peine capitale. À mon sens, elle a raison d'avoir honte.

Avant de parler des arguments qui plaident en faveur de l'abolition de la peine de mort, je voudrais dire quelques mots sur les

peines prononcées à l'encontre des accusés de la BEA Les juges les ont considérés comme coupables d'importantes malversations financières. Se basant sur des textes d'exception, datant d'une époque révolue, au moins sur le plan constitutionnel, ils ont prononcé la sanction ultime. Sans vouloir porter un jugement sur la conviction intime des magistrats du procès de la BEA, je voudrais ici faire quelques remarques comparatives.

D'une part, le détournement d'argent (en dinars...) a été mis sur le plan des crimes les plus horribles comme l'assassinat, le viol et le meurtre d'enfants puisque passible de la plus grave des peines. Devons-nous nous attendre à semblable sévérité quand il s'agira d'étudier l'affaire des vingt-six milliards de dollars, qui est le total, estimé par un précédent Premier ministre algérien, des détournements effectués par des agents de l'État depuis l'indépendance de l'Algérie ? Si tel était le cas (ce qui serait bien étonnant vu la « lenteur » actuelle de la justice dans cette affaire), bien des têtes « politiques » devraient se sentir pas très bien accrochées à leurs troncs respectifs !

D'autre part, cette même justice, face à des crimes réellement horribles, eux, n'a pas fait preuve de la même volonté à vouloir appliquer la loi. Face aux tortionnaires d'Octobre, face aux assassins et aux violeurs d'enfants de cet automne noir, la justice, chez nous, a fait la sourde oreille devant les plaintes des victimes jusqu'à ce qu'une loi inique et votée à la sauvette par un parlement aussi peu représentatif que possible vienne donner une façade légaliste à la lâcheté de nos juges... encore que, à bien étudier la loi d'amnistie, il soit toujours possible à un magistrat courageux de découvrir que cette loi n'amnistie pas explicitement la torture et les viols !

Pourquoi être contre ?

Il me semble qu'une des raisons essentielles d'être contre la peine de mort est la possibilité d'une erreur judiciaire. Il est en effet paradoxal que la justice se reconnaisse le droit de se tromper puisque le code de procédure pénal prévoit la possibilité de casser un jugement et de multiples voies de recours, instituant par là même l'existence d'une probabilité structurelle d'erreur judiciaire dans n'importe quelle affaire jugée devant les tribunaux, mais

qu'elle se dénie ce droit de se tromper dans les affaires où la sentence la plus grave est prononcée.

Cela est absolument insupportable de penser qu'un homme ait pu être exécuté alors qu'il était innocent ou qu'il méritait une peine moins importante. Qu'on ne pense pas que le juge serait moins faillible dans les cas de peine de mort que dans les autres cas. Rappelons-nous l'affaire de l'assassinat du peintre Racim et de son épouse ! Les accusés, après de longues années d'emprisonnement, furent pourtant déclarés innocents car il s'avéra que les « preuves » retenues contre eux étaient sans fondement. Pourtant le représentant du ministère public avait requis trois peines de mort. Et s'il avait été suivi ? Et si les juges n'avaient pas résisté à la pression de l'opinion publique et du pouvoir politique (par le biais de la presse aux ordres notamment) ? Et si les avocats n'avaient pas été brillants ?...

Tous ces « si » montrent combien une peine irréversible est inconcevable dans un État de droit.

Prenons un autre exemple : un des dirigeants historiques de la résistance algérienne, M. Aït Ahmed, avait été condamné à mort dans les années soixante par le pouvoir FLN de l'époque, ce dernier l'accusant d'avoir fomenté une rébellion. Supposons un seul instant que le premier président de l'Algérie indépendante, M. Ben Bella, ne l'eût pas gracié. L'imbécillité barbare de l'irréversibilité de la peine de mort est encore plus voyante ici : M. Aït Ahmed est devenu un acteur important de la démocratisation actuelle de notre pays et pourrait s'allier — qui sait ? — à ce même M. Ben Bella.

Une autre raison d'être contre la peine de mort est une raison d'efficacité. Les anti-abolitionnistes prétendent conserver la peine de mort comme un mal nécessaire, un outil répugnant mais malgré tout efficace pour protéger la société contre les agissements des criminels et des sadiques. Cet argument est pourtant largement battu en brèche par de nombreuses études scientifiques. Une des plus complètes, effectuée en 1988 pour le compte des Nations unies concluait : « Notre recherche n'a pas permis de prouver scientifiquement que les exécutions avaient un effet dissuasif plus grand que la réclusion à perpétuité. Il est peu probable que de telles preuves soient mises en évidence dans un proche avenir. D'une façon générale, les faits ne corroborent pas l'hypothèse de l'effet dissuasif. »

Comme le souligne Amnesty International, « la peur de la mort en soi ne semble pas empêcher certains individus de commettre des crimes... Il faut admettre que les agresseurs ne pensent nullement aux conséquences de leurs actes de violence et moins encore aux sanctions éventuelles ».

La raison finale, essentielle, « métaphysique », pour laquelle une société civilisée doit être contre la peine de mort, est le refus de la vengeance comme base de la justice. Si l'on admet qu'on ne doit pas violer un violeur, torturer un tortionnaire, incendier un incendiaire, alors on ne doit pas assassiner un assassin. La loi du talion est la loi de la jungle. Si l'homme a un but sur cette terre, c'est justement de s'éloigner de cette jungle originelle. Le droit à la vie est un droit inaliénable, même pour le pire d'entre nous.

Algérie Actualité

Le mémorial de la douleur et de l'amour

Mai 91

Comme l'actualité a, parfois, de ces retournements étranges et comme le souffle vous manque quand vous êtes pris par une de ses terribles ponctuations ! Dans cette même chronique, je parlais, la semaine dernière, de ma colère devant l'indécence des bourreaux face à leurs victimes. Maintenant, écrivais-je en substance, les tortionnaires peuvent relever la tête et cracher, à plusieurs années de distance, sur ceux qu'ils avaient suppliciés. Prenant appui sur le désarroi de notre peuple et la lâcheté quasi généralisée de ses « élites », ces hommes à l'âme couleur vert-de-gris vont maintenant jusqu'à relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire en s'exclamant, la main sur le cœur : « Oh, ce n'était rien par rapport à ce qui s'était fait au Chili ou dans d'autres pays du même type. Et puis, nous ne faisons que notre devoir... »

Dans la nuit du jeudi 9 mai, une des victimes de ce « devoir » très spécial s'abattait, définitivement brisée, près d'un quart de siècle après avoir été « prise en charge » par la Sécurité militaire, près de dix ans après que son esprit se fut muré dans l'absolue solitude de ceux qui ont abominablement souffert.

Je ne connaissais pas M. Bachir Hadj Ali autrement que par ses livres. De ces ouvrages se dégage, nu sur un archipel, celui de la douleur, ce livre innommable, *L'Arbitraire*, publié aux éditions de Minuit en 1966. Jamais livre algérien ne m'avait autant marqué jusqu'à l'apparition du *Cahier noir d'Octobre*, son équivalent de sang et de chair fracassée à deux décennies de distance.

L'Arbitraire, le *Cahier noir d'Octobre*, deux monuments de la souffrance de notre peuple après l'indépendance, liés l'un à l'autre par la même cruauté des tortionnaires et la même soif

de liberté des torturés, liés l'un à l'autre également par la même volonté de lutter contre l'amnésie, contre cette « quiétude » proche de la mort que voudraient introduire dans notre Histoire récente, chacun pour des raisons différentes, des politiciens et des intellectuels de tout bord.

Ouvrez ces deux livres : une clameur s'en dégagera, hurlements des bouches « électrisées », gargouillements des poitrines qui étouffent dans l'eau putride des baignoires, cri de ceux qu'on flagelle... Non, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Non, vous n'aurez pas la possibilité, une fois que vous aurez lu ces pages poisseuses de sang et de vilénie, d'oublier. Vous pourrez faire semblant (comme la plupart de nos intellectuels) parce que c'est plus simple ainsi, parce que, sinon, vous seriez effrayé de votre responsabilité de témoin : comment être à la hauteur de cette épouvante ? De plus, d'autres (et vous peut-être...), se chargeront de vous fournir les raisons de vous taire, de refermer ces livres avec le soulagement de ne plus « entendre », de ne plus « savoir », de ne plus « désigner » les responsables « très visibles » des tortures. Ils vous diront qu'il y a les élections, qu'il y a l'essentiel et le secondaire, que le fascisme est à nos portes, qu'il faut resserrer les rangs, quitte à avoir parmi nous des éléments douteux, qu'on verra ensuite... Bref, toute l'argumentation habituelle de la lâcheté dialecticienne !

Ce travail de banalisation a déjà commencé avec M. Hadj Ali, que certains souhaiteraient réduire uniquement à ses dimensions de poète, de musicologue ou de membre d'un parti d'opposition. Certes, M. Hadj Ali était un grand poète, un spécialiste averti des choses de la musique et un membre influent du parti communiste, mais le destin a voulu que tout cela devint secondaire quand il a mis face-à-face le poète, le politicien et la torture, c'est-à-dire « la civilisation » et la barbarie. De ce combat, M. Hadj Ali, l'être humain, est sorti vainqueur, même si la barbarie a eu finalement raison de son corps. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que *L'Arbitraire*, s'il commence par le récit des journées d'horreur, se termine par des poèmes écrits en prison. Ce mémorial de la douleur que constitue le témoignage de M. Hadj Ali est aussi un mémorial à l'amitié et, surtout, à l'amour. Devant les crocs des tigres, M. Hadj Ali réaffirme la prééminence de l'amour qu'il porte à ses proches et, surtout, à sa femme :

« Hier
Je t'aimais et la flamme consumait le bois
Je t'aimais et le sel enrichissait le sang
Je t'aimais et la terre absorbait la pluie
Je t'aimais et le palmier s'élançait vers le ciel
Aujourd'hui
Mon cœur sonne et les pluies pleurent ton nom
Et l'écho retentit en sanglots tlemcéniens
Je t'aime et l'isolement appelle au secours
Je t'aime plus que le détenu l'oiseau et les fleurs
Je t'aime plus que la solitude, le rire de l'enfant
Je t'aime et les poumons supplient l'air
Je t'aime plus que les yeux bandés la lumière
Je t'aime plus que les lèvres barrage à la question
Je t'aime plus que neuf et dix ne s'aiment en décembre
Je t'aime et ma résistance est décuplée
Je t'aime plus vitale que ma vie
Mais je ne livrerai pas mes frères
Pour t'éviter le supplice. »

Les tortionnaires de M. Hadj Ali et d'autres Algériens, de l'Indépendance jusqu'à nos jours, peuvent se pavaner et penser qu'ils ont finalement réussi à vaincre parce qu'ils se sont drapés dans une nouvelle « honorabilité », il n'en demeure pas moins que, tôt ou tard, ce sont ceux qui n'ont que leurs mains pour se défendre et leur idée de la dignité humaine pour résister qui emporteront, en définitive, la bataille.

De cela, il faut être persuadé car, comme le disait l'auteur de *L'Arbitraire* :

« Mère, père, si je vous dis que les bourreaux bouche bée
Demeurent impuissants
Croyez-moi toujours. »

Oui, Monsieur Hadj Ali, nous vous aimons parce que nous vous croyons.

Algérie Actualité

Entre l'État de droit et l'État de fait

Mai 91

Qui se souvient de l'affaire des sévices à l'encontre des prisonniers de la prison de Blida ? À l'époque, elle avait fait grand bruit, grâce, en particulier, à l'opiniâtreté des militants du Comité algérien contre la torture. Le scandale avait été tellement grand que le ministère de la Justice s'était vu alors obligé d'accepter, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, qu'une commission d'enquête, formée du Comité contre la torture, de membres d'autres organisations de défense des droits de l'homme et de deux magistrats, auditionne des détenus à l'intérieur d'une maison d'arrêt. Le résultat avait été probant puisqu'un rapport, signé en particulier par un procureur (!) et un autre magistrat, reconnaissait que la torture avait été bel et bien pratiquée sur plusieurs détenus et que la plupart d'entre eux portaient encore des séquelles ou des cicatrices au moment de leur audition.

Les conclusions de l'enquête s'étant révélées dénuées d'ambiguïté quant à la réalité des violations de l'intégrité physique des détenus par les gardiens de la prison de Blida, le ministère de la Justice s'était engagé à ce qu'une procédure judiciaire, suivie d'inculpations, soit ouverte.

Plusieurs mois après cette malheureuse affaire, il ne nous semble pas que la justice ait réellement suivi son cours jusqu'au terme logique de la procédure. À part des sanctions administratives, il apparaît qu'aucun gardien coupable du crime de torture n'a été puni à la hauteur de la gravité de son geste.

Pire : quelques temps après, lors des événements dits « émeutes de Ténès », d'autres fonctionnaires de l'État, des policiers ceux-là, étaient accusés par les parents des adolescents

arrêtés de sévices très graves. Pendant leur « séjour » au commissariat de Ténès, « les enfants arrêtés ont subi des sévices corporels et moraux : les policiers leur ont pissé dessus, jeté de la cendre de cigarette sur les lèvres, frappé sur le bas-ventre, et ont insulté grossièrement des jeunes dont l'âge, pour certains, ne dépassait pas les quinze années, le plus âgé étant un sexagénaire arrêté et maltraité sur les lieux de son travail » (la Caisse d'épargne de Ténès, selon la déclaration d'un parent à un quotidien).

La justice a, depuis lors, statué sur les faits reprochés aux jeunes de Ténès pendant ces fameuses émeutes, mais elle a refusé d'ouvrir une enquête sur les déclarations des accusés, pourtant concordantes et suffisamment nombreuses pour qu'on ne pût pas les écarter d'un simple revers de la main.

Cette disproportion entre les engagements solennels des autorités judiciaires à faire respecter les droits de l'homme et la réalité sur le terrain est tout aussi visible dans plusieurs autres affaires, celles-là encore plus tragiques.

Citons le « pendu » du commissariat de Nedroma : un citoyen, placé en garde-à-vue à la suite d'un mandat d'arrêt, est retrouvé mort, pendu, dans des conditions suspectes. La thèse du suicide dans les locaux du commissariat, quelques heures seulement après l'arrestation, est réfutée avec force par la famille... Plus proche de nous dans le temps, un adolescent meurt de manière tout aussi étrange, mais cette fois-ci dans une maison d'arrêt, celle de Ghazaouet, à Sidi Bel-Abbès. Selon la Ligue algérienne des droits de l'homme, « cette mort est survenue à la suite d'une arrestation arbitraire opérée dans la journée du 9 mars 91 par un gendarme de Marsat Ben Mhidi, venu chercher l'adolescent à son domicile pour le présenter au procureur de la République, puis devant le juge d'instruction. Malgré l'intervention du père de la victime pour signaler, preuves à l'appui, que son fils, le jeune Chamekh Abdelwahid, était mineur et asthmatique (présentation d'un extrait de naissance et d'un dossier médical), celui-ci fut incarcéré, maltraité, et rendit l'âme dans la nuit ».

À chaque fois — on s'en aperçoit malheureusement avec tristesse —, la réaction du ministère de la Justice n'a pas été à la hauteur des déclarations d'intention de son premier respon-

sable. L'indépendance présumée de nos juges, du coup, reprend sa véritable dimension, c'est-à-dire pas grand-chose...

Quant aux exactions du ministère de l'Intérieur, il serait judiciaire que M. Mohammedi rappelle à ses subordonnés qu'il y a suffisamment de grand banditisme et de début de terrorisme qui courent les rues de nos villes pour occuper de manière tout à fait honorable le temps de tous les policiers d'Algérie, sans pour autant avoir à se « défouler » sur de pauvres petits délinquants qui n'ont ni de grands partis politiques derrière eux, ni de « force de frappe » financière pour pouvoir se payer des avocats connus et se mettre ainsi à l'abri d'éventuels traitements « spéciaux » !

Algérie Actualité

Du 5 octobre 1988 et du Comité contre la torture

Interview, octobre 2001

Le Matin : Comment s'est créé le Comité algérien contre la torture ?

Anouar Benmalek : Je me rappelle avec émotion de cette journée extraordinaire du 17 octobre 1988 à l'université de Bab Ezzouar. À l'initiative d'un groupe d'enseignants de l'USTHB révoltés par les rumeurs de plus en plus précises d'exactions et d'assassinats par les forces de sécurité, une assemblée générale des universitaires de l'Algérois avait été organisée. Au cours de cette réunion publique, des victimes des exactions de l'armée et de la police étaient venues témoigner à visage découvert et avaient révélé l'ampleur de la répression dont avaient été victimes des milliers de jeunes gens, de syndicalistes ou de militants de partis politiques de l'opposition jusqu'alors clandestine. La plupart des personnes arrêtées au cours des émeutes d'octobre 88 avaient été affreusement torturées dans des commissariats ou des camps militaires spécialement affectés à cet effet dans la périphérie de la capitale, à Sidi Fredj par exemple. Des médecins avaient appris à l'assistance médusée que le nombre de morts de ces quelques jours d'émeute, évalué par recoupement dans les différents services des urgences des hôpitaux de la capitale, s'élevait à près de 500, la plupart par balles. L'indignation avait été telle que la création d'un comité de lutte contre la torture avait été immédiatement décidée. Ce comité commencera son travail par le lancement d'une pétition nationale de dénonciation qui recueillera plusieurs dizaines de milliers de signature. Ce qui était remarquable si l'on se souvient que l'Algérie était encore sous le régime du parti unique et que tous les moyens d'information étaient encore aux mains du pouvoir algérien.

L.M. : Pouvez-vous décrire l'ambiance qui régnait parmi ses membres fondateurs : tension, peur, fièvre... ?

A.B. : La peur, certes, était omniprésente, mais c'était surtout l'impression exaltante de participer à un événement historique de l'histoire de notre pays qui prévalait. Et puis les jeunes qui avaient accepté de témoigner nous avaient donné une belle leçon de courage !

L.M. : Comment avaient réagi les autorités de l'époque à la création de ce comité ?

A.B. : On ne change pas, bien sûr, les habitudes profondes du pouvoir algérien. Les tentatives d'intimidation, les menaces directes ou indirectes, les interpellations de militants du CACT n'ont pas manqué, mais le traumatisme a été si grand devant l'horreur et l'échelle des abus et des crimes des services de sécurité que nous avons pu, tant bien que mal, mener notre travail de sensibilisation.

L.M. : Pouvez-vous résumer le travail de votre comité ?

A.B. : Il a été multiforme. Nous avons mené une action intense de dénonciation de la pratique de la torture, pratique instituée en système depuis l'indépendance de l'Algérie, reprenant parfois les mêmes méthodes et les mêmes lieux que ceux de l'armée d'occupation pendant la guerre de libération. Mais, surtout, nous avons publié le *Cahier noir d'Octobre*, un recueil de témoignages poignants de rescapés. Le *Cahier noir d'Octobre* est un monument de la souffrance de ceux qui ont été pris dans la tourmente des événements d'Octobre 1988, jeunes et moins jeunes citoyens de notre peuple soumis les uns comme les autres à la même cruauté des tortionnaires. Ces témoignages révèlent la même soif de liberté des torturés et la même volonté de lutter contre l'amnésie, contre cette « quiétude » proche de la mort que voudraient introduire dans notre Histoire récente, chacun pour des raisons différentes, des politiciens et des intellectuels de tout bord.

Ouvrez ce livre : une clameur s'en dégagera, hurlements des bouches « électrisées », gargouillements des poitrines qui étouffent dans l'eau putride des baignoires, cri de ceux qu'on flagelle... Non, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Non, vous n'aurez pas la possibilité, une fois que vous aurez lu ces pages

poisseuses de sang et de vilénie, d'oublier. Vous pourrez faire semblant (comme la plupart de nos intellectuels) parce que c'est plus simple ainsi, parce que, sinon, vous seriez effrayé devant votre responsabilité de témoin : comment être à la hauteur de cette épouvante ? D'autres, de plus (et vous-même peut-être...), se chargeront de vous fournir les raisons de vous taire, de refermer ce livre avec le soulagement de ne plus « entendre », de ne plus « savoir », de ne plus « désigner » les responsables « très visibles » des tortures. Ils vous diront qu'il y a eu le terrorisme islamiste et son cortège d'horreurs, qu'il y a l'essentiel et le secondaire, que le fascisme est à nos portes, qu'il faut resserrer les rangs, quitte à avoir parmi nous des éléments douteux, que tout ça, c'est de l'histoire ancienne. Bref, toute l'argumentation habituelle de la lâcheté dialecticienne ! Le pouvoir — et les généraux d'alors — a pu ensuite faire voter par une Assemblée nationale indigne une loi d'amnistie qui absout tous les tortionnaires de leurs crimes de 1988, le peuple n'oubliera jamais les forfaits de ceux qui se pavanent parce qu'ils ont réussi à se draper dans une nouvelle « honorabilité ». En cela, la contribution du CACT et du *Cahier noir d'Octobre* est — et je pèse mes mots — historique !

L.M. : Qu'est devenu le Comité algérien contre la torture ?

A.B. : Notre comité a payé un tribut terrible à la tragédie que traverse l'Algérie. Plusieurs membres de notre comité ont été assassinés, dont notre vice-président, l'admirable pédiatre Belkhenchir. D'autres ont été contraints à l'exil, intérieur ou extérieur. Le comité est évidemment à l'image de notre pays : meurtri au plus profond de sa chair.

L.M. : Comment voyez-vous l'avenir de la lutte pour les droits de l'homme en Algérie ?

A.B. : Tout est à refaire, tellement l'horreur a dépassé l'imagination. Les actes des groupes armés sont tellement barbares, tellement inhumains, que même les crimes d'octobre 1988 paraissent maintenant, aux yeux d'une bonne partie de l'opinion publique, bien dérisoires en comparaison. Prenant appui sur le désarroi de notre peuple et la lâcheté quasi généralisée de ses « élites », des hommes à l'âme couleur vert-de-gris vont maintenant jusqu'à relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont

tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire en s'exclamant, la main sur le cœur : « Oh, ce n'est rien par rapport à ce que font les terroristes. Et puis, nous ne faisons que notre devoir... »

C'est dire l'ampleur du désespoir et la profonde blessure qui déchirent, et déchireront pour longtemps, la nation algérienne.

Le Matin

Le colloque

Octobre 1988 – Octobre 1998
Émeutes, contestation et ordre étatique
Perspective comparée à partir du cas algérien

s'est tenu à l'Université de Paris 8, à Saint-Denis
les 23 et 24 octobre 1998.

Il a bénéficié du soutien
de la présidence et du service de la recherche
de l'Université de Paris 8.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont contribué au
succès de ce colloque par leur intervention ainsi qu'à
toute l'équipe de l'Institut Maghreb-Europe.

Institut Maghreb-Europe, Université Paris 8
2, rue de la liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02

TÉMOIGNAGE 6

La formation du Comité national contre la torture en Algérie

Anouar BENMALEK

Pour tous ceux qui ont participé à l'activité du *Comité national contre la torture* (CNCT), cela a été une expérience à la fois exaltante et extrêmement désespérante*. Ce comité est né le 17 octobre 1988 à partir d'une assemblée générale où on a vu des gens témoigner pour la première fois à visage découvert. Ces témoignages qui seront rassemblés pour former le *Cahier noir d'Octobre*¹ ont été faits dans un relatif anonymat parce que la plupart des personnes qui ont accepté de témoigner dans ces cahiers donnent tellement de détails qu'il est extrêmement facile pour les services de la police de mettre un nom sur chaque témoignage. Il faut se remettre dans le contexte de l'époque pour dire que l'indignation des gens qui ont été violés dans leur chair, torturés, a été telle que c'est cette peur qui a fait que l'Algérie a été plus ou moins stable pendant des années... cette peur a été dépassée par l'indignation. Donc, pour moi, ces gens ont témoigné dans le *Cahier noir d'Octobre* pratiquement en signant leur déposition.

* Anouar Benmalek a participé à la fondation du *Comité national contre la torture* (CNCT) à l'occasion de l'assemblée générale du 17 octobre 1988 convoquée à l'initiative des enseignants de l'Université des sciences et de la technologie de Bab Ezzouar. Maître de conférence en statistiques à l'Université Rennes II, il est également l'auteur de plusieurs romans.

1. COMITÉ NATIONAL CONTRE LA TORTURE, *Cahier noir d'Octobre*, Alger, Éditions ENAG, 1988.

Je voudrais rappeler que la plupart d'entre nous qui avons rassemblé ces témoignages n'étaient pas journalistes. Cela se passait de la manière suivante : la personne était avec nous, on enregistrait son témoignage, on explicitait certains termes car les gens parfois évitaient de décrire certaines situations particulièrement humiliantes. Il y avait donc un travail de collaboration entre les deux parties. Les gens ont souvent éludé les questions, surtout en ce qui concerne les atteintes de type sexuel. Tous ont vécu comme une seconde humiliation de voir leurs sévices décrits noir sur blanc.

Le bilan à tirer du *Comité national contre la torture* est extrêmement positif parce qu'il a permis de mettre une pierre, de poser un jalon qui rejoint par exemple le jalon posé en 1965, date à laquelle il y a eu un autre « *cahier noir* » lors du coup d'État de H. Boumédiène. C'est très important parce que pour nous la mémoire est extrêmement friable. Par exemple, la plupart des gens à Alger seraient très étonnés aujourd'hui d'apprendre qu'il y a eu des émeutes en 1986 à Constantine. Pour nous le fait d'avoir fait éditer ce livre en Algérie même est une immense victoire.

D'un autre côté, évidemment, le bilan est aussi extrêmement désespérant parce que pendant les deux ans qu'avait duré l'action intensive du comité qui allait être réellement légalisé – mais après la promulgation de la loi d'amnistie – nous avons cru pouvoir arriver à mettre un peu..., pas de morale, mais un peu de prudence dans la manière d'agir des services de sécurité avec les citoyens. Cependant les services de sécurité ont trouvé dans le terrorisme une incroyable justification de leur brutalité quotidienne, de leur violence, qui fait que souvent le terrorisme est utilisé comme une justification pour le maintien du pouvoir en place. Ali Bensaâd, assis à mes côtés, pourrait par exemple montrer l'instrumentalisation de la notion de terrorisme pour éliminer les gens qui gênent le pouvoir en place.

Pour nous, avant les « événements », nous avons cru être arrivés à une petite victoire : amener la société algérienne et certains organes de l'appareil judiciaire à considérer que la torture n'était pas un instrument de gestion des conflits sociaux dans un pays. Je peux citer un exemple : il y avait eu une évasion collective de prisonniers islamistes de la prison de Blida. La plupart avaient été rattrapés, torturés, et nous avons constitué pour la première fois en Algérie un comité qui comprenait deux juges du tribunal de Blida, plus le procureur de Blida, les deux ligues des droits de l'Homme et notre comité. Nous avons enquêté sur place à la prison de Blida où nous avons recueilli des témoignages de brutalités et de tortures. Nous voulions arriver à une prise de conscience que la torture devait être exclue du champ politique. Je me rappelle que le ministre de la Justice de l'époque nous avait reçus et avait donné son plein accord pour cette enquête. Maintenant, force est de reconnaître que ce qui allait

arriver ensuite allait faire reculer l'Algérie à un niveau plus terrible encore que 1988 et 1965. Plus terrible parce que d'un côté il y avait une barbarie absolument sans nom ; des gens qui découpent des bébés etc., tellement effroyable que la tendance naturelle des services de sécurité est de dire que devant ces barbares, nous nous avons tous les droits d'utiliser tous les moyens pour venir à bout du terrorisme. La société algérienne est aujourd'hui prisonnière d'une barbarie qui est utilisée par le pouvoir pour se maintenir en place. Alors, pourrions nous sortir de ce piège effroyable qui est tendu à la société algérienne, je ne sais pas, je pense que cela dépend de nous tous.

Je voudrais aussi rappeler – c'est le devoir de mémoire – que dans notre comité il y a eu des gens qui ont payé le prix cher. Je ne parle pas simplement des interpellations, des arrestations, mais de ceux qui ont été assassinés et en particulier la figure extraordinaire qu'était le professeur Benzeneik, qui était vice-président de notre comité et qui a été assassiné pour ses idées de liberté, de progrès. Il disait une chose très simple : tout le monde a le droit de vivre en Algérie quelles que soient ses opinions.

Réponse à une question¹

Le Cahier noir d'Octobre n'est qu'un jalon de l'histoire de la torture en Algérie. J'ai parlé en particulier de ce livre horrible de 1965 paru aux Éditions de Minuit avec des témoignages des gens torturés en 1965. Il est évident que la torture en Algérie constitue le moyen ultime du pouvoir contre la société et l'a toujours été. Ce qui est terrible avec la barbarie, c'est que le pouvoir maintenant arrive à avoir l'assentiment d'une partie de la population dans son utilisation de la torture alors qu'avant c'était le moyen le plus illégitime qui soit. Maintenant lorsque vous êtes en face d'individus qui peuvent découper des bébés, je parle au sens propre, beaucoup en Algérie acceptent que l'État, les services de sécurité, emploient la torture. C'est un piège très grave, car qui a employé une fois la torture l'emploiera tout le temps même lorsque la barbarie aura disparu. C'est pour cela que j'appelle ça un piège. Il est évident que l'État n'a pas attendu les barbares pour avoir recours à la torture, mais, et c'est

1. Cet argument a été évoqué suite à une question posée par Mohammed Harbi lors du colloque : « Est-ce que vous pensez sérieusement que la barbarie des islamistes à elle seule engendre la pratique des services de sécurité ? Moi je me rappelle que ce problème des tortures se posait déjà dans les années soixante et que moi-même au FLN, j'ai interpellé Boumédiène, ... et il m'a répondu avec l'assentiment de plus qu'une majorité – et même ceux qui pensaient comme moi se sont tus à ce moment-là – il a dit : "Donnez moi un autre moyen d'avoir des renseignements". Autrement dit, la torture était quelque chose de tout à fait légitime dans une situation de crise pour obtenir des renseignements. Ils n'avaient vraiment pas besoin de la barbarie. Les gens qu'ils avaient à arrêter, c'étaient des gens qui avaient des opinions politiques ».

affreux de le dire, il a acquis presque une légitimité dans l'emploi de cette torture. Et il y a encore un travail énorme à faire en Algérie pour dire que la torture ne doit plus jamais être employée.

Je rappellerai deux exemples, et je pense que ce sont ces deux personnes qui devraient conclure parce que moi je n'ai pas le recul pour le faire. Je me rappelle d'un jeune homme qui en 1988 avait été torturé, battu, torturé dans de l'eau et castré. Et aussi le témoignage de quelqu'un qui vit dans la montagne et dont on a égorgé les enfants. C'est bien d'essayer de comprendre, c'est le propre de tout intellectuel, mais moi, dans cette question-là, je n'arrive pas encore à comprendre.

Que reste-t-il d'Octobre 88, vingt ans après ?

Octobre 2008

- Avez-vous été étonné par l'explosion de la violence en octobre 1988 ? Comment avez-vous perçu les faits à cette époque (manipulation...) ? Votre perception de ces faits a-t-elle évolué avec le temps et si oui, de quelle manière ?

Dans un pays censé être aussi étroitement surveillé que l'était l'Algérie à l'époque, le simple fait de savoir, plusieurs jours à l'avance qu'il allait y avoir « quelque chose » le 5 octobre était en soi surprenant. J'écrivais à l'époque des chroniques pour un hebdomadaire et je me rappelle des discussions, mi-curieuses mi-inquiètes, autour de cette rumeur persistante. L'ambiance en Algérie était, certes, électrique en cet été 88 : des caisses de l'État à peu près vides, des pénuries persistantes, des grèves importantes autour d'Alger, un discours provocateur du président, la mal vie et le chômage d'une partie importante de la jeunesse, la corruption généralisée... Malgré tout, la plupart d'entre-nous penchions, en général, pour l'hypothèse d'un désaccord important entre clans du pouvoir qui, cette fois-ci, entendaient régler leur « dispute » dans la rue, par masses interposées. Comme nous n'avions pas, comme la majorité de nos concitoyens, une très grande opinion sur l'honnêteté et l'engagement patriotique du personnel, tant militaire que civil, qui tenait l'Algérie dans ses griffes depuis l'indépendance, nous pensions que ce désaccord ne devait pas tant porter sur des choix politiques stratégiques engageant l'avenir du pays que sur la répartition mafieuse du gâteau constitué par la rente pétrolière ou par la monopolisation au profit de certains cercles du pouvoir d'activités hautement lucratives comme l'importation de médicaments, de sucre, etc. Le jugement, largement partagé était, naturellement, sévère : le régime méprisait ses « sujets » qui, à leur tour, le lui rendaient bien !

« Ça se passe *binathoum*, entre eux ! », voilà l'explication un peu résignée que nous donnions d'avance à ce qui menaçait d'éclater dans notre pays. La thèse de la manipulation ou, moins glorieusement, de « l'embrouille » comme on qualifie les coups fourrés entre truands, avait donc notre préférence. Rapidement cependant, quelques jours après le déclenchement des premières émeutes, et, surtout, après la fusillade de Bab El Oued, j'ai été convaincu, pour ma part, que la situation était, si l'on peut dire, pire. Ceux qui avaient, peut-être, « monté l'affaire » croyaient probablement que l'explosion serait locale et facilement maîtrisable, et qu'elle durerait juste le temps de montrer leurs muscles et leur pouvoir de nuisance à leurs associés du cartel qui dirigeait alors l'Algérie. Ils avaient sous-estimé la haine incroyable que leur vouait la jeunesse de ce pays. À eux tous, sans exception : président, gouvernement, Assemblée nationale, officiers supérieurs, caciques du FLN, services de sécurité... qui avaient ruiné et désespéré un pays pourtant riche. Ces mêmes aspirants manipulateurs avaient également sous-estimé (*et comment ont-ils pu être aveugles à ce point ?*) les islamistes qui, fort de leurs cinq meetings quotidiens dans les mosquées, attendaient impatiemment leur heure et n'entendaient, en aucun cas, se faire dicter leur agenda de la prise d'assaut politico-militaro-théologique de l'Algérie par moins rusés qu'eux.

La thèse de la manipulation tordue avait pourtant ceci de rassurant qu'elle impliquait que ses auteurs, puissants et dotés de l'omniscience prêtée à la terrible Sécurité militaire et à ses multiples avatars, avaient tout prévu et qu'ils se faisaient fort de ramener le calme aussi efficacement qu'ils

avaient déclenché le chaos. La suite des événements allait montrer qu'il n'en était rien. Nous découvrons, atterrés, que des malfaisants incompetents avaient ouvert la boîte de Pandore de la violence, du meurtre généralisé et de la torture et, évidemment, n'avaient même pas songé qu'il faudrait la refermer un jour.

Aujourd'hui, je reste persuadé que l'explosion d'Octobre 1988, si elle a pu être déclenchée par de médiocres apprentis sorciers, a, par la suite, totalement échappé à ses initiateurs. La manipulation, en un sens, a été récupérée par le peuple, qui, par la suite, a été lui-même, et bien malheureusement, récupéré par les islamistes...

Le multipartisme a-t-il apporté une amélioration de la gestion démocratique des affaires en Algérie ?

Le multipartisme n'existe que formellement en Algérie. La gestion du pays n'en est pas devenu plus démocratique, elle reste toujours l'apanage d'un petit cercle restreint et mystérieux, dit des décideurs, et du président qu'ils ont choisi. La plupart des députés siégeant à l'Assemblée ne diffèrent en rien, en terme de servilité envers le pouvoir, de leurs prédécesseurs qui siégeaient dans le parlement monocouleur du temps du parti unique. Dans un sens, il y a seulement plus d'acteurs à rétribuer — grassement... — dans ce théâtre de la démocratie factice. Pour avoir une idée de l'ampleur de cet asservissement des différents partis politiques, il n'y a qu'à donner l'exemple de la loi sur la conversion et sur l'exercice des cultes autres que le culte musulman majoritaire. Ces textes ont été votés sans opposition par toutes les sensibilités et les partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale, de la gauche extrême (mais oui !) à son symétrique islamiste de l'autre côté ! Il n'y a pas eu au moins un député s'élevant publiquement contre cet assassinat de la liberté individuelle ou soulevant, même timidement, l'argument de l'inconstitutionnalité de ces nouvelles « lois »...

Il y a eu, malgré tout, une avancée importante, précieuse même, en ce qui concerne la presse privée, avancée qui ne concerne en rien les médias lourds qui restent totalement, et souvent de manière grotesque, sous l'emprise directe de la présidence. Cette relative liberté de la presse privée reste fragile, le pouvoir n'hésitant pas, sous les prétextes les plus divers, à harceler et à embastiller les journalistes trop curieux. N'oublions pas aussi ces dizaines de journalistes assassinés par les terroristes et leurs complices pour le simple crime d'avoir été journalistes...

En tant que membre fondateur du Comité national contre la torture — et j'ai lu votre contribution pessimiste sur l'état de la lutte contre la torture dans "Émeutes et mouvements sociaux"—, comment lutter contre la torture dans l'Algérie actuelle, avec quels arguments face à l'argument ultime des tortionnaires, qui était aussi celui de Boumediène ?

La lutte contre la torture est terriblement difficile à mener en Algérie : les années de terreur absolue sont passées par là et le standard de l'inacceptable a beaucoup baissé en Algérie. La torture continue, évidemment, mais elle a été banalisée par les horreurs qui ont été commises pendant les pires années du terrorisme. Au nom de la religion, les terroristes ont légitimé la torture contre ceux qu'ils traitent de mécréants ; au nom de la lutte anti-terroriste, les services de sécurité ont légitimé la torture contre ceux qu'ils pourchassent. Une partie du peuple, qui subit la violence de toutes parts, est, en quelque sorte, mithridatisée : elle s'indigne beaucoup moins, elle est prête à accepter des

choses qu'elle aurait trouvé épouvantables auparavant. De plus, la libération sans jugement et le retour à la vie « ordinaire » de terroristes qui ont accompli au su et au vu de la population des forfaits monstrueux contribuent fortement à cette banalisation : on peut avoir tranché la gorge de dizaines d'innocents, brûlé des bébés, violé des femmes et retrouver quand même une virginité politique et sociale en Algérie. Je suis donc pessimiste, mais bon, on peut être pessimiste et vouloir quand même poursuivre le combat.

Une dernière chose : la libération des émeutiers en novembre 1988 a-t-elle réellement donné lieu à une loi d'amnistie, comme je crois l'avoir lu dans votre texte, ou bien cette amnistie était-elle "plus factuelle que juridique » ?

On peut répondre les deux à la fois : des textes alambiqués et ambigus ont été votés qui dégageaient la responsabilité juridique de facto de tous les intervenants de deux côtés de la barrière, mettant sur le même plan les tortionnaires et leurs victimes. Quant il y eu reconnaissance partielle par l'État d'un préjudice, l'enrobage de cette reconnaissance a été particulièrement humiliant pour les victimes des sévices des forces de l'ordre. Savez-vous que la prise en charge (très insuffisante...) de ces derniers, souvent mineurs, traumatisés à vie, torturés à l'électricité, bastonnés, violés, s'est faite par le truchement de la CNASAT, l'équivalent de la Sécurité sociale, en tant, tenez-vous bien, qu'*accidentés du travail* ! Tout a été mis en œuvre pour que l'amnistie se transforme à la longue, comme toujours en Algérie, en amnésie.

Afrique Magazine

ANOUAR BENMALEK PARLE D'OCTOBRE 1988 **«Une sombre magouille d'apprentis sorciers** **incompétents»**

Le Soir d'Algérie, 5 octobre 2008

Octobre 1988, c'est déjà si loin, vingt ans. Chez nombreux, il ne subsiste qu'en vagues réminiscences, parfois en rien qu'une sorte de brusque et filante rupture dans l'univers linéaire d'alors. Anouar Benmalek, mathématicien, nouvelliste et écrivain, s'interdit, lui, de se complaire dans une attitude détachée. On comprend, chez lui, cet « entêtement » à revisiter constamment ce douloureux épisode de l'histoire contemporaine. « Octobre 1988 m'a fait accéder à l'âge adulte politique », avoue-t-il. Nul doute. Anouar Benmalek, contrairement à d'autres, ne s'est pas contenté de lire en intellectuel la tragédie d'octobre 1988. Il a été acteur engagé, tant la répression et la torture le rebutaient au plus haut point. Avec quelques camarades, il a fondé le Comité national contre la torture qu'il a animé en tant que secrétaire général jusqu'en 1991. Il a énormément écrit. Dans la presse et dans des tribunes libres. Inlassablement, il a lutté pour que justice soit faite. Il ne lâche toujours pas prise. On le découvre aussi lucide qu'il l'était au moment des événements, aussi jaloux de sa cause et aussi engagé.

Octobre 88, c'était le soulèvement populaire. C'était également la répression féroce dont le pouvoir avait abusé pour rétablir l'ordre. Vingt ans après, quelle appréciation faites-vous de ces événements qui ont marqué un tournant dans l'histoire contemporaine du pays ?

Pendant longtemps encore, s'affronteront en Algérie les tenants de la création *ex-nihilo* des émeutes d'Octobre 88 et de leur manipulation par de sombres officines du pouvoir et ceux, moins nombreux il est vrai, de l'explosion populaire spontanée engendrée uniquement par la grave détérioration des conditions économiques et sociales que connaissait l'Algérie à cette époque de chute des cours du pétrole, de pénuries récurrentes des produits de première nécessité, de totale incompétence de l'administration et de la provocation insupportable que constituaient la corruption

et la prédation ostensible des richesses du pays par les membres de la caste dirigeante et de ses satellites.

Je ne trancherai pas entre les uns et les autres à l'aide, par exemple, d'arguments historiques nouveaux ou de témoignages inédits (ou, mieux, d'aveux...) d'acteurs du pouvoir alors en place. Je pencherai plutôt pour une synthèse des deux explications. D'abord, un complot médiocre de certains clans du pouvoir en vue de créer une agitation dans le pays destinée à dire au clan opposé : « Attention, je vais te montrer une partie de ma capacité de nuisance si tu refuses d'accorder, à moi et à ceux que je représente, la part qui me revient de droit dans la nouvelle redistribution de la rente, tant symbolique que financière, que tu te permets d'envisager sans mon accord ! »

Ensuite, des émeutes censées n'être qu'un moyen de pression et, donc, supposées « contrôlées et contrôlables », qui échappent brusquement à leurs instigateurs et deviennent un moyen d'expression inédit et violent des frustrations et des aspirations d'une bonne partie de la jeunesse algérienne, prise au piège d'un système en bout de course qui ne lui offre plus comme perspective d'avenir que désespoir et chômage, cela sans que, paradoxalement, cette même jeunesse ne manifeste de demandes explicites de plus de démocratie politique et, encore moins, d'instauration du multipartisme !

En résumé, pour faire simple : une sombre magouille d'apprentis sorciers incompetents et incendiaires, débouchant sur un embrasement d'une partie de la jeunesse et, accessoirement et bien involontairement, sur la mise en selle du mouvement islamiste ! J'avais suivi les émeutes pratiquement de bout en bout, comme citoyen et comme chroniqueur d'un hebdomadaire. Je me rappelle très bien cette sensation très forte d'assister en direct à un coup monté en train d'échapper à ses instigateurs : cette rumeur annonçant les manifestations plusieurs jours à l'avance ; ces policiers suivant de loin les manifestants comme s'ils avaient reçu l'ordre de n'intervenir en aucun cas, quels que soient les déprédations commises ; ces mystérieux occupants de voitures noires dont parlait tout le monde et qui auraient encouragé les émeutiers, désignant même les établissements publics à brûler ; la brusque montée de la tension et l'intervention, comme un coup de tonnerre, de l'armée et des services de police avec l'utilisation sans limite de tous les moyens de répression : tirs à vue, emprisonnements de jeunes Algériens par milliers, utilisation sur une large échelle de la torture comme aux pires moments de la bataille d'Alger...

J'ai eu à discuter, pour le besoin d'un article, avec des responsables de différentes institutions sécuritaires accusées d'avoir pratiqué la torture contre les manifestants d'octobre 1988. Chacun de ces responsables s'échinait, dans un même mouvement, à disculper le corps ou l'institution dont il dépendait et à insinuer lourdement que c'était l'autre corps ou l'autre institution, perçue comme rivale ou

dirigée par un autre clan, qui était responsable de ces graves atteintes à l'intégrité physique de citoyens algériens...

La révolte juvénile d'alors peut-elle être comprise comme une révolution aboutie ?

Le pouvoir algérien a fait preuve, depuis les émeutes d'Octobre 1988, de sa capacité extraordinaire à survivre à tous les coups du sort. De ce point de vue, malheureusement, la révolte des jeunes désespérés d'Octobre n'a pas apporté de changements structurels fondamentaux dans la manière dont ce pays est géré depuis son indépendance. À part l'existence, largement nominale, de partis d'opposition, le personnel politique n'a pas vraiment changé, ni dans ses réflexes profonds de mépris du peuple, ni dans l'allégeance habituelle qu'il doit montrer aux véritables maîtres de l'Algérie, je veux parler d'une poignée de chefs de l'armée. Une des caractéristiques les plus extraordinaires du pouvoir algérien (la seule, peut-être, portée à ce point d'excellence) est sa capacité à corrompre tous ceux qui, à un moment ou un autre, se trouvent pas loin de sa sphère d'influence. Un peu à l'instar d'un trou noir dans l'espace qui avale irrémédiablement tout astre passant dans son voisinage...

Regardez un peu notre Assemblée nationale, censée représenter l'échiquier politique national, de son extrême gauche à sa droite islamiste conservatrice. Avez-vous déjà entendu parler d'affrontements politiques fondamentaux dans cette enceinte ? Comment cela se fait-il que tous ces hommes et ces femmes, si différents dans leurs idéologies, soient, au fond, toujours d'accord pour avaliser sans rechigner les projets de loi qu'on leur soumet ? Avez-vous déjà entendu parler d'un texte important (par exemple, celui ayant trait à la limitation scandaleuse de la liberté de croyance religieuse, pourtant garantie par la Constitution) proposé par le gouvernement qui aurait été rejeté, ou *simplement* combattu avec acharnement par une partie de cet hémicycle, au point de le clamer clairement et sans ambiguïté dans les médias et de refuser de le voter ? En quoi cette Assemblée soi-disant « multipartisane » diffère-t-elle de l'ancienne Assemblée béni-oui-oui du parti unique ?

Il faut croire, malheureusement, que les prébendes financières et politiques distribuées généreusement par le pouvoir en place suffisent à anesthésier largement la conscience des représentants du peuple. Les morts et les suppliciés d'Octobre n'ont pas réussi à changer la donne fondamentale qui prévaut dans notre pays, comme, hélas, dans tous les autres pays dits frères : immuable dans sa substance depuis des décennies, le pouvoir dirige, le peuple subit et l'opposition dite officielle, domestiquée et servile, applaudit à tout rompre.

La torture la plus abjecte a été pratiquée à grande échelle. Vous avez eu, en tant qu'animateur du Comité national contre la torture, à entendre des témoignages poignants des victimes.

Une des grandes épreuves de ma vie a été de participer, comme les autres militants du Comité national contre la torture, à la collecte des témoignages des torturés d'Octobre 1988. Pour moi, jusqu'alors, le mot torture faisait d'abord référence à celle pratiquée par les militaires français sur les maquisards algériens pendant la guerre d'indépendance. J'avais, certes, lu les témoignages insupportables des torturés d'El Harrach, suppliciés en 1965 par les forces de sécurité algériennes après le coup d'État du colonel Boumediene. Comme bon nombre de mes concitoyens, j'avais préféré choisir l'explication rassurante d'un « accident » de notre histoire nationale, abominable mais limité.

Je me trompais évidemment, mais je ne savais pas encore à quel point ! Octobre 88 (et la suite...) a révélé que la torture et les mauvais traitements physiques demeuraient, pour une bonne partie du régime algérien, un réflexe irréprensible et l'outil privilégié de « gestion » de la différence et de la dissidence politiques.

Le Cahier noir d'Octobre, publié en Algérie en 1989, recense les abominations commises par l'armée et la police à l'encontre de la jeunesse de son propre pays. C'est un long catalogue du calvaire vécu par les jeunes émeutiers, allant de la baignoire et de l'électricité au viol et à la castration par le biais du tiroir refermé violemment sur le sexe. C'est un document important à double titre : contre l'oubli de la parole des victimes, et contre l'oubli des crimes des tortionnaires. Dans un pays comme le nôtre, les crimes dont on ne se souvient pas sont ceux-là qui se répètent ! C'est pour cela que j'ai pris l'initiative de « republier » sur Internet ce *Cahier noir d'Octobre* et ses témoignages déchirants sur l'ignominie qui a, durant ces journées de 1988, profondément avili le visage de notre pays. L'avenir d'une nation ne se construit pas sur le déni du passé. L'amnésie volontaire (synonyme, chez nous, du mot amnistie) consiste à ignorer dangereusement la profondeur de la blessure du corps social. Celle-ci, traitée par l'humiliation de l'oubli imposé, finit inévitablement par s'envenimer et se transformer en une gangrène funeste.

Il n'y a eu, à notre connaissance, aucune poursuite engagée, encore moins de procès contre les auteurs de ces tortures. Comment expliquez-vous cela ?

Une suite de petits textes votés à la sauvette par un parlement aux ordres a abouti, assez rapidement après Octobre 1988, à un mélange d'amnistie *de jure* et *de facto*. Le résultat, en termes pratiques, aboutit, d'une part, à ce qu'aucun tortionnaire officiel ne puisse être poursuivi pour ses crimes ; et, d'autre part, à ce que les victimes d'Octobre, quand elles réussissent à faire reconnaître par l'État algérien la réalité du préjudice subi, sont indemnisées (et bien chichement) comme accidentés du travail ! Vous avez bien lu : *accidentés du travail*...

Les victimes, dont certaines sont mutilées à vie, ressentent évidemment bien douloureusement l'ironie cruelle de cette catégorisation administrative : accidentés... du travail des forces de sécurité !

Vous avez eu à prendre la parole publiquement et à écrire énormément. Mais cet engagement actif est demeuré quasi solitaire. Ils n'étaient pas nombreux, les intellectuels, à user des instruments qui sont les leurs pour dénoncer la torture. Avaient-ils peur ou ne prenaient-ils pas seulement pas conscience de l'étendue du drame ?

Ils n'ont pas été rares, pourtant, les Algériens et les Algériennes qui se sont élevés en leur temps, contre la torture et les atteintes contre les droits de l'homme et de la liberté en Algérie. Un certain nombre d'entre eux l'ont même payé de leur vie. À ceux-là, on ne rendra jamais assez hommage. De tout temps, on a soutenu un peu trop légèrement en Algérie que les intellectuels, les journalistes et les artistes ne remplissaient pas leur devoir envers leur nation, alors que tant d'entre eux ont été assassinés, ces dernières années, dans une relative indifférence, parfois dans des conditions épouvantables, pour des idées qu'ils pensaient justes et porteuses de progrès social. Le drame est que la plupart d'entre eux ne sont même pas considérés par le peuple pour lequel ils se sont sacrifiés comme des martyrs de la démocratie ou des héros à ériger en exemple de probité et de courage civique à la jeunesse algérienne tellement en mal de repère !

Qu'a-t-il manqué, selon vous, à Octobre 88 pour véritablement révolutionner les mœurs politiques en Algérie ?

Notre pays fait partie d'une aire civilisationnelle pour laquelle les idées de démocratie politique, d'alternance pacifique au sommet de l'État, de tolérance et d'acceptation des minorités, politiques ou autres, sont, au fond, des concepts

radicalement nouveaux. Le monde arabe, historiquement, considère avec fatalité (et, disons-le tout net, avec une certaine complaisance dans la résignation) que le chef est, par définition, celui qui détient la force, que détenir la force donne le droit d'en abuser, et que le seul moyen de changer de chef est l'usage de la violence et non les moyens pacifiques de l'élection démocratiquement contrôlée. De là, une conséquence néfaste, et, à peu près acceptée jusqu'à présent par la société arabe : *le chef se voit presque en calife disposant de tous les droits quasi divins que lui procure le contrôle des organes de coercition de l'armée et de la police, en particulier celui de se maintenir le plus longtemps possible au pouvoir par tous les moyens légaux ou illégaux !* En réalité, il n'y a plus d'illégalité stricto sensu puisque le chef définit lui-même le contenu de la légalité !

Chez nous, par exemple, les fraudes électorales ne suscitent pas l'indignation massive qu'elles devraient provoquer. Il semble presque aller de soi que l'administration ne puisse se prévaloir de la neutralité prévue par la Constitution pendant les élections, mais soit obligée de se mettre au service des basses besognes du pouvoir en place. Cela ne choque pas autant que cela devrait. Dans le monde arabe, nous avons, pour parler un peu brutalement, les pouvoirs politiques que nous méritons !

C'est cela qui, à mon sens, explique qu'Octobre 88 n'ait pas suffi pour changer de régime : manquait l'essentiel, c'est-à-dire une envie irrésistible de plus de démocratie *par la majorité* du peuple alors que seule une minorité désirait ardemment cette démocratie et se battait pour elle. C'est un constat amer, je le reconnais, mais que la suite des événements (comme la fascination d'un pan entier de notre société pour les méthodes autoritaires des partis islamistes) semble conforter.

Vous demeurez, vingt ans après, marqué par les événements d'octobre 88. Vous n'avez pas, si l'on peut dire, tourné la page. Ce passé fait partie de votre présent. Vous portez toujours un regard lucide mais surtout critique. Est-ce à dire que vous saisissez dans le vécu algérien présent quelques ingrédients qui ont fait éclore octobre 88 ?

D'une manière très brutale, Octobre 1988 m'a fait accéder à l'âge adulte politique, je veux dire par là que j'ai compris une fois pour toutes que nous ne pouvions plus rien attendre du régime pervers qui dirigeait l'Algérie et que c'était à nous, citoyens ordinaires, d'agir pour changer, ne serait-ce que de très peu, la lamentable situation d'handicapés civiques qui était notre lot en tant qu'Algériens. L'exemple des jeunes torturés qui avaient accepté de témoigner à visage découvert contre leurs tortionnaires m'a permis également de dépasser un peu la peur

paralysante que j'éprouvais alors, comme tout un chacun, devant les organismes de sécurité de notre pays, si redoutés parce que trop souvent au service du pouvoir au lieu de l'être à celui du pays.

Ce passé, ainsi que les terribles années de terrorisme qui ont suivi, fait partie, évidemment, de mon présent d'intellectuel et d'écrivain. Ces événements si douloureux irriguent, d'une manière profonde, pratiquement tous mes livres et l'ensemble de ma réflexion.